











JOURNAL
DES
SCAVANS,
3
AVEC LES
SUPPLÉMENTS.

Pour les Mois

D'OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE 1709.

TOME XLVI.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSENS à WAESBERGE.

M. DCCX.

A V I S
DU
LIBRAIRE.

ON n'a pû donner ce Volume dans son tems, parce que les Supplémens de Novembre & de Decembre ont paru fort tard à Paris. Il n'y a que peu de semaines qu'on a reçu celui de Decembre, & il n'y a pas d'apparence qu'on continue ces Supplémens, puis qu'il n'en a point paru encore (à la fin de Mai) pour l'Année 1710.

Nous publierons desormais le Journal tous les Mois pour satisfaire la curiosité de bien des gens qui trouvoient trop long le terme de trois Mois; & pour regagner le tems perdu nous donnerons un Mois tous les quinze jours, jusques à ce que nous ayons atteint le Mois courant. Ainsi le Journal du Mois de Janvier 1710. paroitra le 15. de Juin. On mettra un Indice general à chaque sixième Mois.

A B L E
DES LIVRES,
MEMOIRES. &c.

Dont il est parlé dans ce Volume.

Les Titres précédés d'un Asterisque sont ceux qu'on a ajoutés à la fin des Journaux dont la dernière page n'étoit pas pleine.

B OSSUET (Jacques Benigne) Evêque de Meaux, Politique tirée de l'écriture sainte.	282
B URGUNDI (Nic.) Historia Belgica.	358
B UTINI, Sermons sur divers Textes de l'écriture.	273
C ASÆ (Jo.) Latina Monumenta.	30
* la Campagne de Lille &c.	224
Le Choix des bons Mots.	117
C ICERON, ses Lettres traduites en François.	604
C ARENDON (Edward, Comte de) Histoire de la Rebellion & des Guerres Civiles d'Angleterre.	432
C OLLIER (Fer.) An Ecclesiastical History of Great Britain.	69
C OLUMESII (Pauli) Opera.	450
C ITOLI (Pauli) Responsa Moralia.	264

*2

423789

CRU-

T A B L E

*CRUCII (Jac.) Suada Delphica.	281
CRUCELII (Olai N) Dissertatio Philosophica de Veterum Gothorum Sapiëntia.	11.
D ODWELL. (Henr.) The Scripturæ Account of the Eternal Rewards of Punishments.	31
DROU (Pet. Lamb. le) De Contritione & Attritione Dissertationes.	241
E SSAI d'Analyse sur les Jeux de Hazard.	162
*ESTRADES, (le Comte d') ses Lettres, Memoires & Negotiations.	504
ETHICA duobus Libris comprehensa.	248
F ABRICII (Francisci) Oratio de Scholis Prophetarum.	59
FABRICII (Jo. Alb.) Bibliotheca Græca.	345
FAYI (Jac.) Defensio Religionis nec non Mosis & Gentis Judaicæ contra duas Dissertationes Jo. Tolandi.	107
FICORONI (Francesco de) Osservazioni sopra l'Antichità di Roma descritte nel Diario Italico.	312
FOURMONT, Lettres sur le Commentaire du P. Calmet sur la Genese.	225
FRANÇOIS (le) Observations sur les Ulceres de l'œil qui penetrent la Cornée.	541
G ODEAU (Ant.) Morale Chrétienne pour l'Instruction des Curez & des Prêtres du Diocese de Vence.	1
GOPPOLDT (Jo. Jac. à) Jus Imperial	89

- novissimum Ferdinandum ac Leopoldinum. 246
- GROTIUS (Hugo) de veritate Religionis Christianæ. Ed. N. cum Notis Jo. CLERICI, Ejusdemque Libro de eligenda inter Christianos dissentientes sententia. 218
- *GUILIELMINI (*Dom.*) Exercitatio de Idearum vitiis, correctione & usu ad statuendam Morborum Naturam. &c. 392
- GUNTHERI (*Cyr.*) Latinitatis restitutæ Pars altera, curâ GOTH. VOCKERODT. 195
- HARRIS (J.) Lexicon Technicum; or, an Universal English Dictionary of Arts and Sciences. 442
- HOEKE (*Pet. van*) Delineatio cognitionis & veritatis in Lege & Evangelio. 486
- HUBERI (*Ulrici*) de Jure civitatis. 476
- JARRY (*l'Abbé du*) *Sermons sur les Mysteres de N. S. & de la Vierge. Panegyriques & Oraisons Funebres.* 60
- JOLIOT (J. F.) *Le Sacramentaire des Pasteurs* 470
- LETTRE *du Theologien de Salamanque sur la N. Ed. du MS. Alexandrin.* 515
- *LUCIEN de la Traduction d'ABLANCOURT. 30
- LUCRECE *de la nature des choses. Traduction nouvelle.* 465
- LYSERI (*Polyc.*) Prælectiones Academicæ in Prophetas Minores. 214
- MARI (Jo. Henr.) *Oeconomia Temporum N. Testamenti.* 234
 Exa

T A B L E

* Examen Historiæ Criticæ. N. T. &c. 31	
MAIRE (le) <i>Lettre à Mr. l'Abbé de Vallemont.</i>	150
MARTEN (J.) A Treatise of all the Degrees and Symptoms of the Venereal Disease, in both Sexes, &c.	391
MASENII (Jac.) <i>Anima Historiæ hujus temporis in juncto Caroli V. & Ferdinandi I. Imperio.</i>	10
MESNARD (Philippe) <i>Essai sur le Socinianisme.</i>	421
MIEGE (Gui) <i>L'Etat present de la Grande Bretagne.</i>	480
MONTFAUCON (le P. Bernard de) <i>Réponse à M. Ficoroni.</i>	320
MEAD (Richard) A Mechanical Account of Poisons in several Essays.	367
* NOBLE (le) <i>l'Ecole du Monde. Nouvelles Litteraires.</i>	192. 38
ORSOLINI (Ignazio) <i>Vita della Madre Suor Chiara Maria della Passione, Fondatrice del Monastero di Regina Cœli di Roma.</i>	
OSTERVALD, <i>Traité des Sources de la corruption qui regne parmi les Chrétiens V. Ec.</i>	
PACKE (Christoph.) <i>Medela Chymica or an Account of the Vertues and Uses of a select number of Chymical Medicines.</i>	
Palæstra Judiciaria tam civilis quam criminalis.	
PHILON, <i>son Livre de la vie Conte</i>	

DES LIVRES.

<i>traduit en François.</i>	451
WENSTEDII (Jo. And.) Ethica Pastorum.	409
<i>curieuse, si l'Histoire des deux Conquetes d'Espagne par les Maures est un Roman.</i>	237
CHENBERG (Adam) Fundamenta veræ Religionis Prudentum, adversus Atheos, &c. asserta.	80
<i>Discussions sur divers sujets.</i>	268
NECCII (Christian.) Concordia Germanico-Latina.	56
KNHARDI (Mich. Henr.) C. D. Penitus Conatuum sacrærum.	279
ANDI (Had.) Oratio de Galli Cantu.	194
<i>Recherches sur la Theologie Morale de M. Bolle.</i>	200
ER (Th.) Fœdera, Conventiones, & c. Inter Reges Angliæ & alios quosvis Impp. Reges &c.	181
URIN (Jacques) Sermons sur divers Textes de l'Écriture	308
MUCKII (Vinc.) in Esaiam Prælectiones Academicæ.	76
CHRAMM. (Jo. Maur.) De Vita & scriptis Jul. C. Vanini.	490
HRANGER (Tim.) Morale & ex-temporaneum Sacri Elogii Subsidium.	117
ECÆ (L. Annæi) & PUBLII Syri Mimiæ & aliorum singulares sententiæ.	448
RLOCK (Guill.) de l'Immortalité de l'Âme & de la Vie Eternelle.	118

- T A B L E D E S L I V R E
- SPINELLI, *Economia nelle Fabrici*
&c.
- SULPICE (le Curé de S.) *Retraite*
les Ordinans.
- Synodus Miniatensis &c.
- T**ESTAMENTI (Vet.) juxta LXX.
terpretes Tom. I. descriptus ex
Alexandrino cura Jo. ERN. GRABE.
- THONNIKERI (Jo. Dav.) *Advoc*
prudens in appellatione.
- THUN (Jo.) *Imago Politici Christiani*
vita Erici Palmiskioldii.
- TRIBBECHOVII (Adam) *Exercita*
nes ad Baronii Annales.
- V**ALLEMONT, *Curiositez de la Na*
de de l'Art sur la Vegetation.
- VASTOVII (Jo.) *Vitis Aquilonia,*
Vitæ Sanctorum Regni Sueco-Gothi
cum Notis ER. BENZELII.
- VAVASSORIS (Franc.) *Opera omnia.*
- VERHEYEN (Phil.) *Vera Historia de*
rendo sanguinis fluxu ex oculis, n
bus, auribus & ore Jo. Bapt. Onraet.
- VINZIGERI (Jo. Jac.) *Annotationes*
Examen feudale Strykianum.
- UNGE (Jon.) *de Ritu Fæderum.*
- W**ESTPHALI (D. Jo. Casp.) *Patho*
gia Dæmoniaca.
- WIGAND (Fred. von) *Fata rerum c*
finem sæculi xvii. & initium præsentis.
- WILKINS (John.) *The Mathematical*
Philosophical Works.

XL.

JOURNAL

DES

AVANS,

7. Octobre M. DCCIX.

*me pour l'Instruction des Curez
es du Diocèse de Vence, par feu
ROINE GODEAU, Evêque
Divisée en trois Tomes. A Paris
s Étienne, rue S. Jacques, à
00. vol. in 12. I. Tome pagg.
ome pagg. 525. III. Tome*

ici un Livre posthume de
M. Godeau, Evêque de Ven-
un Corps de Morale com-
, écrit avec beaucoup de net-
, de précision & de métho-
, à ce qu'on nous apprend
, l'avoit laissé entre les mains
de la Cour, aussi distingué

A

par

2 JOURNAL DES SÇAVANS.

par la Science , & par la droiture de son cœur , que par sa qualité & son élévation. L'Ouvrage est tombé depuis entre les mains de gens sçavans , qui l'ont relû & examiné avec soin , y ont corrigé quelques expressions vieillies depuis le temps de Mr. Godeau , & ont tâché de n'y rien laisser qui ne fut de la dernière exactitude. C'est en cet état qu'on le donne présentement au Public ; il est partagé en trois Volumes. Dans le premier , Mr. Godeau donne d'abord des regles générales sur la Morale Chrétienne : il établit pour maxime , que la Morale ayant des principes certains , la probabilité des opinions n'en peut être la regle. Et à cette occasion , il attaque par diverses raisons la doctrine de la probabilité : ensuite il examine le sujet de la Morale Chrétienne , qui est l'homme en l'état de la nature réparée. Il traite de la concupiscence , fait voir qu'il n'est jamais permis d'en suivre les mouvemens , & prouve qu'on ne doit point jouir des choses créées , même avec moderation , pour le seul plaisir. Il explique dans divers chapitres , ce que c'est que la Charité. Après quoi il parle du péché en général ; puis du péché mortel , du péché veniel , des causes du péché , des pechez d'ignorance , des pechez de foiblesse , de ceux que l'on commet par malice , de ceux qui sont contre le S. Esprit , & enfin *des sept pechez capitaux.* Il continuë la même

même matiere au commencement du second volume , & après il entre dans une explication exacte du Decalogue , laquelle fait partie du troisiéme Tome , qui finit par l'exposition des Commandemens de l'Eglise. Mr. Godeau nous explique lui-même le dessein qu'il s'est proposé dans cet Ouvrage ; c'est de mettre entre les mains de ceux qui ont la conduite des consciences , un préservatif contre le relâchement de quelques Docteurs , qui ont , dit-il , *presque corrompu toute la Morale de l'Evangile , & qui ont presque réduit la Science des mœurs au Pyrrhonisme où il n'y a rien de certain , mais où tout dépend du caprice & de la fantaisie des Auteurs.* D'ailleurs , comme ceux qui sont chargez de la conduite des ames , n'ont pas tous assez de loisir ou assez de capacité pour chercher dans les Saints Peres , & dans les Conciles , les regles constantes de la Morale , il avertit que comme Evêque il s'est crû obligé de soulager de cette peine , ceux qui ne la peuvent prendre , & de leur proposer la doctrine qu'il a puisée dans les sources sacrées.

„ J'ai , dit-il , premierement regardé les
 „ Curez & les Confesseurs de mon Dio-
 „ cese , & c'est à eux principalement que
 „ j'adresse mon Ouvrage ; ils m'aident à
 „ porter mon fardeau , & je dois le rendre
 „ aussi leger pour eux qu'il me sera possi-
 „ ble. Ils gouvernent les ames dont le

4 JOURNAL DES SÇAVANS.

» principal soin m'est commis, je dois donc
» leur enseigner la conduite qu'ils doivent
» tenir, afin qu'ils ne soient pas de ces
» guides aveugles, dont l'Evangile dit
» qu'ils tombent dans le précipice avec
» ceux qu'ils conduisent. Les Pasteurs des
» autres Dioceses pourront en profiter, &
» il dépendra de Messieurs leurs Evê-
» ques de mettre entre leurs mains ce Li-
» vre que je soumetts à leurs jugemens, &
» à celui de l'Eglise & du Chef qui la
» gouverne. Je vois bien que je m'expose
» à de grandes contradictions, & que
» ceux qui expliquent ou qui suivent des
» maximes contraires à celles que je pré-
» tens enseigner, n'approuveront gueres ni
» mon dessein ni mon Ouvrage; mais j'es-
» pere que nôtre Seigneur me fera la gra-
» ce de souffrir ces contradictions, & d'être
» toujours inviolablement attaché à la
» Verité. Je ne refuterai point avec ai-
» greur les mauvaises opinions que je com-
» battrai, je me contenterai seulement de
» proposer les sentimens que je croirai ve-
» ritables, & de les établir sur l'Evangile,
» sur les Conciles, sur les Saints Peres, &
» sur les anciens Auteurs. Je ne m'embar-
» rasserai point dans des questions qui
» n'ont jamais de fin, & qui, comme dit
» l'Apôtre, n'apportent aucune utilité à
» personne; je poserai fort peu de princi-
» pes, mais ils seront tous certains, & les
con-

„ conséquences s'en déduiront naturelle-
 „ ment pour résoudre toutes sortes de cas.
 „ Je ne rejette pas la Philosophie morale
 „ des Payens , mais je ne veux pas la
 „ prendre pour mon guide & pour mon
 „ juge. La Morale des Chrétiens n'en re-
 „ connoît point d'autre que l'Evangile; &
 „ si elle se sert des divisions ou de l'ordre
 „ de celle-là, c'est en Souveraine, & non
 „ pas en Esclave. ”

Mr. Godeau déclame fort ici contre le
 grand nombre de Livres qu'on a donné sur
 la Morale. „ Il y a long-temps , dit-il ,
 „ que l'expérience verifie ce que dit Salo-
 „ mon, qu'il n'y a point de fin d'écrire
 „ des Livres. Les derniers siècles , à la
 „ faveur de l'impression , ont été très-fer-
 „ tiles en Ouvrages sur toutes sortes de
 „ Sciences: mais tant s'en faut que ces Ou-
 „ vrages ayent rendu les hommes plus sça-
 „ vans, qu'au contraire ils les ont peut-être
 „ davantage éloignez de la véritable doc-
 „ trine , les empêchant d'aller puiser dans
 „ les sources, & les arrêtant aux nouveaux
 „ Auteurs. Ainsi, *continüe cet illustre Pré-*
 „ *lat*, nous voyons moins de grands Phi-
 „ losophes , parce que fort peu de person-
 „ nes veulent se donner la peine d'étudier à
 „ fond Platon, Aristote, & les autres anciens
 „ Philosophes, dont il nous reste quelques
 „ écrits. Nous avons peu d'excellens O-
 „ rateurs, parce que l'on ne s'attache pas à

6 JOURNAL DES SÇAVANS.

„ apprendre les regles de cet Art dans les
 „ plus excellens Orateurs de l'Antiquité ;
 „ comme Demosthene & Ciceron. Mais
 „ ce desordre seroit plus supportable , s'il
 „ n'étoit arrivé que dans les Sciences pro-
 „ fanes , il a passé jusques dans l'Eglise ;
 „ & au lieu que dans les premiers siècles ,
 „ on apprenoit la Theologie dans l'Ec-
 „ riture Sainte , expliquée ou par de doctes
 „ Evêques, ou par des Prêtres intelligens ,
 „ comme étoient Clement , Origene , &
 „ Didyme dans Alexandrie ; depuis eux , &
 „ sur-tout en ces derniers temps , on a vû
 „ mettre au jour un nombre innombrable
 „ de Commentaires sur la Somme de St.
 „ Thomas , où par une curiosité effrenée
 „ on a multiplié les questions jusqu'à l'inf-
 „ ni. La Theologie morale s'est encore
 „ plus sentie de ce déreglement , que la
 „ Theologie speculative. Depuis cent ans,
 „ nous avons vû sortir d'Espagne & d'Italie
 „ tant de Livres qui en traitent en Langue
 „ Latine & en Langue vulgaire , que de
 „ cette seule espece de Livres on pourroit
 „ faire une grande Bibliotheque. Mais
 „ comme la multitude des Medecins dans
 „ une Ville, est d'ordinaire la marque qu'il
 „ y a beaucoup de malades , & que l'air y
 „ est mal sain : de même ce nombre infini
 „ de Livres de Cas de conscience , fait
 „ connoître qu'il y a maintenant moins
 „ de conscience qu'aux premiers siècles, où

» les Chrétiens marchant avec plus de simplicité , marchaient avec plus de sûreté. M. Godeau , après quelques autres réflexions semblables , vient enfin à l'explication de la Morale chrétienne , où l'on trouvera la décision de presque tous les Cas de conscience. Le nom célèbre , le caractère éminent , la capacité , la vertu & le rare mérite de l'Auteur , doivent faire l'éloge de cet Ouvrage , & lui servir de garant.

M. Godeau nourri pour ainsi dire dans le berceau de l'Académie Française nouvellement née , se fit admirer par ses excellentes Poësies. L'inclination qu'il avoit à la pieté , l'ayant tourné du côté des Poëmes Chrétiens , il commença par une Paraphrase en Vers , du Cantique , *Emedicite omnia opera Domini Domino*. Ce Poëme qui étoit d'une beauté & d'une élévation incomparable , lui attira une estime générale. M. Godeau se remplit peu à peu des maximes les plus pures de la Religion , les débita dans la Chaire avec l'éloquence qui lui étoit naturelle , & les pratiqua dans ses actions : ce qui porta le Cardinal de Richelieu à le proposer au Roi pour l'Evêché de Grasse. Il fut nommé à cet Evêché en 1636 , & fut sacré à S. Magloire par Eleonor d'Etampes Evêque de Chartres , & depuis Archevêque de Reims , assisté d'Etienne Pouget , Evêque de Dardanie , & depuis de Marseille , & de Bernard Despruetz , Evêque

vêque de S. Papoul. Aussi-tôt après son Sacre, il se retira dans son Diocèse, pour s'appliquer uniquement aux fonctions de l'Episcopat. Il y tint plusieurs Synodes, fit quantité d'Instructions Pastorales pour son Clergé, y rétablit la discipline Ecclesiastique, & y annonça la Parole de Dieu. Il réunit à l'Evêché de Grasse, par droit de Patronage, l'Eglise d'Antibes, qui depuis que le Siege Episcopal en avoit été transféré à Grasse, n'avoit été d'aucun Diocèse; & par ce moyen y fit revivre la discipline Ecclesiastique, dont il n'y restoit presque aucun vestige. Il obtint d'Innocent X. des Bulles d'union de l'Evêché de Vence avec celui de Grasse, comme son Prédecesseur Guillaume le Blanc en avoit obtenu de Clement VIII. Cette union paroïssoit bien fondée, parce que ces deux Evêchez n'étoient que de dix mille livres de revenu; qu'ils n'avoient ensemble que trente Paroïsses, & que les Villes de Vence & de Grasse, n'étoient éloignées l'une de l'autre que de trois lieuës. Cependant ayant reconnu que le Peuple & le Clergé de Vence s'opposoit à cette union, il aim mieux céder son droit, que de poursuivre un procès, & se contenta de l'Eglise de Vence. Il assista aux Assemblées générales du Clergé, tenuës en 1645. & 1656. Dans la première, il composa & *recita*, par ordre du Clergé, l'Eloge de
Petrus

Petrus Aurelius, Auteur inconnu, qui avoit soutenu vivement les droits des Evêques contre quelques Reguliers d'Angleterre. Dans la seconde, il fut un des Prélats qui témoignèrent le plus d'indignation contre plusieurs Propositions d'une Morale relâchée, qui avoient été dénoncées à l'Assemblée du Clergé. Et ce fut par son avis que cette Assemblée fit imprimer les Instructions de S. Charles Borromée. Il avoit déjà inseré une partie de cet Ouvrage dans ses Statuts Synodaux, & il le recommanda ensuite dans son Diocèse, par une Ordonnance qu'il publia dans son Synode, en 1659. Il passa le reste de ses jours dans son Diocèse, continuellement occupé, soit à faire ses visites, soit à prêcher, soit à lire ou à écrire, soit à vacquer aux affaires Ecclesiastiques ou temporelles de son Evêché. Il fut attaqué d'apoplexie le 17. d'Avril, jour de la Fête de Pâque en 1672, & mourut à Vence le 21. du même mois, âgé de 67. ans.

Les occupations de son Diocèse ne l'ont pas empêché de composer un grand nombre d'Ouvrages François, tant en Prose qu'en Vers. Le principal est son Histoire Ecclesiastique en trois Volumes in folio, dont le premier parut en 1653, qui contiennent l'Histoire des neuf premiers siècles. Il avoit travaillé à la continuation de cette Histoire, & ses Memoires sont en-

tre les mains d'un Evêque de France , qui est né dans une Famille , où l'Esprit , la Science , la Pieté , se prêtent un secours reciproque , & qui placé d'abord sur le même Siége que M. Godeau , dont il avoit été le Coadjuteur , a dans la suite été appelé au gouvernement d'un Diocèse plus étendu. Ce Prélat a mis les dix , onze , & douzième siècles en état de paroître , quand il voudra bien en faire part au Public ; ce qui feroit un cours d'Histoire de douze siècles , comme celui de Baronius , & pourroit engager quelque Sçavant bien-intentionné pour le Public , à travailler sur le même plan , pour continuer cet Ouvrage , jusqu'au temps où nous vivons. Les Paraphrases que M. Godeau a données des Epîtres de Saint Paul & des Epîtres Canoniques ; sa Version expliquée du Nouveau Testament , & ses Meditations sur l'Epître aux Hébreux , sont des Ouvrages très-utiles pour l'instruction des Fidèles. Mr. Godeau a encore composé la Vie de S. Paul , celle de St. Augustin , celle de Saint Charles , les Eloges des Evêques , qui dans tous les siècles de l'Eglise ont fleuri en doctrine & en sainteté , les Tableaux de la Penitence ; des Oeuvres Chrétiennes & Morales , des Homelies pour les Dimanches & les Fêtes de l'année , sans parler de plusieurs petits Traitez ; comme sont , 1. De l'utilité des Missions , 2. Des Seminaires. 3. De la T

le Clericale. 4. Des Discours sur les Or-
 es sacrez. 5. Des Meditations sur le St.
 crement. 6. Des Instructions & Ordon-
 nances Synodales. 7. Des Prieres & In-
 ctions Chrétiennes. 8. Un Avis à M. de
 ris pour le culte du St. Sacrement dans
 Paroiffes , & de la façon de le porter
 x Malades. Il a enfin composé plusieurs
 ouvrages Chrétiens en Vers. Celui qui a
 le plus de cours est sa Traduction des
 eaumes de David en Vers François. On
 aussi de lui quelques Eclogues Chrétiens-
 s, plusieurs Poèmes , & d'autres Pièces
 étiques qui ne sont pas moins recom-
 andables par les sentimens de pieté qu'el-
 inspirent, que par la beauté & la facilité
 s Vers. Mais de tous les Ouvrages de M.
 odeau , il n'y en a point , dit l'Éditeur ,
 plus utile & de plus digne d'un Evê-
 e , que cette Morale Chrétienne , que
 n donne présentement au Public.

ffertatio Philosophica de Veterum Go-
 thorum Sapientia , quam ex consens. &
 approbatione Ampliff. Ordinis Philos. in
 illustri ac Regia Acad. Upsalienti , sub
 præsidio viri ampliffimi Mag. Fabiani
 Torner , Philos. Theor. Prof. Reg.
 & Ord. publicæ bonorum censuræ , quâ
 par est modestiâ sistit , S. R. M. Aluma-
 nus OLAUS N. CRUCELIUS Suder-
 mannus. Ad diem 27. Febr. anni 1707.

In Audit. Gustav. majori. *Upsalia*, Typis *Wernerianis*. C'est-à-dire: *Dissertation Philosophique sur la Sagesse des anciens Goths, &c.* Par Olaf N. Crucl. A Upsal, de l'Imprimerie de Werper. 1707. in 8°. pagg. 46.

DANS cette Dissertation, qui est une es-
pece d'*Exercice Academique*, dédié à
feu Mr. *Benzel* Archevêque d'Upsal, &
partagé en dix Théses, on s'est proposé de
nous donner une grande idée de la Sagesse
des anciens Goths, par lesquels on entend
ici tous les anciens Peuples du Nord. Cet-
te *Sagesse*, ainsi qu'on s'en explique dès
l'entrée de cet Ouvrage, consiste dans l'in-
telligence des choses Divines & humaines;
& l'on prétend que ces Septentrionaux non
seulement y ont excellé; mais qu'ils en
ont fait des leçons aux Peuples les plus
polis, tels que les Grecs & les Romains.
L'Auteur n'est pas le premier qui ait avan-
cé un tel paradoxe; & il ne fait en cela que
suivre les traces de *Jean Magnus*, de *Locce-
nius*, de M. *Rudbek*, & d'autres Ecrivains
Suédois, qui non contents de regarder leur
Patrie comme une pepinière destinée à
peupler la plus grande partie de l'Univers,
l'ont considérée comme une source fécon-
de, d'où la Théologie Payenne, & les
Sciences les plus utiles à la Société se sont
répandues chez les autres Nations. C'est
donc

donc d'après ces Auteurs & sur leur garentie , que M. Crucel nous étale ici son érudition Gothique ; & quoi qu'il ne semble pas avoir beaucoup ajoûté aux recherches & aux découvertes de ces sçavans Hommes , qu'il cite par-tout avec éloge , & qu'il respecte comme ses Maîtres ; nous ne laisserons pas d'entrer dans quelque sorte de détail sur son Ouvrage , en faveur de ceux qui ne sont point à portée de consulter sur cette matière les Livres originaux.

Il commence par examiner la sagesse des anciens Goths , dans le culte qu'ils ont rendu à la Divinité ; & quoi qu'il n'entreprene pas de les justifier sur ce point du reproche d'Idolatrie , il soutient que nul autre Peuple n'a montré , dans le choix de ses Dieux , plus de bon sens & de sagesse. En effet , ils ont tourné d'abord toutes leurs adorations du côté de trois grands objets très-propres à s'attirer l'admiration du genre humain , & qui sont le *Soleil* , la *Lune* , & la *Terre* , qu'ils ont révérez sous les noms de *Thor* , d'*Odin* , & de *Frigga*. Upsal étoit comme le centre de cette Religion. C'étoit où s'assembloient tous les neuf ans les Peuples du Nord , pour y célébrer la plus grande de leurs Fêtes. C'étoit-là qu'on avoit bâti ce fameux Temple de l'*Apollon Hyperboréen* , que Platon assure avoir eu un stade ou 125. pas de longueur. Ce Temple situé sur le sommet d'une montagne ,

au rapport d'*Eric* fils d'*Olaf*, étoit d'une structure merveilleuse, & tout couvert d'or. On y voyoit les statuës des trois Divinités, dont nous venons de parler, assises sur des espèces de lits, à côté l'une de l'autre. Mais la statuë de *Thor*, comme représentant les plus puissant de ces Dieux, occupoit la place du milieu, & s'élevoit au-dessus des deux autres sous la forme d'un homme nud, tenant un sceptre de la main droite, & de la gauche sept étoiles. Tels étoient les anciens Dieux du Nord, qu'il faut bien se garder (dit l'Auteur) de confondre avec certains hommes fameux par leurs crimes & leur tyrannie, lesquels dans la suite ont usurpé ces grands noms. De ce nombre est un célèbre Enchanteur nommé *Odin*, connu par ses fréquents adultères, & dont l'Historien *Ornhielm* nous parle comme d'un monstre. On doit mettre dans le même rang *Frigga*, Princesse fort décriée pour son luxe & pour ses débauches.

M. Crucel passe de la Religion des Goths à leur Politique, dans laquelle cette Nation (selon lui) n'a pas moins fait éclater de sagesse. Elle a cultivé la Jurisprudence dès les premiers temps, & elle a institué des Loix si équitables, que divers Peuples les ont adoptées à l'envi. Elles sont encore en vigueur parmi les Allemans & les Espagnols; & c'est en vain (continuë-t-on)

... bien avoir emprunté sa doctrine sur
l'immortalité de l'Âme. Les autres dogmes
de Zamolxis alloient à instruire l'esprit &
fortifier le corps, à réfréner les passions par
la tempérance, à bannir des Villes & des
familles la sedition & la discorde. Mais
pour insinuer ces préceptes plus efficace-
ment & les faire mieux goûter aux Goths,
naturellement plus faciles à persuader qu'à
contraindre; il fit bâtir exprès un grand é-
difice, où il tenoit table ouverte; & c'é-
toit au milieu des festins, que ce Legisla-
teur dogmatisoit sur les vertus morales &
politiques, sur l'immortalité de l'ame, &
sur une vie future, qui attendoit les con-
vies après celle-ci, & où ils devoient jouir
d'une éternelle félicité. *Diceneis*, à l'exem-
ple de Zamolxis, continua dans la suite à
policer ces Peuples, & leur prescrivit di-
verses Loix, qu'il appella *Bilagenes*, & dont
on forma une espèce de Code.

L'Auteur observe que le langage énig-
matique étoit fort en vogue parmi ces Sep-
tentrion

tentrionaux , & qu'ils aimoient à cacher leurs pensées sous des expressions figurées & symboliques. Il nous en donne pour exemple la conversation d'un ancien Suédois avec un Roi de ce pais-là ; conversation qui est tirée des Antiquitez Suédoises de *Loccenius*. Ce Suédois interrogé par ce Prince sur ce qu'il y avoit de nouveau en Dannemarc , lorsqu'il en étoit parti , lui répondit , *Qu'il y avoit vû des Abeilles sans chef, dispersées, & qui voltigeoient çà & là ;* voulant dire que le Roi de Dannemarc étoit mort. Interrogé après cela sur l'endroit où il avoit fait sa premiere couchée , il dit que c'étoit dans un lieu où des brebis dévoroient un Loup ; voulant signifier par là qu'il avoit trouvé dans ce premier gîte des Paisans qui guerissoient leurs brebis malades , en leur faisant manger de l'orge , dans laquelle ils avoient mêlé de la chair de loup séchée & reduite en poudre. Le Roi continuant ses interrogations lui demanda où il avoit logé la seconde nuit ; à quoi le Suédois répondit , que c'étoit dans un endroit où des loups dévoroient un chariot , dont l'attelage avoit pris la fuite , & s'étoit sauvé dans un bois ; ce qui ne marquoit autre chose sinon que dans cette seconde hôtellerie , il avoit eu le spectacle de plusieurs Castors occupez à traîner une pièce de bois soutenuë en partie sur le dos de l'un d'entre eux ; & que ces Castors avoient tous

pris

à la suite à l'approche de quelques loups, et en proie à ces animaux le Castor enroula sous la pièce de bois, à laquelle il fut attaché en quelque manière de chariot. Le Roi s'étant informé des circonstances de ce troisieme gîte, le Suédois satisfait de la curiosité de ce Prince, en disant, *les souris y mangeoient une coignée, sans en laisser au manche*: c'est-à-dire, que des enfants se joüant, ayant taillé un morceau de fromage en forme de coignée, & l'ayant attaché d'un fêtu, des souris pendant qu'ils avoient mangé le fromage, sans toucher à la paille.

Crucel établit une nouvelle preuve de la sagesse des anciens Goths, sur le soin qu'ils ont pris de conserver la memoire de leurs grandes actions par divers monumens, tels que les Histoires & les Inscriptions. Il y a encore aujourd'hui plusieurs Inscriptions ou abreges de ces anciennes Histoires, comme ceux d'*Hervora*, de *Gotric*, &c. Les Sçavans du Nord estiment ces Fragmens pour l'ancienneté, et ont le disputé avec les Histoires Grecques & Latines, étant écrits en caractères Runiques, d'où ils prétendent qu'ils ont tiré leur origine, non seulement les caractères Grecs & Latins, mais (ce qui est encore surprenant) les caractères Phéniciens; Et l'avis de M. *Rudbeck* dans son *Atene*. Quant aux Inscriptions, on les a trou-

trouve gravées sur des pierres d'une énorme grandeur, qui couvrent d'anciens tombeaux, ou qui ferment l'entrée de certaines grottes; & ces Monumens, s'il en faut croire Mr. Crucel, sont l'ouvrage des Géants qui vivoient avant le Déluge, ou tout au moins, de ceux qui ont vécu peu après. Mais pour revenir aux anciens écrits Historiques, il est certain que la perte irréparable qu'on a faite de la plûpart, doit être imputée au zèle mal-entendu de ceux qui plantèrent le Christianisme dans le Nord, & qui désespérant d'en pouvoir autrement déraciner l'Idolatrie, & la Magie, défendirent l'usage des Lettres Runiques: ce qui arriva sur la fin du dixième siècle, sous le regne d'*Eric* le Victorieux, & sous celui d'*Olaf-Scott-Konung* son fils. De là vient qu'il ne nous reste que les noms & quelques fragmens des anciens Auteurs Suédois, parmi lesquels *Samund* tient le premier rang; & c'est du débris de ses Ouvrages qu'on a composé les Livres appellez *Edda* & *Voluspa*, recueillis par un *Samund* plus recent (qui vivoit l'an de N. S. 1050.) par *Snorron*, & par d'autres. Cette nouvelle compilation n'est donc proprement qu'un abrégé, & ne contient pas (dit-on) la millième partie de l'ancienne *Edda*, qui sous des recits fabuleux renfermoit toute la Theologie & toute la Sagesse du Nord. On en peut voir un échantillon

dans cette partie de l'*Edda* moderne,
 ée *Haawamal*, & qui pour l'excellen-
 ce des préceptes moraux & politiques dont
 elle est remplie seroit (au jugement d'*Olaf*
) très-digne d'une Version Latine.
 L'auteur nous entretient ensuite, des
 Poètes ou anciens Poètes Septentrionaux,
 dont les Vers destinez à immortaliser les
 actions, tenoient lieu d'Annales à
 plusieursuples; ainsi que Tacite nous l'assure
 des Germains. La Poësie de ces Skaldes
 consistoit à des Epigrammes, qui, sans
 les recits historiques, exprimoient
 quelque fait & en peu de mots quelque fait
 remarquable. La Prose étoit peu différente
 de la Poësie, dont tout l'artifice con-
 sistoit à disposer les mots de maniere, que
 les Lettres nommées *Samstafar*, &
 dépendoit toute l'harmonie de ces
 lettres se trouvaient placées à propos. Tel-
 étoit la Poësie des anciens Skaldes. Mais
 leurs Successeurs sacrifiant cette premiere
 simplicité au desir de paroître plus inge-
 nieux & d'être entendus moins facilement,
 cherchèrent à répandre l'obscurité sur leurs
 ouvrages; en sorte que sans le secours d'u-
 ne interprétation appelée *Urf-Kyring*, qui
 étoit comme la clef, ils demeuroient
 entièrement inintelligibles au vulgaire. Une
 cause qui contribua le plus à aug-
 menter cette obscurité, fut la transposition
 des mots, qu'un trop grand assujettisse-
 ment

ment à certain nombre & à certaine ca-
 ce rendoit absolument indispensible. L'
 teur produit quelques exemples de
 sorte de Versification. Nous nous con-
 terons d'en rapporter un seul, par le-
 on pourra se former quelque idée de
 ancienne Poësie Septentrionale. L'
 des chiffres indique celui dans lequel
 doit arranger les mots, pour en tirer
 que présente l'explication Françoisise in-
 mée au-dessous.

6	2	3	4	5
Lætur	fa	er	Hakon	heitir
14	15	16	7	
Han	rækir	lid,	bannat	
13	11	12	20	
Jord	kan	Frelsa	firdum	
8	1	9		
Fridrofs	Kongur	Ofsa :		
22	18	23	17	25
Sialfur	rædr	alt	oc	Elfar
19	21	24		
Eirn	stillir	a—	milli	
29	30	26	31	
Gramur	ofgift	ad	Fremiri	
27	10	28		
Gandviks	iofur	landi.		

C'est-à-dire :

*Le Roi nommé Haquin, empêché
 l'on ne viole la paix : il délivre
 srie & la défend : il protège son peupl*

des hommes : sa domination
 s'étend jusqu'à la côte de Gand-
 us grand encore que son Em-

n du Calendrier Runique
 est une dernière preuve de
 l'habileté des anciens Goths.
 Il sert à faire une description
 du Ciel, sur laquelle il renvoie à
 l'attaché seulement à prou-
 ver un Homme, que ce sont
 les Septentrion qui ont ima-
 giné ces Constellations, sur-tout
 celles du Zodiaque, & qui ont
 donné les noms qu'ils portent
 à présent. Il soutient que ce
 fut un Prince de nation, qui les fit
 connaître, & qui, (suivant le
 rapport de Lucien) leur communiqua
 leur apprit des choses sur-
 naturelles, deux voyages qu'il fit en
 leur retour après cela dans un
 lieu sur l'origine des douze Si-
 gnes, & leurs rapports qu'ils ont, chez
 eux, aux différentes parties
 du Ciel, auxquelles ils répondent.

Le Gothique commençoit
 à se former, & ces Peuples préten-
 dent par ce Signe la joye que
 leur retour du Soleil, après une
 absence de six mois. Le *Verseau*, qu'ils ap-
 pelloient

pelloient *Wattumannen*, désignoit la modération du froid & le commencement du dégel; & c'est sans aucun fondement qu'on voudroit faire honneur aux Egyptiens de l'invention de ce Signe, puisqu'il pleut très-rarement en Egypte, & que l'inondation du Nil n'arrive que sous le Signe du *Cancer* ou de l'Ecrevisse. Le Signe des *Poissons*, qui succede à celui du Verseau, annonçoit une pêche abondante causée par la fonte des néges, qui entraînant beaucoup de limon dans les rivieres & dans les étangs, attire les poissons vers les rives, & les invite à frayer. Les deux signes suivans, qui sont le *Belier* & le *Taureau*, répondoient aux mois où les terres du Nord produisent des pâturages pour le menu & le gros bétail; sans compter que sous le Signe du *Taureau*, on laboure ces mêmes terres pour y semer de l'orge. Les *Jumeaux* représentés par deux enfans nuds, faisoient entendre que l'eau étant suffisamment échauffée par les rayons du Soleil, on pouvoit alors se baigner en toute sûreté. La

mois de corruption. La *Vierge* avec son
indiquoit le temps de la Moisson, qui
ait dans le Nord aux mois d'Août & de
tembre; & il n'y a nulle apparence que
Peuples Meridionaux, tels que les E-
tiens & les Asiatiques, qui moissonnent
Avril, en Mai & en Juin, ayent eu au-
part à l'institution de ce Signe. La
ance venoit fort à propos à la suite de
Vierge, parce que les Septentrionaux a-
s la Moisson, tenoient des Foires, dans
uelles ils échangeoient leurs Bleds con-
d'autres denrées, se servant pour cela
Balances. Le *Scorpion*, animal qui tuë
son venin froid & coagulant, ne signi-
t autre chose que l'éloignement du So-
& le retour de l'Hyver qui venoit gla-
la nature. Enfin, le *Sagittaire* étoit un
bole de la Chasse, qui faisoit dans cette
tie de l'année, une des principales oc-
pations des Peuples du Septentrion.
C'est ainsi que M. Cruel explique les
ze Signes du Zodiaque; découvrant les
venances qu'ils ont avec les saisons &
coûtumes du Nord; & s'efforçant de
ouver que ni les Egyptiens, ni les Affy-
ns, ni les Juifs, ni aucun autre Peuple
Midi, ne peuvent disputer aux anciens
ths la gloire de cette invention.

The Mathematical and Philosophical Works of the Right Reverend JOHN WILKINS, Late Lord Bishop of Chester, Containing, &c. C'est-à-dire: *Les Oeuvres Mathématiques & Philosophiques de M. Jean Wilkins dernier Evêque de Chester*: Contenant, I. *La découverte d'un nouveau Monde; ou un Discours tendant à prouver, qu'il est probable que la Lune est un Monde habitable: avec un Discours sur la possibilité du commerce entre nous & les Habitans de la Lune.* II. *Qu'il est probable que nôtre Terre est une des Planètes.* III. *Mercuré: ou le Messager secret & prompt; pour montrer comment on peut communiquer fort vite & sûrement ses pensées à un ami éloigné.* IV. *La Magie Mathématique: ou les merveilles que l'on peut opérer par la Geometrie Mécanique.* V. *L'Extrait d'un Essai de l'Auteur sur le projet d'une Langue universelle, qu'il appelle Caractère réel & Langue Philosophique.* On a mis à la tête de ce Recueil la *Vie de l'Auteur*, avec le *Catalogue de ses Ouvrages.* A Londres, chez Jean Nicholson, &c. 1708. in 8°. pagg. 774. des deux premiers Traitez, sans comprendre la *Vie de l'Auteur*, ni l'*Avertissement*: pagg. 90. du troisiéme Traité: pagg. 184. du reste. Il n'y a que le premier Titre qui porte 1708. tous les Traitez sont datés 1707.

les Titres de tous ces Traités ne promettent quelque chose d'extraordinaire, on ne trouve dans le Livre même que des choses communes. Tous ceux qui ont écrit de la Philosophie de Descartes, & des Entretiens de Mr. de Fontenelle sur l'Universalité des Mondes, ou ceux qui ont écrit touchant le même sujet ont gueres ici que ce qu'ils ont dit ces excellens Auteurs sur la même chose, & sur l'hypothese que la Terre est une Planete qui tourne autour du Soleil comme autour du centre d'un monde. Ainsi nous n'entrerons point dans le détail des deux premiers

qui ne n'a de mystere que dans le premier, c'est de ce *Mercure*, ce *Messager secret* par cette maniere de communiquer ses idées à des personnes éloignées, tout cela se trouve dans le *Traité des chiffres & des si-*

me *Traité* intitulé, *Magie Manifeste* est divisé en deux Livres, dont le premier est nommé *Archimede*, & le second *Dédale*. Dans le premier, on traite de la puissance des forces mouvantes, & dans le second, on traite des machines que sont le pigeon d'Archimede, & de Regiomontanus, &c.

B

Quant

Quant à l'Extrait d'un Essai sur la Langue universelle, imprimé en 1668. par ordre de la Société Royale de Londres, il est si précis & si sec, qu'il faudroit le traduire en François, si nous voulions faire plus que l'indiquer.

On auroit pû s'attendre à trouver que que chose de singulier sur la possibilité de commerce entre les hommes de ce monde & ceux de la Lune ; mais tout ce qui est dit là-dessus se réduit presque à de pures inductions des choses que l'industrie des hommes a inventées, à celles que l'on peut inventer de nouveau.

Tel est le Livre de Mr. Wilkins. Cet Auteur étoit fils d'un Orfèvre d'Oxford : étoit Docteur en Théologie ; & ayant épousé la sœur de Cromwel, il fut fait Principal du College de la Trinité à Cambridge, par Richard fils d'Olivier Cromwel. Il ne conserva cette place que jusqu'au rétablissement du Roi Charles II. après quoi il fut reçu dans la Société Royale de Londres, & par la protection de Mylord Buckingham, il fut fait Evêque de Chester. On voit ici un grand éloge de lui, comme d'un homme habile dans plusieurs parties des Mathématiques, qui joignoit à une grande connoissance de la Théologie, un rare talent pour la prédication. On loue sur-tout sa franchise & son desintéressement. *Il a eu quelques démêlez avec ses Confrères*

ujet de la Religion : car il n'étoit
 jours dans les sentimens de l'Eglise
 ne. Il mourut en 1672 ; & Mr.
 me Lloyd , aujourd'hui Evêque de
 ter , fit son Oraison Funébre.

re les Traitez contenus dans ce Vo-
 on a de lui , 1. Un Livre intitulé ,
les ; ou Discours sur le don de la
 ation , &c. imprimé plusieurs fois à
 es. 2. Un Discours touchant la beau-
 la Providence dans sa conduite la
 vere. 3. Un Discours touchant le
 : la Priere ; pour montrer quel il est ,
 si il consiste , comment on peut l'ac-
 , &c. 4. Deux Livres sur les princi-
 les devoirs de la Religion naturelle.
 inze Sermons prêchez en différentes
 ons. Ces deux derniers Livres ont
 bliez par Mr. Tillotson. 6. L'Essai
 langage Philosophique , dont on a
 uit à la fin de ce Volume. 7. Un
 nnaire alphabétique de la Langue
 ise , dressé conformément à cet

della Venerabile Madre Suor Chia-
 Maria della Passione , Carmelitana
 za , Fondatrice del Monastero di
 gina Coeli di Roma, nel secolo Don-
 Vittoria Colonna, figlia di Don Fi-
 o Gran Contestabile del Regno di
 poli, &c. Nuovamente scritta, & di-
 riva

vifa in sei Libri, da IGNAZIO ORSO-
 LINI Sacerdote Romano. C'est-à-dire :
La Vie de la Venerable Mere Sœur Claire
Marie de la Passion, Carmelite Déchauffée,
Fondatrice du Monastere de Regina Cœli,
dans Rome. Par Ignace Orsolini, Prêtre
Romain. A Rome, de l'Imprimerie de
François Gonzague, 1708. in 4°. pagg.
 594.

LA Religieuse dont on donne ici la Vie,
 étoit fille de Philippe Colonne Duc de
 Paliano, & septième Grand Connétable
 du Royaume de Naples, & de Dame Lu-
 crece Tomacelli son épouse. Elle nâquit
 à Ossogna le 20. Avril 1610, & fut appel-
 lée Victoire. Peu sensible aux faux plaisirs
 du siècle, elle forma de bonne heure le
 dessein de se donner à Dieu sans réserve ;
 & pour l'executer, elle se retira dans le
 Monastere de S. Eloi, de l'Ordre des Car-
 melites Déchauffées, où elle prit l'Habit le
 4. d'Octobre 1628. Les progrès qu'elle fit
 dans la Vie religieuse, la firent bien-tôt
 regarder comme un modele de vertu digne
 d'être proposé aux autres. C'est pourquoi
 elle fut élüe Superieure, du consentement
 unanime de toutes les Religieuses du Cou-
 vent ; mais elle ne gouverna pas long-
 temps le Monastere de S. Eloi. Dès l'année
 suivante 1654, elle passa dans celui
 qu'on appelle *Regina Cœli*, fondé par Ai-
 Col

me, Duchesse de Palestrine, comme il
 soit par cette Inscription qu'on y lit en-
 core aujourd'hui.

ANNA COLUMNA PHILIPPI COLUMNÆ DUCIS
 PALTANI, &c. FILIA, UXOR THADDÆI
 BARBERINI,
 URBIS PRÆFECTISSA, URBANI VIII. NEPTIS.
 ADDICTÆ COELI REGINÆ IN SIGNUM
 SUE PIETATIS D. M. D. C. XLIII.

C'est là que mourut la Mere Claire Ma-
 rie de la Passion, le 22. Août 1675. dans la
 66. année de son âge, & la 48. de sa Pro-
 fession.

Le Pere Blaise de la Purification, de
 l'Ordre des Carmes Deschaux, avoit déjà
 publié la Vie de la Mere Claire Marie de
 la Passion en 1681. à Rome: mais comme
 cette Edition est devenuë fort rare, M. Or-
 solini a entrepris de nous en donner une
 nouvelle, qu'il a augmentée de beaucoup
 de circonstances, tirées des procès verbaux
 qui ont été faits en vûe de la Canonization
 de cette Religieuse. Cette Vie est divisée
 en six Livres, dont le premier contient
 l'Histoire de la Vie de la Mere Claire dans
 le monde. Le second renferme sa Vie Re-
 ligieuse. Dans le troisiëme, l'Auteur traite
 de la Foi, de l'Esperance & de la Charité
 de cette Religieuse. Dans le quatriëme &
 le cinquiëme, il parle de ses autres vertus.

Et dans le sixième , il rapporte les prédications qu'elle a faites , les particularitez de sa mort , ses apparitions à plusieurs personnes après sa mort , l'ouverture de son tombeau , & les miracles que Dieu a operez à sa priere.

* JOANNIS CASÆ Latina Monumenta , quibus continentur 1. Carmina. 2. De Officiis inter potentiores & tenuiores amicos. 3. Petri Bembi Vita. 4. In Historias Petri Bembi Præfatio. 5. Epistola ad Ranut. Farnesium Card. 6. Epistola ad Pet. Victorium. 7. Gasparis Contareni Vita. 8. Plures Orationes Thucydidis. 9. Epistola Petri Victorii ad Joh. Casam. 10. Jo. Casæ defensio contra Vergerii calumnias. Cum præfatione NICOLAI HIERONYMI GUNDLINGII. J.U.D. Accedit Index rerum potiorum. 4°. *Hala Magdeb. 1709. prostat in Officina Libraria Rengeriana.*

* LUCIEN de la traduction de N. PERRON Sr. D'ABLANCOURT , avec des Remarques sur la traduction. Nouvelle Edition revue & corrigée. 8°. 2. voll. Amsterdam chez Pierre Mortier. 1709

XLI.

JOURNAL
DES
SCAVANS.

Du Lundi 14. Octobre M. DCCIX.

The Scripturæ A
wards or Punis
the Gospel, wi
cessarily resulti
souls themselves that are concerned in
those Rewards or Punishments, &c.
C'est-à-dire : *La Doctrine de l'Ecriture sur
l'éternité des récompenses & des peines de
tous ceux qui ont reçu l'Evangile, expliquée
sans supposer en eux une immortalité qui ré-
sulte nécessairement de la nature de leurs A-
mes, &c. Par Henri Dodwel, Maître ès
Arts, Auteur du Discours en forme de Let-
tre. A Londres, imprimé pour George
Straughan, &c. 1708. in 8°. pagg. 293.
sans y comprendre la Préface.*

B 4

POUR

Pour mettre le Public au fait sur la matière traitée dans ce Volume, il est à propos de l'instruire d'abord de divers Ouvrages qui ont précédé celui-ci, & qui en ont été l'occasion : & c'est à quoi nous nous sentons d'autant plus indispensablement obligés, que nous n'avons jusqu'ici rendu compte d'aucun de ces Ouvrages dans nos Journaux.

M. Dodwel, si connu dans la République des Lettres par sa profonde érudition, & par un grand nombre de Traitez, qu'il a mis au jour, soit pour l'éclaircissement de l'ancienne Histoire & de la Chronologie, soit pour la défense de la Hiérarchie Episcopale, publia au commencement de 1706. un Livre in 8°. intitulé, *An Epistolary Discourse*, &c. c'est-à-dire : *Discours en forme de Lettre, où l'on prouve par l'Ecriture & par les premiers Pères, que l'Âme est un Principe naturellement mortel, mais qui par son union avec l'Esprit divin Baptismal, & sous le bon plaisir de Dieu, est actuellement immortalisé par rapport aux Peines & aux Récompenses éternelles : Et où l'on fait voir, que personne, depuis les Apôtres, à l'exception des Evêques, n'a le pouvoir de donner ce Divin Esprit qui immortalise.* M. Dodwel, après avoir déclaré dès l'entrée de ce Discours, que sur la question présente, il vouloit s'en tenir uniquement à l'Ecriture

expliquée par les Pères des quatre premiers Siècles, & qu'il rejettoit tout Systême Philosophique, différent de celui de Platon, adopté par les Juifs & les premiers Chrétiens; s'efforçoit de prouver, que conformément à ce Systême, l'Eglise croyoit alors, Que l'homme étoit composé d'un Corps, d'une *Ame* qui lui étoit commune avec les Bêtes, & d'un *Esprit*, qui n'étoit autre chose que ce *Souffle de vie* que Dieu avoit communiqué à nôtre premier Pere; Que ce Souffle, quoi qu'un don surnaturel, n'étoit nullement un Principe d'Immortalité; & qu'ainsi Adam n'étoit naturellement ni mortel ni immortel: Qu'il n'y avoit que l'union du S. Esprit, qui pût lui acquérir l'immortalité; union dont il s'étoit rendu indigne par sa désobéissance, qui l'avoit soumis à la mort, lui & toute sa posterité: Que Dieu avoit permis alors au Démon de régner sur la race criminelle d'Adam, jusqu'au temps où cet Esprit séducteur & ses Anges devoient être précipitez dans les Enfers: Qu'il avoit excepté de cet asservissement général au Démon, les Descendans de Seth & les Israélites, avec lesquels il avoit fait une alliance particulière; mais qui n'alloit qu'à leur procurer les biens temporels, sans y joindre l'esperance de l'Immortalité: Que ce don étoit réservé à la nouvelle Alliance, par laquelle Dieu avoit voulu affranchir les Hommes

de l'esclavage du Démon : Qu'il ne leur accordoit cette Immortalité qu'à deux conditions ; l'une , de croire en Jesus-Christ ; l'autre , de recevoir le Baptême , & en conséquence, le Saint Esprit , qui étoit le véritable & unique Principe de nôtre Immortalité : Que J. C. ayant donné aux seuls Evêques le pouvoir d'administrer le Baptême , & de conférer le Saint Esprit , il falloit nécessairement conclure , que ceux qui n'avoient point d'Evêques , n'avoient point de véritable Baptême , & ne pouvoient ni recevoir le S. Esprit , ni participer à l'Immortalité bienheureuse ; car le but principal de M. Dodwel dans ce Discours , étoit de faire sentir la nécessité de l'Episcopat. Il ajoûtoit , Qu'il ne sembloit pas que l'Immortalité bienheureuse & malheureuse que l'Evangile nous annonce , dût regarder ni les Juifs ni les Payens qui avoient vécu avant Jesus-Christ. Il avoüoit même qu'il n'auroit pas crû que les Ames des uns & des autres fussent devenues immortelles , si les Peres ne l'eussent éclairé là-dessus , & ne lui eussent appris , Que ces Ames séparées des Corps avoient été placées dans la moyenne region de l'air , qu'ils appellent *Hadès* : Que J. C. après sa mort , étoit allé prêcher l'Evangile aux Ames des Juifs qui habitoient l'*Hadès* supérieur , & que les Apôtres étoient allez ensuite prêcher dans l'*Hadès inférieur* , où étoient les Ames des Gen-

Démons ou des Princes de l'Air ; ce qui obligeroit l'Eglise primitive à prier pour les Ames séparées , pour les Saints , pour les Martyrs , & même pour la Sainte Vierge. M. Dodwel terminoit ce Discours , en montrant , que la distinction qu'il établissoit entre l' *Ame* & l' *Esprit* , applanissoit toutes les difficultez que forme la Theologie moderne sur le peché originel, sur la réprobation, sur les enfans morts sans Baptême , & sur les Payens qui n'ont jamais ouï parler de l'Evangile : difficultez inexplicables (selon lui) dans les Systèmes ordinaires.

Cet Ouvrage de M. Dodwel ne manqua pas de lui susciter parmi ses Compatriotes plusieurs Adversaires. M. Clark fut un des premiers à le refuter par un Ecrit imprimé sous ce titre ; *A Letter &c.* c'est-à-dire : *Lettre à M. Dodwel , où l'on répond à tous les Argumens qu'il a employez dans son Discours en forme de Lettre , contre l'immortalité de l'Amc ; & où l'on expose le jugement des Peres sur cette matiere.* On vit paroître pres-

que en même temps une autre Réponse , composée par le Docteur *Turner* , Vicaire de *Greenwich*. Quelques mois après , le Docteur *Coward* , Medecin distingué par ses sentimens particuliers sur la nature de l'Âme , & dont nous avons parlé dans le Journal du 30. Janvier de 1708 , p. 124. prit occasion du nouveau Livre de M. *Dodwel* , de publier celui-ci : *The just scrutiny, &c.* c'est-à-dire : *Examen sérieux des idées modernes qu'on a de l'Âme* , 1. *considérée , suivant l'Écriture Sainte , comme un souffle de vie ou une puissance , & non pas une substance immatérielle , unie au corps* : 2. *regardée comme un principe naturellement mortel , mais qui est immortalisé par son union avec l'Esprit Baptismal , selon le Platonisme , qui a été depuis peu Christianisé : avec un Discours où l'on compare l'état des Morts , tel qu'il est enseigné par l'Écriture , avec celui qu'on tire de la Philosophie , & où l'on fait quelques Remarques sur les conséquences de ces opinions.* (in 8°.) Sur la fin de la même Année (1706.) il parut une nouvelle Réfutation du Livre de Mr. *Dodwel* , intitulée , *A Charge of Heresy, &c.* c'est-à-dire , *Accusation d'Hérésie soutenuë contre le Discours de M. Dodwel touchant la Mortalité de l'Âme , écrite en forme d'Adresse au Clergé de l'Église Anglicane ; où l'on fait voir que M. Dodwel contredit les Symboles reçus , & falsifie toute l'Antiquité sacrée & profane.* M. *Chishull* , jeune Bachelier

Theologie , & Auteur de ce Livre , n'y ménageoit en aucune façon M. Dodwel ; & sans aucun respect pour l'âge , la pieté , & la vaste Littérature de ce sçavant Anglois , il le faisoit passer pour un homme qui avoit plus de mémoire que de jugement , & plus d'érudition que de solidité ; en un mot , il le traitoit avec une aigreur & un emportement capables d'exciter l'indignation des Lecteurs.

Au commencement de 1707 , M. Dodwel se mit en devoir de repousser les attaques de tant d'Assaillants , & fit imprimer un Volume sous le titre de *A Preliminary Defence* , &c. c'est-à-dire , *Défense préliminaire du Discours en forme de Lettre , concernant la distinction de l'Âme & de l'Esprit ; &c.* Cette Défense étoit divisée en deux parties. Dans la première , M. Dodwel répondoit principalement aux objections de M. Clark , qui avoit prétendu que le sentiment de nôtre Auteur favorisoit le vice & l'impieté. Dans la seconde , il se justifioit de l'accusation d'Hérésie intentée contre lui par Mr. Chishull , & se plaignoit amèrement du procédé injurieux de cet Ecrivain. Cette justification de M. Dodwel n'empêcha pas qu'il ne s'élevât contre lui un nouvel Antagoniste , en la personne de Mr. Milles Bachelier en Theologie à Oxford , qui donna au Public un gros *in octavo* , dont voici le titre ; *The natural Immortality* , &c. c'est-à-dire :

dire, *l'Immortalité naturelle de l'Âme défendue & prouvée par l'Écriture & par les premiers Pères, pour servir de réponse au Discours en forme de Lettre de M. Dodwel, où il tâche de prouver, que l'Âme est un Principe naturellement mortel.* Il paroît par l'Ouvrage dont nous faisons l'Extrait, qu'un M. *Smallbroke*, dont l'Écrit n'est point venu à nôtre connoissance, étoit aussi entré en lice contre M. Dodwel; & c'est apparemment un de ses derniers Agresseurs.

C'est donc pour répondre avec plus d'étendue à toutes les Critiques dont nous venons de parler, que M. Dodwel produit la nouvelle Défense que voici, dans laquelle il se propose de faire voir en particulier; 1. Jusqu'à quel point les plus grands Philosophes de l'Antiquité ont poussé leurs découvertes sur la nature & sur l'Immortalité de l'Âme; 2. Combien les idées de la Philosophie Payenne sur cet article ont été rectifiées par les Juifs Hellénistes, aidez de la Révélation de l'ancien Testament; 3. Combien toutes ces Découvertes ont été perfectionnées par la Révélation de l'Évangile.

Cela est précédé d'une longue Préface, qui roule sur l'explication de plusieurs passages tirez de *Clement Alexandrin*, & qui ont rapport au sujet de ce Livre. Le premier de ces passages va (selon M. Dodwel) à établir le Baptême, comme verité

immortalité. Il est conçu en ces
 πηρομένοι, φωτιζόμεθα : φωτιζόμενοι ,
 εὐλογοίμενοι, τελειώμεθα : τελειώμενοι ,
 μεθα. C'est-à-dire : *Etant baptisez ,*
vous illuminez ; étant illuminez , nous
perfec̄tionnez ; devenant enfans , nous som-
mortalisez. (Padag. l. 1. c. 6.) L'Au-
 teur de son opinion touchant la mor-
 tuelle de l'Ame , qui ne devient
 elle que par une grace particuliere
 1 , sur quelques autres passages tirez
 des fragmens du même Pere , qui nous ont
 été conservez par Cassiodore. C'est de ces
 Fragmens , non suspects au senti-
 ment de M. Dodwel , qu'il emprunte de
 expliquer ce qu'il faut entendre par
 trois ordres de Creatures soumises au
 Seigneur , & comme à leur Seigneur , & appel-
 ees par Saint Pierre (1. Ep. III. 22.) ἄγγελοι,
 & δυνάμεις ; *les Anges, les Puissan-*
ces & les Vertus. Suivant ce Systême , les
 Anges sont les Esprits bienheureux , qui ha-
 bitent le Ciel. Les Puissances & les Ver-
 tés sont tous les autres Etres intelligens qui
 remplissent ce bas monde , c'est-à-dire ,
 l'Air , la Terre , & les Enfers ou les en-
 traînes de la Terre , & qui forment diffé-
 rentes Classes. Il y a celle des Anges pré-
 varicateurs , chassés du Ciel , qui ont le
 Diable à leur tête , & qu'on doit regarder
 comme les Principes de ce Monde : il y a
 d'autres

d'autres Esprits d'une nature moins excellente, & d'une substance plus grossiere, préposez, même avant la chute des Démons, au gouvernement du Monde subluinaire, & que ceux-ci ont entraînez dans leur parti: il y a outre cela les Hommes, & les Ames séparées des Corps, qui font deux autres Classes à part. Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans tout ce qu'il nous dit ici sur la subordination qui se trouve entre ces différens ordres d'Esprits, qu'il compare à une grande Armée, composée de Généraux, d'Officiers subalternes & de Soldats, & partagée en divers Corps, dont chacun a son poste à occuper & sa fonction à remplir. Nous nous contenterons d'ajouter qu'il n'avance rien sur tout cela, qu'il n'essaye de prouver par l'autorité de l'Écriture, & qu'il ne tâche d'éclaircir par la comparaison qu'il en fait avec le Système des Platoniciens.

Pour venir maintenant au corps de l'Ouvrage, nous dirons que l'Auteur s'applique d'abord à rassurer les personnes pieuses que son opinion auroit pû effaroucher; & pour se les rendre favorables, il leur fait voir d'une part, qu'en supposant l'Ame mortelle de sa nature, il n'ôte point à Dieu le pouvoir de l'immortaliser quand il lui plaît, par rapport aux peines ou aux récompenses; & de l'autre, que son opinion fait honneur à la conduite de Dieu, à qui elle

pargne l'inconvénient de punir ou de récompenser éternellement des Ames qui n'ont mérité ni l'un ni l'autre, telles que les Ames des Enfans morts sans Baptême, celles des Peuples à qui l'Évangile n'a jamais été annoncé, &c.

De là il passe à l'examen des Dogmes Philosophiques reçus du temps des Apôtres, & auxquels l'Écriture fait allusion; & il prétend que sans une parfaite intelligence de cette Philosophie, qui est celle des Platoniciens, on ne peut entrer que difficilement dans le vrai sens des Livres du Nouveau Testament. Les Platoniciens (selon lui) ont considéré l'Âme comme un Être mixte ou comme une espèce d'*Intermédiaire*, qui unissoit l'Esprit à la matière; & qui loin d'être immortel de sa nature, ne le devenoit que par son union avec l'Esprit. Ils ont crû que ces deux Êtres n'étoient point absolument inséparables, & que leur disunion rejettoit l'Âme dans sa condition mortelle; condition qu'ils n'ont jamais confondue avec un entier anéantissement. C'est sur ce principe que les Gnostiques, fameux Hérétiques de la primitive Église, & grands Platoniciens, refusoient l'Immortalité à ce qu'ils appelloient l'*Homme matériel* ou *terrestre*, comme étant dénué de l'*Esprit* ou du *Souffle vivifiant*, quoi que d'ailleurs il fût doué d'une Âme. Ce n'est qu'en vertu de ce *Souffle Divin*, que Philon, & les Juifs Hel-

Hellénistes, conformément à ce Systèm ont attribué aux Ames une véritable Immortalité, estimant qu'elle étoit morte de sa nature, nonobstant la faculté qu'elle a de penser & de raisonner. D'où il paroît que le terme *πνοή*, *Souffle*, employé par Philon, désigne un Principe de vie parfaitement simple, & entièrement distingué de l'Âme; & que ce *Souffle* revient en quelque maniere à ce qui est appelé *Esprit* dans l'Évangile.

On observe ensuite, que les Chrétiens sont parvenus à connoître la distinction de l'Âme & de l'Esprit, que par le don qu'ils ont reçu de pénétrer dans le Sens mystique de l'Ancien Testament, sur-tout en rapport à un Passage d'Isaïe (XLII. 5.) où le Prophète distingue *πνοήν*, le *Souffle*, de *πνεύμα*, l'*Esprit*. C'est par là qu'ils ont compris que l'assemblage de l'Âme & du *Souffle* de vie qui se trouvoit en Adam, étoit sujet à la mort; ce qui se vérifie par divers passages du Nouveau Testament, qui nous apprennent en même temps qu'il n'y a que l'Esprit Divin qui puisse donner à l'homme quelque droit à l'Immortalité; l'Esprit bien loin de faire une partie essentielle de la nature humaine en général, ne peut être conféré que par le Baptême. A toute la différence qui se rencontre sur ce point entre la doctrine des *Hellénistes* & celle des *Ecrivains* sacrés, consiste, selon l'

Dodwel , en ce que les premiers ont cru que le Principe d'Immortalité entroit nécessairement dans ce qui constituoit la nature de tous les Hommes , & dépendoit de l'union de leurs Ames avec certains Esprits Célestes , créées avant cette union : au lieu que les derniers regardent ce Principe qui immortalise , comme un don attaché uniquement au Baptême ; & rejettent cette création d'Esprits , préalable à leur union avec les Ames.

Une autre preuve que l'Homme n'est point naturellement immortel , c'est (dit l'Auteur ,) qu'il n'a point été créé dans le Ciel , comme l'ont été les Anges ; d'où il est arrivé , que les Anges prévaricateurs , quoi que bannis du Ciel , n'ont pu perdre l'Immortalité qui leur étoit essentielle ; pendant que le péché du premier Homme l'a fait retomber dans sa mortalité naturelle , en le privant de l'Esprit vivifiant qu'il n'avoit reçu que par une grace particulière , & que par conséquent , il n'a pu transmettre à ses descendans. Car , continuë Mr. Dodwel , il ne faut pas confondre ce Principe avec le Souffle Divin ou l'Ame de l'homme , ni s'imaginer que l'Immortalité soit due à cette Ame en qualité d'Ouvrage Divin , puis qu'il s'ensuivroit que le Corps humain , par la même raison , devoit être naturellement immortel , ce qui n'est point. Du reste , la perte que l'homme pecheur a
faite

faite du Principe qui immortalise , paroît assez par l'arrêt de son Juge qui l'a relégué dans ce bas Monde , soumis à l'empire de la mort. Mais quoi que l'Homme ait perdu l'Immortalité , qui ne peut lui être renduë que par le Baptême , il n'a pas laissé d'en conserver quelques vestiges , puisque la dissolution du Corps n'emporte point necessairement celle de l'Ame.

L'Auteur s'engage après cela , dans une longue discussion d'un passage de S. Irenée , sur l'explication duquel il soutient que ses Adversaires ont eu tort de lui insulter , en l'accusant de falsification , puisque ce passage , pris dans le sens qui lui est propre , n'accorde à l'Ame de prétention à l'Immortalité , que dépendamment de l'Esprit Divin qui la vivifie. Il montre aussi , par divers passages de Tertullien , que du temps de ce Pere , c'étoit la commune créance de l'Eglise , que l'Esprit de vie ou le Principe d'Immortalité , étoit quelque chose d'étranger à l'Ame , & qui pouvoit s'y joindre ou s'en separer , selon que Dieu le jugeoit à propos ; en sorte que l'union de cet Esprit avec une Ame n'étoit pour elle un titre d'Immortalité , qu'autant qu'il plaisoit à Dieu de perpetuer cette union : d'où il s'ensuit , que l'Eglise ne trouvoit point alors d'incompatibilité entre la punition éternelle des Damnez & la mortalité naturelle des *Ames*. Tertullien lui-même , lorsqu'il em-
braisa

t. Il est vrai que dans la suite s'e-
cruit plus à fond des Dogmes du
isme, il abandonna cette opinion,
bien fondée qu'elle lui eût paru
; mais quoi qu'il fut alors persuadé
glise, que les Ames séparées des
oient Immortelles, & qu'il s'en
en termes qui semblent marquer
croyoit immortelles par leur na-
n'a jamais voulu faire entendre par
tribuât aux Ames l'Immortalité,
an Principe *intrinseque* ou essentiell-
attaché à leur nature, mais il a vou-
mplement, Qu'il étoit naturel à
e survivre au Corps.

ainsi que M. Dodwel tâche de met-
son parti S. Irenée & Tertullien ;
re voir à ses Adversaires combien
t mécomptez, lors qu'ils ont pré-
battre en ruine par l'autorité de

il) le meneroit trop loin , il s'en croit en partie dispensé par le zele d'un homme de merite & de distinction (qu'il ne nomme point) que la Providence a fuscité pour lui servir d'Apologifte , & qui en a parfaitement rempli tous les devoirs. M. Dodwel paroît d'autant plus pénétré de reconnoissance envers son généreux Défenseur , qu'il avoit moins lieu de se promettre ce secours officieux , dans un temps sur-tout , où il se voyoit en quelque maniere trahi par ceux qui se disoient ses meilleurs amis , & abandonné à toute l'injustice de ses Accusateurs. Il se plaint de la trop grande facilité des premiers à se laisser prévenir au désavantage de sa cause , & de l'acharnement des autres à rendre sa foi suspecte & à le calomnier , en lui imputant des sentimens qu'il n'a point , & qu'on ne peut raisonnablement inferer de ses Ecrits ; & c'est par là qu'il termine son Ouvrage. Nous ajoûterons , que si les Auteurs qui se piquent le plus de ne raisonner que sur des idées claires & distinctes , ne peuvent pas toujours se garantir des fausses imputations ; on donne sur soi infiniment plus de prise de ce côté-là , lors qu'on établit le fort d'un Système sur un grand étalage d'érudition sacrée & profane ; c'est-à-dire , sur des autoritez & sur des passages dont la plûpart sont susceptibles d'interprétations différentes. Ainsi , *il n'est pas surprenant que M. Dodwel qui*

9. 47
ui en a bien
fluyé tant de

othi Vitis A-
torum Regni
& notis illuf-
ELIUS filius.
centrionale, ou
Suede. Par Jean
ctions & des Re-
s. A Upsal chez
08. in 4°. pagg.

Cologne en 1623.
seconde Edition.
qui la donne, y
reté des Exemplai-
Livre. Vastovius
e, & Chanoine de
ismond III. Roi de
Son Epître dedica-
En y faisant voir
uede a tirez de la
il parle de l'Idolatrie
onaux. Comme les
ils adoroient le So-
rs Rois; comme les
ient un culte supersti-
aux; enfin, ainsi que
nains, ils regardoient
comme

comme des Dieux les personnes qui par leur bravoure ou par leur sagesse s'étoient anciennement distinguées parmi eux. Ils avoient consacré les deux premiers jours de la semaine, au Soleil & à la Lune; le troisième, à Dife; le quatrième, à Odin; le cinquième, à Thor, à qui ils avoient aussi dédié le premier mois de l'année, le sixième jour, à Frigga; & le dernier, à la Flamme. Thor, Odin, & Frigga, étoient leurs plus grandes Divinitez. Les moins considérables étoient Goée fille de Thor, & le second mois portoit son nom; Vagmoste & Adinge, Dieux de la guerre; Rostiphe, fameux Devin; Rostare, célèbre par sa cruauté; Fro, Satrape des autres Dieux; Methotin, leur Pontife; Mara, fantôme dangereux pendant la nuit; Neccus, Dieu redoutable à ceux qui approchoient des eaux. Les bois, les montagnes, & les cavernes, étoient autant de Palais enchantez où habitoient les Fées, & on les y consultoit comme des Oracles. Les Manes, les Lares, les Faunes, les Satyres, & parmi ceux ci, un certain Memmingus, étoient aussi en grande considération dans tout le Nord. Dithmar dit qu'on avoit coutume d'y sacrifier tous les ans au mois de Janvier 99. victimes humaines, & que cela a duré jusqu'au temps de Henri I. Roi de Germanie. Le sort décidoit du choix de *ces victimes*, & jamais le peuple n'attendoit

doit plus de graces des Dieux , que lors que le sort tomboit sur le Roi. Vastovius ajoûte , que non seulement le peuple, mais aussi les Rois & les Princes du Septentrion, se faisoient alors une gloire d'être d'excellens Magiciens, de sçavoir nouër l'éguillette , & de faire toutes sortes d'autres sortilèges.

Tels étoient les Suedois, dit-il, lors que Herebert , Ansgaire, & les autres Ministres de l'Evangile , vinrent leur annoncer la doctrine de Jesus-Christ Par leur Prédication , les ténèbres se dissipèrent, la ferocité se changea en politesse , la Science prit la place de l'ignorance profonde qui avoit régné jusqu'alors. On bâtit par-tout des Eglises , des Monastères , des Colleges publics ; on dressa de nombreuses Bibliothèques. Celle des Benedictins de Visby ville de Gothlande, renfermoit deux mille Manuscrits très anciens , & un grand nombre de plus modernes. Le Ciel parut récompenser les Suedois de leur docilité par des faveurs mêmes temporelles. Car dans le temps qu'ils devinrent Chrétiens , ils commencèrent à découvrir chez eux des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, & d'autres métaux.

Vastovius déplore ensuite l'aveuglement où ils sont tombez en embrassant la Doctrine de Luther ; & après un court dénombrement des principaux Saints que la Suede

Catholique a produits , il demande d'où vient la sterilité de la nouvelle Religion , & si elle est encore trop jeune pour être mere de quelque Saint, quoi qu'elle ait cent ans. Il joint à cette raillerie une description très-serieuse des malheurs arrivez à la Suede depuis la Réformation.

En l'état où sont les choses , il n'y avoit pas d'apparence que Mr. Benzelius se crût permis de passer cet endroit de l'Epître sans tâcher de le réfuter. Aussi nous avertit-il dans sa Préface, qu'il avoit résolu d'y attacher une note. Mais il nous apprend en même temps que cette note , par la multitude des matieres qui y sont entrées , est insensiblement devenuë une Apologie en forme ; & qu'il la reserve pour un autre Ouvrage.

Celui-ci contient 85. Abregez de Vies de Saints ou de Saintes , qui ont vécu depuis l'an 813, jusqu'à l'an 1525.

S. Herebert né dans les Pais-Bas , entra le premier en Suede pour y planter la Foi. Ce fut l'Empereur Charlemagne qui l'y envoya avec quelques autres , à la priere du Roi Biorne, qui desiroit depuis long-temps d'être instruit , & de faire avec ce fameux Empereur une alliance solide. Herebert détruisit le culte des faux Dieux dans une partie de l'Ostrogothie , & y jetta les premiers fondemens de l'Eglise de Lincoping. *Mais ces heureux commencemens n'eurent*

pour lors de suite, & la mort de l'empereur l'établissement des Ministres de l'Empire, qui se retournèrent au lieu à l'idolatrie de se retravailler les Féroces Hérétiques, On conjecture qu'il fut fait Evêque de Minden, & son Titre Apostolique.

St. Ansgaire donne à St. Ansgaire le titre de Roi des Royaumes Septentrionaux.

Après la mort de Charlemagne le Roi de Danemarck demanda de St. Ansgaire.

Louis le Debonnaire Roi de France & de Lombardie.

St. Ansgaire, s'offrit à aller prêcher dans les deux

royaumes, Gisela, Roi de Danemarck, & Vithmare.

St. Ansgaire demeura à Birca, où ils se convertirent, & Ansgaire se convertirent.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

St. Ansgaire se convertirent à Birca capitale de Danemarck.

dans ce Catalogue, est sainte Gude ou Gode. Elle étoit sœur d'Ingon III. Roi de Suede, & elle fut mariée à Suenon II. Roi de Dannemarc. Ce mariage fut déclaré illégitime à cause de la parenté, & Suenon fut contraint par le Pape & par Adalbert Archevêque de Breme, de répudier Gude. Cette jeune Princesse fit bâtir de son bien un Monastere dans la Vestrogothie où elle se retira, & où elle se rendit célèbre par la pratique de toutes les vertus. Ce Monastere étoit le refuge de tous ceux qui étoient persecutez pour la foi. Les Religieuses y partageoient leur temps entre la priere & le travail des mains. Elles s'occupoient surtout à faire des Habits Sacerdotaux, & d'autres ornemens d'Eglise. Thore maîtresse de Suenon, jalouse de la réputation de Gude, & des honneurs que sa vertu lui attiroit, la fit empoisonner. Elle vivoit en 1055.

M. Benzelius, dans sa Note sur cet article, observe que Gude étoit fille d'Anund Jacques Roi de Suede. Il fait sur la parenté qui étoit entre les Rois de Dannemarc & les Rois de Suede de ce temps-là, des remarques qui prouvent son exactitude. Ses autres Notes ne sont ni moins travaillées, ni moins utiles. Il y défend son Auteur en certains endroits, dans d'autres il le critique. La Chronologie & la *Geographie* ancienne du Septentrion, de la-

laquelle il paroît avoir une grande connoissance , sont également éclaircies dans son Ouvrage , suivant les occasions qui se présentent. On trouve à la fin deux suites genealogiques tirées d'un vieux manuscrit du Comte Magnus Gabriel de la Gardie : l'une renferme les Rois & les Princes de Dannemarc , depuis Gormon bisayeul de Canut le Grand , jusqu'à Chrétien III : l'autre les Rois de Suede , depuis Ragnar Lodbrok , jusqu'à Birger fils de Magnus.

Annotationes ad Examen feudale Strykianum , ex Interpretibus accuratissimis congestæ , ac passim ex Recessibus Imperii , Jure feudali Saxonico , communi & Electorali , etiam Lusatico , nec non exemplis illustribus , præjudiciis rarioribus , & inspersis variis novissimis formulis illustratæ & editæ à JOHANNÉ JACOBO VINZIGERO J. U. D. &c. Lipsiæ & Francofurti apud Joh. Jacob. Scopsum. 1708. C'est-à-dire : *Annotations de Jean Jacques Vinziger Docteur en Droit , sur l'examen du Droit feodal de M. Stryk , tirées des Constitutions de l'Empire , du Droit feodal de Saxe , soit par rapport aux Fiefs simples , soit par rapport aux Electorats , & des exemples les plus célèbres , avec les différentes formules qui ont rapport à cet-*

Jean Jacques Scopsius. 1708. in 8°. p.
688.

L'OUVRAGE que M. Stryk a donné
Public sur le Droit feodal, est fort
mé; & il n'en faudroit pas d'autre pre
que le soin qu'ont pris divers Auteurs
faire des Notes: car on ne s'amuse gu
à commenter de mauvais Livres. Ces
tes doivent naturellement être jointe
Texte pour lequel elles sont faites.
une espece de Supplément qu'on ne
bien entendre que lors qu'on a l'Ouv
principal devant les yeux. Nous al
neanmoins toucher quelque chose de
observations détachées. Il y en a une
l'origine des Fiefs, dont la recherche
puisé les Interprètes en conjectures &
soupçons. Quelques-uns font reme
cette origine jusqu'aux Romains, qui
le cours de leurs conquêtes distribue
aux vieux Soldats, en recompense de
travaux, une partie des terres conqui
la charge d'être toujours prêts pour
service. D'autres Auteurs, du nombre
quels étoit M. Stryk, ont cru que les
avoient été introduits par les Lombard
fondement de leur opinion, c'est que
partie du Droit Civil, qu'on appelle
ge des Fiefs, a été tirée des mœurs &

OCTOBRE 1709.

55

s de Milan, & de quelques autres d'Italie, qui composent ce qu'on appelle la Lombardie. L'Auteur des Notes passe aussi cette opinion; mais il croit qu'on ne doit pas moins rapporter l'origine de ces Fiefs à l'Italie, l'origine de ces Fiefs féodales, parce qu'en Allemagne comme en Italie, les Princes donnoient à leurs Capitaines une partie de leurs terres sous la même condition du service militaire.

Les Fiefs ne se sont pas formés de la même manière. On trouve dans une autre Note de l'Auteur, que dans les temps de troubles, les plus foibles mettoient volontairement leurs biens sous la protection des plus puissans, & en échange en prenoient hommage pour les conserver. Ce second cas a donné lieu à une distinction entre les terres que le Seigneur a données originairement au Vassal sous certaines conditions, & les terres qui ont été offertes librement par le possesseur légitime, en vûe d'une protection utile & d'une plus grande sûreté. Ces deux espèces de Fiefs sont fort différentes: l'un vient de la pure libéralité du Seigneur & doit par là suivre les Loix qu'il y a établies; l'autre est le propre bien du Vassal, qu'il met seulement sous la protection du Seigneur; & ces sortes de Fiefs ne sont pas sujets à la rigueur des Loix

feodales , comme ceux qui ont eu pour fondement des concessions réelles de terres sous certaines conditions.

Les principales différences sont, 1. Qu'en matière de Fiefs *oblats* , il n'y a point de réunion ni de reversion en faveur du Seigneur , parce que le Seigneur n'a jamais été maître du domaine utile. 2. Que ces sortes de Fiefs passent aux filles & aux mâles également , parce qu'ils n'ont point pour condition ni pour objet le service militaire , qui est le seul motif de préférence en faveur des mâles.

Cette distinction entre les Fiefs propres, & les Fiefs impropres ou *oblats* , est remarquée par peu d'Auteurs ; & il faut avouer qu'elle a rarement son application. A peine y a-t-il des exemples certains de cette dernière espèce de Fiefs , parce que ceux qui peut-être ont été tels dans leur origine, sont devenus peu à peu semblables aux autres , & ont été assujettis par le temps aux mêmes Loix , & aux mêmes charges. En voila assez pour donner une idée des Notes. Elles ne peuvent être utiles qu'à ceux qui ont le Livre pour lequel elles ont été faites, & ceux-là trouveront peut-être qu'elles y ajoutent peu de chose.

Concordia Germanico-Latina , ad optima
& antiquissima exemplaria edita , tum
singulorum librorum tum totius libri Con-
cordiæ .

cordiæ, & Mss. f. c. denuo & sedulo recognita, & à pluribus inveteratis mendis Typographicis emendata, adjectis fideliter allegatorum dictorum sacræ Scripturæ capitibus & versibus, & testimoniorum Patrum aliorum Scriptorum locis, libris & adhibitarum editionum paginis notisque aliis, necnon indicibus apprimè necessariis, cum approbationibus trium Facultatatum Theologicarum Acad. Lipsiensis, Wittebergenfis, & Rostochiensis; studio atque curâ M. CHRISTIANI REINECCII SS. Theol. Baccalaurei. C'est-à-dire: *La Concorde, ou la Doctrine uniforme de tous ceux qui suivent la Confession d'Ausbourg; revûë & mise au jour par M. Chrétien Reineccius Bachelier en Theologie.* A Leipsic chez les Heritiers de Lanckish. 1708. in 4°. pagg. 1136. sans compter les souscriptions & les Tables.

LA Confession d'Ausbourg, qui est la principale piece de ce gros Recueil, est précédée d'une Ordonnance de Chrétien II. Electeur de Saxe, publiée l'an 1602; d'un Discours en forme de Préface, sous-signé par les Princes & les Etats Protestans; & des trois anciens Symboles de la Foi, qui sont le Symbole des Apôtres, celui de Nicée, & celui de Saint Athanase. On sçait que les Articles de la Confession

d'Ausbourg furent présentez à Charles-Quint en 1530. par Jean Electeur de Saxe, George Marquis de Brandebourg, Ernest Duc de Lunebourg, Philippe Landgrave de Hesse, & les autres Princes qui avoient embrassé la doctrine de Luther.

Ces Articles furent attaquez par les Theologiens Catholiques, & Melanchthon en fit l'Apologie. Cette Apologie est la seconde piéce considérable de ce Recueil. Elle est suivie des Articles de Smalcald, dressés par Luther en 1537. Luther déclare dans la Préface, qu'il les a composés, afin d'apprendre à ses Sectateurs ce qu'ils doivent retenir & ce qu'ils peuvent accorder dans le futur Concile. Il dit aussi qu'il les publie, afin d'empêcher qu'après sa mort on ne lui attribuë des sentimens qu'il n'auroit pas eus. On osoit le faire même tandis qu'il vivoit, & il s'en plaint amèrement. „ Bon Dieu, s'écrie-t-il, que feront-
 „ ils donc quand je serai mort? Je devrois
 „ répondre à tout pendant que je vis,
 „ mais comment puis-je seul fermer toutes
 „ les bouches du diable? les bouches de
 „ ces chasseurs, qui, sans faire attention à
 „ ce que nous écrivons, ne s'appliquent
 „ qu'à corrompre nos paroles? Que le
 „ diable lui-même, & l'ire de Dieu, ré-
 „ pondent à ces gens-là comme ils le me-
 „ ritent.

Le petit Catechisme , avec les cérémonies & les prieres qu'employe l'Eglise Lutherienne dans l'administration du mariage, & du baptême , le grand Catechisme , & l'avertissement pour la Confession , viennent ensuite. Tout cela est de Luther. Il s'est élevé dans le sein de la Religion Protestante , un assez grand nombre de Sectes que les Partisans de la Confession d'Ausbourg ont traitées d'Herétiques ; & aux progrès desquelles ils se sont fortement opposés. Dans cette vûë , ils composèrent en 1577. l'abregé des articles de leur croyance sur les points controversez ; c'est la penultième pièce de ce Recueil ; & la dernière est une explication étendue de ces mêmes articles , avec les raisons qui servent à les établir , & à réfuter la doctrine opposée. Tous les Ouvrages dont on vient de parler sont imprimez en Latin & en Allemand.

* FRANCISCI FABRICII Oratio de Scholis Prophetarum , dicta publicè cum Rectoris Academiae Lugd. Bat. munere abiret. 4. Lugd. Batav. apud Samuelem Luchtmans. 1709.

„ te , des affaires importantes de famille
 „ qui m'ont ôté près de dix années , & un
 „ goût de cette mediocrité honnête que
 „ la Providence m'a donné , m'ont peut-
 „ être été plus utiles que contraires , en
 „ m'arrêtant dans une course où ceux qui
 „ arrivent au terme , ne sont pas toujours
 „ les plus avancez. Cependant comme le
 „ cœur humain a besoin d'être soutenu par
 „ quelque consolation , même dans les
 „ travaux qui ont la Religion pour objet,
 „ il me semble voir dans les vœux du Pu-
 „ blic quelque chose de plus estimable que
 „ ce qu'il me souhaite. Je me trouve plus
 „ riche de sa bienveillance , que je ne le
 „ serois d'un bien superflu dont je ne serois
 „ que l'économe.

Ces sentimens meritent d'être connus ,
 & nous avons cru devoir nous joindre à
 Monsieur l'Abbé du Jarry , pour les mani-
 fester au Public qui en sera sans doute édi-
 fié. Cet Auteur est persuadé qu'il doit „ à
 „ l'impression , d'avoir détrompé les Lec-
 „ teurs équitables , qu'avoient prévenu
 „ contre lui ceux qui appellent délicat &
 „ fleuri tout ce qui est écrit avec quelque
 „ justesse , & qui critiqueroient les Home-
 „ lies de S. Chrysostome dans une autre
 „ bouche que la sienne, parce qu'elles sont
 „ belles & éloquentes.

Le premier Volume des Mysteres renfer-
me des Sermons pour le jour de la Pente-
 côte ,

critique de la prononciation ,
 faire essayer l'épreuve dangereuse
 de lecture : mais que sa mauvaise santé
 n'ayant pas permis d'exercer autant
 qu'il auroit voulu un ministère qui en de-
 mande beaucoup , ni même de laisser agir
 le zele des personnes qui vouloient le con-
 duire sur des théâtres où il avoit eu le bon-
 heur de trouver des oreilles indulgentes ; il
 a crû qu'il pouvoit avancer de quelques
 années le temps de l'impression ; qui sem-
 ble n'être pas encore venu pour lui , & s'é-
 pargner le reproche d'oïveté , qu'il s'est
 peut-être attiré , dit-il , de ceux qui ne
 le trouvent plus dans la Liste des Prédi-
 cateurs.

„ Il y a aussi, ajoûte-t-il , d'autres Lis-
 „ tes où mes amis seroient bien-aïses de
 „ voir mon nom ; mais bien que je sçache
 „ bon gré à ceux qui desirent cette sorte
 „ d'approbation à mes Ouvrages , je suis
 „ encore plus obligé à ceux qui moderent
 „ l'ambition , qu'à ceux qui la réveillent.
 „ Je ne sçaurois en effet me plaindre d'un
 „ état qui a mérité les vœux du Sage , &
 „ pour lequel de grands & de saints Per-
 „ sonnages sont descendus des plus hautes
 „ places de l'Eglise & du Monde , pour
 „ jouir en liberté de ce loisir occupé qui
 „ fait la félicité des Sages , & après lequel
 „ soupirent ceux qui sans être oisifs veu-
 „ lent être tranquilles. Un esprit de retrait-

„ se faisoit un plaisir de s'exercer toute
 „ pure sur des sujets où rien ne pouvoit
 „ l'attirer que la vertu. Il recueilloit avec
 „ soin ces fleurs champêtres qui naissent
 „ sans art dans les climats écartez, pour en
 „ orner des jardins & des parterres, où des
 „ yeux éclairez en pussent remarquer tou-
 „ tes les graces. Combien de fois a-t-il van-
 „ gé la Science sans appui, de l'Ignorance
 „ protégée? Combien de fois épargna-t-il à
 „ des esprits modestes, la répugnance natu-
 „ relle qu'ils avoient à se produire? Com-
 „ bien de fois fit-il remarquer à LOUIS
 „ LE GRAND les sons d'une Lyre délica-
 „ te, qui se seroient peut-être perdus dans
 „ le bruit confus des louanges qui retentit
 „ de toutes parts à sa gloire? Combien de
 „ réputations appuyées de son témoignage,
 „ ont dissipé les nuages dont la Cabale
 „ s'efforçoit de les obscurcir dès leur nai-
 „ sance? Combien d'Hommes illustres
 „ dont les talens auroient vieilli dans des
 „ emplois obscurs, se sont distinguez sur les
 „ Theatres glorieux où cette main secou-
 „ rable les a conduits? Vous parle-
 „ rai-je des précautions qu'il prenoit pour
 „ prévenir les impressions desavantageuses
 „ que l'envie pouvoit répandre contre les
 „ Sujets qu'il couvroit, pour ainsi dire, à
 „ l'ombre de ses ailes? &c.

Dans le Panegyrique de S. Ignace, il fait
 en cette maniere l'éloge des Jesuites.

„ Quand

„ Quand je considère les Enfans d'Ignace
„ au milieu d'un Peuple heretique, sous des
„ déguisemens qu'une charité industrieuse
„ leur a inspirez pour infinuer plus facile-
„ ment les veritez de l'Evangile ; lorsque
„ je les vois aussi prêts à courir à la
„ mort pour la défense de la Foi , que
„ prudents à ménager leur vie pour
„ étendre la Religion ; que je les en-
„ visage aux extrémités du monde , em-
„ ployant tous les artifices d'une sainte sa-
„ gesse à ramener sous le joug du Seigneur
„ ces naturels farouches & barbares qui
„ semblent incapables de religion & de dis-
„ cipline ; que je me représente tous les
„ détours de la plus subtile heresie décou-
„ verts par leur pénétration, & l'Eglise pur-
„ gée par leur secours de ce poison dange-
„ reux & imperceptible qui faisoit de si
„ grands progrès ; que je regarde cette con-
„ duite si sage & si éclairée dans la direction
„ des ames, selon les voyes différentes que la
„ Providence de Dieu leur a marquées ; que
„ je vois l'accomplissement de tous les de-
„ voirs de la vie civile , servir par leur pru-
„ dence d'instrument aux desseins de la Cha-
„ rité ; que je considère tous ces membres
„ occupez suivant les usages qui leur sont
„ propres , rendre de si différens services à la
„ Religion, & entretenir l'œconomie & la
„ subordination de ce grand Corps avec tant
„ d'or-

„ d'ordre & de constance : je m'écrie avec le
 „ Prophete : C'est vôtre main toute-puissan-
 „ te, ô mon Dieu, qui a fait ces choses, & il
 „ faut avouër, &c.

„ Nous nous abstenons de transcrire ici d'au-
 „ tres endroits des Discours de Mr. l'Abbé du
 „ Jarry, parce que nous jugeons que ce tra-
 „ vail ne suffiroit pas pour donner une juste
 „ idée de son éloquence. D'ailleurs, il vaut
 „ mieux tirer cette idée de lui-même, puis qu'il
 „ nous fait connoître son goût & sa méthode.

„ Il dit que si l'on cherche dans ces Discours
 „ les règles de Rhétorique, & les préceptes de
 „ Quintilien méthodiquement observez, on
 „ pourra n'en être pas satisfait : mais qu'il espe-
 „ re que si on demande l'esprit de l'Évangile, la
 „ doctrine des Saints Peres, & une onction
 „ chrétienne, on n'en sera pas mécontent. L'E-
 „ loquence, selon lui, sur-tout celle de la Chai-
 „ re, s'affranchit de la servitude des précep-
 „ tes, & secouë le joug des règles; elle se sent
 „ de l'inspiration & du beau desordre des Pro-
 „ phètes; elle tient le milieu entre une ru-
 „ desse barbare & une politesse affectée; une
 „ vicieuse négligence, & une pureté scrupu-
 „ leuse. „ C'est un agréable objet, remarque-
 „ t-il, qu'une chaloupe dorée avec des cor-
 „ dages & des voiles de pourpre, que l'on
 „ fait mouvoir lentement par des rames
 „ peintes, sur un canal doux & tranquile;
 „ mais il y a plus de plaisir à voir un vaisseau
 „ armé de toutes pièces, qui vogue à pleines

voiles dans le grand Ocean, la terreur des Corsaires & des Pirates, & qui attire les regards par l'appareil d'une pompe guerriere & maritime. Il observe qu'il y a une simplicité digne, & une certaine négligence de maître : qu'aux grandes solemnitez l'Eloquence de la Chaire doit à la verité se montrer parée & en habits de ceremonie; mais que dans sa plus riche parure, elle ne doit jamais être ni peinte ni fardée. Il fait ensuite quelques reflexions sur l'union du simple & du grand, du naturel & du sublime dans le stile de l'Homme Apostolique. Ecrire simplement, c'est accommoder son style à la Nature qui est simple & sans affectation. Tel est le stile de l'Ecriture, qui est si sublime en plusieurs endroits. Le grand Corneille est simple, quand il fait parler les Romains en Romains. Le naturel d'un Heros est d'être heroïque; un Orateur Chrétien est simple quand il est grand & majestueux, parce que la grandeur & la majesté conviennent à la Religion.

En traitant les Mysteres, M. l'Abbé du Jarry s'est proposé de s'éloigner de ceux qui après avoir effleuré leur sujet dans l'Exorde, se jettent sur les lieux communs de la Morale. Il a aussi évité les trop fréquentes satyres des mœurs. Ces satyres font, dit-il, de nombreux Auditoires, parce que le monde se divertit à voir son tableau : mais elles font peu de conversions. Il espere

re. que les Ennemis des Panegyriques pour-
ront se reconcilier avec ceux-ci , en les
voyant remplis de morales & de principes.

Son stile n'est nullement laconique , & il
prévoit que les Partisans du stile laconique
ne seront pas les siens. Mais il compte de
se défendre par l'exemple de S. Chrysof-
tome , de S. Leon , de St. Cyprien , & des
autres Peres Grecs & Latins , qui ont cru
qu'un stile un peu diffus , & des périodes
nombreuses étoient plus propres à soutenir
la grandeur & la majesté des sujets chré-
tiens , qu'un stile coupé , „ qui d'ailleurs
„ représente assez mal *ce fleuve d'or , cette*
„ *rapidité mesurée , & ce torrent sans désor-*
„ *dre , qui , comme dit Balzac , tomboient de*
„ *la bouche d'Ulisse.* ”

M. l'Abbé du Jarry reconnoît pour Ju-
ges de ses pièces , de sçavans Religieux , de
pieux Ecclesiastiques , des gens du monde
qui ont du goût , du bon sens & de la pie-
té. Mais il ne se soumet pas de même au
jugement de certains Lecteurs qu'il oppo-
se à ceux-là. Ces Juges refusez prennent ,
selon lui , pour discernement une certaine
critique seche & grammaticale ; ils censu-
rent tout , ils ne goûtent rien , ils connois-
sent plus Ciceron & Demosthene , que S.
Chrysofotome ; & ils ne sçauoient trouver
le grand & le sublime , si l'on n'invoque les
ames des illustres morts , tuez dans les plai-
de Marathon , & dans la Bataille de
res.

An Ecclesiastical History of Great Britain, &c. C'est-à-dire: *Histoire Ecclesiastique de la Grande Bretagne ; principalement de l'Angleterre , depuis l'établissement du Christianisme , jusqu'à la fin du Règne de Charles II. Avec un Abregé de l'Histoire Ecclesiastique d'Irlande. Le tout tiré des meilleurs Historiens anciens , des Conciles & des Registres. Ouvrage divisé en deux Volumes. Par JEREMIE COLLIER. Premier Volume , qui contient ce qui s'est passé jusqu'à la fin du Règne de Henri VII. A Londres, chez Samuel Keble, &c. 1708. fol. pagg. 736. sans la Table, pagg. xx. de la Préface.*

RIEN n'est plus ordinaire présentement, sur-tout en France & en Angleterre, que d'écrire dans sa Langue naturelle sur des sujets qu'on n'auroit autrefois traités qu'en Latin. Nous avons dans les deux Langues beaucoup d'Ouvrages très-importants, & qui peuvent servir en quelque façon à réparer dans les personnes peu instruites, le défaut de leur éducation.

Telle est cette Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, où l'on voit ce qui s'est passé, par rapport à la Religion, depuis les premiers temps du Christianisme jusqu'au
com-

commencement du xvi. siècle. On a pris soin d'y marquer les siècles au haut des pages , avec le nom des Princes qui ont régné successivement en Angleterre : on auroit pû , pour une plus grande précision , y marquer aussi les années dans lesquelles tombe chaque événement.

Le premier Volume , & le seul dont nous rendons ici compte au Public , est distribué en sept Livres ; & terminé par une collection d'Actes , qui servent ou à établir, ou à illustrer différents points de l'Histoire.

Mr. Collier dans sa Préface montre en peu de mots le mérite & le prix de l'Histoire Ecclesiastique : il fait voir la préférence qu'elle doit avoir sur l'Histoire profane, tant à cause de la dignité des sujets qu'elle embrasse , & auxquels les hommes doivent prendre un grand intérêt , qu'à cause qu'on y voit par-tout briller des marques d'une Providence particulière , qui a pris soin de l'établissement du Christianisme. Il appuye cette dernière remarque de réflexions sentées sur la manière dont St. Augustin l'Apôtre de l'Angleterre , convertit les Saxons qui en étoient les maîtres. Ce saint Homme n'eut, dit-il, d'autre secours que celui de la Prédication & des Miracles , ni de quoi toucher leur esperance & leur crainte, que les promesses d'un avenir heureux
ou

eux. Après ce préambule ,
 re dans une assez grande discuf-
 preuves que M. Prinn a em-
 pour établir le pouvoir suprême
 s d'Angleterre sur les choses de la
 n. Il déclare cependant qu'il ne
 pas décider la grande question de
 emacie : mais qu'il se borne à faire
 combien sont peu solides les raisons
 e Mr. Prinn a alleguées pour la réunir à
 autorité temporelle dans la personne des
 Rois d'Angleterre.

On imagine sans peine ce que c'est qu'une Histoire Ecclesiastique ; on s'attend à y trouver l'établissement & le progrès de la Religion ; les commencemens des différentes Eglises , des Evêchez ; les droits de l'Episcopat soutenus contre la puissance Sécularie ; les Conciles , & les différents Ordres de Religieux , qui passant souvent d'un Pais en un autre , vont y faire partie du Corps Ecclesiastique ; & c'est en effet ce qu'on trouve dans tout le cours de cette Histoire. Il paroît que pour les faits l'Auteur s'est extrêmement appliqué à démêler le vrai du faux , sur-tout par rapport aux commencemens : mais l'extrême envie qu'il a de diminuer autant qu'il peut l'autorité du Pape , le jette quelquefois dans de longues Dissertations , qui tiennent plus de la Controverse que de l'Histoire.

Ce-

Cependant Mr. Collier ne s'est pas tellement borné aux choses Ecclesiastiques, qu'il n'y ait souvent mêlé les affaires générales de l'Etat. C'est l'unique moyen de ne laisser dans son Ouvrage ni embarras, ni obscurité, & de se ménager un des principaux moyens de faire une narration qui plaise aux Lecteurs, en délassant leur attention par la variété des sujets qu'on leur présente. Et quoi que ce mélange si nécessaire n'ait pas besoin d'apologie, M. Collier s'autorise néanmoins de l'exemple des Ecrivains anciens ou modernes qui en ont usé comme lui. Tels sont Socrate, Sozomene, Theodoret, Evagrius, Baronius, Sponde, Fox, & l'Auteur de la Réformation d'Angleterre. Il n'a pas fait entrer dans le corps de son Histoire plusieurs pieces composées par des Evêques, ou par d'autres gens d'Eglise, & qui ne sont qu'en manuscrit: il les a négligées, parce qu'outre qu'elles ne meritent pas, dit-il, une grande estime, le commun des Lecteurs n'en peut pas aisément avoir la communication, & que les Sçavans peuvent les consulter chez ceux qui les ont ramassées.

Le premier Livre débute par une description de l'état où se trouvoient les peuples de la Grande-Bretagne, avant qu'on y eût prêché l'Evangile. L'Auteur s'étend sur ce sujet, & fait sentir la grossiereté de leurs usages, la barbarie de leurs mœurs,

& la bizarrerie de leur culte assez approchant de la Religion des anciens Gaulois. Ensuite, après avoir rejetté les traditions frivoles ou erronées sur les commencemens du Christianisme dans cette Isle, il conclut que l'Histoire de ces premiers temps est dans une grande obscurité, & mêlée de plusieurs fables, qui empêchent qu'on n'en ait une connoissance bien exacte. Ce qu'on trouve de plus certain, c'est que dans le second siècle de l'Eglise, quoi que les Auteurs ne conviennent pas précisément du temps, il y avoit en Angleterre un Roi nommé Lucius, & que ce Roi étoit Chrétien. Les Historiens en parlent, & il en reste deux Medailles, l'une d'or, l'autre d'argent, sur lesquelles on voit une croix avec ces caractères Latins, L V C. *Lucius*. Ce Prince, selon le sentiment de M. Collier, n'étoit pas Roi de toute l'Isle, comme le prétendent quelques Ecrivains, que l'Auteur réfute par la forme même de l'ancien gouvernement d'Angleterre, tel qu'on le voit décrit dans les Commentaires de César, dans Diodore de Sicile, dans Strabon, &c. Il attaque aussi une Lettre du Pape Eleuthere, adressée au Roi Lucius, & propose plusieurs raisons contre l'authenticité de cette pièce. La plus grande partie des fondations, attribuées à Lucius, ne lui paroissent guères plus seures que la Lettre du Pape Eleuthere. Il parle du Martyre de

S. Alban, le premier & le plus illustre des Martyrs de la Grande-Bretagne, & qui souffrit pour Jesus-Christ pendant la persécution de Diocletien & de Maximien. Il rapporte les miracles de ce saint Martyr, à quoi il joint plusieurs raisons pour appuyer la foi des miracles faits depuis le temps des Apôtres. L'Auteur examine ici les Canons du premier Concile d'Arles, où il croit trouver de quoi attaquer l'autorité du Pape; & comme Pelage étoit né dans la Grande-Bretagne, on trouve ici une discussion de sa doctrine. Il suit de même tous les faits historiques, & il entre dans le détail de plusieurs points curieux, mais il ne se défait jamais assez de l'esprit de parti, qui ne gouverne que trop la plupart des Ecrivains.

Pour donner une idée de sa maniere d'écrire, voici le caractère qu'il fait de S. Augustin, premier Archevêque de Cantorberi, & qui ayant été d'abord envoyé dans la Grande-Bretagne par S. Gregoire le Grand, convertit à la Foi Ethelred Roi de Kent, & fit jetter de fortes racines au Christianisme, qui n'étoit encore que foiblement établi dans le País. S. Augustin avoit tout ce qui convient à un excellent Missionnaire, beaucoup de grace & de dignité dans sa personne; un grands fonds de vertu, qu'il rendoit encore respectable par la *pratique de plusieurs austérités*. S'il eut quel
qu

ques inégalité dans sa conduite, s'il mit dans ses prétensions trop de chaleur, & s'il soutint trop vivement les droits de l'Eglise, on doit mettre tout cela sur le compte de la foiblesse humaine, & regarder ces choses comme effacées ou couvertes par la grandeur de son mérite. Ce qu'il y a de certain, c'est que S. Augustin, lors qu'il entreprit la conversion de la Grande-Bretagne, compta pour rien le danger, & que le succès de sa Prédication fut éclatant & tint du prodige. Il convertit un Roi par le seul respect que se donne naturellement à elle-même une vertu parfaite, & par l'éclat des Miracles qu'il faisoit pour confirmer ce qu'il prêchoit. Mellitus sous sa direction convertit de même les Saxons Orientaux. Ces conversions d'éclat contribuèrent infiniment à l'établissement de la Foi, & les peuples qui suivent sans peine l'exemple de leurs Princes, furent bien-tôt *Chrétiens*, quand ils virent un Roi embrasser le *Christianisme*. Que sa mémoire, dit M. Collier, soit en bénédiction, & que Dieu soit glorifié d'en avoir fait un instrument du bonheur des Anglois.

A la page 112. on peut voir des choses particulières & très-curieuses, sur Theodore Archevêque de Cantorberi, qui vivoit dans le septième siècle : sur ses Ecrits, & sur les Manuscrits qu'il apporta avec lui en Angleterre, dans le dessein de former une

Bibliothèque. Parmi ces Manuscrits, dont on a encore quelques-uns aujourd'hui, il y avoit entr'autres les Poèmes d'Homere, les Pseaumes, & les Homélies de S. Jean Chrysofome. Ce même Archevêque composâ un *Penitentiel*, sur lequel beaucoup de Sçavans ont travaillé depuis, & dont on peut voir des Extraits dans le ix. Tome du Recueil publié par D. Luc d'Acheri, sous le titre de *Spicilegium*. M. Collier rapporte quelques Canons de ce Penitentiel, sur lesquels il fait ses Observations.

Enfin ce premier Tome de l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre est composé d'une façon à faire souhaiter le second. Il nous suffit d'en avoir donné une idée générale, & d'en avoir fait connoître plus particulièrement quelques endroits.

VINCENTII SCHMUCKII, Doctoris quondam & Professoris Theologi, Sacrorumque Antistitis Lipsiensis egregiè meriti, in Esaiam Prælectiones Academicæ, in quibus, post explicationem tituli, cujusvis capituli argumentum & partes initio afferuntur, deinde textus distinctè exponitur, verbisque Scripturæ parallelis, diversis interpretationibus ac notis Philologicis identidem illustratur, & applicatio denique præsertim ad Homilias directâ utiliter exhibetur, præmissâ ipsius beati Auctoris

ris præfatione, additisque sub finem indicibus necessariis, è codice Manuscripto prolatae ac editæ à M. JOHANNES ELIA VLICHIO, Haynensis Ecclesiæ Diacono. *Dresde & Lipsia, impressis Jo. Christoph. Zimmermann, 1708.* C'est-à-dire : *Explications publiques d'Isaïe, par M. Vincens Schmuck, &c. publiées par M. Vlichius, &c.* A Dresde, & à Leipzig: aux dépens de Jean Christophe Zimmermann, 1708. in 4°. pagg. 944. sans y comprendre les Tables ni la Preface.

MR. Schmuck fait connoître par le titre de son Ouvrage, la methode qu'il a suivi dans ce long Commentaire sur le Prophete Isaïe. C'est une matiere qu'il a eu dessein d'épuiser, & il paroît n'avoir point donné de bornes à ses explications, qui sont plutôt des leçons Theologiques, que des observations sur un Prophete. Il prend soin de diviser en plusieurs parties chacun des morceaux qu'il se propose d'expliquer, & ces subdivisions ne servent pas peu à répandre la clarté sur cette quantité infinie de remarques.

Il examine d'abord ce qu'on entend par le mot de Prophetie. 2. Ce qui regarde l'Auteur de celle-ci. 3. L'argument de ce Livre. 4. Le temps où Isaïe a prophétisé. Après avoir traité le premier point assez au long, il marque en passant les dis-

férentes acceptions du nom *Propheta*, & du verbe *prophetare*. On appelle Prophete, 1. Celui qui prédit l'avenir. 2. Tout Docteur en général; & parce que l'emploi des Docteurs est d'expliquer les saintes Ecritures, on a dit *prophetser*, pour dire, expliquer l'Ecriture. 3. On a employé le même verbe en parlant de ceux qui louoient Dieu par des Cantiques, ou qui jouoient des instrumens en son honneur. 4. Prophetiser signifie aussi, deviner. 5. Il signifie, parler de Dieu religieusement & avec sagesse. 6. Etre hors de soi, & épris d'une sorte de fureur. 7. Prophete se dit aussi, de celui qui est chargé de porter la parole.

Sur le second Article l'Auteur observe, que le nom d'Isaïe signifie, le salut du Seigneur, & par conséquent est un nom très-glorieux. Isaïe en effet fut très-utile à son pais, puisque par ses prieres, par ses conseils & par ses discours, il en détourna plusieurs calamitez. Cependant, ajoûte M. Schmuck, Isaïe n'est pas le principal Auteur de ces Propheties. C'est Dieu même qui s'est servi d'Isaïe, comme d'un instrument pour faire connoître aux Juifs ses volontez. Ce Prophete étoit du Sang Royal; il étoit né & faisoit son séjour à Jerusalem. M. Schmuck rapporte ici l'éloge d'Isaïe, qu'on lit au chapitre 48. de l'Ecclesiastique.

Sur le troisiéme Article, qui est l'argument

OCTOBRE 1709.

ment du Livre; Ce Livre, dit l'Auteur, contient les discours prophétiques adressés aux Juifs, & en particulier aux deux Tribus qui composoient le Royaume de Juda, sçavoir la Tribu de Juda, & celle de Benjamin: car les dix autres Tribus étoient soumises aux Rois d'Israël. Quant au sujet de ces discours, c'étoit de faire connoître aux Juifs la grandeur de leurs fautes, & les malheurs qu'ils en devoient attendre; c'étoit de les exhorter à la pénitence; de les consoler & de les fortifier par l'espérance du Messie, dont le Prophète leur parle d'une manière pleine de tendresse & très-touchante. On y trouve aussi des choses historiques. Le dernier discours, que M. Schmuck appelle discours Evangélique, regarde le Nouveau Testament, & l'État de l'Eglise Chrétienne jusqu'à la fin des siècles: & même ce que l'on y voit touchant Cyrus, & le retour de la captivité, est, dit-il, un symbole de ce qui devoit arriver sous la Loi nouvelle. Voilà une partie des sujets que traite Isaïe.

Au regard du temps où Isaïe a prophétisé, il n'est pas difficile de le déterminer, puisqu'il marqué lui-même les quatre Rois de Juda, sous lesquels il a exercé son ministère. Ces quatre Rois sont, Osias, Jothan, Achaz, & Ezechias. La connoissance de la situation où s'est trouvé le *peuple de Dieu* sous ces quatre Princes

JOURNAL DES SÇAVANS.

d'un grand secours pour l'intelligence du prophete, qui selon le calcul de M. Schmuck a pu avoir prophetisé pendant l'espace de soixante & dix ans. C'est dans ce temps, selon lui, que Rome a été bâtie, & qu'on a commencé à compter par Olympiades. Ozée, Amos, Michée, & suivant le sentiment de quelques-uns, Joël, ont été contemporains d'Isaïe. Ils ont tous annoncé aux Juifs, de la part de Dieu, les malheurs dont la Nation étoit menacée, si elle ne faisoit pénitence; & comme leurs menaces furent inutiles, la verité de leurs oracles ne fut que trop confirmée par la captivité de Babylone.

Telles sont à peu près les remarques de M. Schmuck sur les premieres paroles d'Isaïe, qui servent de titre au Recueil de toutes ces Prophéties. Il suit jusqu'au bout la même méthode, autant que les différens sujets en sont susceptibles.

Fundamenta veræ Religionis Prudentum, adversus Atheos, Deistas, & profanos homines asserta & vindicata, Auctore D. ADAMO RECHENBERG Theol. P. Primar. C'est-à-dire : *Les Fondemens de la véritable Religion des personnes prudentes établis contre les Athées, les Deistes, & les autres impies, par Adam Rechenberg Prof. en Theol. A Leipsic aux dépens de J. Heerb. Klofius. in 12. pagg. 272.*

MR. Rechenberg a entrepris ce petit Ouvrage pour s'opposer à l'Athéisme & au Déisme, qui, selon lui, font de grands progrès dans ce temps-ci. Il l'a partagé en cinq parties. Dans la première, il propose six fondemens de la véritable Religion, qui sont, l'existence de Dieu, la Création du Monde, la Providence de Dieu, l'immortalité de l'Ame, la résurrection des Morts, & le Jugement universel. Il prouve l'existence de Dieu par la subordination des causes, par le mouvement des corps, par le consentement des Nations les plus éclairées, & par l'idée de Dieu gravée dans l'ame. En établissant la Providence, il satisfait aux difficultez qu'on propose ordinairement sur l'entrée du mal dans le monde. Il regarde le dogme de la Résurrection du corps comme une suite de la doctrine de l'immortalité de l'Ame, sur laquelle il raisonne (ainsi que sur tout le reste) comme on faisoit avant la nouvelle Philosophie. M. Rechenberg conclut sa première partie, en montrant que des six veritez qu'il a établies, il suit que la Religion n'est ni une fiction ni une chose arbitraire. Il déplore aussi l'aveuglement des Athées & des Déistes, & fait voir qu'ils peuvent causer de grands maux dans la Société. Sur la maniere de s'en défaire, il dit que *quelques-uns* croient qu'il faut employer

JOURNAL DES SÇAVANS.

contr'eux le fer & le feu; mais que
autres, au sentiment desquels il se con-
te, pensent qu'il suffit de les enfer-

Dans la seconde partie, M. Rechenberg
cite de la nécessité de la Révélation, &
condamne en passant l'Enthousiasme de Car-
ostad, de Muncer, & de Schwenckfeld,
& celui des Anabaptistes, qui confondent
encore aujourd'hui leurs visions avec la ré-
vélation divine. Comme, selon les prin-
cipes de l'Auteur, on ne doit la puiser que
dans l'Écriture, il s'applique ici à prouver
l'autorité des saints Livres. Il parle donc
de l'ancienneté des Livres de Moïse, de
l'excellence des choses qu'ils contiennent,
& du rapport que tous les autres Livres
Canoniques ont avec le Pentateuque.
L'harmonie & la liaison des dogmes, les
Prophéties & leur accomplissement, sont
d'autres preuves qu'il allègue en faveur de
l'Ancien Testament; & il établit l'autorité
du Nouveau, en montrant que les Au-
teurs des Ouvrages qu'il renferme n'ont pu
y insérer des faussetez. Après cela, il fait
des réflexions sur la nature de la Religion
enseignée dans l'Écriture, sur la différen-
ce qui se trouve entre le Judaïsme & le Ch-
ristianisme, & sur quelques autres poi-
ntes dogmatiques. Il donne enfin un Ab-
solut de la Religion Chrétienne, une espèce
de *Symbole*, qui contient, selon lui, ce
qu'il faut croire pour être sauvé.

Il traite cette matiere avec plus d'étendue dans la troisiéme partie, où il considere les principatix objets de la Foi Chrétienne. Il en marque deux, qui sont la Trinité des Personnes en Dieu, & la Divinité de Jesus-Christ. En parlant du premier de ces Mystères, il retombe sur le dogme de la Providence divine, & il l'examine, par rapport à chaque particulier, & par rapport à l'Eglise. Pour prouver que Jesus-Christ est le Messie, M. Rechenberg se sert de la Demonstration d'Eusébe, dont il donne un précis. Il explique ensuite les qualitez de Jesus-Christ, sur-tout celles de Mediateur, de Redempteur, de Sauveur; & il propose la doctrine commune de ceux de sa Communion, sur l'application de la Grace & sur les Canaux par lesquels il croit que Dieu la leur communiqué ordinairement; qui sont l'Evángile, le Baptême, & la Cene.

Les quatre états de l'homme font le sujet de la quatriéme partie de ce Traité, & l'Auteur examine successivement l'homme comme innocent, comme criminel, comme rétabli, & comme parvenu à sa perfection. Cette perfection est réservée pour l'autre vie, & elle sera commune au corps & à l'ame; d'où il est aisé de conclure, comme le fait M. Rechemberg, qu'un Chrétien est indispensablement obligé de croire la *résurrection des corps*, & l'*immortalité des Ames*.

84 JOURNAL DES SÇAVANS.

Il ne croit pas au reste que les Justes jouissent d'une félicité parfaite avant la Résurrection générale, ni que les réprouvez souffrent des tourmens aussi grands, qu'ils en souffriront après le dernier Jugement. Il place les ames des uns & des autres dans des lieux mitoyens, qui ne sont ni le Paradis ni l'Enfer proprement dits, mais qui ne sont pas non plus le Purgatoire, pour lequel cet Auteur n'a nulle inclination. Dans ces lieux les ames attendent la venuë du Juge. Le Jugement sera suivi de la consommation des siècles; & tous les corps, dit M. Rechemberg, excepté ceux des hommes, périront par le feu.

L'énumération des principales Sectes qui partagent le Christianisme dans l'Europe, & quelques réflexions sur chacune de ces Sectes, composent la cinquième partie. Il y a trois grands partis; celui du Pape; celui des Protestans, & celui des Réformez. Selon l'Auteur, les Catholiques défigurent la Religion, en y faisant entrer des dogmes superflus; les Réformez la corrompent, parce qu'ils en retranchent des dogmes nécessaires; & les seuls Lutheriens la possèdent pure & parfaitement conforme à la doctrine de Jesus-Christ. On peut voir dans le Livre même ce que M. Rechemberg dit des Sociniens, des Arminiens, & des Anabaptistes.

ANNIS DAVIDIS THONNIKERI
 U. D. Advocatus prudens in appella-
 tionis Instantia; seu diligens explanatio
 totius processus appellatorii, & quæ cir-
 ca hunc Advocato, tam à parte appel-
 lantis quam appellati, in primis contra
 utriusque, & iudicis à quo attentata, e-
 orumque revocationem curæ esse debeant.
 Exhibitæ simul si-
 num stylum acco-
 præjudiciis, nec
 lis & controve-
 resolutis atque
 materia scitu n-
 Index geminus,
 rerum in hoc

alæ ad hodie-
 e, cum variis
 icorum caute-
 ctis rationibus
 ...s pro subtrata
 Quibus accessit
 im Auctorum &
 occurrentium.
 Chemnicii & Lipsiæ, sumptibus Conradi
 Stoeffelii. 1708. C'est-à-dire: L'Avocat
 prudent en cause d'appel, ou l'exposition fi-
 delle de toute la Procédure qui doit être faite
 par ses soins ou par ses conseils, tant de la
 part de l'Appellant que de l'Intimé, &c
 A Kemnitz & à Leipzig, aux dépens de
 Conrad Stoeffel. 1708. in 4°. pagg. 330
 sans y comprendre les Tables.

LA voye de l'Appel est un remede n-
 cessaire contre l'ignorance ou la p-
 vention des premiers Juges; mais les Pl-
 deurs n'en abusent que trop souvent po-
 prolonger le cours de leurs injustices. P-

86 JOURNAL DES SÇAVANS.

être aussi ne s'y porteroient-ils pas avec tant de facilité, sans la complaisance des Avocats qui les flattent. C'est pour cela que l'Auteur voulant découvrir & regler l'usage legitime des Appellations, croit devoir s'adresser aux Avocats, comme à ceux qui d'ordinaire sont cause, ou qu'on s'en tient aux premieres Sentences, ou qu'on en appelle.

Il représente d'abord combien il est injuste d'appeller sans raison d'une Sentence. Il montre qu'on fait injure tout à la fois & au Juge qui l'a renduë, parce qu'on l'accuse à tort d'être un mauvais Juge; & au Juge devant lequel on se plaint, parce qu'on le croit capable de favoriser l'injustice que le premier Juge a condamnée; & à la Partie qui a gagné sa cause, parce qu'on lui retient ce qui lui est dû; & enfin à l'ordre public, parce qu'on arrête le cours de la Justice: & c'est pour cela que dans la plûpart des Tribunaux, l'Appellant qui succombe, est condamné à une amende ou à quelque autre peine, pour punition de sa temerité. Il y a même des pais où l'Avocat partage la peine de sa Partie, comme n'étant pas moins coupable que lui. De là l'Auteur conclut, que les Avocats doivent être extrêmement attentifs à ne jamais conseiller de se pourvoir contre des Sentences qui leur paroissent justes, & que *le seul moyen de faire honorer leur ministère,*

nistere , c'est de sçavoir se refuser à la passion des Plaideurs, & de ne se charger que de bonnes causes.

De ces observations générales, l'Auteur passe à une longue énumération des cas où l'appel ne lui paroît pas recevable. 1. Il voudroit que toutes les Sentences interlocutoires, qui ne vont qu'à l'éclaircissement des faits & à l'instruction des Juges, ne fussent point sujettes à l'appel. 2. Qu'il ne fût pas permis non plus d'appeller des Jugemens possessoires dans les matieres sommaires. 3. Que tout ce qui est ordonné pour alimens, s'executât sans délai. Il y a plusieurs autres Sentences contre lesquelles, selon lui, on ne peut pas se pourvoir : celles où il s'agit, par exemple, de Lettres de change, d'affaires de commerce, de réparations d'édifices, d'élection de tuteur, de reddition de comptes, de frais funéraires, celles qui déferent le serment, qui ordonnent un Inventaire, qui taxent les dépens, & qui après un certain temps passent en force de choses jugées. Ces différens articles forment ici autant de regles séparées, auxquelles l'Auteur met néanmoins quelques restrictions qu'on pourra voir dans le Livre. Il renferme au reste dans l'espace de dix ans la faculté de l'appel, à moins que la pauvreté n'ait ôté durant tout ce temps-là le moyen de faire des poursuites : & il dit que sur ce fait le

Pla

Plaideur en est crû à son serment. On trouve à la suite de ces Remarques, différentes formules des Actes d'appel, suivant l'Usage du País de Saxe.

Une chose assez singuliere dans ce País-là, c'est que durant le cours de l'appel, l'Appellant est obligé d'avancer les frais de toutes les productions où il engage l'Intimé. Rien n'est plus nécessaire au bien de la justice que l'expedition. L'Auteur recommande aux Avocats d'y contribuer en ce qui dépend d'eux, & pour cela d'éviter les longueurs dans les Plaidoyers, de ne se point regarder eux-mêmes dans tout ce qu'ils font, & de n'aller qu'à l'interêt de leurs Parties. Il leur défend sur-tout les calomnies & les injures, comme des armes indignes de leur profession, & qui sans être d'aucun secours pour la cause, ne servent qu'à satisfaire la malignité des Cliens, & quelquefois la leur propre. Il y a long-temps qu'on se plaint de ce desordre, & il y a peu d'esperance de le voir cesser, à moins qu'on ne se contente d'une certaine attention à enveloper les railleries, qui est un remede pire que le mal. On trouve à la fin du Livre divers modeles d'Actes judiciaires, qui sont écrits en Allemand, & qu'on nous dispensera de rapporter dans cet Extrait.

OCTOBRE 1709. 89

XLIII.

JOURNAL
DES
CAVANS,

Lundi 28. Octobre M. DCCIX.

*des Sources de la corruption qui régné
aujourd'hui parmi les Chrétiens; divisé en
x Parties. Cinquième Edition, revue
corrigée par l'Auteur. A Amsterdam,
chez Pierre Brunel sur le Dam, à la
plume d'or. 1709. in 8°. I. Vol. pp. 262.
II. Vol. pp. 306.*

QUAND on examine la corruption qui
régne parmi les hommes, on est obli-
vieux que la Religion n'a pas beau-
coup de force sur eux. Il est naturel de
chercher les sources de ce malheur, &
il y auroit à faire pour y remédier.
Le but que se propose l'Auteur de ce
Ouvrage de Morale ne produisent
pas

JOURNAL DES SÇAVANS.

s beaucoup d'effet, c'est qu'on n'y examine pas assez les causes générales du relâchement des mœurs; on se contente d'ordinaire de déplorer la corruption du siècle, d'exhorter les hommes, & de leur proposer de belles maximes de Morale: mais on n'avancera pas beaucoup tandis qu'on n'attaquera pas le mal dans sa source. Cette matière n'a point encore été traitée à fond par aucun Auteur: ceux qui en ont touché quelque chose dans leurs Ouvrages, se sont bornés les uns à des considérations purement Morales, d'autres à des réflexions Theologiques sur les erreurs, ou sur les disputes qui régnent parmi les Chrétiens; mais parce qu'ils ne se sont pas proposé de traiter ce sujet exprès, ou parce qu'ils ne l'ont pas envisagé dans toute son étendue, ils ont omis divers articles essentiels.

L'Auteur du Traité dont nous rendons compte, prend une autre route; il n'examine point les choses de la manière ordinaire, il ne parle point de l'état dans lequel tous les hommes naissent, & de la manière qu'ils ont au vice. Car quoi que ce soit là le premier principe de la corruption, mal ne seroit néanmoins pas si grand, si d'autres sources qui l'entretiennent & le fortifient. L'Auteur ne considère dans ce Livre, la corruption sous une vue générale, entant qu'elle est commu-

...nmes; il y recherche les cau-
 ...rruption des Chrétiens en par-
 ...mais son dessein n'est pas de faire
 ...de Morale. On ne doit pas s'at-
 ...le trouver ici des discours sur l'a-
 ...propre, sur l'orgueil, & sur toutes
 ...sions qui sont le principe ordinaire
 ...ions des hommes. Ces matieres ont
 ...vent examinées par d'autres; on
 ...ici des recherches plus nouvelles,
 ...ici quelle est la méthode de l'Au-
 ...Il fait deux parties de son Ouvrage,
 ...pport à deux sources de corruption:
 ...ines qu'il nomme intérieures, parce
 ...les peuvent se rencontrer dans chaque
 ...culier qui vit mal; les autres, qu'il
 ...elle extérieures, parce qu'elles procé-
 ...t plutôt de certaines circonstances ex-
 ...eures, & du malheur des temps, que de
 ...aute des particuliers.

...es sources qu'il examine dans la pre-
 ...re partie, ne sont autre chose que les
 ...vaises dispositions où la plûpart des
 ...étiens se trouvent, & qui les empê-
 ...nt de se donner à la piété. Il en re-
 ...que neuf. 1. L'ignorance. 2. Les
 ...ugez, & les fausses idées sur la Reli-
 ...3. Les sentimens & les maximes
 ...on se fert pour autoriser la corruption.
 ...L'abus de l'Écriture Sainte. 5. La
 ...vaise honte. 6. Le renvoi de la con-
 ...ion. 7. La paresse & la négligence

JOURNAL DES SÇAVANS.

hommes dans les choses de la Religion.
Les occupations temporelles. 9. Le
re de vie. Les sources qui font le
et de la seconde Partie, sont le
de l'Eglise & de la Religion en gé-
1. 2. Le manque de discipline. 3. Les
défauts des Princes & des Magistrats Chré-
tiens. 4. L'éducation. 5. L'exemple &
la coutume. 6. Les Livres. L'Auteur
déclare dans sa Préface, que quand il par-
le de toutes ces sources, il ne prétend pas
censurer tous les Chrétiens sans exception:
qu'ainsi quand il parle de l'ignorance & des
préjugés qui ont la vogue, il excepte les
personnes éclairées. Que quand il remar-
que certains défauts dans l'état de l'Eglise
& de la Religion, dans la Discipline, dans
les Pasteurs, dans les Magistrats Chrétiens,
il ne suppose pas que ces défauts régnerent
également par tout: qu'en un mot, on
prendroit mal sa pensée, si l'on appliquoit
à toutes sortes de personnes, ce qu'il a-
vance dans ce Traité. Voilà le dessein
général de l'Auteur. Il ne nous reste plus
qu'à rapporter quelques endroits par les-
quels on puisse juger de l'exécution.
Comme les fausses idées qu'on se fait
de la Religion sont une des plus con-
sidérables causes de la corruption des mœurs,
nous nous attacherons à quelques
des Réflexions de l'Auteur sur cette
matière.

ces idées qu'on se fait de
 il y a des préjugés, dit-il, qui
 directement la piété, & ce
 l'on est à l'égard de la Mo-
 plupart des Chrétiens convien-
 excellence de la Morale, mais
 une idée trop facile de ses de-
 ce préjugé ne contribuë pas peu
 chement dans lequel ils vivent. La
 de ceux qui veulent que la piété
 d'une pratique aisée, est juste dans le
 fond. *Les Commandemens de Dieu n'ont
 rien de pénible, le joug de Jesus-Christ est aisé
 & son fardeau est léger.* Ainsi on doit tou-
 jours supposer que l'ouvrage du salut est
 facile. Mais l'erreur consiste en ce que
 l'on se figure ici une trop grande facilité,
 faute de connoître assez l'étendue des de-
 voirs de de la Morale. Suivant l'opinion
 commune, il ne faut pas une vertu fort
 relevée pour être homme de bien, il suffit
 de n'être pas scelerat ou impie, d'éviter les
 grands crimes, & d'observer quelques de-
 voirs qui ayent une apparence de piété;
 c'est-à-dire, qu'on réduit la sainteté au plus
 bas degré de la vertu, ou plutôt au moin-
 dre degré du crime : on la fait consister en
 peu de chose, & encore ce peu ne le fait-
 on pas; car les hommes ne vont jamais si
 loin dans la pratique que dans la specula-
 tion.

Si l'on se fait une idée trop facile de la

vertu, il arrive aussi quelquefois de s'en faire une idée trop sévère. Nôtre Auteur remarque qu'il paroît d'abord peu nécessaire de rapporter ce préjugé & de le combattre, puisque le relâchement général ne semble prouver que trop, que ce sont les idées relâchées qui dominent aujourd'hui; mais il répond que cette sévérité excessive n'est point aussi incompatible qu'on croiroit, avec le relâchement, puis qu'au contraire elle en est souvent la cause. A force de regarder les devoirs de la Religion comme extrêmement difficiles, on prend bien-tôt le parti de les abandonner. La raison pourquoi la plupart des hommes se figurent la vertu sous une image rebutante, c'est qu'on ne la leur présente pas sous sa véritable forme. Ce mal vient premièrement des faux dévots qui affectent un extérieur triste & sévère, & dont le caractère est souvent farouche & insupportable. En second lieu, des profanes qui ne connoissant ni n'aimant la Religion, en font des portraits odieux, & prennent plaisir à outrer l'idée de la dévotion pour la faire paroître ridicule. En troisième lieu, bien des gens qui ont de bonnes intentions, mais dont le zèle n'est pas dirigé & adouci par une science convenable, donnent lieu au jugement desavantageux qu'on fait de la piété dans le monde. Ces gens-là croient qu'il est d'une personne dévote de *ne paroître qu'avec des manières austères &*

un visage abbatu ; ils censurent perpétuellement, & ne sont jamais contens, leur zèle est ou scrupuleux, ou imprudent, ce qui est très capable d'aliéner de la dévotion la plupart des esprits. En quatrième lieu, quelques Theologiens, & quelques Moralistes entretiennent ce préjugé par la manière dont ils recommandent la pratique de la piété. Le peuple entend bien souvent parler de son devoir, & de ses devoirs dans le lieu où il assiste ; mais on lui en fait un air sévère & emporté, ou d'un air triste & lugubre. Ce caractère est très propre à rendre la piété odieuse, & on ne trouve dans les Sermons, & dans les Livres de dévotion, que des maximes outrées qui semblent être faites exprès pour décourager le monde. Il ne sera point inutile de donner quelques exemples de ces maximes outrées que notre Auteur rejette.

„ A entendre tout cela, les descriptions
 „ que l'on fait quelquefois de la vanité du
 „ monde, & celles que l'on fait de la dé-
 „ votion, il semble qu'un homme ne sçau-
 „ roit vivre en bon Chrétien, s'il ne re-
 „ nonce aux soins & aux occupations de
 „ cette vie, & s'il ne se jette tout-à-fait
 „ dans la retraite. Or c'est de quoi peu de
 „ gens sont capables, & ce qui seroit con-
 „ tre l'ordre de la Providence. Quels
 „ scrupules

» scrupules n'a-t-on pas jettés dans les es-
» prits, en donnant un sens outré à cette dé-
» claration de Jesus-Christ : *Les hommes au*
» *jour du Jugement, rendront compte de tou-*
» *tes les paroles inutiles qu'ils auront dites.* On
» l'explique comme si tous les discours
» qui sont simplement inutiles, & qui ne
» servent de rien pour la gloire de Dieu,
» ou pour l'édification du prochain, ou
» pour le salut, étoient de ces paroles dont
» les hommes auront à rendre compte à
» Dieu. Cependant il ne paroît pas que
» des paroles simplement inutiles soient
» toujours criminelles, & qu'elles méritent
» une aussi terrible menace que celle que
» Jesus-Christ fait en cet endroit. On ne
» sçauroit éviter de parler de plusieurs cho-
» ses indifférentes, & de tenir des discours
» qui ne font ni bien ni mal. A la vérité si
» on s'en faisoit une habitude, & que l'on
» ne s'entretint à l'ordinaire que de choses
» frivoles, il y auroit du mal en cela. Mais
» à parler juste, des paroles simplement inu-
» tiles, ne sont point un péché. Je ne vois
» pas quel mal il y a à discourir de la pluye
» du beau temps, & de nouvelles. Aussi
» n'est-ce point de ces sortes de paroles qu'
» faut entendre la déclaration dont il s'agi-
» L'endroit où cette déclaration est placé
» les termes dans lesquels elle est conçu
» prouvent manifestement que la pe-
» sée de Nôtre Seigneur est que les ho-

„ mes rendront compte au jour du Juge-
„ ment, de toutes les paroles méchantes &
„ impies qu'ils auront dites, & qu'en par-
„ ticulier les Pharisiens rendroient compte
„ des blasphèmes qu'ils proféroient contre
„ ses miracles. ”

„ Ces maximes outrées, *remarque l'An-*
„ *teur*, produisent de très-fâcheux effets :
„ elles éloignent de la piété une infinité
„ de personnes; les jeunes gens se dégoû-
„ tent par là de la Religion, & ils en con-
„ çoivent une certaine aversion dont ils ne
„ se défont jamais. Ils s'accoutument dans
„ cet âge, où l'on est sensible au plaisir, à
„ envisager la piété sous une face triste &
„ austère, pendant que du côté du monde
„ & de leurs passions, ils ne conçoivent
„ que des facilités & des douceurs. Entre
„ ces deux objets, dont l'un paroît si rebu-
„ tant, & l'autre si attrayant, il est aisé de
„ juger quel parti ils prennent. Les gens
„ de bien même, découragés par cette se-
„ verité excessive, ne font pas les progrès
„ qu'ils pourroient faire dans la sanctifica-
„ tion, & ils ont la conscience travaillée
„ par des scrupules fâcheux, & par des ter-
„ reurs perpetuelles. Il importe donc ex-
„ trêmement de dissiper ce préjugé, de fai-
„ re connoître la vertu sous une face a-
„ gréable & facile, qui est sa face naturel-
„ le, & d'inspirer là-dessus des idées, qui
„ d'un côté ne produisent pas la sécurité.

, & n'endorment pas la conscience, mais
, qui de l'autre n'embarrassent pas l'esprit
, & le cœur par des scrupules mal fondez.

Nôtre Auteur reprend cette matiere
dans la seconde partie, en parlant des Li-
vres, qu'il regarde comme autant de sour-
ces publiques, par le moyen desquelles une
infinité d'idées & de sentimens qui sont
communément reçus parmi les hommes,
& qui servent de principe à leur conduite,
se répandent dans le monde : il parle pre-
mierement des mauvais Livres ; & en se-
cond lieu, des Livres de Religion. A l'oc-
casion de ces derniers, il parle des Livres
qu'on a composez sur la préparation à la
Communion. L'usage du S. Sacrement,
dit-il, est l'un des actes les plus importans
de la Religion, & l'un des moyens les plus
efficaces pour avancer dans la piété ; mais
il est constant que les Livres qu'on lit pour
se préparer à cette sainte action, contri-
buent beaucoup au bon ou au mauvais u-
sage que l'on fait de l'Eucharistie, & par
conséquent à la bonne ou à la mauvaise
vie des Chrétiens. Entre les Livres de cet-
te espèce, il y en a de très-bons, mais il y
en a d'autres, où parmi plusieurs bonnes
choses, on remarque quelques défauts, &
particulièrement ces trois. 1. La plupart
des Livres de préparation à la Communion,
ne sont pas assez instructifs ni assez solides ;
on ne trouve en quelques-uns qu'un amas
de

de pensées détachées, de figures de Rhétorique, d'allegories, de comparaisons tirée du vieux Testament, ou de l'Histoire profane. Ces choses peuvent avoir leur utilité; je consens qu'on les place dans un Sermon: mais sans dire ici que parmi ces pensées & ces comparaisons, il y en a qui sont peu convenables au sujet, il faut quelque chose de plus que cela pour exciter la dévotion des Communians. 2. Nôtre Auteur trouve que d'autres Livres de préparation sont trop généraux, & que les devoirs des Chrétiens, par rapport à la Communion, n'y sont pas marquez assez en détail. C'est se tromper, dit-il, de prétendre qu'en fait de préparation un discours général sur la Communion soit propre pour toutes sortes de personnes. Ce défaut ne regne pas dans tous les Livres de préparation, on en a qui entrent dans un assez grand détail. Quelques Auteurs se sont appliquez avec succès à donner des regles sur lesquelles chacun puisse se reconnoître; mais c'est un malheur que ces Ouvrages ne soient pas propres pour l'usage du peuple. 3. Une des choses qui fait que bien des gens communient & vivent mal, c'est l'idée trop sévère que quelques Livres donnent de la Communion. C'est une chose affligeante, dit-il, que l'on ait rempli l'esprit des Chrétiens de tant de scrupules à l'égard du S. Sacrement, par des discours

inconfiderez & par des maximes outrées. Les Auteurs & les Prédicateurs parlent quelquefois du S. Sacrement, comme si tout y étoit plein de pièges, comme si l'Enfer & la damnation y étoient préparés; ils représentent la Communion comme une action si hazardeuse, que ceux qui lisent ou qui entendent ces discours, sont tentés de s'éloigner de la sainte Table, & desespèrent de pouvoir s'en approcher jamais comme ils doivent. En sorte qu'au lieu que tout devroit être dans la joye lorsque l'Eucharistie se célèbre dans l'Eglise, plusieurs sont dans des inquietudes & des terreurs mortelles.

Cette sévérité indiscrete, ajoûte-t-il, est cause qu'un grand nombre de gens de bien communient sans consolation, parce qu'ils ont la conscience tourmentée de divers scrupules que la lecture de ces Livres leur a fait naître; plusieurs d'entr'eux ne communient jamais sans être dans des allarmes inconcevables; jusques-là qu'après avoir communié, ils ne peuvent quelquefois s'ôter de l'esprit qu'ils n'ayent communié à leur condamnation. Cela fait que plusieurs pecheurs qui auroient quelque disposition au bien, & quelque desir de travailler à leur conversion, s'en dégoûtent. Il ne faut pas flater les pecheurs, ni leur proposer une devotion ou une morale relâchée, mais *aussi il faut prendre garde de les rebu-*
 ter

buter par des maximes trop rigides, &c.

En voila suffisamment pour faire juger du stile, de la méthode, & du caractère de cet Ouvrage ; dont nous avertirons au reste que l'Auteur est Protestant.

Anima Historiæ hujus temporis, in junctio Caroli V. & Ferdinandi I. fratrum Imperio, repræsentata per R. P. JACOBUM MASENIUM è Soc. Jesu. Quæ complectitur Regnorum, Rerump. & Religionum diversarum ortus, progressusque, ac miras tam Politicæ, quàm Ecclesiasticæ disciplinæ mutationes, earumque per Comitia Imp. Synodosque Cleri, Regum fœdera, & Leges novas fundamenta. *Coloniæ Agrippina, In Officina Friessemiana Joannis Everhardi Fromart Bibliopola. 1709.* C'est-à-dire: *L'Âme de l'Histoire, représentée dans l'Histoire de Charlequint & de Ferdinand I. son frere, &c. Par le R. P. Jacques Masenius, de la Compagnie de Jesus. À Cologne chez Fromart. 1709. in 4°. pagg. 410. sans y comprendre l'Épître ni la Table.*

EN 1671. le Provincial des Jesuites donna son Approbation à cette Histoire, composée par le P. Masenius Jesuite, qui la dédia à l'Evêque de Paderborn, si célèbre par son sçavoir, & par la protection qu'il donnoit à tous les Gens de Lettres.

Nous nous croyons obligez à faire cette remarque, parce que le Libraire ne dit point que ce soit ici une nouvelle édition d'un Ouvrage qui ait paru il y a déjà plusieurs années. L'Auteur l'a intitulé, *l'Ame de l'Histoire*, & il fonde ce titre sur ce que ne s'arrêtant pas au simple recit des faits qui en font le corps, il examine en particulier les différents interêts des hommes, & les différentes sources de leurs actions: & c'est ce qu'il appelle *l'Ame de l'Histoire*. On auroit en effet de la peine à trouver dans un autre siècle, ce qu'on trouve en ce genre dans le seizième siècle de l'Eglise, sous l'Empire de Charlequint & de Ferdinand, lors que non seulement les guerres que la Politique produit entre les Princes, mais encore les querelles de Religion éclaterent avec tant de violence dans toute l'Europe. C'est une matiere qui a été traitée par plusieurs Ecrivains célèbres. Le Pere Masenius, qui étoit âgé de soixante & cinq ans lors qu'il acheva son Ouvrage, paroît y avoir apporté un grand soin, ses pensées sont fortes, & son stile est convenable à la force de ses pensées. Il écrit en vrai Historien, & en homme qui possède la Langue Latine.

La Vie de Charlequint, & celle de Ferdinand son frere, sont trop connus pour en donner ici un abrégé, nous en rapporterons uniquement quelques traits qui
nou

nous ont paru remarquables. Le Gouverneur de Charlequint s'empara tellement de son éducation , que contre l'avis du Précepteur , il le tourna presque uniquement aux exercices militaires , & lui fit négliger l'étude des belles Lettres. Charles s'en repentit bien-tôt : car un jour s'apercevant qu'il n'entendoit qu'à peine un discours Latin , qu'on prononçoit devant lui , il se ressouvint avec douleur de ce que son Précepteur lui avoit dit souvent , qu'il se repentiroit de n'étudier pas assez : & dès lors, quoi qu'il eût passé l'âge destiné aux premières études , il s'appliqua tellement , qu'il parvint à parler assez bien le Latin , le François , l'Espagnol , l'Italien & l'Alleman.

Quoi que Charlequint ne fut pas sçavant , il connoissoit parfaitement le prix de la Science. C'étoit ce qu'il estimoit le plus après la vertu. Il avoit auprès de lui les plus habiles Mathématiciens de son temps. Il fit venir à Naples Augustin Niphus qui étoit dans une grande reputation de sçavoir : il l'admit dans sa familiarité ; jusques là même qu'un jour il lui demanda comment un Prince devoit s'y prendre pour gouverner parfaitement son Etat. Niphus lui répondit : Vous y parviendrez , si vous choisissez des Ministres qui soient tels que vous m' imaginez. Cette réponse étoit con-

forme à la haute idée que Charlequint avoit des Gens de Lettres.

L'Auteur fait un parallele de Charlemagne & de Charlequint. Ils ont eu, dit-il, l'un & l'autre à peu près la même destinée, soit dans la paix, soit dans la guerre. Ils ont été grands tous deux ; ils ont eu les mêmes vertus & les mêmes défauts. Ils ont tous deux vaincu à Pavie, l'un Didier Roi des Lombards, l'autre François I. Roi de France. Ils ont tous deux reçu la Couronne Imperiale de la main du Pape : ils ont tous deux combattu pour le S. Siège. Ils ont donné une nouvelle forme de gouvernement à la République de Florence. Ils ont porté la guerre en Baviere ; & si Charlemagne y a soumis Vitikind, Charlequint y a soumis Frederic. Ils n'ont dû l'un & l'autre l'Empire qu'à leur propre mérite : leur fin a été presque aussi semblable que leur vie. Charlemagne a vû son fils Louis Empereur, & Charlequint a communiqué l'Empire à son frere Ferdinand : tous deux assez grands pour mépriser ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes.

Le Pere Masenius s'oppose fortement à ceux qui prétendent que Charlequint dans sa retraite se repentit d'avoir quitté l'Empire ; & que Philippe son fils à qui l'on dit un jour : Il y a tant de temps que vôtre pere Charles a abdiqué, répondit : Il y a *tant de temps qu'il s'en repent.* Il soutient

que tout cela se dit sans fondement ; & qu'on doit ajouter plus de foi à ce que Charlequint lui-même a dit des motifs de sa retraite, qu'aux discours de certaines personnes que leur malignité naturelle porte toujours à expliquer mal les actions des plus grands Princes. Il est vrai que le Pere Masenius fait son Heros de Charlequint, & que tout son Ouvrage tient beaucoup du Panegyrique. Voici le portrait & le caractère qu'il en fait.

Charlequint étoit singulièrement distingué par les dons de la grace & de la nature que Dieu avoit versez sur lui. Sa taille n'étoit ni grande ni petite ; il étoit également robuste & bienfait. Il avoit dans sa jeunesse le teint-incarnat & blanc ; il avoit le front grand & serein, les yeux tirans sur le bleu, le nez aquilin, la bouche petite & les lèvres épaisses ; ce qui est, dit l'Auteur, ordinaire dans la Maison d'Autriche. Ses cheveux qu'il avoit fort épais, aussi-bien que les sourcils & la barbe, approchoient de la couleur noire. Il paroissoit fait pour porter les armes, & pour s'attirer du respect. Sa voix étoit grêle, & ses jambes un peu trop menuës ; mais ces deux legers défauts n'avoient point en lui de désagrément.

Sa politesse étoit extrême : il étoit éloquent, & son éloquence ne consistoit pas moins *dans le poids des raisons qu'il allé-*
guoit

guoit , que dans la maniere de s'exprimer. Il étoit sujet à se mettre en colere , surtout quand il ressentoit les douleurs de la goutte. Il étoit cependant maître de lui ; il sçavoit dissimuler les injures ou s'en venger à propos. Il étoit plus choqué de l'ambition d'autrui , qu'appliqué à soutenir la sienne. C'étoit un génie supérieur, & dont toutes les vûes tendoient au plus haut degré de la gloire. Les grandes actions de Louis XI. qu'il lisoit dans Philippe de Comines , lui donnoient la même émulation, que les conquêtes d'Alexandre donnerent autrefois à César. Son amour pour les armes ne le possédoit pas au point de lui rien faire entreprendre d'injuste , & il n'étoit pas assez attaché au repos , pour éviter par paresse ou par crainte l'occasion de faire la guerre. Il ressentoit , dit l'Auteur , je ne sçai quel fremissement à la vûe des armes ; mais ce fremissement n'étoit , dit-il , que comme l'ébranlement d'une nuë qui doit produire le tonnerre. On relève ici extrêmement le courage & l'intrépidité de Charlequint , qui dans une occasion ayant vû tomber à ses pieds un boulet de canon , dit froidement à ceux qui en parurent émus : Ne craignez rien , il est rare que le canon tuë les Empereurs. Il aimoit tendrement ses Sujets & ses Soldats ; & dans l'expédition de Tunis, on lui entendit dire, qu'il préféreroit la conservation d'un

Chrè

Chrétien, à l'avantage de tuer mille Turcs.

Le Pere Masenius parcourt ainsi toutes les vertus de Charlequint ; & quand il est forcé à reconnoître quelque défaut dans ce grand homme , il employe avec art tous les adouciffemens qui peuvent en affoiblir l'idée.

Ferdinand frere de Charlequint étoit plus jeune que lui de six ans. Son grand-pere maternel lui destinoit le Royaume d'Espagne , & il paroiffoit plus agréable aux Espagnols que son frere aîné. Il fut élevé d'une maniere conforme à cette destination qui fut changée dans la suite. Charlequint le fit Vicaire de l'Empire ; & par là lui donna occasion de signaler son zele pour la Religion Catholique , & de s'opposer fortement au progrès du Lutheranisme. Il fut Roi de Bohême & de Hongrie , Empereur avec son frere ; & enfin par la démission de Charlequint , il gouverna l'Empire tout seul. Les difficultez que Ferdinand eut à effuyer de la part de Rome pour être reconnu Empereur , en vertu de la cession de Charlequint , font dire à l'Auteur , qu'il eût mieux fait d'attendre la mort de son frere , que de prétendre se mettre en possession de l'Empire.

Defensio Religionis necnon Mosis & Gentis Judaicæ , contra duas Dissertationes Joh. Tolandi, quarum una inscribitur,

deisdæmon, altera verò *Antiquitates Judaica*. A JACOBO FAYO SS. Theologiæ Doctore, & in Ecclesia Ultrajectino Britannica sacrorum Mysteriorum Interprete. C'est-à-dire : *Défense de la Religion, défense de Moïse & de la Nation Juive contre deux Dissertations de J. Toland, dont l'une est intitulée Adeisdæmon, & l'autre Antiquitez Judaïques. Par Jacques De la Faye Docteur en Theol. & Ministre de l'Eglise Angloise d'Utrecht. A Utrecht chez Guillaume Broedelet. 1709. in 12. pagg. 251.*

Nous avons parlé des deux Dissertations de M. Toland, dans le Journal du 22. Avril de cette Année, p. 88. Il semble vouloir simplement montrer dans la première, que Tite-Live étoit fort dégagé de toute superstition, & expliquer dans la seconde un passage de Strabon. Mais M. de la Faye fait voir dans cet Ouvrage, que ce ne sont là que deux prétextes, & que M. Toland ne justifie ces Auteurs, que pour trouver occasion de debiter l'Athéisme, & de décrier Moïse, les Juifs, & Mr. Huet leur défenseur.

La *Défense de la Religion* est partagée en trente chapitres. M. de la Faye s'applique à y prouver, que son Adversaire attaque la Religion, en faisant semblant de n'en vouloir qu'à la superstition. Il établit

de Religion. 3. Sur l'anecdote avec
laquelle il confond de propos délibéré ces
choses. 4. Sur sa hardiesse à détrui-
re les fondemens de la Religion. 5. Sur
l' comparaison qu'il fait de la superstition
à l'Athéisme, & sur la préférence qu'il
donne à ce dernier, par rapport à l'utilité
sociale.

Les passages que Mr. Toland apporte,
par prétexte de justifier Tite-Live, il les
emploie de manière qu'ils font contre la
Religion aussi-bien que contre la supersti-
tion; d'où M. de la Faye conclut, que le
dessein de M. Toland est de persuader que Ti-
te-Live étoit Athée. Si son dessein se
réussit à cela, il ne mériteroit peut-être
d'être réfuté; car, comme le remarque
l'auteur, la réputation de Tite-Live sur le
compte de la Religion, n'intéresse pas infini-
ment les hommes de ce temps-ci; mais le

les combat avec beaucoup de zele.

De temps en temps , il joint la cause particuliere des Réformez avec la cause générale des Chrétiens , & découvre des préjugés qui seroient defavantageux à l'Eglise Romaine , s'ils étoient bien fondez. Il s'imagina que les Catholiques sont moins en état que les Réformez de se défendre du reproche de superstition. Ce qu'il dit au reste en faveur des Religions , & les preuves qu'il donne de l'existence de Dieu , & des esprits créés , se trouvent dans la plupart des autres Livres qui traitent de ces matieres.

La Défense de Moïse & de la Nation Juive , est divisée en neuf chapitres. M. de la Faye fait dans les premiers , l'Apologie & l'Eloge de M. Huet. Il donne une idée de la Démonstration Evangelique , & il en prouve l'utilité & la solidité à M. Toland , qui a osé parler de cet Ouvrage comme d'un Livre rempli d'absurditez & de mensonges. Il montre aussi que M. Toland a eu grand tort de prétendre que les nombreuses citations de M. Huet ne fussent pas justes , bien entendues , & fidèlement mises en œuvre. Il défend sur-tout celles qui regardent Moïse & ses Livres , & il n'oublie rien pour obliger les Lecteurs à convenir que M. Toland est un des plus téméraires Accusateurs qu'on ait vû depuis *long-temps*. M. Toland dit des injures à
M.

avec mépris de ses preuves, & tantôt d'extravagance, & tantôt de foi ; & néanmoins, selon qu'il y a grande apparence qu'il n'a pas lu, ou n'a pas compris Mr. Huet. On applique à ce Censeur, un endroit où Cotta dit à Velleius, & *Vestra solum legitis, vestra causa incognita, condemnatis.* effet que si Mr. Toland avoit les principes employez dans la religion Evangelique, il auroit plutôt voulu les refuter, que celui de

pas lieu de s'étonner qu'il ne soit d'accord avec Mr. Huet sur le passage de l'Ecclésiaste, liv. 16. Mr. Huet explique ce que ce Geographe dit de Moïse même. Mr. Toland auroit dû se figurer que, selon Strabon, Moïse étoit Pantheïste, ou comme on parle aujourd'hui, Spinofiste, & qu'il ne reconnoît point d'autre Dieu que le monde. Il ne faut donc pas s'étonner que pour ce dogme. Tout insoutenable qu'il le fait paroître soutenu dans ces temps par un parti nombreux, il ne faut pas lui donner de louanges ceux qu'il croit s'être joints dans ce parti, & il n'y a aucune sorte

forte d'injures qu'il ne vomisse contre les Sçavans qui combattent une si étrange opinion. M. de la Faye fait voir que Moïse n'étoit point Pantheïste. Le Ciel & la Terre sont sans doute le monde : or *Dieu*, dit Moïse, *a créé le Ciel & la Terre* ; Dieu a donc créé le Monde, le Dieu de Moïse est donc un Etre distingué du Monde. Moïse assure que Dieu lui a apparu dans un buisson ardent ; est-ce le Monde qui lui a apparu ? Est-ce le Monde qui lui a parlé, qui l'a envoyé à Pharaon ? &c.

Dans le cinquième chapitre, nôtre Auteur prouve que Moïse n'a pas trompé les Israélites, en leur promettant de les mener dans un païs fertile ; & que la Terre de Canaan étoit une Terre très-féconde & très-heureuse par elle-même, & indépendamment de la comparaison qu'on en auroit pû faire avec les deserts arides qui l'environnent. Dans le sixième chapitre, il examine les raisons que M. Toland a eues de faire les Israélites Egyptiens d'origine. Il n'a pas de peine à réfuter ces raisons. Ce chapitre comprend les preuves connues de la véritable généalogie des Hébreux. Les deux derniers chapitres regardent Moïse en particulier, & la Religion qu'il a établie. On montre dans l'un, que Moïse n'étoit pas plus Egyptien que ceux qu'il tira d'Egypte ; & dans l'autre, on rejette le plan *défectueux* que fait Mr. Toland de la Religion Juive. Ce

Ce Volume est terminé par une petite pièce que l'Auteur appelle, le Symbole de Foi de Mr. Toland. Ce Symbole contient l'Atheïsme, ou ce qui revient au même, le Spinosisme le plus grossier.

Differtatio Historico-Politica de Ritu fœderum, quam cum consensu amplissimæ Facultatis Philosophicæ, Præfide Viro Amplissimo Dn. Johanne Upmarck Eloquentiæ & Polit. Profess. Reg. & Skytr. publico, bonorum examini ea qua par est modestia subjecit. JONAS UNGE West-Gothus in Audit-Gust. Mai. ad d. xxv. Maii. 1708. *Upsalia Typis Vernerianis.* C'est-à dire: *Differtation Historique & Politique sur la forme des Traitez, &c.* Par Jonas Unge. A Upsal, de l'Imprimerie de Verner. in 12. pagg. 49.

L'OBSERVATION des Traitez est essentielle au bonheur des Peuples & au soutien de la société civile. C'est pour cela que dans tous les temps on a pris soin de donner une forme authentique aux engagements des Princes & des Etats. L'objet de la présente Differtation, c'est d'expliquer cette forme, qui a été différente suivant la différence des temps & des païs.

Avant que d'entrer dans ce détail, l'Auteur croit devoir faire remarquer le besoin qu'ont

qu'ont les hommes de s'unir ensemble pour leur intérêt commun. Les autres animaux, dit-il, destinez à une vie errante & solitaire, naissent avec les armes qui sont propres à leur défense. L'homme au contraire est dénué de tout quand il vient au monde ; il lui faut des secours étrangers ; & cette circonstance lui apprend qu'il est né pour la société civile, & qu'il ne peut se suffire à lui-même.

A cette remarque sur la naissance, l'Auteur en ajoute une sur l'éducation & le penchant. Les hommes s'élevent les uns avec les autres, & n'aiment point naturellement à être seuls. Chaque âge a ses liaisons. Quelques-unes ont leur source dans le sang, ce sont celles que la parenté produit. D'autres viennent purement du cœur, ce sont celles de l'amitié. Enfin, il y en a qui ont le bien général d'un Etat pour fondement ; ce sont les alliances contractées avec d'autres Etats ; & c'est de cette dernière espece de liaison que l'Auteur s'est proposé de parler.

Le Droit naturel permet de s'allier indistinctement avec toutes sortes de peuples, selon le besoin & les conjonctures. Dieu avoit défendu néanmoins aux Israélites d'entrer en alliance avec les Philistins ; mais c'étoit, dit l'Auteur, pour marquer combien les Philistins lui étoient devenus odieux. Une formalité qui pour des en-

gagemens de cette nature a toujours é commune à tous les Peuples , c'est le serment. On l'a regardé comme le moyen le plus seur d'obliger les hommes à se garder la foi les uns aux autres. On ne les a pas crû capables de manquer à une chose dont ils prenoient Dieu même pour témoin.

Pour rendre le serment plus solemnel , on le faisoit au milieu des sacrifices. On partageoit la même victime entre les différentes personnes qui vouloient s'unir , & ce sang ainsi partagé étoit comme le sceau de l'alliance. L'Écriture fournit plusieurs exemples de cette méthode : il est dit dans le vingt-quatrième chapitre de l'Exode : *Moïse prit la moitié du sang , le mit en des coupes , & répandit l'autre moitié sur l'Autel.* Cette moitié qui avoit été mise dans des coupes , devoit être répandue sur le peuple , comme l'autre l'avoit été sur l'Autel. L'Autel étoit la figure de Dieu ; le sang répandu dessus , assuroit le peuple que Dieu tiendrait ce qu'il lui avoit promis. Et le sang répandu sur le peuple , étoit comme le gage & l'assurance que le peuple donnoit à Dieu d'une obéissance parfaite à ses Loix. Toutes les cérémonies s'accordoient presque sur la nécessité du sacrifice ; la différence n'étoit que sur le choix des victimes. Chez les
He-

Hebreux & les Caldéens, on immoloit de jeunes vaches, ou des veaux ; chez les Grecs, c'étoit des taureaux ou des chèvres ; & des pourceaux, chez les Romains.

Il y avoit parmi ces derniers Peuples un certain ordre de Magistrats, ou des Prêtres, qui étoient les dépositaires des Loix de la guerre ou de la paix. On les appelloit *Feciales*, & ils avoient été établis par Numa. On ne faisoit jamais la guerre sans les consulter ; & lors qu'on avoit sujet de se plaindre de quelque Nation, un d'eux étoit député pour aller demander raison de l'injure. Il donnoit un terme de trente-trois jours pour délibérer ; & au bout de ce temps-là ; si on ne lui rendoit pas justice, il s'en retournoit, faisoit son rapport au Senat, & lui donnoit pouvoir de faire la guerre. Quand la résolution en étoit prise, il l'alloit dénoncer sur la frontière, en expliquoit le motif devant trois témoins, & lançoit ensuite sur les Terres ennemies un javelot ensanglanté & brûlé par le bout. La guerre étoit déclarée par là. Il restoit encore quelque chose de cette coûtume sous les premiers Empereurs Chrétiens. Grotius dans son *Traité de jure belli & pacis* liv. 2. chap. 25. dit qu'avant que de s'embarquer dans une guerre, ces Empereurs consultoient les Evêques pour sçavoir s'ils pourroient la faire en
con-

conscience. Voila ce qu'il y a de plus important & de plus curieux dans la Dissertation dont il s'agit ; pour peu que nous voulussions encore y ajouter, nous la mettrions ici toute entiere.

* TIMOTHÆI SCHRANGER Ord. FF. Minor. Morale neum sacri Elogii subsidiur cotius anni Dominicas & I ferias qua dragesimales per ormata ex ordia & mater nta pluries applicatum, c anuductione 1. ad Sacramen æ & Eu charistiæ. 2. Passionis Domini. 3. Ad Volunta tis humanæ cu tivina. 4. Colonia apud Joannem Schleb 1709.

* *Le Choix des Mots, ou les Pensées des gens d'Esprit & toutes sortes de sujets, tirées des Ouvrages des meilleurs Auteurs & de quelques Manuscrits, qui n'ont pas encore été mis sous la presse : le tout mis par Ordre alphabétique. 8. A Amsterdam, chez Claude Jordan. 1709.*

118 SUPPLÉMENT DU JOURNAL

SUPPLÉMENT
DU JOURNAL
DES
SCAVANS.

5

Du dernier d'Octobre M. DCCIX.

De l'Immortalité de l'Âme, & de la Vie Eternelle. Par GUILLAUME SHERLOCK, Docteur en Theologie, Doyen de Saint Paul, Maître du Temple, & Chapelain ordinaire de Sa Majesté. Traduit de l'Anglois. A Amsterdam chez Pierre Humbert, 1708. in 8°. pagg. 563.

CE Traité du Docteur Sherlock a déjà fait la matiere d'un Extrait fort étendu, publié dans le dernier Supplément, p. 619. & où nous avons rendu compte des deux premiers Chapitres de cet Ouvrage, dans lesquels l'Auteur expose les Preuves Morales d'une Vie à venir, & répond aux Objections des Incrédules. Mais
com-

comme il établit d'abord pour Principe , que ces fortes de Preuves , bien loin d'emporter une entière conviction sur ce point , ne formoient qu'une très-grande Probabilité , & que la Révélation pouvoit seule nous fournir des Preuves démonstratives d'une autre Vie ; il a soin de les établir dans les trois derniers Chapitres de ce Volume. C'est de quoi nous devons entretenir présentement le Lecteur , après l'avoir fait ressouvenir , que l'on examine dans le III. Chapitre , les Preuves empruntées de la Loi de Moïse ; dans le IV. celles qui se tirent de l'Évangile ; & que l'on fait voir , dans le dernier , que Jésus-Christ n'a pû operer nôtre salut , sans nous acquérir un droit certain à l'Immortalité.

CHAP. III. On ne peut douter que tous les Juifs , à l'exception de la Secte des Sadducéens qui n'étoit pas fort ancienne chez eux , ne crussent l'Immortalité de l'Âme & une Vie à venir ; créance qu'ils avoient sçû dégager de ce mélange de fables , qui la rendoit ridicule aux plus sages d'entre les Gentils , & dans laquelle ils étoient beaucoup plus fermes que les Philosophes du Paganisme : ce qui montre qu'ils avoient sur cet article des preuves plus convaincantes , que n'avoient les autres Nations , & qu'ils devoient les avoir puisées dans une source différente des seules lumières naturelles ,

relles, qui les infinent à tous les hommes. Cette source n'est autre que la Loi de Moïse; & quoi que cette Loi ne contienne aucune promesse littérale & positive d'une Vie à venir, elle ne laisse pas de confirmer admirablement toutes les Preuves morales que nous avons pour l'Immortalité. Cela se justifie par la réponse d'Abraham au mauvais riche dans l'Évangile, réponse qui marque évidemment qu'Abraham croyoit que la Loi & les Prophetes suffisoient pour convaincre tout homme raisonnable de la vérité d'une autre Vie, & de la réalité des peines & des récompenses que chacun doit y recevoir.

I. L'Auteur s'applique donc d'abord à faire sentir jusqu'à quel degré de certitude & de force la Loi de Moïse peut élever chacune des Preuves morales, qu'il a déjà fait valoir dans le Chapitre précédent.

1. La première de ces Preuves, tirée, comme nous l'avons dit, de la nature de l'Âme, est considérablement affermie par l'Histoire de la Création, qui nous apprend, *Que Dieu ayant formé l'Homme de la poussière de la terre, lui inspira le souffle de vie, en sorte que l'Homme devint une Âme vivante.* Il paroît par cette Histoire, qu'il y a une distinction réelle entre l'Âme & le Corps, & que l'origine en est bien diffé-

rente;

rente; que l'Ame n'est ni l'harmonie du Corps, ni aucune de ses parties; qu'elle est comme une émanation de la Divinité, & qu'elle approche beaucoup de la pureté & de la spiritualité de son Créateur: en un mot, qu'elle est le principe de la vie, de la sensation, de la connoissance, & que le Corps n'est que l'organe ou l'instrument dont elle se sert. Cette doctrine est confirmée par cet autre passage de la Genese, où Dieu dit, *Faisons l'Homme à nôtre image & à nôtre ressemblance*; puisque cette ressemblance ne peut se rencontrer que dans les facultez spirituelles de l'Homme, telles que sa connoissance, sa sagesse, sa liberté, &c. qui lui sont en quelque façon communes avec Dieu. Mais une preuve directe que l'Homme avoit été créé pour l'Immortalité, c'est la menace de la mort, par laquelle Dieu voulut le mettre en garde contre la desobéissance: car cette mort dont il le menaçoit, ne regardoit que l'extinction de la vie du Corps, & nullement la destruction de l'Ame; puisqu'il est contre l'ordre de la Providence divine d'anéantir les Etres créés, & qu'il ne périt pas même la moindre parcelle de matiere. Ajoutez à cela, que cette menace de la mort doit se prendre dans le sens ordinaire de l'Ecriture, c'est-à-dire pour la seule dissolution du Corps; & c'est l'idée que Dieu lui-même en donne par cette sentence,

qu'il prononça contre Adam après sa chute.
Tu es poudre, & tu retourneras en poudre.

On peut encore prouver l'Immortalité de l'Ame par ces paroles que l'Ecriture employe en parlant de la mort de quelques-uns des Patriarches, *Il rendit l'esprit, & fut retiré vers son Peuple; il mourut, & fut recueilli vers ses Peres;* ce qui suppose, que leurs Ancestres qui étoient morts, vivoient encore dans un autre état; puisque, selon la remarque de *Procope*, ces Patriarches ne pouvoient pas être recueillis auprès de ceux qui ne subsistoient plus. C'est en ce même sens que David disoit, en parlant de son fils, qui étoit mort: *J'irai vers lui, mais il ne reviendra pas vers moi.* Telle est (remarque l'Auteur) la Physique de Moïse par rapport à l'origine & à la nature de l'Ame; & l'on voit qu'elle s'accorde parfaitement avec l'opinion des plus sages & des plus habiles Philosophes.

2. La seconde Preuve d'une Vie à venir, qui est le consentement général des Peuples, reçoit de la Révélation une nouvelle force à l'égard des Juifs. En effet, leur créance sur ce point étoit appuyée d'une Tradition constante, qu'ils faisoient remonter jusqu'au premier Homme; car ils connoissoient tous leurs Ancêtres depuis Adam jusqu'à Abraham, & il n'y avoit eu dans toute leur race aucun infidele. Adam *avoit été instruit de ce Dogme de l'Immortalité.*

talité, ou par les seules lumieres de la nature, ou par inspiration divine; & de quelque maniere qu'il l'eût appris, il ne pouvoit qu'en être pleinement convaincu. Il devoit en trouver une nouvelle assurance dans la promesse que Dieu lui fit après sa chute, *Que la semence de la Femme briserait la tête du serpent*; puisqu'un homme d'une aussi grande sagacité que lui, ne pouvoit entendre par cette promesse, que le nôtre délivrance de la Mort, & qu'il n'alloit même (suivant l'explication de Paul) une espérance legitime de la résurrection de son Corps; & c'est un sentiment que les anciens Patriarches n'ignoient point. M. Sherlock est persuadé qu'on doit expliquer en ce célèbre passage de Job (xix. 25.) que l'Écriture rapporte d'Enoch enlevé au Ciel tout vivant, étoit pour les Juifs une Preuve sensible d'une autre Vie, où les gens de bien seroient récompensez. Ainsi les Juifs avoient cet avantage par-dessus toutes les autres Nations, que par le secours des Livres de Moïse, ils pouvoient tirer, même depuis Adam, non seulement leur Généalogie, mais encore leur Tradition touchant l'Immortalité.

3. Le desir de cette Immortalité, naturel à tous les Hommes, formoit une troisième Preuve d'autant plus forte par rapport au Peuple Juif, qu'il voyoit dans ses

Ancêtres des marques éclatantes de ce desir. Ils souhaitoient vivement, & ils espéroient fermement d'être immortels, & cela seul les engageoit à craindre Dieu de tout leur cœur, & à pratiquer toutes les vertus. S. Paul (xi. i.) fait voir que ce n'étoit pas une simple récompense temporelle qui les animoit à servir Dieu, mais que le desir de l'Immortalité, & l'attente d'un bonheur spirituel y avoient beaucoup de part. L'Apôtre insiste fort là-dessus, & il allegue divers exemples, pour montrer que depuis le commencement du Monde, l'espérance des choses qui ne tombent pas sous nos yeux, avoit toujours été le principe de toute Religion. Les plus considérables de ces exemples sont tirez de ce que l'Écriture nous raconte touchant Abel, Enoch, Noé, & particulièrement touchant Abraham. C'est surquoi nôtre Auteur fait diverses réflexions, qui tendent à mettre dans un plein jour la Foi des anciens Patriarches, & à faire voir en détail quelle évidence l'histoire de ces grands Hommes pouvoit fournir aux Juifs pour la vérité d'une autre Vie, & combien cette lumiere surpassoit toutes celles du Paganisme.

4. La quatrième Preuve d'une Vie à venir, fondée sur la Justice & la Providence de Dieu, conformément à laquelle les bons doivent être récompensez, & les méchans punis, faisoit sur l'esprit des Juifs d'autant plus

plus d'impression, que toute leur Histoire n'étoit, à proprement parler, qu'un tissu d'événemens, où cette Providence & cette Justice paroissoient dans tout leur éclat. M. Sherlock parcourt les principaux de ces événemens, & trouve qu'ils rendoient la Providence divine aussi visible à *Israël*, qu'un Roi peut l'être sur le trône & dans l'administration publique de la Justice. Il observe que les Preuves naturelles que nous avons d'une différence essentielle entre le Bien & le Mal, le Vice & la Vertu, n'approchent pas de cette voix qui se fit entendre sur le Mont Sinaï, & de tout cet appareil pompeux & formidable qui accompagna la publication de la Loi. La persuasion naturelle que nous avons de la Justice de Dieu à récompenser les Bons & à punir les Méchans, n'est pas à beaucoup près si vive que celle qui naît de l'exécution même des promesses & des menaces, de laquelle nous sommes témoins. Or c'est en cela que les Juifs surpassoient tout le reste du Genre Humain quant à la créance d'une autre Vie. Car si d'une part ils avoient des Preuves plus sensibles que les autres Peuples, de la Justice divine, qui éclatoit dans la prospérité de leur Nation, lorsqu'ils obéissoient à Dieu, & dans leur misere publique lorsqu'ils violoient ses ordres; d'un autre côté, les particuliers s'appercevoient de l'inégalité de la Providence à leur égard,

& ils se plaignoient souvent du bonheur des méchans , & de l'infortune des Justes. C'est de ces plaintes que le Pseaume LXXIII. nous fournit un exemple authentique ; & d'où l'on pourroit tirer une forte objection contre la Justice & la Providence de Dieu. Mais le Psalmiste y fait deux réponses ; l'une , que malgré la prospérité de quelques méchans , & le malheur de quelques gens de bien , Dieu les distingue même dans ce monde d'une maniere à découvrir qu'il aime & protege ceux-ci , & qu'il condamne & abandonne ceux-là ; l'autre , que si la distinction que Dieu met en ce monde entre les bons & les méchans , n'est pas si égale ni si universelle , qu'elle renferme tous les individus de l'un & de l'autre côté , elle est un gage suffisant du différent partage qu'ils auront dans une autre Vie. Cette dernière réponse est confirmée ici par un passage des Proverbes , & par un autre passage du Livre de Job.

II. Après avoir montré dans les trois premières Sections de ce Chapitre, que l'Ancien Testament fortifie tous les Argumens moraux qu'on allegue pour une Vie à venir ; le Docteur Sherlock employe la quatrième Section à examiner les conditions de l'Alliance que Dieu fit avec Abraham , & qui sert de fondement à toute l'œconomie Mosaique ; & *il prétend*, que quoiqu'on ne trouve aucune promesse positive d'Immortalité dans
cette

cette Alliance, il ne laisse pas d'en résulter une Preuve très-forte pour une Vie future. C'est ce qu'il s'efforce de nous persuader par les Réflexions suivantes, après nous avoir exposé d'abord les divers articles de cette Alliance.

1. Il remarque donc, en premier lieu, qu'il paroît fort étrange que Dieu voulant témoigner par une Alliance particulière, combien il aimoit & favorisoit Abraham, lui ait fait des promesses dont ce Patriarche ne devoit jamais voir l'accomplissement; car si ces promesses n'étoient que temporelles, comme on se l'imagine d'ordinaire, elles se réduisoient presque à rien par rapport à sa personne, & il ne pouvoit rien attendre après sa mort, s'il n'y a ni peines ni récompenses à venir.

2. De plus, il ne paroît pas moins extraordinaire, que Dieu ait beni la postérité d'Abraham en faveur de ce Patriarche, & en memoire de l'Alliance qu'il avoit faite avec lui; & qu'il ait souffert qu'Abraham pérît lui-même sans aucun espoir, & sans jouir d'aucun bonheur considérable.

3. Il est difficile de comprendre que Dieu fasse une Alliance avec Abraham pour des raisons purement temporelles. Une Alliance entre Dieu & les Hommes emporte quelque chose de sacré & de solennel, des faveurs & des graces qu'une créature ne peut se promettre d'une Providence générale, &

où elle ne peut avoir quelque droit *qu'en* vertu d'une Promesse particulière. On laisse à juger là-dessus, si de simples Bénédiction temporelles peuvent être le sujet d'une telle Alliance; si elles peuvent être les marques caractéristiques de la faveur de Dieu; si elles renferment tout ce qu'il peut donner de plus précieux & de plus considérable à des Hommes qu'il veut couronner de gloire & d'honneur; & s'il n'est pas plus raisonnable de reconnoître qu'elles cachent sous leur écorce quelque chose de plus divin & de plus relevé.

4. En quatrième lieu, cette Alliance prise à la lettre, ne promet rien de fort singulier à Abraham, & dont les autres hommes, avec qui Dieu n'a point traité, ne puissent jouir. Ces promesses se réduisent à lui faire espérer un fils dans sa vieillesse, & une nombreuse posterité après sa mort. Mais qui ne voit, qu'obtenir un fils lorsqu'on est vieux, est une faveur moins grande, quoi que plus miraculeuse, que d'en voir naître un grand nombre dans sa jeunesse; bonheur cependant fort ordinaire, & indépendant d'aucune Alliance particulière avec Dieu? Qui ne voit aussi, que l'espérance d'une posterité nombreuse n'est qu'une félicité imaginaire, surtout lorsque l'on est condamné à retomber par la mort dans le neant? D'ailleurs une telle Bénédiction lui est commune *avec Adam & Noé*. La seule différence
qui

qui s'y trouve, c'est que ces deux derniers ont eu le plaisir de voir pendant leur vie leurs descendans se répandre de tous côtez & peupler l'Univers.

5. A examiner de près l'accomplissement de ces Promesses, on ne voit pas que les Israélites ayent été le plus heureux Peuple du monde. On sçait quelles furent les épreuves d'Abraham, & les travaux de Jacob; les descendans de celui-ci gémirent en Egypte sous un dur esclavage: délivrez du joug des Egyptiens, ils errerent dans le desert pendant 40. ans, & y périrent tous à la reserve de Josué & de Caleb, & de ceux qui y étoient nez; établis enfin dans le pais de Chanaan, ils furent souvent opprimez par leurs voisins idolâtres, consumez par la famine, la peste & la guerre, emmenez en captivité, au retour de laquelle ils furent exposez à de nouvelles miseres; ils devinrent la proye des Egyptiens, des Syriens & des Romains, qui après les avoir reduits en Province, détruisirent leur Ville & leur Temple, & les contraignirent à se disperser dans toutes les parties du monde, où nous les voyons aujourd'hui le rebut de toutes les Nations. Ce détail fait assez connoître que l'Alliance de Dieu avec Abraham ne rouloit pas uniquement sur des promesses temporelles, puisque tant d'autres Peuples, sans avoir été favorisez d'une Alliance si glorieuse, jouis-

jouïssent d'une plus grande prospérité que ne faisoit le Peuple Juif.

6. On ne sçauroit borner à cette vie présente les Promesses générales que Dieu fit à Abraham, telles que sont celles-ci : *Je suis ton bouclier & ta plus grande récompense ; je serai ton Dieu & celui de ta posterité après toi ; toutes les Nations de la terre seront bénites en ta semence.* Dieu ne lui promet pas simplement qu'il le récompenseroit, mais qu'il seroit lui-même *sa plus grande récompense*, c'est-à-dire, qu'Abraham auroit le bonheur de jouir de Dieu même. Or l'on sçait que cette parfaite jouïssance est réservée pour une autre Vie, & qu'elle consiste dans la présence immédiate & dans la vision de Dieu. Au regard de la promesse *de bénir toutes les Nations en la race d'Abraham*, elle ne peut signifier une Monarchie universelle & temporelle, que les Juifs n'ont jamais obtenuë, mais seulement les Bénédictionns spirituelles du Messie.

7. En septième lieu, Dieu ayant déclaré qu'il étoit *le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob*, après la mort de ces Patriarches, on ne doit pas douter que ces Patriarches n'existassent alors dans un autre

d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, cela prouvoit qu'ils étoient encore en vie, il falloit que la promesse d'être leur Dieu enfermât celle d'une Vie éternelle.

8. L'Auteur observe, en huitième lieu, que si la promesse que Dieu fit à Abraham d'être son Dieu, s'étendoit jusques au Monde à venir, on peut assurer que la *Postérité promise* désignoit en particulier le Messie, & les Bénédictions spirituelles de son Royaume; ce qui prouve de nouveau que l'Alliance de Dieu avec Abraham contenoit toutes les promesses de la Vie & de l'Immortalité, qui a été manifestée par l'Evangile. Pour entendre ceci (ajoute M. Sherlock) il faut distinguer d'abord ce Fils promis, duquel devoit sortir cette postérité nombreuse comme les étoiles du Ciel, d'avec la semence promise, en qui toutes les Nations de la terre devoient être bénites. L'Auteur s'applique à mettre cette distinction dans tout son jour, & à éclaircir tout ce qu'il pourroit y avoir d'obscur dans l'Alliance que Dieu fit avec Abraham, & cela conformément à l'interprétation qu'y donne S. Paul.

9. Enfin il s'attache à montrer, dans sa dernière Observation, que la Terre promise à Abraham & à sa postérité après lui, étoit un Type ou une Figure du Ciel & de la Vie éternelle: & il trouve dans cette explication mystique, le dénou

ment de plusieurs difficultez de l'Ancien Testament, qui sans cela demeureroient insolubles. On peut le consulter lui-même sur ces deux derniers Articles, qu'il traite fort au long, & où il donne des preuves de son habileté à manier le Texte de l'Écriture.

III. L'Auteur continuant à nous exposer les Preuves de l'Immortalité de l'Âme tirées de l'Ancien Testament, examine dans la dernière Section de ce Chapitre, celles que nous fournit la Loi de Moïse en particulier. Il soutient, que quoique cette Loi ne contienne aucune Promesse explicite d'une autre Vie, cependant l'œconomie Mosaique en est une preuve continuelle; du moins, si l'on veut demeurer d'accord, que Dieu ne s'y proposoit que des vûes sages & raisonnables, & que les Juifs avoient le sens commun pour l'entendre. C'est ce qu'il tâche d'établir ici par diverses Réflexions.

1. Il observe d'abord, que si l'on suppose que la Loi Mosaique étoit d'institution divine, (& c'est de quoi les Juifs n'ont jamais douté) on doit nécessairement reconnoître une Vie future. En effet, est-il vrai-semblable que Dieu voulût donner sa Loi immédiatement, & jusqu'à prescrire tous les Rites & les moindres Cérémonies de son Culte, si toute la Religion se bornoit aux intérêts de ce monde? Et peut-on croire qu'aucun Peuple eut la patience *de subir un joug aussi pesant que celui*
de

de la Loi Mosaïque, s'il n'avoit d'esperance ni de crainte que par rapport à cette Vie? Il est inutile d'objecter, que cela ne prouve point une autre Vie, puisque la Loi n'en parle point en termes exprès: car (répond l'Auteur) quoi que cette Preuve ne soit pas de la dernière évidence, il suffit pour l'admettre, qu'elle soit plus convaincante que toutes celles que l'on tire des simples lumières naturelles.

2. Il remarque en second lieu, que les Promesses de la Loi étoient d'une nature à ne pouvoir jamais s'accomplir à la lettre dans ce monde; & il fait voir en détail, que si l'Alliance de Dieu avec les Juifs se borroit uniquement au temporel, il seroit impossible d'en justifier les principales circonstances & les principaux articles. Ainsi l'on doit conclure, que la Loi de Moïse cachoit sous l'écorce des Bénédictions temporelles, toutes les Bénédictions spirituelles d'une autre Vie, & que les gens de bien ne manquoient pas de les y découvrir.

3. Une troisième Reflexion du Docteur Sherlock, c'est que la prospérité des Israélites dans le pays de Canaan, dépendoit de l'observation des mêmes Loix que Dieu nous impose pour mériter le bonheur du Ciel, & qui sont renfermées dans le Décalogue. Mais si l'on a égard à la sagesse, à la justice & à la bonté de Dieu, ne doit-on pas croire, que par-tout où les conditions

ditions se trouvent les mêmes, il doit y avoir égalité dans les Récompenses ? Cependant il est manifeste, que si les Israélites n'avoient d'autre récompense à attendre de Dieu que la possession du pais de Canaan, Dieu les auroit beaucoup moins favorisez que le reste du genre humain, puisque tout le privilege qu'ils auroient eu en qualité de Peuple de Dieu, eût été réduit à vivre sous des Loix plus severes, & à être châtiez plus rigoureusement pour leurs crimes, ainsi que Dieu lui-même le leur déclare, & comme toute leur histoire en fait foi.

4. Enfin la dernière remarque de l'Auteur roule sur les rapports que tous les Chrétiens reconnoissent entre les principales Cérémonies du Culte Judaïque, & Jesus-Christ; d'où il conclut que les Bénédictiones temporelles promises à ce Peuple sous la Loi, étoient les Types ou les figures des Bénédictiones éternelles & spirituelles qu'attendent les Chrétiens. Cela lui donne lieu de faire diverses Observations sur les Sacrifices, qu'il croit d'institution divine, & aussi anciens que le péché du premier Homme, dont ils devoient être en quelque sorte l'expiation. Il est persuadé de plus, que ces Sacrifices n'ont jamais eu d'efficace par eux-mêmes, mais seulement *en ce qu'ils étoient des Types du grand Sacrifice de la Croix*, en vertu duquel ils

rachetoient le pecheur de la mort , & lui donnoient l'esperance d'une Vie à venir.

CHAP. IV. Dans le quatrième Chapitre partagé en trois Sections. Mr. Sherlock examine en quoi consiste la preuve que l'Evangile nous donne d'une Vie éternelle, & de l'Immortalité.

I. Il prétend que cette Preuve est la plus forte & la plus claire de toutes , ainsi que l'assure St. Paul , quand il dit : *Que Jesus-Christ a mis en lumiere par l'Evangile la Vie & l'Immortalité.* Mais ce Passage fait naître d'abord une objection considerable contre tout ce que l'Auteur nous a dit jusqu'ici des différentes Preuves qui pouvoient nous convaincre de nôtre Immortalité; car si elle n'a été mise en lumiere que par l'Evangile , le monde étoit donc dans les ténèbres sur ce point, & n'en avoit rien découvert ni par les lumieres de la nature, ni par la Loi de Moïse. On répond d'ordinaire à cela , que la plupart des Hommes avoient toujours crû l'Immortalité des Ames , les peines & les récompenses d'une autre Vie; mais qu'ils n'en avoient pas une idée aussi claire & aussi distincte , que celle que nous en donne l'Evangile. L'Auteur peu satisfait de cette solution, en fournit une autre qu'il croit être la seule véritable. Il soutient que la Vie & l'Immortalité que l'Evangile nous a révélées , ne signifient pas simplement , comme on se
l'ima.

l'imagine , un état futur où les Ames seront récompensées ou punies ; mais qu'elles marquent directement la resurrection des Corps, laquelle emporte necessairement l'Immortalité des Ames. Il n'y a que l'Evangile seul qui promette cette sorte de Vie & d'Immortalité. Les Payens n'en soupçonnoient rien; & quoique les Patriarches pussent en avoir quelque idée, & que ce fût une opinion reçûë en quelque maniere du temps de nôtre Seigneur, on peut dire que les Juifs n'en avoient que de foibles conjectures , & qu'ainsi S. Paul a eu raison d'avancer que l'Evangile avoit mis en lumiere cette verité , puisque Jesus-Christ l'a renduë visible par sa propre Resurrection. L'Auteur est persuadé que c'est là le vrai sens du passage dont il s'agit , & qu'il n'y a pas un seul endroit dans le Nouveau Testament où le mot d'*Immortalité* ne désigne l'état de la Resurrection.

II. Mr. Sherlock , après avoir employé la premiere Section de ce Chapitre a déterminer la veritable acception du terme d'*Immortalité* , recherche ici de quelle maniere l'Evangile a mis en lumiere cette Immortalité ; & il trouve que ç'a été, 1. par les promesses positives que l'Evangile en contient; 2. par la Resurrection même de Jesus-Christ , qui est une confirmation visible de ces promesses. Il s'attache d'abord au premier moyen , & après avoir

par-

parcouru les principaux passages de l'Evangile qui renferment ces promesses, il examine quelle est la nature de la Preuve qui en résulte; & il fait voir, 1. qu'elle est d'une espèce toute nouvelle, & telle que le monde n'en avoit jamais eu de semblable; 2. qu'elle est fondée sur une Promesse divine, & que sans cela on n'auroit aucun droit d'attendre l'Immortalité, suivant l'idée que Dieu nous en donne; 3. qu'elle est certaine & plus solide qu'aucune autre.

1. On n'insiste point sur le premier de ces trois caractères, dont personne ne conteste la vérité. Avant la Révélation de l'Evangile, on ne trouve aucune preuve positive de l'Immortalité. L'Antiquité n'en conçoit aucune idée, & il n'y a rien de tel dans la Loi Moïse, & dans les prophéties d'une Vie future, capables d'exciter les personnes vertueuses à se nourrir de cette espérance.

2. A l'égard du second caractère, l'Auteur s'y arrête davantage, & il fait voir que sans une Promesse positive on ne peut avoir aucune preuve certaine de l'Immortalité fondée sur la Résurrection, puisqu'on ne peut la démontrer par aucune raison physique. Si les Morts ressuscitent, ils en sont uniquement redevables au bon plaisir de Dieu, & à sa puissance infinie; & nul.

nullement aux causes naturelles, ni à l'Immortalité de leurs Ames. Or il n'y a que la Révélation qui puisse nous apprendre, que c'est la volonté de Dieu de ressusciter les Morts. Sur quoi l'Auteur fait observer, que si l'Immortalité de l'Ame ne prouve point la Resurrection, celle-ci au contraire prouve si invinciblement l'Immortalité de l'Ame, qu'il est superflu d'en chercher d'autre preuve, & qu'elle sert à confirmer toutes celles qu'on a coutume d'alleguer.

3. L'évidence qui accompagne les Promesses divines de la Vie & de l'Immortalité, surpasse toute celle qu'on avoit jamais eue sur ce point. La raison en est, que la certitude de ces Promesses est fondée sur la toute-puissance de Dieu, & sur sa volonté révélée; veritez contre lesquelles ne peuvent rien toutes les objections qui tendent à affoiblir les Preuves naturelles de l'Immortalité, & qui sont tirées en partie de l'ignorance où nous sommes sur la nature & les proprietéz des Etres créez, en partie des idées imparfaites que nous nous formons touchant les attributs de Dieu, tels que sa Providence, sa Justice, sa Bonté, &c. qui nous font conclure mal à propos, que Dieu fera ou ne fera pas telle chose. On s'engage ici dans un long détail de ces Objections, & l'on montre que ce qu'elles semblent opposer de plus fort
contre

contre la Raison naturelle, va échouër contre la Révélation & les Promesses divines.

III. M. Sherlock vient enfin au second moyen, par lequel l'Évangile a mis l'Immortalité dans la dernière évidence; & ce moyen est la Résurrection même de Jésus-Christ. Il remarque sur cela, 1. Qu'encore que les miracles de nôtre Seigneur fussent une preuve manifeste de son autorité divine, & une confirmation sans réplique des Promesses qu'il faisoit de la part de Dieu, il renvoye toujours à sa Résurrection, comme à la Preuve décisive, qui devoit, pour ainsi dire, mettre le sceau à ces Promesses: 2. Que la Résurrection de Jésus-Christ ne renferme pas seulement un Miracle qui ne sçauroit être contrefait, mais que c'est une confirmation authentique de tout ce qu'il a déclaré aux hommes de la part de son Père, & le témoignage de bienveillance le plus éclatant que Dieu put lui donner: 3. Que ce miracle ne prouve pas seulement l'autorité divine de Jésus-Christ, & la vérité de l'Évangile qu'il avoit prêché au monde; mais qu'il sert de témoignage particulier à cette grande promesse de la Résurrection des Morts. Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans tous les raisonnemens dont il appuye ces diverses Remarques, & nous nous contenterons de dire un mot de la solution qu'il donne à une
ot

objection spécieuse que fournit la Parabole du mauvais Riche, contre la certitude de la preuve d'une autre vie tirée de la Resurrection des Morts.

Il est dit dans cette Parabole, qu'Abraham prié par le mauvais Riche d'envoyer à ses freres Lazare pour les exhorter à la penitence, lui répondit : *S'ils n'écoutent ni Moïse ni les Prophetes, ils ne se laisseroient pas persuader quand même quelqu'un d'entre les morts ressusciteroit*; ce qui semble donner la même autorité aux Ecrits de Moïse & des Prophetes, pour confirmer les promesses d'une Vie à venir, qu'à la Resurrection des Morts. On répond à cela deux choses; 1. Qu'il n'est question ici que de l'apparition d'un Esprit revêtu de quelque corps phantastique, auquel cas le témoignage rendu par un Mort ressuscité de cette maniere, pouvant être revoqué en doute, n'approche pas de l'autorité d'une Révélation fixe & constante qu'on peut examiner à toute heure; 2. Qu'Abraham ne dit pas, que les freres du mauvais Riche ne voudroient pas croire une autre Vie sur l'apparition de Lazare, mais *qu'ils ne se laisseroient pas persuader*; c'est-à-dire, qu'ils ne se repentiroient pas, & qu'ils ne changeroient pas de conduite. C'est ainsi que l'on voit tant de personnes qui vivent dans le dérèglement, quoi qu'elles reçoivent Moïse & les Prophetes, & qu'el-
les

les croyent l'Evangile & la Resurrection.

CHAP. V. On a vû , dans le Chapitre précédent , de quelle force est la Preuve que l'Evangile nous fournit de l'Immortalité , par les promesses positives qu'il nous en fait , & par la Resurrection de Jesus-Christ. M. Sherlock nous montre ici , que nôtre Seigneur en procurant nôtre salut , ou en qualité de nôtre Sauveur , met , pour ainsi dire , le comble à la certitude que nous avons d'ailleurs d'une Immortalité bienheureuse , & que c'en est la preuve la plus sûre & la plus infailible. Il nous développe cette verité avec beaucoup d'étendue , & c'est à quoi il employe les six Sections qui composent ce dernier Chapitre.

I. Il examine dans la premiere Section le besoin que nous avons d'un Sauveur , & quelle doit être sa nature.

1. Les Deistes & les Sociniens sont fort éloignez d'avoir une idée juste de la nécessité d'un Redempteur , puisqu'ils soutiennent que Dieu est si bon , qu'il peut & veut pardonner le peché , sans exiger de nous d'autre satisfaction que le simple repentir. Mais la question n'est pas de sçavoir en général , si Dieu peut ou veut pardonner le peché ; il s'agit de déterminer si Dieu trouvera que le simple repentir soit une raison suffisante pour l'engager à révoquer la sentence de mort qu'il a prononcée lui-même , & qu'il exécute sur les pecheurs.

Il est certain qu'il ne le trouve pas, puisque les hommes les plus vertueux, & les pecheurs les mieux convertis meurent aussi bien que les méchans. De sorte que si la bonté de Dieu ne l'oblige point à revoquer cette sentence de mort, qu'il a renduë contre tout le genre humain, quoi que nous nous repentions de nos fautes, nous avons besoin d'un Sauveur pour nous délivrer du pouvoir de la mort, & nous redonner par la Resurrection, la Vie & l'Immortalité bienheureuse. Pardonner le peché, c'est nous délivrer de la mort qu'il mérite; c'est à-dire, délivrer nos Corps de la corruption, & les réunir à nos Ames, pour nous faire jouir en Corps & en Ame de la Vie éternelle. Pour être nôtre Sauveur, il faut expier nos pechez, & vaincre la mort pour nous; car pendant que nous sommes assujettis à l'empire de la mort, nous portons les marques visibles de la colere de Dieu, & nous sentons la punition de nos crimes dans la perte de nos Corps.

2. De plus, la nature humaine est corrompuë par la châte de l'homme; les Payens eux-mêmes ont senti cette corruption; & le principe charnel qui nous porte vers la jouissance de tous les plaisirs des sens, est trop vif pour être gouverné par la simple raison naturelle, qui est elle-même corrompuë, qui s'accommode à nos cupiditez, & qui favorise nos égaremens. Les
hom-

hommes ont donc besoin d'un Sauveur , pour les délivrer d'eux-mêmes , de leur volonté dépravée , de leurs affections corrompuës , pour *ressusciter ceux qui sont morts dans leurs fautes* ; ce qui ne demande pas moins de pouvoir que la Resurrection des Morts , puisque cela suppose une naissance & une création spirituelle , qui donne de nouvelles lumieres à nos esprits , qui renouvelle & sanctifie nôtre volonté , qui soumette la chair à l'esprit , qui transplante nos affections, nos espérances & nôtre trésor , de la terre au Ciel.

3. En troisiéme lieu , l'idée d'un Sauveur demande qu'*il nous délivre de nos ennemis, & des mains de tous ceux qui nous haïssent, afin qu'après cette délivrance nous le servions sans crainte tout le temps de nôtre vie dans la sainteté & dans la justice.* Or pour peu qu'on envisage le déplorable état où le monde étoit plongé sous le Paganisme, on verra que nous avons grand besoin d'un tel Libérateur. On sçait que le Diable accompagné de ses mauvais Anges , & des seducteurs , avoit établi son empire dans le monde , & se faisoit rendre un culte plein de cérémonies barbares & impures. Mais quoi que l'empire visible de Satan soit détruit dans le monde Chrétien, nous avons pourtant besoin tous les jours de la protection d'un Sauveur contre les ruses de cet Esprit inquiet & subtil, qui se
trans-

transforme en toutes sortes de figures , & dont on n'apperçoit les pieges que lorsqu'on y est tombé : & c'est un avantage que le Deïsme ne sçauroit donner , puisque Jesus-Christ ne défend que ses Disciples contre les insultes des mauvais Esprits. Il semble aussi (continuë l'Auteur) que les Deïstes fournissent eux-mêmes un triste exemple de la subtilité de ces Esprits malins. „ Car il n'y a rien de si spécieux „ que le prétexte de ces Philosophes , qui „ ne veulent reconnoître que la Raison „ pour guide , & qui demandent une démonstration exacte pour chaque chose. „ Qui croiroit qu'il y eut quelque venin „ caché là-dessous ? Et cependant c'est le „ chemin qui mene tout droit à l'Atheïsme. Le Diable ne sçauroit agir avec „ l'autorité de Dieu ; ces mots, *il est écrit*, „ répondent à toutes ses tentations , & le „ tournent en fuite. Mais s'il peut vous „ dégoûter de la Révélation , & vous „ faire abandonner l'usage de vos Bibles, „ il raisonnera avec vous tant qu'il vous „ plaira , & il vous fournira des raisons „ que vous approuverez , selon qu'il vous „ trouvera pencher vers l'Atheïsme, l'Incredulité, ou l'Hérésie.

II. M. Sherlock fait voir ensuite , Que la Divinité de Jesus-Christ est l'unique fondement assuré de toutes nos esperances , *par rapport au salut & à l'Immortalité* : ce
qui

qui l'engage à faire un détail succinct des conséquences pernicieuses pour nôtre Foi, qu'entraîne la doctrine de ceux qui nient la divinité de nôtre Seigneur. Ces conséquences sont, Qu'alors Dieu n'est pas véritablement nôtre Pere ; Que nôtre Adoption en son Fils n'est qu'un vain titre, sans aucune raison naturelle & solide ; puisque (selon S. Jean) *celui qui nie le Fils n'a pas non plus le Pere* ; Que nous perdons la dignité d'enfans de Dieu, & le plus ferme appui de sa tendresse paternelle envers nous ; Qu'enfin, plus on diminuë la gloire de nôtre Sauveur, plus on ternit l'éclat de nôtre heritage celeste : d'où l'Auteur conclud, que quelque mysterieuses que soient la Génération éternelle, l'Incarnation, la mort & les souffrances du Fils de Dieu ; c'est ce qu'il y a de plus noble & de plus cher dans la Religion Chrétienne, & qu'on ne doit pas abandonner facilement.

L'Écriture nous fournit une bonne Preuve de la divinité de Jesus-Christ, en exaltant partout l'amour que Dieu nous a témoigné, lorsqu'il a envoyé son Fils au monde pour nôtre salut. Il n'y a nul doute que ce Fils ne soit une Personne divine, puisque l'Écriture élève si haut d'un côté, l'amour que Dieu a marqué aux hommes par l'envoi de ce Fils, & de l'autre la tendresse paternelle qu'il a pour lui. La

Redemption des pecheurs, de quelque maniere qu'elle s'accomplisse, est l'effet d'une grande bonté. Mais si Jesus-Christ n'étoit qu'un simple homme (dit l'Auteur) ce ne seroit pas un miracle si étonnant, que Dieu voulût donner une créature pour le rachat de tant de millions d'autres. En pareil cas, il n'y auroit pas une si grande disproportion entre le prix du sacrifice, & ceux qu'il racheteroit; & l'amour que Dieu auroit témoigné par là au monde, ne seroit pas fort extraordinaire, & ne répondroit nullement aux expressions de l'Écriture. Enfin, si Dieu vouloit nous sauver, la personne la plus propre qu'il pût honorer de cet emploi, étoit son Fils éternel. Il n'y a point de créature qui en soit digne, puisque ce seroit l'élever sur le trône même de Dieu. Celui qui est nôtre Sauveur, doit être l'objet de nôtre foi, de nôtre espérance, de nos loüanges & de nos adorations; ce qui est une gloire tout à fait divine: de sorte qu'établir une créature pour être nôtre Redempteur, c'est la faire nôtre Dieu. Mais outre que cette dignité d'être le Sauveur des hommes coupables, est fort au dessus d'une créature; elle demande un pouvoir qui surpasse de beaucoup celui de tous les Etres créés. Un homme, qui n'a pas en lui-même la *puissance* de nous sauver, qui ne peut *faire autre chose* que nous annoncer les promesses

messes du salut , & interceder pour nous auprès de Dieu en humble suppliant , n'est pas ce que nous appellons un Sauveur. La Redemption des pecheurs demande un pouvoir divin & celeste , puisqu'elle renferme le pardon des pechez ; la sanctification de nos cœurs , un pouvoir qui triomphe de la mort , le gouvernement de l'Univers , la victoire sur nos ennemis temporels & spirituels , & leur condamnation dans une autre Vie.

III. On s'efforce de prouver dans la troisième Section , Que la réconciliation de la Nature humaine paroît dans l'Incarnation du Fils de Dieu ; 1. parce qu'il ne peut y avoir de plus étroite union entre Dieu & l'homme , que celle qui naît de l'union personnelle du Fils de Dieu avec la Nature humaine : 2. parce que l'Incarnation du Fils de Dieu donne droit à tous les hommes , suivant les conditions de la même alliance , de prétendre aux mérites de tout ce qu'il a fait & souffert dans sa Nature humaine ; puisque l'Ecriture nous declare qu'il ne l'a prise que pour sauver le genre humain : 3. parce que cette Incarnation rend la Nature humaine immortelle , étant impossible qu'elle périsse dans le tombeau , puisqu'elle est unie personnellement à la source de la Vie : 4. parce que l'Incarnation de nôtre Seigneur doit être regardée comme une marque visible

de la présence de Dieu au milieu de nous; présence infiniment plus sensible & plus intime, qu'elle n'étoit dans l'ancienne Eglise Judaïque. M. Sherlock a soin d'étendre & de développer toutes ces Preuves, sur lesquelles nous passons légèrement pour abréger.

IV. Il montre après cela, que la Mort de Jesus-Christ est un véritable Sacrifice expiatoire pour la Redemption du Genre humain; & afin de nous donner une idée plus juste & plus distincte de cette vérité, il examine trois points en particulier; 1. l'état de l'homme après sa chute; 2. de quelle espece de Sauveur il avoit besoin; 3. quelle est cette Redemption, que l'Ecriture attribué à la mort de Jesus-Christ.

1. A l'égard du premier article, on sçait qu'Adam, aussi-tôt après son péché, devint mortel conformément à la menace de Dieu, lui & toute sa posterité; car les enfans de parens sujets à la mort, ne peuvent qu'y être exposez eux-mêmes. Ainsi puisque l'homme doit mourir, & qu'il n'a pas le pouvoir de se ressusciter; il s'ensuit de là, qu'il doit mourir pour toujours, & qu'il ne sçauroit jamais revivre. Cela fait voir le besoin qu'il avoit d'un Sauveur, pour le délivrer non pas de la necessité de mourir, puisqu'il s'y trouvoit réduit par un decret irrévocable, mais de la puissance de la mort; c'est-à-dire, qu'il lui falloit un

Liberateur , qui pût le ressusciter , & lui procurer une Vie éternelle. L'Auteur prétend donc , que la Justice de Dieu étant pleinement satisfaite , en imposant la nécessité de mourir à tout le Genre humain, Jesus-Christ n'est point venu pour satisfaire à cette Justice , en exemptant l'homme de mourir , ce qui est si vray , que malgré la satisfaction de Jesus-Christ les hommes meurent encore aujourd'hui ; mais qu'il est venu seulement pour affranchir l'homme de la mort. En effet , la Loi ne s'y opposoit pas , & puisqu'elle ne menaçoit pas les hommes d'une mort éternelle , Dieu pouvoit leur donner un Sauveur , supposé qu'il s'en trouvât qui pût & qui voulût les racheter de la mort.

2. Le second point que traite M. Sherlock , roule sur ce que l'Ecriture nous enseigne touchant la mort de Jesus-Christ , & le salut qu'il nous a procuré ; ce qui se rapporte ou à l'occasion même de cette mort , ou aux heureux effets qui en naissent. Il allegue plusieurs passages de l'Ecriture , qui disent clairement que Jesus-Christ est mort pour expier nos pechez , & non pas les siens propres , puisqu'il n'en avoit point commis ; & il fait voir que les Sociniens affoiblissent beaucoup le sens de ces expressions , en les reduisant à signifier simplement que Jesus-Christ est mort en nôtre faveur , & pour nôtre avantage. Car quelque



pour le salut des hommes. Il en est de la substitution de quelque victime que ce puisse être en la place d'un coupable, comme du paiement volontaire d'une dette fait par celui qui ne l'a point contractée, & il n'y a pas plus d'injustice d'un côté que de l'autre. Au regard de ce que soutiennent les Sociniens, que si Jesus-Christ a subi la peine de nos pechez, il doit non seulement avoir essuié la colere & la vengeance divine que le peché mérite, mais encore avoir souffert tout ce que nous eussions enduré nous-mêmes, c'est-à-dire toutes les peines des damnez; M. Sherlock se récrie contre un sentiment si absurde, & répond, que de tels maux ne tombent pas sur la victime, mais sur le pecheur même, & qu'il est contradictoire, que Dieu prenne pour un sacrifice de bonne odeur celui d'une victime qui est l'objet de son indignation. Nous ne faisons qu'effleurer les reflexions de l'Auteur sur tous ces points, & nous passons aux deux dernières Sections.

V. On explique, dans la cinquième, les heureux effets de la satisfaction de Jesus-Christ, & l'on fait voir que par sa mort & par sa resurrection il a triomphé de la puissance de la Mort. Mais pour mieux faire entendre ce mystere, l'Auteur examine trois Questions en peu de mots.

On demande, 1. Pourquoi il falloit que

Jesus-Christ mourût , qu'il portât la peine dûë au peché , & comment on peut dire qu'il a souffert la mort pour tous les hommes , puisque tous les pecheurs meurent eux mêmes ? L'Auteur répond , qu'il est mort , parce qu'il devoit subir la Loi avant qu'il pût triompher de la mort ; & qu'il est mort pour tous les hommes , puisqu'il les a délivrés de la puissance du tombeau , en leur assurant la Resurrection & la Vie éternelle.

On demande encore , pourquoi il faut que le Genre humain soit délivré de la mort par celle d'un Homme ? M. Sherlock répond , Que la sentence de Mort ayant été prononcée contre la Nature humaine en la personne d'Adam , il falloit que la Nature humaine mourut pour satisfaire à la Loi ; qu'ainsi le Redempteur du Genre humain devoit être homme , & mourir dans la nature humaine , afin qu'après avoir satisfait à la Loi , il rachetât en sa personne cette même nature de la puissance & de l'empire de la mort , par sa resurrection d'entre les morts.

Mais (demande-t-on en troisième lieu) comment la mort d'un seul homme peut-elle satisfaire à la Loi qui exigeoit cette peine des Infraçteurs , & triompher de la puissance de la Mort pour tout le Genre humain ? C'est (répond l'Auteur) que *comme tous meurent en Adam , de même tous*
se-

seront ressuscitez en Jesus-Christ. Si nous avons perdu l'Immortalité par un seul homme, il est tres-conforme à la Justice & à la Bonté divine, que ce qui étoit perdu par la désobéissance d'un seul, fût rétabli par l'obéissance d'un autre. On comprendra plus aisément cette Redemption, si l'on réfléchit sur le Dogme qui nous enseigne que Jesus-Christ s'est uni à toute la Nature humaine, & non pas à un homme en particulier; que par conséquent la Nature humaine est morte en sa personne.

M. Sherlock trouve dans cette Victime toutes les conditions qui lui sont nécessaires pour être propre à expier les pechez des hommes. C'étoit la même nature humaine, la même chair & le même sang qui avoient peché; cette victime étoit parfaitement sainte & purifiée de toutes les souillures de la chair; elle étoit différente de la nature même qui est condamnée à la mort, puisque par son union hypostatique avec le Verbe, elle avoit acquis l'Immortalité, & qu'elle ne mourut en Jesus-Christ que parce qu'elle voulut mourir. Mais (remarque l'Auteur) comme il n'y a point de Sacrifice expiatoire qui ne procure la vie ou la délivrance du coupable, il falloit que Jesus-Christ comme Sacrificateur, pour rendre l'expiation complete, ressuscitât la Nature humaine, & par ce moyen *la délivrât de la mort à laquelle Dieu l'a-*

voit condamnée ; de sorte que la Resurrection de Jesus-Christ est le couronnement de son Sacrifice, & sans elle sa mort n'eut pas expié nos crimes, ni racheté nos personnes de la malediction de la Loi.

VI. L'Auteur employe la dernière Section de ce Chapitre à prouver, Que l'Alliance de Grace, qui promet le pardon des pechez & l'Immortalité bienheureuse, a été scellée par le Sang de J. C. Sous la Loi, toutes les Alliances se confirmoient par des victimes. Il en est de même de la nouvelle Alliance. Mais quoi que J. C. soit mort pour nos pechez, qu'il en ait porté la peine, qu'il les ait effacez, que par sa Resurrection il ait détruit l'empire de la mort, & qu'il nous ait acquis un nouveau droit à l'Immortalité ; cependant il n'y a personne qui ait un droit absolu & immédiat au pardon des pechez, & à la Vie éternelle. N. S. a obtenu & scellé de son Sang l'Alliance qui promet l'un & l'autre ; mais il ne faut esperer d'en jouir, qu'aux conditions que cette même Alliance exige de nous. C'est faute de bien démêler cette différence, que les Sociniens rejettent le dogme de la Satisfaction, & que d'autres Theologiens affoiblissent la nécessité des bonnes œuvres.

M. Sherlock s'applique donc à montrer,
 1. Que nôtre rachat de la mort, procuré
par celle de J. C. est absolument universel ;

fel; 2. Que cette Redemption du Genre Humain, n'enferme point le pardon absolu de tous nos pechez, puisque les méchans ressusciteront pour être punis. La mort, entant qu'elle désigne la séparation de l'ame & du corps, fut la punition du peché d'Adam, & devint ensuite la peine de tous les crimes; mais ce n'est pas la seule peine que le peché mérite. La mort nous transporte dans un nouveau monde, où chacun recevra selon ses œuvres, & où les bons seront distinguez des méchans après avoir été confondus ici-bas. Il faut donc bien distinguer la Redemption de la mort, d'avec la Redemption des peines qui la suivent. J. C. nous a rachetez de la mort & des peines qui la suivent; mais d'une maniere bien différente. Il nous a rachetez de la mort absolument & sans condition; mais il ne nous a rachetez des autres peines dûes au peché, qu'à condition que nous lui obéirons. La raison de cette différence est, que l'homme étoit incapable de pardon, jusqu'à ce qu'il fût racheté de la mort. C'est donc en vertu de ce rachat que Dieu a scellé une Alliance de pardon & de grace, dont il a établi son Fils Mediateur, pour sauver tous ceux qui croiront en lui, & qui obéiront à l'Evangile; Alliance qui nous est un gage certain d'une autre Vie & de l'Immortalité.

L'Auteur, dans la conclusion de cet Ouvr.

vrage, invite les Lecteurs à se faire une serieuse application de la doctrine qu'il vient d'y exposer; & dans cette vûë il fait diverses reflexions pieuses & solides sur ces paroles de J. C. *Que serviroit à un homme de gagner tout le monde, s'il venoit à perdre son ame?* & il examine à laquelle de ces deux choses un homme de bon sens doit accorder la préférence. Cela lui donne occasion de tracer une legere idée des récompenses & des peines de l'autre Monde; sujet (comme nous l'avons déjà dit) qu'il devoit traiter plus à fond dans une seconde Partie.

*Extrait d'une Lettre de M. LE MAIRE Prêtre,
Missionnaire Apostolique, à Monsieur l'Ab-
bé de Vallemont.*

*Du Fort Louis en l'Amérique Septentrionale,
ce 1 Août 1708.*

JE vous avois écrit, Monsieur, immédiatement après mon arrivée en ce pais, par la Fregatte l'Aigle: mais ce Vaisseau aiant été obligé en retournant, de relâcher à la Martinique pour se faire radouber, & quelques-uns des passagers à qui j'avois remis mes pacquets, étant embarquez sur un autre bâtiment qui fut pris quelques jours après par un Armateur Anglois, je ne sçay si mes Lettres ont été jusqu'à

DES SÇAVANS. OCTOB. 1709. 157
jusqu'à vous. Je me sers aujourd'hui de l'occasion que me présente un Vaisseau Espagnol qui est venu à Panfacole ; je souhaite que cette Lettre ait un sort plus heureux que les dernières. Si la guerre désole toute l'Europe, elle ne désole pas moins tout ce pais-ci ; & si le Seigneur, par quelque miracle de sa toute-puissance, n'arrête la fureur avec laquelle toutes les Nations de ce Continent se détruisent mutuellement, je croi que devant deux ans il ne nous restera que les chênes & les pins à catechiser. Les Anglois de la Caroline, pour avoir des esclaves dont ils puissent se servir au défrichement & à la culture de leurs terres, ont semé la discorde parmi toutes les Nations sauvages ; & pour les exciter plus puissamment à continuer cette déunion, ils en achètent les prisonniers qu'elles prennent en guerre, en échangeant avec elles des Marchandises d'Europe ; ce qui est pour ces sortes de barbares un attrait capable de les porter à s'entr'égorger tous. Les têtes des François, ou pour parler à la mode du pais, leur chevelure est à prix, & en particulier celle des Missionnaires, pour laquelle, lorsqu'un Sauvage en enleve une, on lui donne le double de ce qu'on donne pour celle des autres.

Quelque temps après être arrivé au Fort-Louis, je me disposai à aller aux Chicachas nation nombreuse sur une petite

Riviere qui se décharge dans le Mici
mais comme j'étois sur le point de p
des nouvelles nous vinrent que les
glois avoient pénétré jusqu'à cette Na
& qu'ils faisoient tous leurs efforts po
soulever contre nous. Je fus donc
gé de rompre mon voyage, & de
cher quelqu'autre Nation sauvage où
ter le piquet : mais Dieu n'a pas p
que j'en aye encore trouvé aucune
laquelle je pûsse aller demeurer, sans
trer les bornes de la prudence la plus
fiere & la plus commune. Je me suis
vû obligé de rester à la Colonie du
Louïs. J'ai fait quelques voyages le
des côtes de la Mer, & en montan
principales Rivieres qui viennent s'y
dre, pour voir si je ne découvrois ou
prendrois rien qui fut digne de ma c
sité & de la vôtre : mais autant que
puis juger, ce pais est très-ingrat &
dépourvû de matieres propres à en
nôtre Physique. Un de mes princi
soins, quand je suis avec quelque Sauv
est de le questionner sur les remede
sont communs parmi eux, & en partic
ceux qui dépendent de la Botanique.
vais quelquefois herboriser avec nos I
ves, & j'apprens de temps en tem
connoître quelque simple. J'en ai déj
quis la connoissance de quelques-uns
si je vais jamais établir ma résidence

quelque Village sauvage, j'en ferai un petit recueil que j'envoierai en France. Les Medecins Sauvages, qu'on appelle parmi eux *Alexieï*, mêlent toujours dans l'application de leurs remedes quelques paroles sans lesquelles ils font accroire que le remede n'opereroit rien : mais un fameux d'entr'eux, entre les mains duquel étoit un Soldat dangereusement malade que j'allai confesser, m'avoïa franchement, que les paroles qu'il murmuroit entre ses dents, ne servoient de rien, & qu'il ne les prononçoit que pour en imposer aux ignorans, & rendre ses remedes plus mysterieux. Il seroit à souhaiter qu'en France on eut à l'égard des Medecins la même conduite qui se garde icy à l'égard de ces *Alexieï*. On ne paye jamais un Medecin parmi les Sauvages, qu'après la parfaite guérison de la maladie; & si son malade vient à mourir, non seulement on ne lui donne rien, mais même très-souvent les parens du défunt lui ôtent la vie, pour qu'il n'entue plus d'autres. Vous pouvez juger par là, qu'il n'y a pas tant de presse à être Docteur en Medecine en ce pais, qu'il y en a à l'être en la Faculté de Paris. Il y en a pourtant toujours quelques-uns qui par l'espérance du profit que leur attire ce métier, se hazardent dans chaque Nation à relever la boutique du dernier mort. Ce que j'ai vû de plus particulier en ce pais en

fait d'animaux, est un petit animal de la grosseur d'un chat mediocre, mais dont le museau ressemble assez à celui d'un renard. Les François l'appellent Rat de bois. La femelle de cette espece d'animal a sous son ventre un sac ou poche qui en couvre toute la superficie, & qui a une entrée pardevant vers l'estomac. Cette entrée s'ouvre & se ferme, ainsi que le veut cet animal. Lorsque cette sorte de bête a été impregnée du mâle, il se forme le long du ventre au dedans de ce sac, de petits cirons qui sont comme les embryons & les ébauches des petits de cette espece d'animaux. Ces cirons croissent petit à petit, & lorsqu'ils ont atteint la grosseur d'une noisette, ils se détachent d'eux-mêmes, & tombent dans la poche dont j'ai parlé, où sans qu'ils en sortent leur mere les allaite : puis lorsqu'ils sont assez forts pour pouvoir marcher, ils sautent de leur petite cabane naturelle, & y rentrent quand il leur plaît, jusqu'à ce que leur mere les jugeant en état de pouvoir se nourrir eux-mêmes, les en mette dehors pour ne plus les reprendre. Dans le temps que j'écris cette Lettre, un Sauvage de nos allies vient de me dire qu'un parti de plus de 1000. Sauvages conduits par quelques Anglois, ont pris le chemin de ce Fort, & qu'ils n'attendent plus pour s'y rendre, que le consentement d'une certaine Nation.

tion, par laquelle ils ne peuvent pas se dispenser de passer pour y venir. Nous avons tous les jours de ces sortes d'allarmes, & je ne sçay pas comment le Seigneur, pour punir les crimes horribles qui se commettent en cette Colonie, a differé jusqu'à présent de la livrer aux ennemis qui l'entourent. Après tout, quand même le Seigneur permettroit tout cela, & qu'il me fallut retourner en France par la Caroline ou l'Angleterre, je ne me repentirai jamais d'être venu en ce país. J'y ai appris bien des choses, mais celle que j'estime le plus, c'est la connoissance que j'ai par ma propre expérience, combien la nature se contente de peu.

J'ai oublié à vous dire, en vous parlant du Rat de bois, que c'étoit au bout des tettins ou mammellons que se formoient les petites vessies ou cirons desquels leurs petits se produisoient. Comme je fermois cette Lettre, un de nos Esclaves m'a apporté un serpent à sonnettes qu'il venoit de tuer à coups de flèches. Quoy qu'il y en ait beaucoup en ce país, je n'en avois point cependant encore vû. Ces sonnettes dont il tire son nom, sont comme vous sçavez de petites vesicules fort seches qu'il porte au bout de sa queuë; leur nombre s'augmente à mesure qu'il vieillit. Il y a dans chaque petite vesicule une espece de pierre, qui par son froissement contre les

pa-

parois de son enveloppe , font un bruit suffisant pour avertir le monde de se retirer. Il semble que la nature ait voulu par là remedier à la malignité du venin de cet animal , qui est des plus mortels. J'ai examiné ses dents , & j'ai trouvé qu'outre qu'elles étoient creuses , ainsi que celles de la vipere , elles avoient encore la propriété de se pouvoir briser en deux , & former ainsi une espece de crochet , comme s'il y avoit une charniere à chacune. Je croi que c'est de cette forme que vient & la malignité de la morsure de ces sortes de serpens , & la promptitude extraordinaire avec laquelle se communique leur venin dans les playes qu'ils font.

Essai d'Analyse sur les Jeux de Hazard.

A Paris chez Jacque Quillau , Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université , rue Galande 1708. in 4°. pagg. 189. sans y comprendre la Preface. Planches III.

QUELQUE utilité qu'on ait tirée jusqu'ici de la Géométrie , pour la découverte d'un grand nombre de vérités importantes , qui sont du ressort des Sciences naturelles ; il est certain qu'on lui auroit infiniment plus d'obligation , si l'on pouvoit par son moyen déterminer les différens degrés de probabilité qui accompagnent les faits purement contingens ,

&

& dont une exacte connoissance ne serviroit pas peu à regler les jugemens & la conduite des hommes dans l'usage de la vie. Feu M. *Bernoulli* l'aîné, persuadé qu'on pouvoit porter la Géométrie jusques-là, s'étoit proposé de donner des regles pour prévoir avec quelque sorte de certitude les événemens futurs qui dépendent du seul hazard, tels que sont par exemple la plûpart des Jeux; & il devoit intituler cet Ouvrage, *de Arte conjectandi*, *l'Art de deviner*. Mais une mort prématurée n'ayant pas permis à ce sçavant Homme de remplir son projet, nous serions réduits à nous contenter sur ce point du plan que l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences & le Journal des Sçavans nous ont donné de ce Traité, si l'Auteur du Livre dont nous rendons compte n'avoit eu le courage d'entrer en quelque façon dans les engagements de M. *Bernoulli*, en exécutant ici une partie du dessein de ce fameux Géometre. C'est de quoi il s'aquitte d'une maniere à nous consoler de la perte que nous faisons d'ailleurs sur cet article; & l'on peut dire que le génie analytique qu'il fait paroître dans les recherches dont il nous fait part, est un bon garent de ce qu'il seroit capable de découvrir, s'il vouloit bien (ainsi que le prétendoit faire M. *Bernoulli*) pousser ses vûes jusques sur les *sujets œconomiques, politiques & mo-*
raux,

raux , & y appliquer les méthodes qu'il met ici en œuvre pour les Jeux de Hazard.

Cet Ouvrage est divisé en trois parties. La première roule sur les Jeux de Cartes ; la seconde sur les Jeux de Dez ; & la troisième , sur la solution de cinq Problèmes proposés par M. *Huygens*.

Il s'agit toujours dans cet Ouvrage de comparer le nombre des hazards où une certaine chose arrivera , au nombre des hazards où elle n'arrivera pas. Mais il est difficile de découvrir ces hazards & leur rapport. Chaque jeu fournit des difficultés particulières , & le plus souvent elles sont de nature à ne pouvoir être surmontées que par l'Analyse la plus fine & la plus délicate.

Le premier Problème que l'Auteur entreprend de résoudre , est sur le Pharaon. Il y a longtemps qu'on s'est aperçu par l'expérience , qu'à ce jeu l'avantage étoit pour le Banquier. Il étoit encore facile aux joueurs de s'apercevoir que l'avantage du Banquier augmente à proportion que le nombre des cartes diminue. Mais il étoit impossible , sans l'Analyse & sans le secours des combinaisons , de découvrir quelle est la loi de cette diminution ; & ce qui est encore plus considérable , de découvrir comment cet avantage varie , *selon que la carte du Ponte se trouve plus*

ou moins de fois dans la main du Banquier. L'Auteur employe deux methodes différentes pour débrouïller ces mysteres. Il donne des formules qui déterminent sans beaucoup de calcul tous les cas possibles. Il a pris la peine de dresser deux Tables, où les joüeurs pourront trouver d'un coup d'œil le desavantage qu'ils ont au Pharaon, en prenant une carte dans quelque situation que ce soit. Ils verront dans ces Tables, que le Banquier aiant, par exemple, douze cartes en main, si le Ponté met une pistole au jeu sur une carte qui n'ait point encore passé, son desavantage sera 19 s. 2 d; que son desavantage sera 16 s. 8 d. si la carte a passé trois fois; 10 s. 7. d. lorsqu'elle a passé deux fois; & enfin 13 s. 7 d. lorsqu'elle n'a passé qu'une fois.

Après le Pharaon, l'Auteur examine le Lansquenet. Il cherche quel est à ce jeu l'avantage de celui qui a la main, & de quelle maniere cet avantage se distribuë en perte sur les coupeurs. La méthode de l'Auteur est universelle, & il l'applique à quelques cas particuliers. Nous en rapporterons un, qui nous paroît propre à faire connoître combien l'Analyse des Géometres porte avec elle de justesse & de précision. Supposons qu'il y ait quatre coupeurs, Pierre, Paul, Jacques, & Jean. Pierre a la main, Paul est à sa droite, & les autres

en-

ensuite; le jeu est aux pistoles. L'Auteur trouve que dans cette supposition, le désavantage de Paul sera 2 l. 16 s. 11 $\frac{284}{79}$ d; celui de Jacques 1 l. 14 s. 1 $\frac{632}{79}$ d; celui de Jean 8 s. $\frac{816}{79}$ d; & par conséquent l'avantage de Pierre 4 l. 19 s. 1 $\frac{160}{79}$ d.

Le Problème qui suit est sur le Treize, jeu de commerce assez connu, mais dont les hazards sont très-difficiles à déterminer, à cause de la variété presque infinie qui se trouve dans les divers arrangemens favorables ou contraires. L'Auteur se borne ici à examiner le cas le plus simple, en supposant qu'il n'y ait qu'un As, un Deux, un Trois, un Quatre, &c. Il donne une Formule pour déterminer tous les différens cas de cette espèce, & il en laisse entrevoir une autre bien plus commode, que nous soupçonnons être celle-ci;

$$\begin{aligned} & \overline{+} 1 \overline{-} p \overline{+} p \times p \overline{-} 1 \overline{-} p \times p \overline{-} 1 \times p \overline{-} \\ & 2 \overline{+} p \times p \overline{-} 1 \times p \overline{-} 2 \times p \overline{-} 3 \overline{+} p \times p \overline{-} \\ & 1 \times p \overline{-} 2 \times p \overline{-} 3 \times p \overline{-} 4 \overline{+} \text{ \&c.} \end{aligned}$$

Le tout divisé par les divers arrangemens possibles du nombre de cartes exprimé par p : les signes dans cette Formule doivent être alternativement *plus* & *moins*, lorsque le nombre des cartes est impair; & il doit être alternativement *moins* & *plus*, lorsque le nombre des cartes est pair,

Dans le reste de la première partie, l'Au-
 teur

teur résout quelques Problèmes particuliers sur les Jeux qui ne sont point de pur hazard, & où la science a quelque part; tels que sont le Piquet, la Triomphe, l'Hombre, le Brelan, l'Imperiale, &c. L'Auteur a eu besoin, pour ces recherches, d'approfondir la théorie des combinaisons. On la trouvera fort étendue dans les propositions 10, 11, 12, 13, 14.

Quoi que l'Auteur nous assure qu'il n'a eu en vûë dans son Ouvrage que les seuls Géometres; il semble qu'il ait choisi à dessein les questions les plus intéressantes pour les Joueurs: en voici quelques unes.

Pierre est premier au Piquet, & n'a point de carreaux. Il voudroit sçavoir combien il y a à parier, qu'il lui entrera dans ses cinq cartes, de quoi empêcher que Paul, qui est le dernier, ne puisse avoir de Quinte ou au dessus. Nôtre Auteur trouve qu'il y a à parier 10433. contre 5071.

A l'Hombre, il examine combien il est probable qu'il entrera une ou plusieurs triomphes, selon que l'on en porte plus ou moins, & qu'on prend plus ou moins de cartes. Il se propose encore cette autre question assez singuliere.

Pierre est premier en cartes; il a trois Matadors & cinq autres triomphes quelconques. On demande combien il faut qu'il y ait au jeu, pour qu'il lui soit plus avanta-

geux

jeux de prendre au talon, que de joïer sans prendre.

En voici une autre sur le Brehan, qui est plus difficile que la précédente, & sur laquelle le plus habile Joïeur n'auroit osé décider.

Pierre, Paul, & Jacques joïent au Brehan. Pierre & Paul tiennent le jeu, & Jacques passe. La carte qui retourne est le Roi de cœur. Pierre est premier; il a l'As, le Roi de carreau, & l'As de cœur, Paul a l'As, le neuf & le huit de trefle. Deux personnes qui n'ont point vû le jeu de Jacques, disputent à qui a le plus beau jeu de Pierre ou de Paul, & le plus d'esperance de gagner. Nôtre Auteur décide en Géometre; c'est-à-dire, démontre que l'avantage est du côté de celui qui a les trefles, & qu'il y a à parier 141. contre 125. qu'il gagnera. Ces questions sont curieuses, & nous fourniroient des reflexions à l'honneur de l'Analyse qui en surmonte les difficultez, si nous ne craignons de nous trop étendre.

La seconde Partie contient divers Problèmes sur les Jeux de Dez le plus en usage, comme le Quinquenove, le jeu de l'Espérance, le jeu du Hazard, les trois Dez, &c. Mais ce qui plaira le plus aux Geometres, ce sont des Problèmes généraux qui se trouvent depuis la page 136. jusqu'à la page 145. Il seroit à souhaiter que l'Auteur

teur eût voulu donner la démonstration de la Formule qui se trouve à la page 137. & qu'il eût expliqué la méthode qui apprend en combien de façons on peut amener un certain point ou nombre déterminé avec un certain nombre de Dez.

Dans la troisième partie, l'Auteur donne la solution de cinq Problèmes, qui ont été autrefois proposés par M. *Huygens*, & qui n'avoient point encore été résolus. Il y en a aussi quelques autres, entre lesquels ceux qui nous ont paru les plus curieux sont les deux qui suivent.

Le nombre qui exprime le rapport du sort de Pierre à celui de Paul, en supposant que Pierre parie contre Paul de faire certaine chose du premier coup, étant donné, on demande quel est le nombre qui exprime le sort de Pierre, en supposant qu'on lui accorde un certain nombre de coups pour faire la chose proposée.

Soit p le nombre des hazards favorables à Pierre, q le nombre des hazards qui lui sont contraires, m le nombre de tous les hazards possibles, h le nombre de coups

cherché. L'Auteur trouve $h = \frac{\log 2}{\log m - \log q}$.

Si l'on veut sçavoir, par exemple, en combien de coups on peut parier d'amener au Piquet cartes blanches; on a, en substituant pour m 578956, & pour q 578633.

$b = 1241 \frac{2}{3}$; ce qui fait voir qu'on l'entreprendroit avec avantage en 1242 coups, & avec de l'avantage en 1241 coups.

Le Problème qui termine la troisième partie, & que l'Auteur donne comme un Corollaire du précédent, quoi que nous n'en puissions voir le rapport, mériteroit bien que l'Auteur eût donné sa méthode, au lieu d'en donner un léger échantillon dans un exemple des plus simples. Voici ce dont il s'agit.

Déterminer combien doit naturellement durer une partie, où l'on joueroit toujours en rabattant.

Si l'on joue, par exemple, en trois parties, & toujours en rabattant, c'est-à-dire, en sorte que Pierre aiant par exemple, deux parties, & venant à en perdre une, Paul ne marque rien, & démarque seulement une partie à Pierre; déterminer combien le jeu doit durer de coups. L'Auteur pour ce cas particulier donne cette Formule.

$$\frac{3^0}{1} + \frac{3^1}{2} + \frac{3^2}{3} + \frac{3^3}{4} + \frac{3^4}{5} + \dots$$

$$\frac{4^0}{1} + \frac{4^1}{2} + \frac{4^2}{3} + \frac{4^3}{4} + \frac{4^4}{5} + \dots$$

Et il ajoute: *On trouvera, sans beaucoup de peine, des Formules pareilles pour les autres cas, & la recherche en paroitra curieuse. L'Auteur seroit assurément plaisir aux Geometres, s'il vouloit leur épargner*

cet-

cette peine , & découvrir la méthode qui l'a conduit à la solution générale de ce Problème.

On trouve à la fin quatre Problèmes que l'Auteur propose aux Géometres. Ils nous paroissent sans comparaison plus difficiles que les cinq de M. *Huygens*; & cela nous donne lieu d'appréhender, qu'ils ne restent encore plus longtemps sans solution.

Nous pourrions nous en tenir à ce simple Extrait, si nous n'avions en vûë que le gros des Lecteurs. Mais comme cela ne suffiroit pas pour satisfaire la curiosité de ceux qu'intéressent ces sortes de matieres; nous voulons bien en faveur des Géometres entrer dans un détail plus particulier, & qui puisse leur donner une idée plus complete de la Méthode de l'Auteur. Nous choisissons pour cet effet son premier Problème, qui concerne le Pharaon.

On sçait qu'à ce Jeu, le Banquier gagne la mise du Ponte, lorsque sa carte vient à la droite; qu'il en gagne seulement la moitié, lorsque la Carte du Ponte se trouve à la droite & à la gauche dans une même taille; qu'il perd, lorsque la carte du Ponte arrive à la gauche; & enfin, que la dernière carte qui devoit être pour le Ponte, n'est ni pour le Banquier ni pour le Ponte. Il s'agit de sçavoir, quel est à

ce Jeu l'avantage du Banquier. Pour le trouver, l'Auteur employe deux méthodes différentes; les Combinaisons & l'Analyse. Voici la première.

L'Auteur examine en combien de façons les cartes du Banquier se peuvent trouver disposées de l'une des trois manières précédentes; & comme cela varie selon que la carte du Ponte se trouve plus ou moins de fois dans la main du Banquier, il suppose d'abord qu'elle y est une fois. Ce cas est très-facile; car la dernière carte étant indifférente pour le Banquier & pour le Ponte, on remarque aisément, que si la mise du Ponte est appelée A , & le

nombre des cartes p , son avantage sera $\frac{A}{p}$.

Voici en peu de mots la méthode de l'Auteur pour les autres cas. Il cherche par la règle connue des arrangemens, le nombre des diverses façons dont les cartes qu'il tient peuvent être arrangées. Il conçoit ces arrangemens distribués également sur autant de colonnes qu'il y a de cartes, & il examine dans les divers arrangemens que contient chaque colonne, quels sont ceux qui décident de la fortune du Banquier dans les deux premières cartes, & quels sont les arrangemens qui remettent le Banquier au cas suivant, qu'on suppose être déjà connu,

Pour

Pour mieux faire connoître les réflexions de l'Auteur, prenons un exemple. Supposons qu'il reste six cartes au talon, exprimées par les lettres *b, b, c, d, e, f*, dont les deux *b* & *b* désigneront la carte de Ponte qu'on suppose se trouver deux fois dans le talon. Six choses peuvent s'arranger en 720 façons : ce nombre est le produit des six premiers chiffres. On les concevra rangez sur six colonnes de 120 arrangemens, & ces colonnes commenceront chacune par une lettre différente, excepté *b* & *b* qui représentent deux cartes semblables. Il est évident d'abord que ces deux colonnes sont favorables au Banquier ; mais il faut prendre garde que dans chacune il y a 4×24 arrangemens qui lui donnent A de profit, & seulement 1×24 qui lui donnent $\frac{1}{2}$ A. On remarquera ensuite que dans chacune des quatre colonnes il y a 2×24 arrangemens où la carte du Ponte se trouvera à la seconde place ; ce qui donne — A au Banquier, & 3×24 , qui renvoient au cas précédent, où la carte du Ponte seroit deux fois dans quatre cartes.

Cette méthode est très-juste, & fait connoître non seulement l'avantage du Banquier, mais aussi toutes les manieres différentes qu'il a pour gagner en entier, ou seulement par les doublets ; mais elle a l'inconvenient d'être sujette à de fort longs

174 SUPPLEMENT DU JOURNAL

calculs , & de ne donner l'avantage du Banquier pour le cas où le nombre des cartes est p , que lors qu'on connoît déjà cet avantage pour le cas où le nombre des cartes est $p - 2$.

La seconde méthode de l'Auteur est beaucoup plus curieuse , & a de grands avantages sur celle que l'on vient d'exposer. Comme elle ne nous paroît point assez développée dans nôtre Auteur , qui fait profession d'être court ; on croit qu'il ne fera pas inutile de l'éclaircir ici , & d'en faire voir le fondement.

Pour la faire mieux entendre , prenons un exemple , & supposons que le Banquier aiant douze cartes entre les mains , le Ponte en prenne une qui ait passé trois fois. On aura le fort du

$$\text{Banquier} = \frac{3 \times 2}{12 \times 11} \times \frac{3}{2} A + \frac{3 \times 9}{12 \times 11} \times 2a +$$

$$\frac{3 \times 9}{12 \times 11} \times \text{zero} + \frac{9 \times 8}{12 \times 11} y. \text{ L'on aura aussi}$$

$$y = \frac{3 \times 2}{10 \times 9} \times \frac{3}{2} A + \frac{3 \times 7}{10 \times 9} \times 2 a + \frac{3 \times 7}{10 \times 9}$$

$$\times \text{zero} + \frac{7 \times 6}{10 \times 9} z \& z = \frac{3 \times 2}{8 \times 7} \times \frac{3}{2} A + \frac{3 \times 5}{8 \times 7}$$

$$\times 2 a + \frac{3 \times 5}{8 \times 7} \times \text{zero} + \frac{5 \times 4}{8 \times 7} u \& u = \frac{3 \times 2}{6 \times 5}$$

$\times \frac{2}{5}$

$$\times \frac{3}{2} A + \frac{3 \times 2}{6 \times 5} \times 2 A + \frac{3 \times 2}{6 \times 5} \times \text{zero} + \frac{3 \times 2}{6 \times 5}$$

$$t \& t = \frac{3 \times 2}{4 \times 3} \times \frac{3}{2} a + o. \text{ Je nomme ici}$$

y le fort du Banquier, lors qu'il ne reste plus que dix cartes entre les mains du Banquier; z, son fort lorsqu'il ne lui en reste plus que huit, &c. en reduisant ces égalitez, & nommant B l'avantage cherché, on aura

$$B = \frac{10 + 8 + 6 + 4 + 2}{3 \times 2 \times \frac{1}{2}} A$$

12. 11. 10.

Si l'on examine ce calcul avec attention, & si l'on observe les différences qui doivent nécessairement s'y trouver selon le nombre des cartes qui seront dans la main du Banquier, & selon que la carte du Ponte s'y trouvera plus ou moins de fois; on découvrira l'origine de la regle qui se voit à la page 23. & de la Formule générale.

$$B = \frac{1}{p \times p - 1} + \frac{p - q \times p - q - 1}{p \times p - 1 \times p - 2 \times p - 3} \\ + \frac{p - q \times p - q - 1 \times p - q - 2 \times p - q - 3}{p \times p - 1 \times p - 2 \times p - 3 \times p - 4 \times p - 5} \\ + \frac{p - q \times p - q - 1 \times p - q - 2 \times p - q - 3 \times p - q - 4 \times p - q - 5}{p \times p - 1 \times p - 2 \times p - 3 \times p - 4 \times p - 5 \times p - 6 \times p - 7} + \&c.$$

H 4

L

Le tout multiplié par $\overline{p \times p - 1} \times \frac{1}{2} A$.

L'Auteur en examinant la Formule précédente, a observé que la suite des termes qui forment le Numerateur étoit

$p-2 + p-4 + p-6 + p-8 + \&c.$ lorsque $q=3$;

$\&c. p-2 \times p-3 + p-4 \times p-5 + p-6 \times p-7 + p-8 \times p-9 +$
 $\&c.$ lorsque $q=4$;

$= \&c. p-2 \times p-3 \times p-4 + p-4 \times p-5 \times p-6 + p-6$
 $\times p-7 \times p-8 + p-8 \times p-9 \times p-10 +, \&c.$

lorsque $q=5$.

Et ainsi des autres cas; en sorte que chaque terme est toujours composé dans chaque suite d'autant de produits, que $q-2$ exprime d'unités. Il a remarqué en second lieu, que ces produits fournissent tous les nombres figurez de différens ordres, qui correspondent à des nombres naturels pairs; à commencer par celui qui correspond à $p-2$. Enfin en examinant les propriétés des nombres figurez, il en a découvert une qui lui a servi à trouver par des Formules finies, la somme de tous ces nombres figurez qui correspondent à des nombres naturels pairs. Cette propriété est, que si on prend un nombre pair à volonté de nombres figurez d'un ordre quelconque, la somme de ceux qui se trouvent dans les rangs impairs, est égale à l'excès de ceux qui dans le rang suivant se trouvent correspondans aux pairs du rang supérieur, sur ceux qui se trouvent correspondans aux impairs. On pourroit démon-

montrer ainsi en peu de mots cette propriété. Soient les nombres d'un ordre quelconque $abcdefgh$, &c. les nombres de l'ordre inferieur seront par la nature de ces nombres o , a , $a+b$, $a+b+c$, $a+b+c+d$, $a+b+c+d+e$, $a+b+c+d+e+f$, $a+b+c+d+e+f+g$, &c. l'on trouvera que retranchant dans ce second rang le premier nombre du deuxiême, il reste a ; & que retranchant le troisiême du quatriême il reste c ; & que retranchant le cinquiême du fixiême, il reste e ; & ainsi du reste, par la necessité du raport qui est entre le premier rang & le second.

Avec la connoissance de cette propriété, il ne restoit plus à l'Auteur qu'à se servir de ce Theoreme si connu de l'Analyse, Que la plus grande de deux quantitez est égale à la moitié de la somme, plus à la moitié de la différence. Car la somme étant connuë par le Lemme de la proposition II, & la différence étant aussi connuë par la propriété ci-dessus; la plus grande des deux quantitez, qui est la somme cherchée, se trouve aussi connuë.

Par cette voye l'Auteur a trouvé que

les formules $\frac{pp+2p}{4}$ & $\frac{2p-1 \times p \times p+2}{1.2.3.4.}$

$\frac{p^4-4pp}{2 \times 1.2.3.4.}$ & $\frac{2p^5-5p^4-10p^3+20pp+8p}{4 \times 1.2.3.4.5.}$ &c.

H 5

expi-

expriment les sommes des nombres naturels pairs, & des nombres triangulaires, pyramidaux, triangulo-pyramidaux, &c. qui correspondent à des nombres naturels pairs.

C'est là l'origine & le fondement des Formules générales que l'on trouve aux pages 24. & 25.

On souhaiteroit continuer en cette sorte l'Analyse de plusieurs Theoremes généraux que l'Auteur donne sur les combinaisons. On parleroit avec plaisir de la méthode que l'Auteur employe dans le Problème général sur le jeu du Lansquenet, dont les détails presque infinis dans les cas un peu composez, rendoient la solution fort difficile.

On voudroit dire quelque chose en particulier de ce Problème général qui est à la fin de la troisième partie : *Etant connu à quelles conditions on peut parier de faire certaine chose du premier coup, déterminer en combien de coups on peut l'entreprendre à but.* Mais la brièveté d'un Extrait ne nous le permettant pas, on se contentera de faire sur cet Ouvrage quelques réflexions qui nous paroissent importantes.

La première est, qu'en ces matieres, il faut, pour aller loin, commencer par les choses les plus simples, en étudier l'ordre & la suite, en examiner avec soin les rapports & les liaisons. Les propriétés des

nombres se tiennent entr'elles. On en trouve presque toujourns le nœud lors qu'on sçait le chercher comme il faut. Souvent même une sorte de hazard peut fournir à un esprit attentif ce qu'il ne trouveroit que très-difficilement par des méthodes réglées. Voici des exemples qui peuvent confirmer cette remarque. L'Auteur trouve dans le Problème sur le Jeu du Treize (pag. 63.) qu'avec trois cartes différentes, un As, un Deux, & un Trois, il y a deux coups sur six pour gagner par un As, & un coup seulement pour gagner par un Deux & par un Trois. Il trouve qu'avec quatre cartes, il y a six coups sur vingt-quatre pour gagner par un As, quatre coups pour gagner par un Deux, trois coups pour gagner par un Trois, & deux coups pour gagner par un Quatre. Tout cela se voit dans la Table qui est à la page suivante, & a été trouvé par regle. Mais n'auroit-on pas pû, par une sorte de hazard, en examinant attentivement l'ordre des premiers chiffres de cette Table, dé-

$$1 = 1$$

$$0. 1 = 1$$

$$1. 1. 2 = 4.$$

$$2. 3. 4. 6 = 15$$

$$9. 11. 14. 18. 24 = 76$$

$$44. 53. 64. 78. 96. 120 = 455$$

$$265. 309. 362. 426. 504. 600. 720 = 3186.$$

couvrir une regle pour la continuer à l'in-

fini? Voici cette Regle. Si le nombre des cartes est p , le dernier terme du rang sera formé d'autant de produits des premiers nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, &c. qu'il y a d'unités dans $p-1$. Le penultième sera égal à la différence de celui qui est à sa droite, & qu'on a déjà trouvé, à celui qui est dans le rang supérieur immédiatement à la gauche: & ainsi des autres termes. Supposé, par exemple, qu'il y ait six cartes, le nombre des coups pour gagner par un As sera 120. ce qui est le produit des cinq premiers nombres naturels; le nombre des coups pour gagner par un Deux sera 120-24; le nombre des coups pour gagner par un Trois sera 96-18, &c.

On pourra de même trouver un ordre réglé dans les nombres 1, 1, 4, 15, 76, 455, &c. qui expriment toutes les manieres de gagner tel nombre de cartes qu'il y ait. Cet ordre se remarquera dans cette Table.

On trouvera dans ce Livre plusieurs choses de cette nature. Si l'on veut sçavoir, par exemple, combien on peut amener de coups diffé-

$$\frac{0 \times 1}{\quad} + 1 = 1$$

$$\frac{1 \times 2}{\quad} - 1 = 1$$

$$\frac{1 \times 3}{\quad} + 1 = 4$$

$$\frac{4 \times 4}{\quad} - 1 = 15$$

$$\frac{15 \times 5}{\quad} + 1 = 76$$

$$\frac{76 \times 6}{\quad} - 1 = 455$$

$$\frac{455 \times 7}{\quad} + 1 = 3186$$

&c.

rens avec un certain nombre de Dez, l'Auteur nous apprend que l'on trouve les nombres qui expriment tous ces différens coups

coups dans la septième bande transversale de sa Table pour les Combinaisons : & il ajoute que généralement le nombre des faces des Dez étant p , la bande transversale $p + 1$. fourniroit tous les nombres desirez. Les propriétés des nombres & leurs rapports entre eux sont un champ inépuisable de veritez à découvrir.

La seconde réflexion que nous fournit cet Ouvrage, est que la matiere qu'on y traite nous paroît plus propre que toute autre à faire connoître quelle est l'excellence de l'Analyse ; & jusqu'à quel point de précision elle peut nous porter dans les choses les plus abstraites & les plus compliquées. Les gens du monde ont pû ignorer son usage, tant que cette Science n'a servi qu'à découvrir la nature des lignes courbes, & quelques propriétés abstraites des nombres. Mais à présent qu'on l'a introduite dans les choses les plus communes de la vie civile, pourront-ils lui refuser le premier rang entre toutes les connoissances humaines ?

Fœdera, Conventiones, Litteræ, & cujuscumque generis Acta publica, inter Reges Angliæ & alios quosvis Imperatores, Reges, Pontifices, Principes, vel Communitates, ab ineunte sæculo duodecimo viz ab an. 1101. ad nostra usque tempora, habita, aut tractata ; ex Au-

tographis intra Secretiores Archivorum Regiorum thesaurarias, per multa sæcula reconditis, fideliter exscripta. In lucem missa de mandato Reginae. Accurante THOMA RYMER, ejusdem Serenissimæ Reginae Historiographo: C'est-à-dire: *Traitez, Conventions, Lettres, & autres Actes publics passez entre les Rois d'Angleterre, & les autres Puissances depuis 1101. jusqu'à nôtre temps. Tirez des Archives de la Reine, & publiez par son ordre. Par Thomas Rymer. A Londres chez A. & J. Churchill, in fol. vii. volumes; Premier volume 1704. pagg. 900. second volume, 1705. pagg. 1092. troisiéme volume, 1706. pagg. 1036. quatriéme volume, 1707. pagg. 844. cinquiéme volume, 1708. pagg. 876. sixiéme volume, 1708. pagg. 763. septiéme volume, 1709. pagg. 859.*

SI l'on faisoit par tout des Recueils semblables à celui-ci, il y auroit lieu d'esperer que nous verrions bien-tôt dans l'Histoire plus d'exaëtitude qu'on n'y en a remarqué jusqu'à présent. Les Historiens ne peuvent puiser que dans deux sources ce qu'ils ont à nous apprendre des siècles passez; sçavoir, dans les Auteurs contemporains, & dans les Actes. Il est si difficile de pénétrer jusques dans les lieux où l'on conserve les Actes, & quand on y péné-

nette

nère il est si long & si fatigant de chercher & d'extraire les endroits qui contiennent des faits importans , que jusqu'à présent la plûpart des Ecrivains se sont contentez de transcrire ceux qui les avoient précédéz. De là vient qu'il se trouve si peu de nouveantez dans les Histoires générales qu'on met au jour.

Celle d'Angleterre n'en sera pas dépourvûë desormais. Les Historiens même des autres États feront dans le Recueil de M. Rymer des découvertes qui enrichiront leurs Ouvrages. Les Actes nous instruisent bien plus sûrement que les Historiens, des motifs que les Princes ont eus pour agir , & des moyens qu'ils ont employez. Souvent les Traitez demeurent secrets, & les Historiens n'en disent rien , ou on ne debite que des conjectures qui peuvent tromper. Nous allons rendre tout ceci plus sensible par des exemples qui serviront à donner une idée de cet Ouvrage.

Mathieu Paris ignore très-souvent le sujet des Ambassades dont il parle. Garfias Martin se rend à Londres en 1255. avec un autre Ambassadeur, par l'ordre du Roi de Castille : *Qua de causa nesciebatur*, dit Mathieu Paris, *on ne sçavoit pourquoi*. Il s'agissoit principalement de trois choses, sçavoir, du mariage de la Princesse d'Angleterre avec Emmanuel frere du Castil-
lan

lan; d'une Croisade pour l'Afrique, & d'un dédommagement que la Noblesse de Gascogne prétendoit. C'est ce qui paroît ici par divers Actes.

Robert Comte de Flandres passa en Angleterre sous Henri I. & l'Historien Edmere parlant de ce voyage, dit qu'on n'en scût point la cause. Le premier Acte de ce Recueil nous la découvre parfaitement. C'est une convention faite entre Henri & Robert, par laquelle le Roi d'Angleterre s'oblige de donner tous les ans au Comte de Flandres quatre cens marcs d'argent, pour cinq cens hommes de guerre que Robert lui fournira aussi tous les ans. Ce Traité se fit à Douvre au mois de Mai l'an 1101.

Faute d'en avoir eu connoissance les Historiens sont tombez dans une erreur considerable. L'Auteur des Annales de Flandres, Mezerai, & plusieurs autres regardent comme un tribut l'argent que les Rois d'Angleterre payerent pendant quelque temps aux Comtes de Flandres; & disent, que Guillaume I. se chargea volontairement de ce tribut, & ses Successeurs après lui, pour témoigner sa reconnoissance au Comte de Flandres son beau-pere, qui l'avoit puissamment aidé d'hommes & d'argent dans la conquête de l'Angleterre. Quelle différence, remarque M. Rymer, entre un tribut & un

sim-

DÉS SÇAVANS. OCTOB. 1709. 185

simple paiement de service; c'est ainsi que se soutiennent les Histoires quand les Actes manquent aux Auteurs.

Dans la convention dont il est question, le Comte de Flandre s'oblige, *Salva fidelitate Ludovici Regis Francorum. Sans la fidelité qu'il doit à Louis Roi de France.* On doit inférer de cette clause, que dès ce temps-là les Comtes de Flandres faisoient hommage au Roi de France; quoi que les Auteurs François citent l'hommage que Baulduin VII. rendit à Philippe Auguste en 1192. comme le premier. La même clause nous fait voir combien on respectoit en France l'autorité du Saint Siege; car il faut sçavoir, observe l'Auteur, que Philippe pere de Louis, vivoit encore, & qu'on ne fait nulle mention de lui, parce qu'il étoit excommunié. Cela est si vrai, qu'il y a ici un Acte de l'an 1103. où l'on retrouve le nom de Philippe, *Salva fidelitate Philippi Regis Francorum.* Il avoit fait alors sa Paix avec le Pape, & son excommunication étoit levée. Baronius, Sponde, Bzovius & les autres se sont trompez, lorsqu'ils ont avancé que Philippe ne fut absous qu'en 1104.

Il y a dans Mathieu Paris un détail sur la défaite de l'Armée du Pape Alexandre VI. devant Nocera, duquel détail Sigonius & les autres Auteurs Italiens n'ont pas assez profité, selon M. Rymer. Mainfroi s'étoit retiré dans Nocera, où l'Empereur Frederi

ric avoit fait venir plus de soixante mille Sarrafins. Le Pape qui vouloit chasser Mainfroi de toute l'Italie, leva une Armée de soixante mille hommes qu'il envoya devant Nocera sous la conduite du Cardinal Octavien, & d'un certain Marquis qui avoit beaucoup d'experience dans la guerre. Cette Armée étant arrivée près de la Ville demeura longs temps sans rien faire de son côté, & sans rien souffrir de la part des Sarafins; une frayeur égale arrêtant les uns & les autres. Le Marquis, qui avoit résolu de trahir le Pape, persuada au Cardinal de renvoyer la plus grande partie de ses Troupes, en lui représentant qu'une poignée de gens suffiroit pour battre Mainfroi, qui n'avoit pas seulement la hardiesse de sortir de la Ville, & de se montrer. Octavien congédia d'abord le tiers de son Armée, & voiant que les ennemis n'en paroissoient pas plus hardis, il la diminua encore à diverses reprises, & la reduisit enfin à dix ou douze mille hommes. Alors le Marquis crut qu'il étoit temps d'agir; il monta une nuit à cheval, passa dans la Ville, déclara à Mainfroi en quel état étoient les assiegeans, & l'exhorta à sortir sur le champ, & à venir les attaquer avec lui. Mainfroi sortit en effet avec toutes ses Troupes, enveloppa la petite Armée du Pape, & la defit entierement. *L'Historien ne dit point le nom du traître.*

Ce Marquis étoit le Marquis de Herebrok, on l'apprend ici dans une Lettre de Henri III. Roi d'Angleterre.

M. Rymer remarque en passant une méprise de Mathieu Paris, laquelle est pardonnable à un homme qui ne sçavoit pas l'Italien, mais qui ne l'est pas à Sigonius qui l'a copiée. Dans une Lettre de Frederic Mathieu Paris avoit lû ces paroles, *Victoriosum Galearum Stollium*, & s'étoit imaginé qu'il s'agissoit là d'un Général appellé *Stollius*. Sigonius a crû la même chose, & a fort célébré ce prétendu Général. La verité est cependant, que *Stollius* ne signifie rien moins que cela; c'est un mot de la basse Latinité formé de l'Italien *Stuolo*, & qui par conséquent veut dire une *Flotte* dans la Lettre de Frederic.

Parmi les Actes que ce Recueil renferme, il y en a plusieurs qui pourront paroître d'une très-petite consequence. Mais il ne faut pas se hâter de juger sur de simples apparences, observe M. Rymer. Par exemple, le Sauf-conduit accordé à Henri Duc de Limbourg, semble être une Piece peu importante; & néanmoins cette Piece mérite d'être conservée, soit parce que Limbourg étoit autrefois une Place de grande réputation pour sa force, soit parce que Henri qui obtint le Sauf-conduit a été le dernier Duc de Limbourg. „ Louis
„ Com-

„ Comte de Loots , homme-lige de Jean
 „ Roi d'Angleterre , & dont le nom est
 „ si souvent repeté ici , ne vous fait
 „ peut-être pas non plus une grande im-
 „ pression , ajoûte M. Rymer ; mais à ce
 „ nom là , levez-vous Lecteur. Pour peu
 „ que vous aiez de connoissance , vous
 „ sçavez sans doute qui étoit Oger le Da-
 „ nois. Apprenez donc que Louis Comte
 „ de Loots , étoit un des descendans de ce
 „ fameux Paladin.

Ces exemples suffisent pour montrer l'u-
 tilité de ce Recueil.

Persuadez que les Lecteurs seront bien-
 aises de sçavoir en quel état étoit la Langue
 Françoisé en Angleterre & en France au
 treizième siècle , nous mettrons ici deux
 Extraits en cette Langue.

*Extrait d'une Lettre écrite en Angleterre en
 1256. par Pierre de Monfort , touchant
 une incursion des Gallois.*

AS nobles bers & sages , e ses treschers
 Seignours e amis , Monsire Roger le
 Bigod Count de Norfok , & Mareschal
 de Engleterre , Monsire Phelippe Basset
 Justice de Engleterre , Sire Johan Maunsel,
 & Robert Waleraund , Perres de Monnfort
 saluz e totes honours.

Sachiés ke , le Jeodi prechein apres le
 Fest Seint Mathie l'Apostle , Wropoch

ab Edenavet Seneschall Lewelin, Meredur ab Res Res Vuchan, & Meredur ab Owein, oveke tot le orgoyl de Gales, Sauns le cors Lewelin e son frere, e oveke mout graunt hasø descendirent a la terre nostre Seigneurs, le Roi, & la Monf. Edward de Went, ki est en ma garde, arder, & destrure.

E nous, oveke nostre gent, e l'aide de noz amys de Terre Weismes dount se me l'on mont defendimes le givez del ewe de Osk, les doens sours iekes au Samadi entour oure de midy, e adonkes vyndrent Monfire Johan de Grey, Sire Roger Mertymmer, Monfire Renaud le fyz, Perres, & Monfire Onfrer de Boun.

E io le menai e un give de souz la ville de Bergereny, ou nous pussames pur assembler a ces Galeis, ki au ecent ia ars vne partie de la terre de Bergereny de sous Bloreis; e kaunt il nous oirent aprocher de soens, il descoverirent leur chevaux, & son fuirent countre la montagne de Bloreis, en liu ki n'est mis convenable a gent a cheval a passer.

E pus ke nous vieoin bien ke nous ne porom mi ateindre iekes a oeus, noustornames anul la vileze a lour ardours, elours herbergours, ki i furent graunt foyfoun, si ke il perdirent (Dieu merci) a la Jorneie ke mors, ke pris, plus que 300; &c.

Extrait du Traité de Paix entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre, fait à Paris en 1259.

LOIS par la grace de Dieu, Rois de France, nos faisons a favoir a tous cels qui sont e qui seront, que nos, par la volente de Dieu, ovec nostre chier Cusin, le noble Henri de Angleterre, avons pais faite, e affermee e ceste manere, c'est a favoir:

Que nos donons au devant dit Roi de Angleterre, e a ses heirs, & a ses successors, toute la droiture que nos aviens, & teniens, en ces trois Evesches, e es Cités, c'est à dire de Limoges, de Cadors, & de Persegort, en fiéz, e en demaines; sauf l'homage de noz frere, s'il aucune chose i tiennent dont il soient nostre home; e sauves les choses que nos ne poons 'mettre hors de nostre maine par Letres de nos, ou de nos anceffors: lesquelles choses nos devons porchacier a bone foi vers cels qui ces choses tiennent, que li devant dit Rois d'Angleterre les ait dedens la Touz sainz en un an; ou faire lui avenable eschange, a l'esgart de prode homes, qui soient neme d'une part & d'autre le plus convenable au profit de deus parties, &c, *suivent les Articles qu'on peut voir dans le Livre, & dont voici le premier.*

E

E por ce que cette Pais fermement & establement, sans nul enfreignant, soit tenue a tous jours, obligons nos, e nos heirs; & avons fait jurer en nostre ame, par noz Procureurs especiaux, en nostre presence cette Pais, si comme ele est dessus devisée e escrite, a tenir en bone foi, tant come a nos aportendra; e que nos ne veudrons encontre, ne par nos, ne par autre.

A la tête de chaque volume l'Editeur a mis une Table Chronologique des Actes contenus dans le Volume. Le premier finit à l'année 1273. le second à 1307. le troisiéme à 1323. le quatriéme à 1337. le cinquiéme à 1356. le sixiéme à 1372. le septiéme à 1397. M. Rymer a fait graver les Actes qui lui ont semblé les plus curieux pour l'écriture. Il nous donne aussi les figures d'un assez grand nombre de Sceaux. De quelque secours que puissent être les Actes depuis le douziéme siecle, il est certain qu'on tireroit beaucoup plus de profit de ceux qui ont précédé cette Epoque, & on ne sçauroit trop exhorter M. Rymer à les recueillir, & à les mettre au jour. Il y a longtemps que nous aurions dû rendre compte de cet Ouvrage, mais il n'a pas été possible d'en faire venir plutôt un Exemplaire.

*Extrait des Lettres écrites aux Journalistes sur
les nouvelles de Litterature.*

D E L O N D R E S.

MONSIEUR Churchill Libraire , continuë son grand Recueil des Voiages dont il a déjà donné quatre volumes in 4°. Il en doit bientôt publier deux autres volumes qui ne contiendront pas des choses moins curieuses que les précédens. On y trouvera , 1. une description de la Guinée par un Marchand qui y a demeuré quatorze ans , & qui a pris soin de faire dessiner avec exactitude tout ce qu'il y a rencontré de plus curieux , tant dans les Ouvrages de la nature , que dans ceux de l'art. Ces desseins ont été gravez , & ils remplissent soixante & dix Planches qui ne contribueront pas peu à la beauté de l'Ouvrage : 2. Une description de la Cochinchine envoyée de ce pais-là par un Marchand Anglois , &c.

M. Waller travaille à mettre en ordre le second volume des Ouvrages posthumes de M. Hook. On trouvera dans ce second volume des Observations curieuses sur les Telescopes , Microscopes , &c. Entre ces Observations il y en a une qui contient les moyens de tirer le même usage d'un Telescope de deux pieds , qu'on tire ordi-

DES SÇAVANS. OCTOB. 1709. 193
ordinairement d'un de douze pieds.

M. Lister a publié un Ouvrage in 8°. qui est intitulé : *Dissertatio de Humoribus : Dissertation sur les Humours*, & on dit qu'il travaille à un autre qui aura pour titre : *De Humorum vitiis*. Ce Livre s'imprime à Amsterdam, chez les Jansons à Waesberge.

D E D I M B O U R G.

On réimprime la traduction Ecoissoise de Virgile que Gavini Duglasse publia autrefois. Cette traduction est en vieux Ecoissois, & on y a ajoûté un petit Commentaire dans lequel on explique les mots que l'ancienneté a rendu difficiles à entendre.

Le premier volume des Ecrivains d'Ecoffe est achevé, & l'Auteur travaille au second.

M. Russell Medecin a publié un Livre intitulé : *De Medicastrorum audacitate*.

D O X F O R D.

M. Edward Lluid, qui nous a donné quelques Ouvrages sur l'Histoire naturelle, est mort depuis quelque temps. Il a laissé beaucoup de MSS.

D E R O T T E R D A M.

Le Sieur Jean Hofhout Libraire de cet-
Tom. XLVI. I te

194 SUPPLEMENT DU JOURNAL &c.
te Ville, qui a fait traduire en Hollandois
le Cours des Operations de Chirurgie, par
M. Dionis, fait encore traduire en Latin
ce même Cours, & promet de le donner
bien-tôt au Public.

D E P A R I S.

Il paroît depuis peu un Livre imprimé
à Rouen, & qui se vend en cette Ville
chez Denys Mariette ruë S. Jacques, dont
voici le titre: *Demonstration ou Preuves évi-
dentes de la verité & de la sainteté de la
Morale Chrétienne. Par le R. P. Lamy Prêtre
de l'Oratoire.* On en donnera l'Extrait au
premier jour.

* HADRIANI RELANDI Oratio de Galli
Cantu Hierosolymis audito, habita publicè
in Academia Trajectina ad xxvi Martii
MDCCXC. quum magistratu Academico
abiret. 8. Roterodami apud Petrum à Ma-
rienhof. 1709.

* *L'Ecole du Monde ou Instruction d'un Pere
à un fils, touchant la maniere dont il faut
vivre dans le monde divisée en Entretiens.*
Par Mr. LE NOBLE. N. édition revue
& corrigée. 6 voll. 12. A Amsterdam,
aux depens de la Compagnie. 1709.

XLIV.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Lundi 4. Novembre M. DCCIX.

CYRIACI GUNTHERI Latinitatis restitutæ pars altera, continens Latini sermonis rationes interiores, videlicet dicendi formas cum falsò suspectas, tum malè vulgò neglectas, quæ ad genera revocari & præceptionibus comprehendi non possunt; sed singulæ observatione in veterum monumentis investigandæ, & singulari studio percipiendæ sunt. Accedit B. Auctoris elogium in funere ejus publicatum, necnon præfatio qua hujus libelli institutum & usus ostenditur, & Diarii Parisiensis Auctori prioris partis Prolegomena impugnantis respondetur; curâ & studio GOTHOFREDI VORODT, Ill. Gymnasii Goth. Recto-
C'est-à-dire, *La Latinité retablie de*

I 2

Cy-

- Cyriac Guntherus , *seconde Partie* , qui renferme le *secres du Latin* , ou les manieres de parler qu'on néglige mal à propos , ou dont on se désie sans raison , qui ne peuvent être ni rappellées ni assujetties aux règles , & qu'il faut découvrir avec un soin particulier dans les Ouvrages des anciens Auteurs. Avec l'Eloge de Guntherus , & une Préface dans laquelle on parle du dessein & de l'usage de ce Livre , & où l'on répond au Journaliste de Paris , qui a attaqué les Prolegomenes de la premiere Partie. Par Godfrey Vockerod , Principal du College de Gotha. A Jene , chez J Felix Bielkius. 1708. in 12. pagg. 1224. sans compter l'Épître dédicatoire , l'Eloge de l'Auteur , & la Préface de l'Editeur.

CE Livre est un amas d'observations , qui n'est nullement susceptible d'analyse. La premiere regarde la Préposition *Ab*. On ne la met gueres aujourd'hui devant une consone ; cependant il n'est presque pas de consone dans l'Alphabet , devant laquelle les bons Auteurs , & sur-tout Tite-Live , ne l'aient mise. On lit dans ses Ouvrages , *ab Carthagine* , *ab defectione* , *ab fronte* , *ab Gallis* , *ab juvena* , *ab lanio* , *ab Mamerco* , *ab nocte* , *ab Pyrao* , *ab quarente* , *ab regibus* , *ab Samnite* , *ab tergo* , *ab vestibulo*. Guntherus rapporte plusieurs autres exemples tirez du même Auteur , de Cesar , de Cice-
ron.

de Plaute, &c. La seconde observation roule sur l'Ablatif des Participes mis seul, ou *absolument*. Addito, *ne cœlestis Religio decerneretur*. Tacit. *Alexander audito Darium movisse Ecbatanis*. Q. Curt. *In cujus transgressu multum certato, pervicit Bardanes*. Tacit. *Cognito quod illatum Cræso bellum esset*. Justin. Guntherus parcourt tout l'Alphabet; & tout le mode de ce gros Recueil consiste en un pareil arrangement, lors qu'il est en usage.

On peut rendre plus satisfaisant de la Préface de l'Herod. Si on s'arrêtoit au Sonnet en donne, on auroit lieu de trouver la tranquillité du Roiaume Græc & on s'imagineroit aisément de Novateurs de Novateurs de Novateurs. La Latinité, dit M. de la Touche, ne s'apprend ni par les règles de la grammaire, ni par l'usage & la pratique, c'est par l'observation qu'elle s'apprend. On croiroit qu'il s'agit d'abolir les règles, & de se réduire à l'observation seule tout le reste. Mais ce n'est pas là sa véritable intention. Il admet dans sa Préface, la nécessité des règles pour ceux qui commencent, & il assure seulement qu'on ne sçauroit se perfectionner dans le Latin, sans joindre à la connoissance des préceptes ordinaires, l'étude des Auteurs de la bonne Latinité. Il n'y a rien de nouveau dans ce sentiment. On a toujours dit qu'il

falloit commencer par les règles, & en te verifier ces regles, & en chercher les exceptions dans les bons Auteurs, afin de conformer parfaitement à leur style. Les auteurs qui ont bien enseigné le Latin, Grec, & les autres Langues, dont il y a des Grammaires, ont suivi cette methode.

Parmi ceux qui ont écrit sur la maniere de faire ces sortes d'observations, ou qui ont fait eux-mêmes, M. Vockerodt & extrêmement Antoine Schorius, qui vint à Lausanne en 1552. Il n'avoit traité que sur Ciceron, & Guntherus a eu avec raison qu'il emploieroit utilement ses soins à faire sur les autres Auteurs Latins & Grecs, ce que Schorius avoit fait sur lui-là.

Après avoir parlé de Guntherus, & de ses vûës, M. Vockerodt parle aussi des siennes, & de ses propres Ouvrages. En venant dans le Journal du 21. Juin 1706 & 621. un Extrait de son Livre, intitulé *Consultationes de litterarum studiis*, nous n'avions pas voulu convenir avec lui qu'il

lant des devoirs des Prédicateurs. Nôtre
 sincerité ne lui a pas fait plaisir. Il dit qu'à
 la *piété*, il a joint *l'usage de la vie commune*;
 quoi qu'il sçache bien qu'en certains pais
l'usage de la vie commune n'est rien moins
 que la politesse & la civilité. Il se justifie
 sur le second point, en assurant que ce ne
 seroit pas un grand crime aux Jesuites de
 ne sçavoir pas le Latin. Voici comme il
 s'exprime pour persuader que quoi qu'il
 nous en semble, son *quid pro quo* est une
 maniere de parler noble, & qui convient à
 une personne qui traite de la chose du
 monde la plus sainte & la plus relevée, qui
 est la Parole de Dieu. „ Rien n'est plus or-
 „ dinaire aux Ecrivains sacrez, dit-il, &
 „ aux Docteurs Chrétiens de tous les temps,
 „ que de comparer la Theologie avec la
 „ Medecine, & les mauvais Theologiens
 „ avec les mauvais Medecins. C'est donc
 „ en vain que le Censeur blâme cette fa-
 „ çon de parler, comme si elle étoit basse,
 „ & indigne du sujet. Quand la Profession
 „ de Medecin seroit véritablement décriée
 „ à Paris, par les libertez qu'on s'est don-
 „ nées sur le Theatre; quand tout ce qui
 „ a rapport à cette Profession seroit tom-
 „ bé dans le mépris, & ne pourroit pas
 „ même être nommé honnêtement, de-
 „ puis qu'un fameux Comédien a fait rire
 „ le peuple oisif aux dépens des Medecins
 „ *tournez en ridicules dans des Scenes im-*

„ pertinentes; s'ensuivroit-il de là qu
 „ qui paroît bas, méprisable, indign
 „ Paris, dût être trouvé tel ailleurs?
 „ sentiment d'un peuple que la mali
 „ du Theatre a corrompu, fert-il
 „ de regle au reste de l'Univers, & lu
 „ prend-il ce qui est bon ou mau
 „ sensé ou extravagant? ce qu'on
 „ dire, ou ce qu'on ne peut pas dire
 „ dignité? Le Peuple Romain, maître
 „ toute la terre, ne s'attribuoit pas ce
 „ vilege," &c. Si des réflexions si im
 „ tantes n'ennoblissent pas l'expression tr
 „ le dont il s'agit, nous esperons que
 „ Vockerod ne s'en prendra pas à no
 „ puisque nous les rapportons fort fid
 „ ment.

*Remarques sur la Theologie Morale de
 BONAL, qui servent d'additions &
 claircissemens aux décisions qu'il a do
 dans son Ouvrage pour l'instruction des
 clestiaques. Par V. D. D. C. V. D.
 Toulouse chez la Veuve de J. J. Bo
 Claude-Gilles le Camus, & Jacques Lo
 1708. in 12. pp. 548.*

L'AUTEUR reconnoît de bonne fo
 M. Bonal a rendu un grand servic
 Public, en faisant imprimer son Cou
 Morale. Avant l'édition de cet Ouvr
 on ne pouvoit, selon lui, trouver la

lution des Cas de conscience, que dans des volumes dont la grosseur épouvantoit la plupart des Curez, qui ne donnent pas la meilleure partie de leur temps à la lecture: mais il ne sçauroit s'empêcher d'avouer que le service auroit été bien plus considérable, si M. Bonal ne se fût pas si fort attaché aux sentimens des Docteurs modernes. La Doctrine de S. Thomas, & des autres Saints, eût été d'un secours merveilleux à M. Bonal pour l'execution de son dessein; & s'il ne les eût point abandonnez, il n'auroit point enseigné des propositions relâchées, que l'Auteur de ces Remarques a entrepris de corriger. Il remarque que M. Bonal *s'éloigne de temps en temps de cette sage médiocrité, si nécessaire à un Casuiste, & qu'il a suivi trop facilement le torrent des Auteurs modernes; & c'est pour cela, ajoûte-t-il, qu'on a cru rendre un service considérable au Public, en lui faisant part des Remarques qu'on a faites depuis long temps sur sa Morale.*

Le premier dessein de l'Editeur étoit de faire réimprimer la Theologie Morale de Bonal, & d'insérer ces Remarques dans le corps de l'Ouvrage. Mais outre un obstacle qu'on n'a pas jugé à propos d'expliquer ici, on a cru que ces Remarques imprimées séparément seroient d'une plus grande utilité, parce que la plupart des Ecclesiastiques qui ont déjà les Ouvrages de

M. Bonal chez eux , auroient eu de la peine à en acheter une nouvelle édition ; au lieu qu'ils se détermineront plus volontiers à acheter ces Remarques , qui se trouvent dans un volume séparé. Telles ont été les vûes de l'Editeur ; venons présentement à sa méthode. Dans les endroits qu'il examine , ou qu'il corrige , il expose le sentiment de M. Bonal , en rapportant les propres termes de cet Auteur , ou des termes équivalens ; & ensuite il explique le sien. Les paroles de M. Bonal sont imprimées en lettres italiques , & il est très-exact à citer le traité , la leçon , & le nombre d'où il les a tirées. Mais avant que d'entrer dans l'examen des opinions qu'il blâme , il a jugé à propos d'établir quelques principes généraux.

1. Comme M. Bonal rapporte souvent des décisions différentes sur un même cas , l'Editeur veut que dans ces occasions , on suive ce qui est moins dangereux ; *c'est-à-dire , ce qui éloigne plus du péché.* 2. Si on n'est point assez éclairé pour connoître la vérité par soi-même , qu'on consulte des personnes plus intelligentes , telles que sont les Evêques & les Pasteurs , à qui le S. Esprit a confié la conduite de l'Eglise. 3. Comme il n'est pas permis à tous ceux qui sont chargez de la conduite des Ames , *de consulter leurs Evêques* , il leur conseille de choisir quelques personnes sages & pru-

prudentes, plutôt que certains Casuistes modernes, qui s'étudient à favoriser le libertinage de la plupart des Chrétiens, prétendent qu'on peut consulter autant de Docteurs qu'on voudra, Et jusqu'à ce qu'on en ait trouvé un qui soit assez complaisant pour favoriser ses inclinations. Il rapporte à ce sujet un passage de S. Antonin, qui dit qu'il seroit beaucoup plus avantageux à ceux qui cherchent la vérité par cette voye, de ne s'être jamais mis en peine de la trouver, que de s'être adressé à de tels Docteurs: *Profuisset ei non quassisse, quàm talem invenisse Doctorem. lib. de Parad. c. 12. 4.* L'Editeur voudroit que ceux qui sont destituez de tous les secours dont il a parlé dans les trois premiers articles, étudiaffent l'Ecriture, & qu'ils lûffent les explications qu'en ont donné les Peres, les Conciles, & les Souverains Pontifes. 5. C'est là, dit-il, où ils trouveront la vérité, si à la lecture de ces Ouvrages, ils joignent les dispositions suivantes; l'exercice de la priere, une vie réglée, & une intention pure. 6. Si on remarque une opinion nouvelle dans un Ouvrage, il faut absolument l'abandonner, selon le sentiment de l'Auteur des Remarques. 7. Lors que deux opinions paroissent également vraies, il veut qu'on s'attache à celle qui excite le plus à la piété, & qui favorise le moins l'amour propre: „ Par exemple, dit-il, quoi que l'opinion

„ du C. Cajetan, & de quelques Auteurs
 „ qui veulent que l'Eucharistie opere, *ex*
 „ *opere operato*, dans ceux qui communient,
 „ pendant tout le temps que les especes
 „ subsistent dans l'estomach, ne soit pas
 „ certaine: il faut du moins en tirer cette
 „ salutaire conséquence, qu'on doit con-
 „ server avec beaucoup de soin un parfait
 „ recueillement de ses sens tant intérieurs,
 „ qu'extérieurs, l'espace d'un bon quart
 „ d'heure, qui est le temps nécessaire
 „ pour la digestion des especes, selon les
 „ Medecins.

Ces principes ainsi établis, l'Auteur pas-
 se aux Remarques, dont nous avons cru
 devoir rapporter ici quelques-unes, afin
 que le Lecteur puisse juger de leur poids
 & de leur valeur. Leçon 15. n. 2. où M.
 Bonal parle du desintéressement spirituel
 des Confesseurs; l'Auteur a crû devoir a-
 joûter ce qui suit: „ Il y en a quelques
 „ autres beaucoup plus coupables (il parle
 „ des Confesseurs,) & ce sont ceux qui par
 „ je ne sçai quel esprit obligent par serment
 „ ou par vœu les penitentes & les dévotes
 „ de ne se confesser qu'à eux: mais com-
 „ me ceux-ci sont en très-petit nombre,
 „ & qu'il n'y a que les femmes ou filles
 „ qui tombent dans ces foiblesses, nous
 „ nous contenterons de dire, 1. Qu'il se-
 „ roit expedient que les Evêques ou les
 „ Superieurs suspendissent pour toujours
 „ ces

„ ces sortes de Confesseurs , qui par cette
 „ conduite sont capables de produire de
 „ grands maux. 2. Que ces juremens &
 „ ces vœux faits par ces Devotes & Bea-
 „ tes, sont nuls & imprudens, indiscrets
 „ & invalides, ainsi que l'a déclaré un
 „ Concile Provincial tenu à Malines en
 „ 1607. sous Paul V. qui l'a confirmé.
 „ *Nemo aliquem ad sibi soli perpetuè confiten-*
 „ *dum obliget, &c.*

Leçon 12. n. 1. du Traité du Jurement,
 M. Bonal dit que *celui qui jure par mauvaise
 habitude, ne pèche point toutes les fois qu'il
 jure, s'il n'y prend garde, & n'y fait reflexion.*
 L'Auteur fait la Remarque suivante sur
 cette décision.

„ Voici encore, dit-il, le principe du
 „ péché Philosophique qui revient: d'où
 „ l'Auteur infère, que celui qui a une
 „ mauvaise habitude de jurer, ne pèche
 „ point, s'il n'y prend garde, & s'il n'y
 „ fait aucune réflexion. Mais, comme
 „ nous avons dit ci-dessus, ces maximes
 „ sont dangereuses: donc il suffit qu'on
 „ doive ou qu'on puisse réfléchir sur ces
 „ mauvaises coutumes de se parjurer: ce
 „ qui fait que ces parjures, blasphêmes,
 „ & autres pechez semblables, sont de vé-
 „ ritables crimes, si on ne tâche de s'en
 „ corriger, ainsi que nous avons dit, avec
 „ le pieux Louis de Grenade, bien qu'on
 „ n'y fasse pas actuellement réflexion.”

Leçon 13. n. 1. du Traité de la vente & de l'achat, M. Bonal dit, qu'on peut vendre les Livres impudiques & les idoles en certaines occasions. L'Auteur des Remarques auroit bien voulu que M. Bonal eût expliqué ces occasions. Il convient qu'on peut vendre les idoles & qu'on peut les acheter par un esprit de curiosité, mais il ne croit pas qu'il se puisse rencontrer une seule occasion où il soit permis de vendre des Livres impudiques.

Leçon 10. n. 4. du Traité des Benefices, M. Bonal dit, qu'on peut prendre un Benefice, avec cette intension conditionnelle de le quitter, & se marier, si le frere aîné venoit à mourir, ou qu'on fût heritier de la maison. „ Ces motifs sont bas, & indignes d'un homme qui s'est consacré à Dieu d'une maniere authentique; & tous les Auteurs ordinairement, si on en excepte ceux qui s'étudient en tout à favoriser la chair & le sang, enseignent qu'il péche en trompant ainsi l'Eglise.”

Leçon 8. n. 2. du Traité de la Simonie, M. Bonal dit, que celui qui ratifie une simonie faite à son insçu à l'égard d'un Benefice qui lui a été conféré, moyennant une somme d'argent donnée par son pere, n'encourt point l'excommunication. La Gloffe sur le chap. *Sicut tuis de Simon. V. consenseris*, est d'un sentiment contraire à celui de M. Bonal, dit l'Auteur des Re-

„ mar-

„ marques : *Nam si consensisset , simoniam*
 „ *commisisset* , dit-elle , *quia consentire , est*
 „ *quandocumque consentire , & ante &*
 „ *post.*”

Leçon 47. n. 3. rep. 3. du Traité de la Penitence , M. Bonal dit que si *l'opinion du Penitent est soutenable* , le Confesseur peut s'y conformer , bien qu'il soit d'un *serment contraire* . „ Bien que l'Auteur ne paroisse

„ pas favoriser , il avance
 „ néanmoins ici , il peut avoir
 „ de grandes su , ire son des-
 „ sein , dit l'Au , rques. Il dit
 „ que le Confes , idre une fois
 „ un Penitent , opinion soute-
 „ nable , mais c , tienne. Cela
 „ ne doit poi , is en pratique ,
 „ puisque si cela , mis une fois , il le
 „ fera aussi une , a réitération d'une
 „ action ne la r , mauvaise , si
 „ elle ne l'est d , Ainsi l'opinion
 „ du Penitent , vaine ou fausse : si
 „ le Confesseur t conforme à la ve-
 „ rité , il doit l' , e & quitter la tien-
 „ ne : mais s'il la regarde comme fausse ,
 „ il ne peut pas trahir sa conscience , ni agir
 „ contre sa conscience.

En voila assez pour donner une idée de ces Remarques. Nous ajoûterons seulement , qu'il est aisé de voir que l'Auteur a eu plus d'envie de travailler au salut du prochain en les composant , que de critiquer

M. Bonal. Outre le Decret du Pape Innocent XI. touchant la frequente Communion, que l'Auteur a inseré dans le *Traité de l'Eucharistie*, il y a encore ajouté un *Traité entier des Indulgences*, dont M. Bonal n'avoit point parlé; & dans ce *Traité*, l'Auteur des *Remarques* a jugé à propos d'y rapporter le Decret du même Pape, qui revoque plusieurs Indulgences; „ ce „ qui ne sera pas, dit-il, de peu d'utilité „ pour les Pasteurs.” Enfin, on a mis à la fin de cet Ouvrage, les Propositions de Morale condamnées par les Papes Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII.

Imago Politici Christiani in vita nobilis & generosi viri D. Eriki Palmiskioldii S. R. M^{ti}s. in Archivo Regni quondam Secretarii fidelissimi, qui sexto & quinquagesimo muneris publici, trigesimo quinto Secretariatús Regii, septuagesimo verò octavo ætatis anno, ex hac mortalitate ad cœlestem Patriam d. 4. Junii MDCXXCVI. migravit, expressa; in qua non pauca ad Historiam Archivi Regii, nonnulla etiam ad rem litterariam Suevicam pertinentia, cognitu fortassis non indigna nec injucunda ex occasione inspersa, à JOSEPHO THUN, in Gymnasio Stregn. S. Theol. Lect. Prim. ut & P. & P. Sælloenfi. C'est-à-dire:

dire: *L'idée d'un Politique Chrétien*, exprimée dans la Vie d'Eric Palmiskiold, Secrétaire des Archives du Royaume de Suede. Par Joseph Thun. A Stokolm chez Olaus Enæus. 1708. in 4°. pagg. 170.

MR. Palmiskiold a mené une vie assez commune ; & ce qui le gêne personnellement dans cet Eloge, n'en fait peut-être pas le tiers. Eric Palmiskiold nâquit le 7. d'Octobre dans l'Isle de Scello. M. Thun a fait un excellent discours sur les propositions générales sur l'Histoire de la Patrie de son pays. L'Isle de Scello est située sur les eaux du lac de Meler, lac de la province de Sudermanland. Elle est environnée de plusieurs autres Isles plus petites, qui sont, dit l'Auteur, autrefois nommées *Sila*, & les habitans sont connus dans l'Histoire sous le nom de *Silinges* & de *Tursilinges*. Les *Tursilinges* mêlez avec les Vandales occuperent une partie de l'Espagne. Odoacre étoit Roi des *Tursilinges*. Scello, & les Isles voisines, sont les *Isles fortunées* des Anciens ; Rudbeck l'assure dans son *Atlantique* ; c'est le plus fertile, le plus sain, le plus charmant morceau de Terre qui soit au monde, si on en veut croire M. Thun.

Le pere de M. Palmiskiold s'appelloit Laurent ;

rent ; il étoit Greffier de Selbo & d'Akeren , & il avoit été au service de la Reine Christine veuve de Charles IX. Roi de Suede , lors qu'elle demouroit dans le Château de Tynnelso. Laurent étoit parent de Suennon Elai , qui s'étoit fort avancé à la Cour sous les Rois Gustave I. Eric XIV. Jean III. & Charles IX. On trouve ici un abrégé de la vie de ce Suennon , un extrait de son Testament , & son Epitaphe. Il avoit laissé un Manuscrit qui renfermoit tout ce qu'il avoit vû arriver de remarquable dans le Roiaume pendant quarante ans ; mais cet Ouvrage périt l'an 1697. dans l'embrasement qui consuma les Archives du Palais.

L'Auteur nous entretient de quelques autres parens de Laurent ; & fait ensuite connoître avec un pareil soin la famille d'Helene sa femme. Le surnom de Runell que prit leur fils , est en partie composé du nom du village de sa naissance , & en partie du nom de cette Dame. Le village s'appelle *Runbo* , parce qu'il y naît une grande quantité d'arbrisseaux , dont le fruit s'appelle *Runn* en Suedois. Les Runs sont rouges , & éclatent au milieu des bois comme des charbons allumez ; ils sont d'un goût fort âpre , & l'arbrisseau qui les porte est d'un si beau verd , qu'on le transplante pour en orner les murs des Temples & des Palais. Tout cela est cause que l'Auteur le confidere comme un symbole , qui marquoit que M.

Palms-

Palmiskiold devoit un jour briller dans l'Eglise & à la Cour; & que sorti d'un lieu obscur, il parviendroit aux dignitez par de durs travaux. Nous ne nous arrêtons à ces minuties, qu'afin d'apprendre aux Lecteurs que M. Thun s'y arrête lui-même.

Son Heros fut envoyé au College de Strengnés en 1618. & il y donna lieu d'esperer beaucoup de lui pour les Lettres. Il perdit son pere peu de temps après. Cette perte jette l'Orateur dans des réflexions morales sur les progrès de ceux qui souffrent dans leur jeunesse. La veuve transporta son domicile à Stokolm, & y emmena son fils en 1624. Il s'y appliqua à l'étude avec un succès étonnant, & Jacques Buræus Zebrozyntius, Principal du College, & depuis Evêque de Strengnés, le fit Précepteur de ses enfans. En 1631. Jonas Buræus, Secretaire des Archives Royales, lui donna un emploi sous lui dans les mêmes Archives. Il s'en acquitta parfaitement, sans renoncer pourtant à ses études particulieres, & on fut si content de lui, qu'on augmenta ses appointemens.

Il ne faut point confondre ces Archives, qu'on nommoit autrefois la Chancellerie du Roiaume, avec celle des Antiques. Le nom seul fait voir ce que renferment celles-ci. On trouve dans les autres tous les anciens Actes que les Suedois ont pû recouvrer dans les derniers siècles. La ré-
for-

forme de la Religion fit qu'on les rechercha avec grand soin sous Gustave I. parce que ce Prince, en dépouillant de leurs revenus les Eglises & les Monastères, déclara que ces revenus seroient rendus aux descendans de ceux qui les avoient donnez. Chacun s'empressa donc à dresser sa genealogie, & à instruire Erasme Ludovici, qui fut chargé de travailler sur cette matiere. Un long extrait de Messenius fait ici connoître le mérite de cet Erasme, & on donne la liste historique de ses successeurs dans l'emploi de Garde ou Secretaire des Archives. Jonas Buræus y entra en 1629. & on y vit après lui Israël Israël Lagerfeld, auquel succeda M. Palmkiold. Comme c'est de ces Archives que les Historiographes de Suede tirent leurs mémoires, M. Thun prend occasion de parler de ceux qui se sont distinguez dans cet emploi depuis 1614. Il parle aussi des *Antiquaires*, c'est-à-dire, de ceux qui ont eu soin des Archives, ou plutôt du Cabinet des Antiques.

La Ville de Stokolm étant attaquée de la peste, M. Palmkiold se retira avec plusieurs autres Citoiens dans les montagnes voisines, où les vapeurs sulphureuses qui exhalent des mines, rendent toujours l'air sain. Dans cette contrée, il fit connoissance avec Elizabeth Ernst, fille de Nicolas Henrici Directeur des Mines, & il la trouva *tellement* à son gré, qu'il la demanda en

mariage à ses parens , qui la lui accorderent en 1635. Il en eût six garçons & six filles. Ceux qui seront curieux de sçavoir le jour de leur naissance , & même celui de leur mort , pourront consulter le Livre.

Après la mort d'Elizabeth Ernst , M. Palmiskiold épousa en secondes noces Madeleine Gavelle , qui fut mere d'un garçon , & mourut en 1684. Charles XI. Roi de Suede avoit ennobli M. Palmiskiold dès 1681. Ses Lettres de Noblesse sont ici transcrites. Ce ne fut que dans ce temps-là que le nom de Palmiskiold lui fut donné.

Le mal dont il mourut lui vint d'un coup de flèche de carosse dont il fut frappé dans la poitrine , comme il sortoit de l'Eglise , après avoir entendu l'Oraison Funébre de l'Amiral Stenbock le 30. Avril 1686. Il rendit l'ame avec une tranquillité admirable la même année.

On fait un portrait fort détaillé de ses vertus morales & chrétiennes , & on rapporte quelques maximes ou conseils qu'il donnoit ordinairement aux autres pour regle , & qui lui en servoient à lui-même. Il faisoit sur-tout un grand usage de ceux-ci : Aiez de la douceur pour tout le monde , n'incommodez personne , ne vous familiarisez qa'avec peu de gens. Soyez pieux par rapport à Dieu , chaste par rapport à vous-même , juste par rapport au prochain.

B. D. POLYCARPI LYSERI P. quondam Prot-Ecclesiastæ in Aula Electorali Saxonica, &c. Prælectiones Academicæ in Prophetas Minores, è Mss. erutæ operâ & studio Pronepotis POLYCARPI LYSERI S. Th. D. Electori Brunf. Luneb. à Consiliis Eccl. Capituli Wunstorp. Præfulis, & Ecclesiarum Ducatûs Calemburg. Superint. generalis, qui & de suo Commentationes in Haggæum addidit ac supplevit. C'est-à-dire ; *Les Commentaires de Pol. Lyser sur les petits Prophetes. Par M. P. Lyser son arriere-petit fils. A Leipzig & à Goslar, aux dépens de J. Chr. König, & del'Imprimerie de J. George Sievert. 1709. in 4. pp. 1575.*

POlycarpe Lyser, celebre dans la République des Lettres, nâquit à Winenden au Pais de Wirtemberg en 1552. Il fit de si grands progrès dans ses études, qu'il fut admis au Ministère en 1573. En 1576. l'Electeur de Saxe lui offrit les Charges que Gaspard Eberardus ou Evrard possédoit dans l'Eglise, & dans l'Université de Wittemberg. Lyser accepta ces offres, & passa à Wittemberg où il prêcha pour la première fois le dernier jour de Janvier 1577. L'Editeur ne convient pas que Lyser ait eu aucune part au fameux Livre de la Concorde, il prétend
que

N O V E M B R E 1709. 215

ce Livre étoit entièrement achevé, & avoit été même revû & corrigé par Chemnitius, lors que Lyser vint en : mais il avoüe qu'il fut un des pre- de ceux qui soucrivirent à cette ule, & qu'il fut député avec Jacques é, pour la faire signer aux Theolo- & aux Ministres qui étoient dans l'E- rat de Saxe. Après la mort de l'Electeur ste, Lyser se retira à Brunswic, pour rcer la Charge de Coadjuteur qu'on firoit, & il devint ensuite Intendant tte Eglise. Il fut rappelé à Wittem-, après la mort de l'Electeur Chré-, puis il fut fait Ministre de la Cour esde en 1594. où il mourut le premier ier 1601. selon Guil. Wilkius, ou le évrier 1601. selon M. Bayle. Ses gran- occupations, & les querelles qu'il eût tenir, ne l'empêcherent pas de com- une grande quantité d'Ouvrages. Nous s de lui, *Expositio prima partis Gene- seu Historia Adam. Lipsiæ 1604. Noa- , seu expositio secunda partis Geneseos 1605. 4. Abraham, seu expositio ter- rtis Geneseos. Libl. 1606. 4. Isaacus, seu*

expositio secundi Cap. Danielis, *ibid.* 1607. 4.
Lips. 1608. & 1610. *Francofurti.* 1609. &
 1610. *Centuria Quaestionum de Articulis Libri*
Christianæ Concordiæ Witteb. 1611. 4. *Christli-*
anismus, Papismus, Calvinismus Witteb. 1608.
 1620. in 8. *idem Germanicè Dresdæ* 1602.
Witteb. 1623. *Harmonia Calvinianorum &*
Photinianorum in Doctrina de S. Cœna. 1614. 4.
Vindiciæ Lyserianæ, an Syncretismus in rebus
fidei cum Calvinianis coli potest? *Lips.* 1616. 4.
Disput. IX. Anti-Steiniana, quibus examina-
tur defensio Concionis Irenicæ Pauli Steini, &c.
Giessæ. 4. *Disput. de Deo Patre Creatore Cœli*
& Terra. Cette piece se trouve dans les
 Disputes sur le Symbole des Apôtres, im-
 primées à Witteb. 1613. in 4. *Harmonia*
Evangelistarum continuata ad Christianam
Harmoniam, Francofurti 1611. & *alibi, Ejusd.*
Epitome Witteb. 1594. 8. *De Æternitate Filii*
Dei. 4. *Comm. in Epistolam ad Hebræos,*
Witteb. ibid. 4. *Paraphrasis in Historiam Passio-*
nis in certos actus distributa, Dresdæ. 1597.
in 4. & in 12. In Ps. 101. Lips. 1609. 8.
De Sacramentis Decades duæ, Witteb. 4. 1613.
Historia Ordinis Jesuitici, de Societatis Jesu
Auctore, nomine, gradibus, incrementis, &c.
ab Elia Hasenmullero, cum duplici Præfatio-
ne Polyc. Lyseri, Francofurti 1594. & 1605.
in 4.

Lyser a fait encore plusieurs autres Ou-
 vrages à l'occasion de ce dernier, comme
Sirena ad Gretserum, pro honorario ejus. *Lips.*
 1607.

1607. in 8. parce que le Pere Gretser avoit entrepris de refuter cette Histoire. Nous passons sous silence dix ou douze autres Ouvrages que Lyser a composez en Allemand, & nous aimons mieux donner une legere idée de ses Commentaires sur les petits Prophetes.

Après la mort de Lyser, ses Manuscrits passerent des mains de son fils entre celles de M. Jacques Tentzelius, gendre de Guillaume Lyser. M. Tentzelius en publia une partie sous ce titre: *Enarratio Sophoniae Prophetae, in celeberrima Electorali Wittebergensi publicè pralecta à B. D. Polycarpo Lysero, Arnastadii 1683. 4.* Mais M. Tentzelius étant mort en 1685, le 25. Mars, M. Polycarpe Lyser s'empara de tous ces Manuscrits; & comme il ne se trouvoit rien sur la Prophetie d'Aggée, l'Editeur y a ajoûté les Remarques qu'il a faites sur ce Propete, en suivant la méthode de Lyser.

On trouve à la tête de chaque Prophetie, des Prolégomènes, dans lesquels l'Auteur donne la Vie du Propete, & dont il entreprend d'expliquer les Ecrits. Il entre dans un grand détail, & tâche de faire connoître l'esprit & le génie du Propete. Il découvre les vices qui régnoient alors parmi le Peuple Juif, & donne une idée du sujet & de la matiere de chaque Prophetie.

Avant l'explication des chapitres, l'Auteur

teur a pris soin de mettre un Argument, qui contient une Analyse abrégée de tout ce qui est contenu dans le chapitre. Après cela, il suit son Auteur dans tous les versets. Quelquefois il se contente de les expliquer par une simple Paraphrase; mais lors qu'il se presente quelque difficulté, il traite la matiere avec plus d'étenduë, & d'une maniere qui fait bien connoître que Lyser s'étoit particulièrement appliqué à l'étude de l'Écriture Sainte, & qu'il étoit sçavant en Hebreu.

HUGO GROTIUS de Veritate Religionis Christianæ. Editio accuratior, quam recensuit, notulisque adjectis illustravit JOANNES CLERICUS; cujus accessit de eligenda inter Christianos dissentientes, liber unicus. Amstelædami, apud Franciscum vander Plaats. 1709. C'est-à-dire: *La vérité de la Religion Chrétienne, par Grotius. Edition plus exacte que les précédentes, revue & enrichie de quelques Notes par M. Jean le Clerc, lequel y a joint un Traité sur le parti qu'on doit prendre dans les divers sentimens qui partagent les Chrétiens.* A Amsterdam chez François Vander Plaats. 1709. in 8°. pagg. 352. sans y comprendre les Epîtres, la Préface, ni la Table des Articles.

GROTIUS dans sa prison de Louvestein s'occupoit à écrire & à composer , & pour nous exprimer comme il s'exprime lui-même, donnoit à son esprit la liberté qu'on refusoit à son corps. Ce fût là qu'il composa en Hollandois un Ouvrage sur la Verité de la Religion Chrétienne. Son dessein étoit d'instruire ceux de sa Nation : mais il avoit sur-tout en vûe ceux que le Commerce engage à faire de longs voyages sur Mer, & qui sont obligez par là de se trouver souvent dans des Païs où la Religion Chrétienne est combattuë. Grotius vouloit leur donner des armes pour la défendre, & pour résister en même temps aux libertins, qui ne se rencontrent que trop en tout païs.

Lors que ce sçavant homme, à qui les soins de sa femme donnerent le moyen de sortir de prison, se fût réfugié en France, il cultiva l'amitié du fameux Jérôme Bignon, dont il admiroit le sçavoir & la vertu. Celui-ci lui aiant marqué de la curiosité pour son Livre écrit en Hollandois sur la Religion Chrétienne, Grotius prit la résolution de lui exposer en Latin ce que cet Ouvrage contenoit. C'est là ce qui a produit le Traité Latin *De veritate Religionis Christiana*. Grotius le dédia à M. Bignon, & dans son Epître dédicatoire qui est très-courte, il l'établit Juge entre lui

& les Adverfaires qu'il combat.

Tout l'Ouvrage eft divifé en fix Livres. Les trois premiers font pour établir l'exiftence de Dieu, les miracles de Jefus-Chrift, la dignité de la Religion Chrétienne, & l'autorité des Livres du Nouveau Testament. Dans les trois derniers, Grotius réfute les Payens, les Juifs, & les Mahométans; & afin de faire connoître toute la force de ces preuves, dont la fubftance eft exprimée en peu de mots, il s'eft ici commenté lui-même, comme il a fait dans fon *Traité De jure belli & pacis*; c'eft-à-dire, qu'il a mis en forme de notes les paffages entiers des Auteurs qui ne font que citez dans le texte, & tout cela pris enfemble ne fait qu'un très petit volume; mais tout petit qu'il eft, il a fait difparoître les volumes que Raimond de Sebonde, Louis Vivès, & du Mornai avoient écrits avant lui fur le même fujet; & comme le remarque M. le Clerc, il a fervi de modèle aux Ecrivains qui font venus depuis.

On en a fait plufieurs Editions, en voici une plus correcte que les autres, par le foin que M. le Clerc a pris d'ôter les fautes qui s'étoient gliffées, fur-tout dans les témoignages des Anciens. Il n'y a ajouté que fort peu de Notes de fa façon, parce qu'il n'a pas cru néceffaire d'y en ajoûter davantage. Il y a joint deux Lettres qui *Jui ont été communiquées par M. Newton*
En-

Envoyé d'Angleterre vers le Grand Duc, par lesquelles on voit combien Grotius estimoit le gouvernement Episcopal, & l'Eglise Anglicane.

Venons au Livre de M. le Clerc sur le choix qu'on doit faire d'un sentiment, parmi tous les sentimens qui partagent aujourd'hui les Chrétiens. Il pose d'abord la nécessité d'examiner dans quelle Communion se trouve la pure Doctrine de Jesus-Christ, afin de s'attacher à cette Communion préferablement à toute autre. Or, selon lui, mettant à part toute contestation, & laissant là tous les points controversez, comme n'étant pas évidemment décidés dans le Nouveau Testament, on trouvera que la pure Doctrine de Jesus-Christ est celle que tous les Partis reconnoissent comme contenuë dans le Nouveau Testament. I. Qu'il y a un Dieu, éternel, tout-puissant, souverainement bon & souverainement saint, doué de tous les attributs les plus excellens, sans aucun mélange d'imperfection; que ce Dieu a créé le Monde, & tout ce que le Monde contient, qu'ainsi le genre humain est son ouvrage; & qu'il régit & gouverne tout par sa souveraine Sageffe. II. Que ce Dieu a pour Fils unique Jesus-Christ, né à Bethlehem de la Vierge Marie, sans la coopération d'aucun homme, sur la fin de la vie d'Herode le Grand, & sous l'empire d'Auguste.

que Jesus-Christ a été crucifié, & est sous Tibere, & lorsque Ponce Pilate Intendant en Judée; que la Vie de Christ est racontée au vrai dans l'Évangelique; qu'il a été envoyé par son Pere, pour enseigner aux hommes la voie du salut, pour les délivrer de la corruption par sa mort, & pour les reconcilier avec Dieu; qu'il a confirmé sa Mission par un grand nombre infini de miracles; qu'il est mort, & qu'il est ressuscité, & qu'ayant été vu de plusieurs personnes, qui même ont touché avec lui & qui l'ont touché, il a été élevé au Ciel où il régit présentement d'où il reviendra un jour pour porter devant la Loi Evangelique, un dernier jugement, tant de ceux qui se trouvent alors en vie, que de tous ceux qui sont morts auparavant, & qui sortiront hors de leurs sepulchres; qu'il faut croire tout ce que Jesus-Christ a enseigné, qu'il faut faire tout ce qu'il a ordonné, soit que les ordres regardent le culte divin, soit qu'ils aient pour objet la tempérance & l'abstinence sur les passions, soit qu'ils regardent la charité mutuelle que nous devons avoir les uns pour les autres; qu'il n'y a rien de plus saint que ces préceptes, rien de plus utile, ni de plus convenable à la nature humaine; que tous les hommes néanmoins, à l'exception seule de Jesus-Christ, violent ces Commandes

& ne peuvent parvenir au salut que par la miséricorde de Dieu. III. Qu'il y a un Saint Esprit, qui a inspiré les Apôtres de Jesus-Christ, qui a fait des miracles en leur faveur, qui tourne l'esprit des hommes pieux, de sorte qu'ils obéissent constamment à Dieu, qui les soutient dans les calamitez de la vie; qu'on ne doit pas moins croire & obéir en toutes choses à cet Esprit, s'expliquant par la bouche des Apôtres, qu'au Pere & au Fils. IV. Que c'est au Pere, au Fils, & au Saint Esprit, que l'Eglise Chrétienne doit son origine & sa conservation depuis le temps de Jesus-Christ jusqu'à nos tems; que tous ceux qui auront la Foi, & qui auront gardé les préceptes Evangéliques, obtiendront de Dieu miséricorde; en vertu de quoi lors que Jesus-Christ viendra, ils ressusciteront s'ils sont morts, & seront faits participans de la vie éternelle; au contraire tous ceux qui auront refusé de croire à l'Evangile, & qui n'en auront pas observé les préceptes, s'ils sont morts, ressusciteront pour être punis par une mort éternelle. V. Enfin, qu'il faut que tous les Chrétiens professent cette Doctrine, tant dans le Bâteme, par lequel nous témoignons vouloir régler, suivant l'Evangile, nôtre vie exempte de toute impureté; que dans la Cène du Seigneur, par laquelle, selon l'ordre de Jesus-Christ, nous célébrons sa

mort jusqu'à ce qu'il vienne, & nous montrons que nous voulons passer pour ses disciples & pour les freres de tous ceux qui la célèbrent comme nous ; que ces usages pratiqués constamment , & de la maniere qu'il le faut , nous procurent la grace celeste & l'Esprit divin.

Voilà , selon M. le Clerc , à quoi se réduit tout ce qu'il y a de certain & d'incontestable dans la Doctrine Chrétienne : voilà uniquement sur quoi tombent les preuves de la verité de la Religion Chrétienne ; & par conséquent , il ne pense pas que l'on doive imposer aux hommes la nécessité d'en croire davantage.

Quant au choix d'une Communion , par rapport à la discipline , M. le Clerc préfère le Gouvernement Episcopal à tout autre Gouvernement , & il le croit , avec Grotius , le plus conforme à l'ancienne discipline de l'Eglise. Il traite aussi quelques questions incidentes : mais ceci suffit pour donner une idée de son Ouvrage.

* *La Campagne de Lille contenant un Journal fidele de ce qui s'est passé au siege de cette importante place , & à l'Occasion de Wynendael ; comme aussi le fameux passage de l'Escaut. 12. A la Haye, chez Pierre Hussion. 1709.*

N O V E M B R E 1709. 225

XLV.

JOURNAL
DES
SCAVANS.

5

Du Lundi 11. Novembre M. DCCIX.

*Lettres à Monsieur ** sur le Commentaire du P. CALMET sur la Genese; où l'on trouvera des Dissertations critiques contre les Notes de ce sçavant Benedictin, des Explications nouvelles sur un grand nombre de Passages, & la solution de plusieurs difficultez de l'Écriture Sainte. Premiere Lettre sur l'Auteur du Pentateuque, & l'autorité des Rabbins; par Monsieur FOURMONT. A Paris chez François Delaulne, Place Sorbonne, attenant le College de Cluny, à l'Image S. François: Et Jean Musier, à la descente du Pont Neuf, à l'Olivier. 1709. Brochure in 12. pagg. 48.*

LE Commentaire du Pere Calmet sur la Genese, a donné lieu aux Dissertations
K 5 qu'on

qu'on annonce ici. M. Fourmont qui s'en déclare l'Auteur, en a fait la matiere de plusieurs Lettres, qu'il ne compte de publier que l'une après l'autre. La première, qui est celle dont nous avons à parler, concerne deux endroits de l'Ouvrage du Pere Calmet, l'un sur l'Auteur du Pentateuque, l'autre sur les Rabbins.

Au sujet du Pentateuque, le Pere Calmet suppose, comme un fait constant, que Moïse en est l'Auteur; il croit qu'après les excellens Traitez qui ont été faits pour l'établir, il seroit inutile d'en rapporter de nouveau les preuves, & que ceux qui contestent ces Livres à Moïse, ne sont pas recevables à le troubler dans une possession de trois mille ans, à moins qu'ils n'aient des raisons d'une entiere évidence, pour contrebaler le poids d'une possession si ancienne, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ & des Apôtres, & soutenue du consentement unanime des Eglises Juives & Chrétiennes.

M. Fourmont seroit fâché, si on l'en croit, de soutenir que le Pentateuque n'est point de Moïse: mais il prétend que la raison qu'en apporte le Pere Calmet n'est pas bonne; & que dire que Moïse a sur cela une possession de trois mille ans, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ, & des Apôtres; c'est ce qu'on appelle une petition de principe, & donner pour preuve ce qui est en question.

question. Il convient du grand nombre d'Ecrivains Juifs & Chrétiens, qui attribuent à Moïse le Pentateuque; mais il s'étonne que le Pere Calmet se détermine par cette raison, lui qui assure que la quantité de Livres écrits sur un sujet, n'est point une preuve que ce sujet soit épuisé: que si on vouloit se donner la peine de creuser les matieres de l'Ecriture, on y verroit des difficultez qui n'y ont point encore été apperçues jusqu'ici; & qu'il ne faut pas croire qu'on ne puisse découvrir ce que les premiers Interprètes n'ont point découvert, ni que ce qu'on n'a pas pénétré soit impénétrable. M. Fourmont oppose encore sur cela au Pere Calmet ses propres maximes: *On doit se désaire ici du préjugé de l'autorité & du grand nombre. Le grand nombre suit les voyes commodes, & les voyes commodes sont de copier les autres, & de tenir pour bon ce qu'ils disent; qu'on étudie & qu'on approfondisse un seul chapitre de l'Ecriture, & on verra la nécessité de travailler encore, si l'on veut quelque chose d'exact.* De là M. Fourmont conclut, que la multitude d'Auteurs qui regardent le Pentateuque comme l'ouvrage de Moïse, ne devoit pas passer dans l'esprit du Pere Calmet pour une raison démonstrative; puisque, selon lui, il ne faut point s'abandonner sans examen au torrent des opinions, & qu'on doit tout voir par soi-même.

Non seulement le Pere Calmet ne prouve pas ce qu'il avance, il rapporte encore, dit M. Fourmont, les preuves contraires, & il les laisse sans réponse. *On convient* (ce sont ses paroles) *qu'il y a dans le Pentateuque des choses dont Moïse n'a pû être l'Auteur. Ceux qui ont retouché le Pentateuque, y ont fait quelques additions ou quelques retranchemens. Il semble qu'en quelques endroits on a voulu abreger la narration; & on remarque, que la suite des matieres & du discours est quelquefois interrompue. On avouë que cela paroît plutôt un dessein premedité, qu'un effet du hazard, ou la faute des Copistes.* Il paroît à M. Fourmont, que la conclusion naturelle de ces paroles, est que le Pentateuque, tel que nous l'avons, n'est point de Moïse. Cependant le Pere Calmet soutient le contraire; & en cela M. Fourmont n'a garde de le combattre, il veut seulement lui faire voir, que pour convaincre ceux qui sont d'un sentiment opposé, il falloit d'autres raisons que celles qu'il a insérées dans son Livre. Il n'attaque pas son opinion, mais ses preuves.

„ Il est vrai, dit-il, que le Pere Calmet
 „ nous suppose des reviseurs; mais il faut
 „ lui demander d'où il sçait qu'on a retouché
 „ le Pentateuque; & s'il a jamais entendu
 „ parler de quelque revision de ce
 „ Livre avant Esdras, le prier de nous en
 „ marquer le temps. Je suis bien certain,

„ con-

„ continuë-t-il , qu'il ne le fera pas. Si
 „ c'est Esdras qui l'a retouché, d'où vient
 „ que les endroits dont est question se
 „ trouvent aussi dans le Pentateuque Sa-
 „ maritain , qui paroît plus ancien qu'Es-
 „ dras. Mais supposé même qu'Esdras eût
 „ changé quelque chose dans ce Livre ,
 „ quelle preuve en a-t-on ? Et si l'on n'en
 „ a aucune , comment l'ose-t-on assurer
 „ avec tant de confiance , sur-tout lors
 „ qu'on voit dans le Pentateuque , des dé-
 „ fenses expressees d'y ajoûter ou d'en re-
 „ trancher rien ?” Le Pere Calmet répon-
 dra peut-être , qu'il faut bien qu'il y ait eu
 une révision du Pentateuque , puis qu'on y
 trouve des choses qui sont postérieures à
 Moïse , & qui par conséquent ne peuvent
 pas venir de lui. Mais les incrédules ré-
 pliqueront que c'est là une preuve que Moï-
 se n'est pas l'Auteur du Livre où ces sortes
 de choses se trouvent ; car pour y supposer
 des additions faites d'une autre main , il
 faudroit commencer par prouver qu'il y a
 eu une révision ; & tant qu'on ne le prou-
 vera pas , les Critiques se trouveront en
 droit de dire , que tout est du même Au-
 teur , & que comme ce Livre renferme
 des choses qu'on ne peut point certaine-
 ment imputer à Moïse , il s'ensuit que le
 Livre entier , tel que nous l'avons , n'est
 pas de lui.

M. Fourmont vient ensuite à ce co

concerne les Rabbins. Il paroît fâché du mépris que le Pere Calmet a pour eux. Voici les paroles du Pere Calmet: *Les Rabbins qui devoient, ce semble, nous servir de guides dans cette étude, sont souvent plus propres à nous jeter dans l'erreur, qu'à nous en tirer. L'on trouve dans la plupart de leurs écrits des explications basses, puériles, & indignes de la majesté de l'Écriture. Les plus habiles Grammairiens d'entr'eux manquent ordinairement de bon goût & de bon sens. Nourris dans des traditions fausses, & dans des superstitions mal fondées, & oubliés de leurs sentimens, ils débitent avec gravité des importances & des faussetés manifestes, & des corruptions visibles du sens de l'Écriture. La plupart de leurs explications des Loix judiciaires nous paroissent mauvaises, & fondées uniquement sur leur caprice & sur leur imagination. En un mot, il est très-rare qu'ils rencontrent bien dans leurs conjectures. Nous avons délibéré long-temps si nous rapporterions leurs opinions, & nous nous sommes résolu enfin de les proposer, plutôt pour désabuser ceux qui pourroient avoir conçu quelque estime pour eux, que pour leur donner du poids & du crédit. M. Fourmont ne peut supporter qu'on traite ainsi la Nation Rabbinique. On n'a voit pas entendu dire, selon lui, qu'un Abenesra, que des Kimchi, qu'un Rabi-Levi, qu'un Abranavel &c. fussent des gens qui n'eussent pas le sens commun.*

Mais.

Maimonide qui a expliqué les Loix de Moïse, n'a jamais passé pour visionnaire. Les sçavans Interprètes, tels que sont les Pagnins, les Mercerus, les Vatables, les Drufius, les de Mais, les Louis de Dieu, & plusieurs autres, ont estimé les Rabbins, & ont cru pouvoir tirer d'eux des secours considérables pour l'explication de l'Écriture: d'où vient donc que le Pere Calmet les méprise? M. Fourmont prétend que c'est parce qu'il ne s'est point assez attaché à les connoître, & qu'il ne les a citez que sur la foi de certains Auteurs prévenus. Il l'accuse de n'avoir point *pris de source*, & donne pour preuve quelques citations qui sont au bas des pages du Commentaire. Enfin, pour justifier les Rabbins, il compare quelques-unes de leurs explications avec celles du Pere Calmet, & soutient qu'ils ont rencontré plus juste que lui. Il donne pour exemple le passage: *Cananiis tunc erat in terra.*

Ce passage est un de ceux dont on se sert pour insinuer que Moïse n'est pas l'Auteur du Pentateuque, parce que le mot *tunc* ayant son application naturelle au passé, il sembleroit que les Cananéens n'occupent plus la Terre de Canaan, dans le temps que l'Auteur du Pentateuque s'est expliqué de cette manière; ce qui pourroit laisser croire que ce n'est pas Moïse qui en est l'Auteur, puis que de son temps les Cananéens occupent cette Terre. Voi-

Voici le Commentaire du Pere Calmet sur le passage cité : *Plusieurs croient*, dit-il, *que ce passage est une glose qui a passé de la marge dans le texte, & qu'elle y a été ajoutée dans le temps que les Juifs étoient maîtres de ce païs, & peut-être par Esdras qui revit ces Livres après la captivité de Babylone. D'autres assurent que ceci a été remarqué exprès par Moïse, pour faire connoître la foi & l'obeissance d'Abraham, qui ne craignit point de faire profession du culte du vrai Dieu, au milieu d'un païs aussi corrompu que l'étoit la Terre de Canaan, & qui crut fermement les promesses qu'on lui fit de le rendre maître d'une Terre occupée par des Nations si puissantes & si nombreuses, malgré le peu d'apparence qu'il y eût alors d'en voir l'accomplissement.* M. Fourmont combat également ces deux explications différentes : la premiere, parce qu'elle suppose sans nécessité & sans preuve, qu'il y a eu des réviseurs : la seconde, parce qu'en disant qu'il falloit qu'Abraham eût bien de la foi & de la confiance en Dieu, pour s'en tenir à ses promesses dans un temps où les Cananéens occupoient encore la Terre de Canaan, on ne sauve point la consequence dont il s'agit, qui est que l'Auteur du Pentateuque écrivoit après que les Cananéens eurent été chassés de leur païs. „ Si le Benedictin, dit M. Fourmont, avoit lû sur cet endroit les Rab- „ bins dont il fait tant de mépris, il n'y

„ en a pas un qui ne lui eût fourni une
 „ note meilleure que celle qu'il nous a
 „ donnée." Abenefra, par exemple, l'ex-
 plique ainsi : *Il faut dire que Canaan avoit
 conquis la Terre de Canaan sur quelque autre,
 sinon il y aura ici un mystère dont les sages
 ne parleront point.* Les derniers mots lais-
 sent croire qu'Abenefra doutoit que le pas-
 sage fût de Moïse, quoi qu'il ne se déclaire
 pas sur cela ouvertement, de peur de
 blesser l'opinion des autres Juifs ; mais les
 premiers mots contiennent le véritable sens
 du passage, qui est que dès lors les Cana-
 néens tenoient ce pais-là, & qu'ils s'en
 étoient emparez par les armes, en sorte
 qu'auparavant il ne leur appartenoit pas ;
 parce que, selon le partage qui avoit été
 fait des Terres, celle-ci n'étoit point échûe
 aux descendans de Canaan. Et de cette
 maniere, la conséquence qu'on tire que
 l'Auteur du Pentateuque écrivoit après les
 victoires de Josué sur les Cananéens, n'est
 pas bonne ; parce qu'un Historien qui au-
 roit écrit ces guerres des Cananéens vingt
 ans après qu'elles avoient commencé, au-
 roit pû dire, comme l'Auteur du Pentateu-
 que : *Alors ou dès lors le Cananéen étoit dans
 cette Terre, ou avoit conquis cette Terre.*
 „ Voila, ajoute M. Fourmont, de ces
 „ impertinences que l'on trouve dans les
 „ Rabbins, & sans lesquelles cependant on
 „ est fort en danger de ne rien dire qui

„ vail-

„ vaille.” Il joint à l'explication d'Abonesta, celle de Raschi, autre Rabbir, & quelques réflexions avantageuses aux Auteurs de cette Nation : nous renvoyons sur tout cela le Lecteur au Livre même.

Oeconomia Temporum Novi Testamenti, exhibens gubernationem Dsi in Ecclesia, ab adventu Messiae usque ad finem Mundi, per omnes S. Graeci Codicis Libros, qui simul strictim breviterque explicantur, ostensa à D. JO. HENRICO MAIUS, SS. Theol. & Linguar. Oriental. Prof. P. in Academia Giesseusi. Francfurti ad Mosam, apud Joann. Maximilianum à Sande. 1708. C'est à dire : Histoire Chronologique du Nouveau Testament, où l'on peut voir le gouvernement de Dieu dans l'Eglise, depuis la venue du Messie, jusqu'à la fin du Monde, &c. Par Jean Henri Maius, &c. A Francfort sur le Mein, chez Jean Maximilien de Sande. 1708. in 4°. pagg. 636. sans y comprendre les Tables, l'Épître, ni la Préface.

MR. Maius après avoir travaillé à éclaircir l'Ancien Testament, travaille ici à éclaircir le Nouveau. Il publia en 1706. un Livre intitulé, *Oeconomia Temporum Veteris Testamenti*. Nous en avons rendu compte dans le Journal du 12 Août de cet-

te année, pag. 270. Il a suivi dans ce nouvel Ouvrage le même ordre & la même méthode qu'il s'étoit prescrite dans le premier. Il se plaint de ce que l'on abandonne la lecture de l'Ecriture Sainte, pour s'attacher à des lectures beaucoup moins importantes, & infiniment moins capables d'éclaircir l'esprit & de former les mœurs: & pour donner plus de force à ce qu'il dit, il emprunte les paroles des Docteurs les plus révérez dans sa Communion. Il prévoit qu'il aura des Adversaires, & que dans le Nord on se déclarera contre lui: mais il ne fait pas difficulté de dire, qu'il est prêt de repousser sans peine, avec le bouclier de la Foi, les traits enflammés du démon, & de défaire les ombres infernales avec l'épée spirituelle. C'est par ces belles paroles qu'il commence à répondre à ses Adversaires, qui avoient déjà répandu quelques bruits contre lui dans le monde.

Comme M. Maius a donné une Harmonie Evangelique, il s'est moins étendu sur les quatre Evangiles, que sur les Epîtres des Apôtres. Il s'est sur-tout appliqué à faire entendre dans les Epîtres, ce qu'on y rencontre de plus difficile; & à le faire d'une manière courte & simple. Quoi que de temps en temps il ait consulté, dit-il, les meilleurs Interprètes, il ne s'est pas néanmoins entièrement livré à eux, il a

consulté ses propres lumieres, & il a sans scrupule donné de nouvelles explications, lors qu'elles lui ont paru plus simples que les anciennes. Il a suivi plus régulièrement l'ordre des temps, que Guillaume Momma, qui dans le second Tome de son Ouvrage, assez semblable d'ailleurs à celui de M. Maius, paroît s'être proposé plutôt de faire des lieux communs sur le Nouveau Testament, que de s'affujettir à conduire son travail suivant l'ordre des Livres saints, & suivant l'exacritude de la Chronologie. Il n'a pas même poussé son Ouvrage jusqu'au bout. Frederic Lehnhof n'a pas toujours suivi la Chronologie, & ne contente pas toujours M. Maius.

Tout ce Livre est distribué en treize chapitres, dont le premier regarde l'Eglise Chrétienne en général; les huit autres regardent la Vie de Nôtre Seigneur, depuis sa Nativité jusqu'à son Ascension. Dans les quatre chapitres suivans, l'Auteur traite des commencemens & de l'accroissement de l'Eglise parmi les Juifs de Jerusalem, & parmi les Juifs qui habitoient le reste de la Palestine. Il vient ensuite aux Gentils, & termine son Livre par la destinée de l'Eglise, & les différentes révolutions à quoi elle sera sujette jusqu'à la fin des siècles. Ces révolutions, selon lui, sont au nombre de sept, & il croit les voir marquées dans les sept Epîtres rapportées par S. Jean dans l'Apocalypse.

*Question Curieuse ; si l'Histoire des deux Conquêtes d'Espagne par les Maures , est un Roman. A Paris chez Charles Hugui
ruë de la Huchette, à la Sageffe. 1709.
in 12. pagg. 115.*

IL a paru l'année dernière une nouvelle Histoire des Conquêtes d'Espagne par les Maures ; & ce qui a été donné sous ce titre , contient des événemens si peu connus , que bien des gens sont tentez de croire que c'est un Roman. L'Auteur de cette Lettre , dont nous avons à rendre compte en est fortement persuadé , & pour justifier là-dessus son opinion , il a trouvé à propos de rendre publiques les raisons qui l'ont déterminé. Il trouve d'abord fort mauvais qu'on ait voulu surprendre la crédulité des Lecteurs. Est-ce qu'il n'y a pas encore dit-il , assez de Romans dans le monde ? Pourquoi donc en vouloir augmenter le nombre ? Quoi , dans un siècle aussi éclairé que le nôtre , produire une Fable si fabuleuse , & la donner comme quelque chose de bon ! Ces premiers mouvemens de indignation & de surprise , sont suivis d'un aveu fort raisonnable. Il est vrai , ajoûte-t-il , qu'il faut préférer l'autorité d'un Auteur contemporain à celle des Ecrivains postérieurs. Mais il s'agit de sçavoir , si l'Abencacim Tarif Abentarique , qu'on dit

pour témoin oculaire de ce qu'on raconte, est un homme réel qui a existé, & écrit l'Histoire dont il s'agit, ou si ce n'est point un fantôme; & l'Ouvrage qu'on lui prête, un Roman & une pure fiction. Nôtre Critique soutient, que cette Histoire n'est pas originale ni vraie, & que loin d'être la production de l'ancien Auteur Arabe, elle a été composée par Miguel de Luna Espagnol.

Il en allegue plusieurs preuves; & comme nous ne pouvons les rapporter toutes, nous choisirons les principales. Le premier endroit qui donne lieu à ses réflexions, c'est l'ouverture de la Tour enchantée de Toledé. L'Historien dit que cette ouverture fût conseillée à Rodrigue par un Archevêque nommé Torise, l'un de ses plus proches parens. Le Critique remarque, qu'il n'est parlé nulle autre part de cet Archevêque, ou du moins que Mariana, un des meilleurs Auteurs Espagnols, ne fait mention de cette circonstance, que pour marquer qu'il ne la croit pas véritable; & qu'enfin, c'est de Roderic seul, que l'Historien l'a tirée, parce que cet Auteur dit précisément la même chose.

Voici un fait qui suffiroit, selon le Critique, pour rejeter cet Ouvrage comme une imposture. L'Historien dit, qu'en l'année 754. D. Alphonse voiant les divisions *des Rois d'Espagne*, demanda le secours

du

du Pape, qui l'anima à poursuivre son entreprise, & lui envoya des Indulgences avec quelques troupes. Cependant ces graces spirituelles n'étoient point en usage dans le huitième siècle, & les Papes n'étant pas non plus Princes temporels en 754, n'avoient point de troupes à envoyer.

La triste aventure de Florinde, qui se précipita du haut d'une Tour, paroît aussi à nôtre Critique une fiction Romanesque. Et la preuve qu'il en donne, c'est que Malaga, dont il est parlé en cet endroit, comme d'une Ville qui s'appelloit autrefois *Villa-Viciosa*, ne s'est jamais appelée ainsi, & que son nom, loin d'être tiré de la Langue moderne des Arabes, se trouve dans Pomponius Mela, dans Pline, dans diverses Inscriptions anciennes, & généralement dans tous les anciens Geographes.

L'Histoire de la conversion du Prince de Tunis, & de son mariage avec la Reine Zara, est encore un autre fait que nôtre Auteur ne peut supporter; parce qu'outre qu'il est dit, que ce mariage se fit en secret par un Religieux, quoi que dans le huitième siècle les Religieux ne se mêlassent pas de faire des mariages, il est d'ailleurs certain, selon lui, que le nom de la Dame *venue de Tunis avec la Reine, & Africaine de naissance*, est un nom Goth ou Germanique, & ne fût jamais un nom Africain ni Arabe.

L'Auteur tire une nouvelle preuve de supposition, de certains termes qui sont échapez à l'Historien, & qui étoient inconnus dans le temps où il prétend que l'Histoire a été écrite. L'Historien fait dire à Egilone, en parlant à Abdalafis : *Les Loix de Chevalerie s'obligent à être l'appui des misérables.* On reconnoît à ces paroles, selon nôtre Auteur, le style des Romans du seizième siècle, mais dans le huitième, on ne parloit point de Loix de Chevalerie; & peut-être les Arabes ne les ont jamais connus.

Si on en croit l'Historien, Rodrigue fonda une fameuse Université à Cordouë en 742. „ Quoi ! on a cru jusqu'à présent, „ s'écrie nôtre Critique, que l'Université „ de Paris est la première & la mère de toutes les autres, & que l'honneur de ces „ établissemens si utiles à la Religion, & „ aux différens Etats de l'Europe, est dû „ à nôtre France; & maintenant il faudra „ que nous croyions sur la foi d'un Arabe inconnu, ou plutôt d'un Romancier moderne, qu'il faut faire honneur aux Maures de „ cette belle institution, & que Cordouë est „ la première Université de l'Europe? *Apella* „ même, le Juif *Apella* ne le croiroit pas.

Voilà une partie des preuves de supposition qu'apporte nôtre Critique; le Public jugera si elles sont solides, & si elles méritent qu'on lise les autres.

De

De Contritione & Attritione Dissertationes quatuor, quibus ostenditur non requiri in reconciliationis Sacramento perfectam & se sola justificantem Contritionem : certum tamen non esse, nec à Concilio Tridentino definitum, immo nec verum quod sufficiat Attritio servilis præsertim cognita : sed opus esse aliquo saltem imperfectæ charitatis actu, seu Dei propter se super omnia dilectione. Hancque cum peccato & extra gratiæ sanctificantis consortium stare posse : ac demum singularum ejusmodi opinionum genealogia textitur. Auctore F. PETRO LAMBERTO LEBROU Huyensi, Ord. Erem. S. Augustini, Episcopi Porphyriensi, Sacarii Apostolici Præfecto, Cathedralis Ecclesiæ Leodiensis Canonico Pœnitentiario, Facultatis Theologicæ in Academia Lovaniensi Doctore Regente Seniore. *Superiorum permissu, juxta Exemplar Romane Editionis. 1707. Monachii Typis Math. Riedl.* C'est-à-dire : *Quatre Dissertations sur la Contrition & sur l'Attrition : dans lesquelles on fait voir, que la Contrition qu'on appelle parfaite, & qui justifie par elle-même, n'est pas une disposition nécessaire pour recevoir le Sacrement de Penitence. Qu'il n'est ni certain ni vrai que l'Attrition servile soit une disposition suffisante pour recevoir ce Sacrement.*

ment, & que cela n'a point été déj
 le Concile de Trente, mais qu'il faut
 une Contrition conçue par quelque
 de Dieu. On y recherche ensuite
 de ces deux opinions. Par le F. Pierre
 bert le Drou, de l'Ordre de S. Augu
 Munich, de l'Imprimerie de Math.
 1708. in 4°. pagg. 484.

LEs Theologiens se sont déjà bien
 de la peine pour découvrir la vé
 disposition dans laquelle un pecheur
 être pour recevoir le pardon de ses
 dans le Sacrement de Penitence. L
 la font consister dans un amour de
 imparfait: les autres croient que D
 rejette point un pecheur, lors q
 convertit, quoi que cette converfi
 soit qu'un effet de la crainte des pei
 l'Enfer. Mais quelques Ecrits qui aie
 sur cette matiere, les sentimens son
 jours demeurez partagez; & en vo
 exemple. Le Pere Ricci Augustin,
 il y a quelques années, une Dissert
 sur l'Attrition: il prétend y prouver
 crainte appelée servile par les Theolo
 est une disposition suffisante pour re
 le Sacrement de Penitence. Cette
 doctrine est enseignée dans un autre
 intitulé, *De dolore ad Sacramentum*
sentia rite suscipiendum necessario, pu
 Rome en 1706. C'est contre ces de

vrages, & contre ceux qui soutiennent ces mêmes sentimens; que le Pere le Drou a composé ces quatre Dissertations. Le salut du prochain, l'honneur de l'Ecole de S. Augustin, la verité même, l'y ont engagé: il n'a pû souffrir que certains Theologiens regardassent l'opinion contraire comme fausse, comme opposée aux définitions du Concile de Trente, & comme une production de l'esprit de Baius & de Jansenius; & il entreprend de leur faire voir, que si le Sacrement de Penitence ne demande pas une Contrition parfaite dans celui qui le reçoit, du moins faut-il qu'il y apporte une Attrition formée par un commencement d'amour de Dieu.

Avant que d'entrer en matiere, le Pere le Drou établit l'état de la question dans un discours préambulaire. Il y rapporte 1. quelques endroits de l'Histoire que le Cardinal Palavicin a publiée du Concile de Trente; & après avoir relevé l'autorité de cette Histoire, il se sert de cet endroit-là pour faire voir que le Concile de Trente est favorable à son sentiment. 2. L'Auteur remarque que les Peres du Concile de Trente ont fait biffer tout ce qui auroit pû faire croire que le Concile a approuvé le sentiment de ceux qui soutiennent que la crainte servile est une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Penitence, & il explique les raisons de cette

conduite des Peres du Concile. 3. Il y a inseré le Decret d'Alexandre VII. dans lequel ce Pape défend aux deux Partis de se traiter d'Heretiques, jusqu'à ce que la Question ait été décidée par le S. Siege.

Dans la premiere Dissertation, le Pere le Drou veut bien accorder que le Sacrement de Penitence ne demande pas une Contrition parfaite, quoi que le Concile de Trente ne l'ait pas défini, mais il soutient que l'Attrition sans amour ne suffit pas pour recevoir ce Sacrement. Bien loin que cette Question ait été décidée par le Concile de Trente, le P. le Drou prétend qu'elle n'y a jamais été agitée. Il ne s'agissoit que d'examiner le sentiment de Luther. Or cet Hérésiarque n'a jamais dit, que la crainte servile n'étoit point une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Penitence, il la proscrivoit entièrement, & soutenoit que toute crainte est mauvaise, parce qu'elle renferme la haine de la Loi.

Dans la seconde Dissertation, l'Auteur apporte les raisons pourquoi la crainte servile ou l'Attrition sans amour ne suffit pas pour obtenir le pardon de ses pechez dans le Sacrement de Penitence. C'est, dit-il, que cette Attrition n'exclut pas la volonté de pecher. Cette Proposition est ici prouvée par un grand nombre de passages & de raisonnemens tirez de S. Augustin

gustin , de S. Gregoire le Grand , de S. Bernard , de S. Thomas , & de S. Bonaventure.

La troisieme Dissertation est employée à faire voir, que quand même l'Attrition sans amour seroit accompagnée d'une volonté de ne plus pecher, elle ne seroit point une disposition suffisante pour recevoir l'absolution. Parce que , selon l'Auteur , la rémission des pechez n'est accordée qu'à la charité. Il le prouve par l'Ecriture & par le Concile de Trente. Il prétend que l'amour dont il est parlé dans le sixième chapitre de la sixième Session de ce Concile, n'est pas un amour de concupiscence ou d'espérance , mais un véritable amour de Dieu sur toutes choses. Il s'ensuit de là , qu'un homme en péché mortel peut faire un acte de charité. C'est ce que le Pere le Drou entreprend de prouver dans la quatrième Dissertation. Pour cela il distingue de deux sortes de charité: une charité parfaite, qui est inséparable de la grace santifiante; & une charité imparfaite, qui peut subsister avec la coulpe du péché. D'où il conclut que l'Attrition sans amour n'est pas une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Penitence. Il réfute ensuite toutes les raisons qu'on peut apporter contre son sentiment; & il s'attache particulièrement à répondre à ceux qui ont avancé que Baius & Jansenius sont

les premiers qui aient dit , que le Sacrement de Penitence demande une Contrition parfaite dans celui qui le reçoit. Le Pere le Drou fait voir que ce sentiment est beaucoup plus ancien que ces deux Auteurs. On le trouve , dit-il , dans S. Thomas , dans Albert le grand , dans S. Bonaventure , & dans plusieurs autres Auteurs qui vivoient dans le treizième siècle : au lieu que l'opinion contraire est née dans le seizième , puis qu'il n'y a point d'Auteurs , continuë le Pere le Drou , qui ait enseigné cette doctrine avant Melchior Canus & Henri de Salamanque.

Jus Imperiale seu Cæsareum novissimum Ferdinandinum ac Leopoldinum , in tres partes divisum ex novello Imperii Recessu de Anno 1654 , deinde ex Ordinatione Concilii Aulici Imperialis , ac denique ex Capitulatione Cæsarea Leopoldina desumptum , atque secundum ordinem Alphabeticum collectum , Auctore JOANNE JACOBO à GOPPOLDT, Sacræ Cæsareæ Majestatis Actuali Consiliario Aulico Imperiali. Gissa, Typis & impensis Hennengi Mulleri. 1708. C'est-à-dire : *Le nouveau Droit de l'Empire sous Ferdinand & Leopold , divisé en trois parties , suivant l'ordre Alphabetique , tiré de la nouvelle Constitution Imperiale de 1654 , des Ordonnances du Conseil Aulique ,*

que, & de la Capitulation. Par Jean Jacques de Goppoldt, Conseiller du Conseil Aulique. A Gieffen, de l'Imprimerie de Muller. 1708. pagg. 192.

C'EST ici un de ces Livres qui, sans rien traiter à fonds, donnent une legere teinture de plusieurs choses. On peut proprement l'appeller le Dictionnaire du Droit Imperial, mais un Dictionnaire fort abrégé, qui sur chaque mot que presente l'ordre Alphabetique, ne fait que toucher superficiellement la matiere. C'est plutôt la simple explication des termes, que l'origine & la suite des faits. L'utilité de ces sortes d'Ouvrages, est de remettre à l'instant devant les yeux du Lecteur les principaux points de l'Histoire, & de lui indiquer les sources où il peut trouver de plus grands détails.

Tout ce qui est renfermé dans ce Livre, a rapport aux Jurisdictions de l'Empire, & à la maniere d'y proceder. Il y a deux Tribunaux généraux: le premier, est la Chambre Imperiale de Spire: l'autre, est le Conseil Aulique de l'Empereur. Ces deux Cours Supérieures ont une Jurisdiction universelle sur tous les Sujets de l'Empire. Les Princes, & les Seigneurs particuliers, ont néanmoins Droit de Justice dans l'étendue de leurs Terres; mais les Sentences que rendent leurs Juges, sont sujettes à l'appel.

On suit dans toutes les Jurisdiccions les Loix de l'Empire , qui sont les Constitutions anciennes , la Bulle d'Or , la Pacification de Passau , le Traité de Westphalie , le Droit Saxon établi par Charlemagne dans la Saxe , & le Droit Romain de Justinien , dans les lieux où le Droit Saxon n'est pas reçu. Le Livre dont nous rendons compte , n'est rempli que de ces notions générales , qui fournissent peu pour un Extrait.

Ethica duobus Libris comprehensa , quorum prior Aretologia virtutis tum cognoscendæ principia , materiem , indolem , & officia ; tum comparandæ adminicula docet , posterior Eudæmonologia virtutis præmia edisserit. Opera & studio Philareti bonarum Litterarum Professoris publici. Sen. Epist. xciv. Pars virtutis disciplinâ constat , pars exercitatione , & discas oportet , & quod didicisti agendo confirmes. Editio tertia. C'est-à-dire : *Morale divisée en deux Livres , dont le premier contient une Explication des principes , des devoirs & des moyens d'acquérir la Vertu ; & le second , les récompenses qui y sont attachées. Troisième Edition. A Amsterdam , chez Daniel Tschiffely. 1708. in 8°. pagg. 367.*

APRE's les Prolégomènes, qui roulent à l'ordinaire sur la définition, l'objet, la fin, & le sujet de la Morale, l'Auteur divise son Ouvrage en deux Livres, dont le premier est sous-divisé en deux Parties.

L'Auteur traite d'abord des principes des actions morales. Ces principes sont de deux sortes, selon lui: les uns sont intérieurs, & les autres extérieurs. Les intérieurs sont, l'entendement & la volonté, qu'il explique en Cartesien: c'est-à-dire, qu'il fait consister l'essence de l'ame dans la pensée actuelle; & son union avec le corps, dans la correspondance mutuelle de ses pensées avec les mouvemens du corps, & des mouvemens du corps avec les pensées de l'ame. Il ne donne à l'entendement que le pouvoir d'appercevoir, & à la volonté que celui de juger; & lors que l'ame agit suivant les lumieres de l'entendement, il prétend qu'elle agit librement. Il n'admet point d'indifférence, & il croit que la liberté ne consiste que dans l'exemption de contrainte. Les principes extérieurs des actions morales, sont partagez en deux classes: ou ils nous disposent à faire le bien, comme la grace & l'éducation, selon l'Auteur; ou ils nous y excitent, comme les exhortations, les menaces, les promesses, & la fin.

L'Auteur passe ensuite aux actions morales en particulier: il les distingue par rapport à leurs principes, & par rapport à la règle à la-

laquelle elles doivent être conformes. Par rapport à leurs principes, l'Auteur en trouve de trois sortes; les unes sont libres, les autres forcées, & les autres mixtes. Les actions libres, sont celles qui sont faites avec connoissance; ainsi les actions qui se font par le mouvement de la grace efficace, sont libres, selon lui, parce que cette grace n'empêche pas l'ame d'agir volontairement: il appelle actions forcées, celles qui se font par violence ou par ignorance; & actions mixtes, celles qui sont en partie forcées & en partie volontaires: telle est l'action d'un Marchand, à qui la crainte du naufrage fait jeter ses marchandises dans la Mer: toutes les actions sont bonnes ou mauvaises, selon l'Auteur; il n'en reçoit pas d'indifférentes, non pas même d'omission.

L'Auteur reconnoît de deux sortes de passions: des passions primitives, & des passions qu'il appelle dérivées, parce qu'elles sont produites par les autres: par exemple, il met l'admiration dans la premiere classe, & il en fait descendre l'estime & le mépris, la vénération & le dédain, qu'il place dans la seconde classe.

La seconde partie du premier Livre regarde les principes, les proprieté, les devoirs, & les moyens d'acquérir la vertu: La principale cause de la vertu, selon l'Auteur, c'est Dieu. Notre Philosophe en reconnoît bien d'autres causes, comme le bon
exemple,

exemple, les instructions, &c. mais ce ne sont, dit-il, que des causes externes; Dieu seul, dit-il, en est la véritable cause, il est Auteur de tout bien, & il opere en nous le vouloir & le faire.

Il fait consister toutes les vertus dans un amour de la Verité. Il appelle cet amour, Pieté & Religion, lors qu'il a Dieu pour objet: il l'appelle tempérance, lors que cet amour se termine à nous-mêmes; & justice & équité, lors qu'il regarde le prochain. Comme il trouve la douceur, la chasteté, la modestie, &c. dans la tempérance, il prétend que la libéralité, la magnificence, la veracité, la discrétion, la fidélité, la pudeur, l'humanité, sont des especes de la justice.

Le souverain bien étant la principale récompense de la vertu, l'Auteur rapporte ici les différens sentimens des Philosophes sur ce sujet; il en fait voir le faux, & il fait consister le souverain bonheur dans la connoissance, dans l'amour du Createur, & dans la joye de le posséder. Il reconnoît de deux sortes de récompenses de la vertu; des récompenses essentielles, comme la tranquillité & la liberté de l'esprit; des récompenses accidentelles, telles sont les honneurs & les loüanges des hommes.

Fata rerum circa finem sæculi decimi septimi, & initium sæculi præsentis, decimi octavi, quæ tam in Civilibus, quam

VOICI un Ouvrage posthume, qui a été gagné, à la mort de son Auteur, par le vantage d'avoir un titre superbe, que le Libraire lui a donné apparemment pour mieux vendre. La Préface, quoi que courte, n'est pas moins magnifique que le titre, mais au fonds, ce n'est qu'un abrégé de l'ancien des Gazettes publiées depuis mil six cent quatre-vingt-neuf, jusqu'en mil sept cent trois inclusivement. L'Auteur après avoir marqué l'année, néglige de marquer plus précisément les dates par les mois & les jours en quoi la Gazette a beaucoup d'avantage sur ce petit abrégé, qui d'ailleurs est très-imprimé. Ce qu'on y trouve de meilleur c'est le Traité de Ryswick, qui en occupe une bonne partie.

XLVI.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

3

Du Lundi 18. Novembre M. DCCIX.

Curiositez de la Nature & de l'Art sur la Vegetation : ou l'Agriculture & le Jardinage dans leur perfection : où l'on voit le secret de la Multiplication du blé, & les moyens d'augmenter considérablement le revenu des biens de la Campagne : De nouvelles découvertes pour grossir, multiplier, & embellir les fleurs & les fruits, &c. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée, I. De la culture du Jardin potager. II. De la culture du Jardin fruitier. Par M. l'Abbé de VALLEMONT. A Paris chez Jean Moreau, à l'entrée de la rue Galande, à la Toison d'or. 1709. in 12. pagg. 642.

L'AUTEUR de cet Ouvrage remarque dans sa Préface, que comme il y a beau-

L 7

beaucoup de gens destinez à cultiver la Terre, qui ne sont pas accoûtumés à découvrir dans les principes toutes les conséquences qu'on en peut tirer pour la pratique, il a été obligé dans cette nouvelle Edition d'appliquer à la pratique de l'Agriculture & du Jardinage, les principes de la Vegetation qu'il avoit expliqués dans la première Edition. Il a donc partagé son Ouvrage en deux parties. La première comprend les principes de la vegetation; c'est-à-dire, tout ce que contenoit la première Edition, excepté ce qui appartenoit à la pratique; par exemple, les secrets de la multiplication du blé. Dans la seconde partie, il donne tous les préceptes qu'on peut souhaiter pour réussir avec de très-utiles ressources dans la culture des Terres labourables & des Jardins, qui sont aujourd'hui l'objet des soins, & les délices des personnes curieuses & de la plus haute condition. Il ne s'est pas seulement appliqué à prescrire les règles qu'il faut suivre dans la culture des plantes qui nous fournissent la plus grande partie de nos alimens; mais aussi il a tâché de ne rien oublier de ce qui étoit nécessaire pour la beauté des Jardins, & pour y produire l'abondance. Il assure qu'il a joint l'expérience au raisonnement; il seroit à désirer que ce fût la sienne, & que M. l'Abbé de Vallemont eût eu le loisir & la commodité d'éprouver lui-même

tous

Tous les secrets qu'il nous communique. Ils seroient alors vraiment précieux. Mais quand on regarderoit comme des choses incertaines ce qu'on peut appeller le merveilleux de cet Ouvrage, on pourroit toujours faire un jugement favorable du reste.

„ L'attention, dit l'Auteur, que j'ai eue
 „ pendant dix ans que j'ai demeuré à Ver-
 „ failles, à observer tout ce qui se prati-
 „ que durant le cours de l'année dans le
 „ Potager du Roi, m'a mis en état de
 „ pouvoir parler avec certitude de ce qu'il
 „ convient de faire pour la culture des
 „ Plantes potageres, & des arbres fruitiers:
 „ quand je n'aurois pas eu d'ailleurs au-
 „ tant de curiosité que j'en ai eu toute
 „ ma vie pour m'instruire de tout ce qui
 „ regarde le Jardinage, qui m'a toujours
 „ paru la plus belle & la plus utile partie
 „ de la Physique; ceux qui connoissent la
 „ magnificence du Potager du Roi, & qui
 „ sçavent que ce superbe Jardin est l'ou-
 „ vrage de feu M. de la Quintinie, le plus
 „ expérimenté Jardinier qui ait jamais été,
 „ ne douteront pas que ce ne soit la meil-
 „ leure Ecole où l'on puisse apprendre la
 „ culture des Plantes: sur-tout si l'on con-
 „ sidere que ce Potager a été fait dans un
 „ endroit qu'on n'auroit jamais choisi, si
 „ on avoit pû en trouver un autre. C'est
 „ le plus mauvais fonds qu'il y ait peut-
 „ être au monde: & l'on a eu à combat-

„ tre & à vaincre par des travaux in-
 „ finis , & par des dépenses immenses ,
 „ & qui passent l'imagination , tout ce que
 „ la nature pouvoit opposer de plus dur ,
 „ de plus ingrat , & de plus impraticable.
 „ Mais de quoi ne vient-on point à bout
 „ lors qu'il s'agit de servir un Maître com-
 „ me le nôtre ? Dans mes difficultez &
 „ dans ce que je n'ai pas pû voir par moi-
 „ même , j'ai consulté les plus habiles Jar-
 „ diniers , & les Ecrits de ceux qui ont
 „ fait part au Public de leurs pratiques &
 „ de leurs expériences.

M. l'Abbé de Vallemont commence à
 traiter du Jardin potager dans le cinquié-
 me chapitre de la seconde partie ; & après
 avoir donné au commencement du pré-
 mier article , un Catalogue des Plantes qui
 se cultivent dans ce Jardin , & une liste
 particuliere des Plantes legumineuses du
 Potager du Roi à Versailles ; il parle de la
 multiplication des Plantes , soit par grai-
 nes , soit par rejettons , par marcotes , ou
 par boutures. Le second Article commen-
 ce par l'Année du Jardin potager , & l'on
 y apprend ce qu'il y faut faire , & ce qu'on
 en doit recueillir chaque mois. La cultu-
 re des Melons fait une portion considéra-
 ble de cet article. „ On n'a commencé ,
 „ dit l'Auteur , à connoître l'excellence
 „ du Melon que du temps de Pline. Ce
 „ fut aux environs de Naples qu'on en fit
 „ l'heu-

„ l'heureuse découverte. L'agréable o-
 „ deur, & le bon goût qu'on lui trouva,
 „ firent qu'on se mit à le cultiver avec
 „ soin ; & il se fit en peu de temps une
 „ réputation qui ne reconnoît point au-
 „ jourd'hui de bornes. Les Grands de
 „ Rome & d'Italie en étoient fort friands.
 „ L'Empereur Clodius Albinus, le plus
 „ vorace animal qui ait été jamais dans la
 „ nature, l'aimoit passionnément. Jule
 „ Capitolin nous apprend que ce gour-
 „ mand en un seul déjeûné mangea un
 „ cent de pêches, dix melons, vingt li-
 „ vres de raisins, cent becafigues, & tren-
 „ te-trois douzaines d'huitres. Apparem-
 „ ment que les dix melons que cet Albi-
 „ nus devora, n'étoient pas si gros que
 „ ceux qui croissent au Perou, dans la
 „ Vallée d'Yca, & dont la plûpart pesent
 „ cent livres. Quoi qu'il en soit, ce fruit
 „ a assez de part parmi les delices des
 „ bonnes tables, pour meriter que nous
 „ donnions la bonne maniere de les culti-
 „ ver." Ce qui suit la renferme avec beau-
 „ coup de méthode. Il paroît qu'il est pres-
 „ que aussi difficile de choisir les bons me-
 „ lons, que de les faire naître. Le plus sûr,
 „ selon l'Auteur, pour ceux qui les ache-
 „ tent, c'est de les prendre à la sonde, à la
 „ coupe : & alors, dit-il, quand on trouve-
 „ ra qu'un melon a l'écorce mince, qu'il
 „ sent un peu le goudron, qu'il est sec &

vermeil, & qu'il est bien mûr, & bien sucrin, on doit le juger digne de paroître sur la table d'un honnête homme. Franchement, ajoute-t-il, les bons melons sont aussi rares que les bons amis : ce qui a donné lieu au petit Quadrin suivant.

Les amis de l'heure présente

Ressemblent au melon :

Il en faut au moins sonder trente,

Pour en trouver un bon.

Un homme considérable par beaucoup d'endroits, a appris à M. l'Abbé de Vallemont, que la graine de melons trempée durant deux jours dans du vin muscat, produit des melons d'un goût vineux, sucrin, & parfumé. Les observations que cette même personne a faites sur les graines de melons, sont assez curieuses. La graine du milieu du melon, fait des melons gros & ronds. La graine qui est prise dans le côté du melon qui a touché le plus long-temps à la terre, produit des melons plus doux & plus vineux. La graine du côté de la queue, donne des melons longs & malfaits. Enfin la graine prise du bout où étoit la fleur, forme des melons bien conditionnez, agreablement figurez & brodez. Le troisieme article contient quantité de secrets qui concernent le Jardin potager. Les deux suivans pourront donner du goût pour les autres.

„ Pour faire pommer les choux plus promptement. Les Curieux qui habitent le long des rivages de la mer, lors qu'ils transplient les choux, mettent de l'algue avec une pincée de nitre sous la racine. Après cela, on les voit vege-ter, & pommer avec beaucoup de diligence. Le chou qui devint si prodigieusement gros, & l'admiration de tout le pais, fut trouvé avoir tout près de sa racine un vieux soulier dont il avoit tiré tout l'embonpoint qu'on lui voyoit. La peau d'un animal est un ragoût pour une plante.

„ Pour avoir des fraizes plutôt que de coûtume. Il faut arroser les fraiziers durant l'hiver, presque tous les trois jours avec de l'eau où l'on ait mis macerer du fumier nouveau de cheval. On amende la terre, dit Bacon, avec du fumier, tout le monde sçait cela; mais il seroit bon qu'on n'ignorât pas combien l'eau échauffée & engraisée par de bon fumier, a d'efficacité pour avancer la vegetation des plantes, & la maturité des fruits. On suppose ici que les fraiziers sont sous des cloches, ou plutôt sous des chassis de verre.

Le Jardin fruitier est le sujet du chapitre suivant. On y voit la maniere de planter, de transplanter, de tailler, de palisser, & de greffer les arbres. On y distingue les meilleures sortes de fruits qu'un cu-

rieux

rieux doive mettre dans son Jardin, & l'usage qu'il peut faire des quatre murailles, selon les quatre expositions. La culture des Orangers n'est pas oubliée ici, & le dernier article du chapitre est tout plein de secrets.

» *Pour rendre les fruits d'un arbre plus délicieux.* La meilleure maniere, c'est de
 » percer le tronc de l'arbre proche de la
 » racine, & de remplir ce trou, de la se-
 » ve du même arbre, dans laquelle on
 » aura mis infuser quelque matiere douce
 » & odoriferante.

» *Pour donner aux fruits telle figure que l'on voudra.* Il faut faire un moule de
 » plâtre, qui ait au dedans la figure que
 » l'on veut donner à une pomme, ou
 » poire, ou pêche; & que ce moule soit
 » de deux ou trois pieces, comme on les
 » fait d'ordinaire, pour jeter des figures
 » en cire; on les met durcir un peu au
 » feu; & puis on y fait entrer le fruit en-
 » core petit. On lie bien le moule de
 » peur qu'il ne s'ouvre, & on le tient
 » ainsi fermé jusqu'à ce que le fruit en ait
 » rempli toute la capacité. Rien n'est plus
 » plaisant que de voir après cela une pom-
 » me qui represente fort régulièrement un
 » visage, ou une tête d'animal. Sur-tout
 » on trouve que ce petit jeu réüffit par-
 » faitement bien à l'égard des courges.

» *Pour avoir des fruits qui purgent,* on
 » tire

» tire de terre un petit arbre, comme un
 » pommier. On coupe la plus grosse ra-
 » cine; on cherche la moüelle; on en ti-
 » re le plus que l'on peut; on met à la
 » place, de la rhubarbe. On remet en
 » terre l'arbre; les fruits qu'il portera
 » auront une vertu catharctique.

Le dernier chapitre traite de la culture
 des fleurs. M. l'Abbé de Vallemont indi-
 que d'abord les ouvrages de chaque mois
 dans le Jardin à fleurs. Ensuite il donne
 deux articles, dont l'un a pour titre, *Se-
 crets concernant la culture des fleurs*, & l'au-
 tre, *Différens Secrets très-curieux pour le jar-
 dinage*.

SECRETS EXTRAITS DU PRE-
 MIER ARTICLE.

» Pour donner de nouvelles couleurs aux
 » fleurs. Il y a particulièrement trois cou-
 » leurs qui sont rares dans les fleurs, &
 » que les curieux y voudroient pouvoir
 » introduire. Le *noir* si propre par sa cou-
 » leur lugubre à peindre le dégât que la
 » mort cause dans les familles. Le *verd*
 » si agréable aux yeux, & si propre à
 » nourrir & à fortifier la vûe. Le *bleu*
 » qui transmet sur la terre la couleur du
 » Ciel. On peut faire prendre aux fleurs
 » ces trois sortes de couleurs sans beau-
 » coup de peine. Pour le noir, on prend
 » les petits fruits qui croissent sur les aû-
 » nes. Il faut attendre qu'ils y soient bien
 » desse-

„ dessechez. On les met en poudre in-
„ palpable. Pour le verd, on se sert de
„ suc de ruë. Et pour le bleu, on em-
„ ploye les bleuëts qui croissent dans les
„ bleds. On les fait secher, & on les ré-
„ duit pareillement en poudre bien fine.
„ Voici l'usage. On prend la couleur dont
„ on veut imprégner une plante, & on la
„ mêle avec du fumier de mouton, une
„ petite pointe de vinaigre, & un peu de
„ sel. Il faut qu'il y ait dans la compo-
„ sition un tiers de la couleur. On dépose
„ cette matiere, qui doit être épaisse com-
„ me de la pâte, sur la racine d'une plan-
„ te dont les fleurs sont blanches. On
„ l'arrose d'eau un peu teinte de la même
„ couleur; & du reste, on la traite com-
„ me à l'ordinaire. On a le plaisir de voir
„ des œillets qui étoient blancs, devenus
„ noirs comme des Ethiopiens. On fait
„ la même chose pour le verd, & pour
„ le bleu. Pour mieux réussir, on pré-
„ pare la terre. Il la faut choisir legere
„ & bien grasse, la secher au Soleil, la
„ réduire en poudre, & la passer par le
„ tamis. On en remplit un vase, & l'on
„ met au milieu une giroflée blanche. Car
„ la seule couleur blanche est docile, &
„ susceptible de nos impressions. Il ne faut
„ point que la pluye ni la rosée de la nuit
„ tombent sur cette plante. Durant le jour
„ on la doit exposer au Soleil. Si on veut

„ que

„ que cette fleur blanche se revête de la
 „ pourpre des Rois, on se sert de bois de
 „ Bresil pour faire la pâte, & pour teindre
 „ l'eau des arrosemens. Par cet artifice on
 „ auroit des lis charmans. En arrosant la
 „ plante de trois ou quatre couleurs, par
 „ trois ou quatre différens endroits, on
 „ auroit des lis de diverses couleurs, qui
 „ seroient beaux à l'admiration. ” Ce se-
 „ cret seroit beau à l'admiration, si l'Au-
 „ teur pouvoit ajoûter: *Je l'ai éprouvé moi-
 même.*

S E C R E T S T I R E Z D U S E C O N D

A R T I C L E.

„ Si l'on greffe deux ou trois fois le
 „ jasmin sur un oranger, il en naîtra des
 „ fleurs plus fortes, & dont l'odeur tien-
 „ dra quelque chose de tous les deux.

„ Si l'on greffe deux ou trois fois le
 „ jasmin d'Espagne sur du genêt d'Espa-
 „ gne, la fleur du jasmin deviendra jau-
 „ ne.

Nous avons rendu compte de la pré-
 miere Edition de cet Ouvrage dans le xviii.
 Journal de 1705. pag. 480. Dans cette se-
 conde, l'Ouvrage nous a paru retouché
 presque par-tout. Nous avons découvert
 du changement, même dans l'Epître Dé-
 dicatoire. En 1705. l'Auteur parloit ainsi
 du Journal de M. le Marquis de Dangeau :
*Au milieu de tout cela, vous trouvez encore
 tous les jours des heures pour continuer ce cu-*

rieux

rieux Journal, où vous travaillez depuis vingt-cinq ans. Ce sera là qu'un jour la Posterité verra tout ce qui se fait à la Cour, & au centre de tous les plus grands mouvemens, & des plus importantes affaires qui agitent l'Europe. Les événemens des autres Parties du Monde, y trouvent aussi leur place, lors que la France y a quelque part, ou quelque intérêt. Quel tresor que ce Journal! C'est une Histoire où la Verité parle par-tout, d'où la malignité est bannie; où un jugement exquis entre toujours, & d'où les graces ne sortent jamais. En 1709. M. l'Abbé de Vallemont laisse les vingt-cinq ans, & tout ce qui précède, & ce qui suit jusqu'au mot Europe; mais il retranche la periode suivante, & après avoir repeté *Quel tresor que ce Journal!* il se contente d'ajouter: *C'est une Histoire où un jugement exquis entre toujours, & d'où les graces ne sortent jamais.*

PAULI COMITOLI Perusini Societatis Jesu Theologi, Responsa Moralia in VII. Libros digesta: quibus, quæ in Christiani Officii rationibus videntur ardua ac difficilia, enucleantur. I. Liber Quæstiones complectitur de Sacramentis. II. De Voto & Jurejurando. III. De Contractibus. IV. De Criminibus & Criminosis. V. De Criminosa ignorantia, de metu Justo, ac de tuta eligenda opinione. VI. De Censuris & irregulari-

laritate. VII. De Testamentis, de Legatis piis, deque usu capione. Cum indice rerum præcipuarum quæ hoc volumine Responsorum Moralium continentur. Opus nunc denuò in lucem editum, cui ad calcem adjectus est Tractatus ejusdem Auctoris, cui titulus: Doctrina de Contractu universe ad Scientiæ methodum revocato, in 3. Parties distribuata. C'est-à-dire: *Résolutions de plusieurs Cas de Conscience, avec un Traité des Contrats en général. Par le P. P. Comitoli, Jesuite.* A Roüen chez Nicolas Boucher, Eustache Herault, Pierre le Boucher, & François Vaultier. 1709. in 4^o. pagg. 974. sans les Tables.

LE P. Comitoli entra dans la Société à l'âge de vingt ans, vers l'an 1566. Il s'y distingua par son érudition, & par ses écrits. Il y enseigna d'abord la Rhetorique. De la il fut choisi pour expliquer l'Écriture, & ensuite la Théologie Morale. Il mourut à Perouse en 1626. âgé de 80 ans. Il soutint dans plusieurs Ouvrages le droit du Pape Paul V. contre la République de Venise. Il a publié plusieurs autres Ecrits qui font connoître tout à la fois son érudition, & la pureté de sa doctrine. Nous avons de lui un Commentaire sur Job, tiré des PP. Grecs. *Catena in B. Job à xxiv. Græcia Doctorum explanationibus contexta.*
 Tom. XLVI. M Lugd

Lugd. 1586. in 4°. réimprimé à Venise en 1587. in 4°. Les privilèges de la Sainte Vierge. *Centum & triginta privilegia B. Virginis*, Perusia 1615. in 4°.

Les révolutions qu'il a données de plusieurs Cas de Conscience ne sont pas moins estimées des Theologiens, que les Ouvrages précédens. L'Auteur ne se contente pas de répondre aux doutes qui lui sont proposez, il les dépoüille de toutes les circonstances, pour traiter la question plus à fond; en sorte que ce Livre ne contient pas seulement la résolution de plusieurs Cas singuliers, mais il présente en même temps à l'esprit plusieurs principes sur lesquels on peut résoudre une infinité d'autres doutes. Il fut imprimé d'abord sous ce titre, *Consilia seu responsa moralia*. Lugd. 1609. in 4°. L'utilité de l'Ouvrage, jointe à la rareté des Exemplaires, ont déterminé les Libraires à le faire réimprimer. Il n'y a rien de nouveau dans cette Edition. Elle est divisée en sept Livres, comme la première. On y a seulement joint le Traité des Contrac̄ts, qui fût imprimé pour la première fois sous ce titre, *Doctrina de Contractu univ̄erse ad Scientia methodum revocato*. Lugd. 1615. in 4°.

L'Auteur résout dans le premier Livre des Cas de Conscience, plusieurs doutes qui peuvent arriver en administrant les Sacremens; & par occasion, en parlant de

l'Ordre, il prétend qu'un Bénéficiaire est obligé au Breviaire, quelque petit que soit le revenu de son Bénéfice. Un Ecclesiastique pauvre, peche contre la charité, s'il ne desiste de sa poursuite, dès qu'il connoît son Concurrent; & celui qui recite son Office pendant la Messe, ne satisfait point à l'obligation du Breviaire.

Le P. Comitoli parle des Sermons & des Vœux dans le second Livre. Il prétend que les Vœux engagent à une obligation plus étroite que les Sermons; il ne croit pourtant pas que le Vœu simple de Continence soit un empêchement diriment au Mariage; il n'y a, selon lui, que le Vœu que font les Jésuites non Profès, qui empêche de se marier.

L'Auteur traite des Contrats dans le troisième Livre; des Crimes & des Crimi- nels dans le quatrième; de l'ignorance, & de la probabilité, dans le cinquième. En expliquant ce qui rend l'ignorance excusable, il établit d'abord sans exception, que tous ceux qui ignorent les principaux Mystères de la Foi & les préceptes du Decalogue, sont justement condamnés aux peines éternelles. Il entre ensuite dans le détail des choses qu'on peut ignorer sans crime, & il condamne la probabilité. Il explique dans le sixième Livre, ce que les Théologiens entendent par les termes de Censure & d'Interdit: il prétend que

lui qui a le pouvoir d'excommunier un homme vivant, peut lever son excommunication après la mort de celui qui a été excommunié.

Le dernier Livre roule sur les Testaments & sur les Legs pieux. L'Auteur ne croit pas qu'il soit permis aux Empereurs d'empêcher les Legs pieux: il soutient que ces Legs sont toujours validement faits, & qu'ils doivent être pleinement exécutez, quand même le Contract seroit nul de Droit.

Le Traité du Contract est divisé en trois Parties. La première contient une explication de la nature & de l'essence du Contract. La seconde, le détail de toutes les propriétés du Contract, que l'Auteur fait aller jusqu'au nombre de douze, qui sont la nécessité, l'utilité, la liberté, le pact, la bonne foi, la réalité, la justice, l'honnêteté, la benignité, l'action, le transport du domaine: & la troisième, les différentes especes de Contract.

Reflexions sur divers sujets. A Paris chez Esprit Billiot, en la maison de Denis Thierry, rue de la Harpe, au coin de la rue Pierre Sarasin, à la Ville de Paris. 1709. in 12. pagg. 217.

L'AUTEUR de cet Ouvrage avoüe que c'est un simple Essai de littérature, où

Il n'a pas deſſein de donner au public des maximes ou des déciſions de Morale, qui doivent être courtes & précises : mais où il ſe contente de propoſer ſeulement des réflexions, qui ſemblent permettre un peu plus de liberté & d'étendue. Il a exprimé ces réflexions avec plus ou moins de brièveté & de précision, ſuivant qu'elles ſe ſont préſentées différemment à ſon eſprit. On a tâché, ajoute-t-il, d'en égayer le ſérieux par divers traits d'eſprit des Anciens & des Modernes. Celles qui ont paru avoir entr'elles quelque rapport, ont été miſes ſous un même titre; & toutes enſemble elles ne tendent qu'à inſpirer le dégoût & le mépris de certains défauts, par le ridicule ou par l'aveuglement qu'on y fait remarquer. Les titres auxquels l'Auteur a cru pouvoir rapporter ſes Réflexions, ſont, 1. Des paſſions en général, & de quelques-unes en particulier. 2. De la Complaifance; de la Louange, & des défauts qui y ſont oppoſez. 3. De la Vertu, ou de la Probité. 4. De l'Eſprit & de la Science. 5. De la Fortune, ou du bonheur de la vie de l'homme.

Comme le meilleur moyen de faire connoître ces ſortes d'ouvrages, c'eſt d'en donner des échantillons, nous allons tirer de chaque Article quelques exemples qui en découvrant la méthode de l'Auteur,

feront peut-être quelque plaisir aux Lecteurs.

I.

Les passions s'emparent du cœur de l'homme, & le tyrannisent pendant toute sa vie. Dans sa jeunesse ordinairement l'amour le domine; l'ambition dans un âge plus avancé; l'avarice & la crainte dans la vieillesse; & même en mourant, il a peine à se défaire du desir de vengeance, & de la haine: en sorte qu'on regarde comme un signe infallible de mort, s'il fait dans cet état, une vraye reconciliation avec ses ennemis.

Ce qu'on appelle vulgairement les Petits Maîtres, traitent l'Amour cavalierement; il n'est pas question chez eux d'en ressentir les effets, ni de s'en occuper entièrement; ils n'y songent que lors qu'ils n'ont point d'autres amusemens; enfin par leurs manieres, ils semblent assez compter sur l'indulgence qu'on a pour eux.

Plusieurs Princes dégoûtez de la vertu, se sont tournez du côté de la volupté; & ils ont cherché à réparer par la variété des plaisirs, ce qu'ils perdoient du côté de la durée; jusqu'à établir des Officiers pour leur en inventer de nouveaux. Mais la plupart de ces Princes, par les suites fâcheuses des excès, sont enfin revenus à la vertu & à la modération, comme au cen-

tre le plus naturel, & au véritable bonheur du cœur humain.

II.

Nous aimons la raillerie qu'on fait des autres, parce qu'elle nous réjouit; sans néanmoins aimer le railleur: à peu près comme les Politiques aiment les trahisons qui leur sont utiles, quoi qu'ils n'aiment pas les traîtres.

Est-ce bien justifier la brusquerie ou la ferocité de certains gens, que de dire qu'ils sont fâcheux, mais qu'ils ont le fond extrêmement bon? On pourroit peut-être répondre: S'ils l'ont tel, tant mieux pour eux, c'est leur affaire; mais celle des personnes avec qui ils ont à vivre, est qu'ils ayent les dehors plus gracieux, & moins insupportables.

III.

Un mari credule est quelquefois assez bon & assez compatissant pour plaindre sérieusement les amans de sa femme, de ce qu'ils s'attachent inutilement auprès d'elle; mais sa compassion est-elle toujours bien fondée? & ne les plaint-il point quelquefois des peines qu'ils ne perdent pas?

Si l'on étoit obligé dans le monde de rompre & de n'avoir aucun commerce avec les gens déraisonnables ou méchants, on seroit souvent seul; & parlant naturellement, on n'en seroit peut-être pas mieux *les affaires.*

IV.

On rencontre par le monde des plaisant insipides qui s'emparent d'une conversation, où ils veulent briller: ils ont comme un recueil de bons mots, ou de petites historiettes, qu'ils essayent de placer le moins mal qu'ils peuvent: entendez-les sur certaines matieres pendant quelques jours de suite; semblables à une pendule à répétition, ils vous rediront plusieurs fois es mêmes choses.

Il semble que c'est assez bien définir un Sçavant, que de dire qu'il n'est ni Pyrrhonnien, ni Dogmatique: qu'il n'aime que la Verité, & qu'il ne prend point le faux pour le vrai, ni un degré de verité pour un autre.

V.

Les gens vains attribuent toujours les succès favorables à leur sçavoir-faire, & rejettent leurs disgraces sur une fortune imaginaire ou une espece de fatalité.

Si l'on fait attention aux égards infinis qu'on a pour certain homme de fortune, on trouvera qu'on ne ménage souvent en lui que le fils d'un Concussionnaire ou d'un scelerat; & qu'il ne dégénere peut-être en rien de celui dont il a reçu la vie.

Si l'on se mettoit au dessus des petits chagrins, on auroit bien de la tranquillité de reste. Cependant ce sont ces sortes de *chagrins*, & certains événemens bizarres, qui

N O V E M B R E 1709. 273

qui embarrassent ou inquiettent la plupart des hommes.

*Sermons sur divers Textes de l'Ecriture. Par
feu M. P. BUTINI, Ministre de S. E.
A Genève chez Fabri & Barillot. 1708.
in 12. 2. Voll. Tom. I. pagg. 339. Tom.
II. pagg. 360.*

L'EDITEUR dit qu'il ne nous donne pas ces Sermons „ comme des Discours „ achevez , où toutes les règles de l'art „ & d'une méthode scrupuleuse soient ob- „ servées avec exactitude ; l'Auteur n'a- „ yant eu en les composant d'autre but „ que celui d'inspirer une pieté solide & „ une dévotion fervente & vive à ses Au- „ diteurs ; & se laissant emporter par les „ beaux & les grands mouvemens dont il „ étoit animé , peut avoir quelquefois „ négligé l'ordre , qu'il auroit été plus „ maître de suivre , si les discours qu'il „ composoit , avoient roulé sur des ma- „ tieres moins capitales & moins interes- „ santes. ” Il a cependant cru que l'im- pression en seroit agréable au Public , parce que ces Sermons contiennent de grandes veritez , & que ces veritez v sont prouvées , dit-il , d'une maniere convaincante.

Le premier Volume contient
mons, dont le pri une

du verset 13. du Pseaume 19. *Qui est-ce qui connoit ses pechez commis par erreur? Purge-moi de mes fautes cachées.* L'Auteur explique d'abord ce qu'on doit entendre par les pechez d'ignorance. Ensuite, il pose pour principe, que Dieu nous ayant donné une Loi, c'est sur cette Loi que nous devons régler nôtre conduite: & comme cette Loi n'est pas loin de nous, puis qu'elle est dans nôtre bouche & dans nôtre cœur, dit l'Auteur après l'Ecriture, il conclut que les pechez commis par ignorance sont très-punissables.

Le second Sermon roule sur la nécessité & l'utilité des afflictions. Dans le troisième, l'Auteur entreprend de faire voir la vérité de la Religion Chrétienne, 1°. Par les Miracles de Jesus-Christ. 2°. Par les Miracles des Apôtres. 3°. Par les Prophéties. 4°. Par le progrès que l'Evangile a fait en si peu de temps; & il tâche de répondre aux principales objections qu'on peut faire contre ses deux premières preuves. Dans le quatrième, il traite de la Penitence; il en explique la nature, les caractères, & les motifs. Dans le cinquième, il parle de la différence qu'il y a entre les Sacrifices de la Loi nouvelle & ceux de la Loi ancienne. Le sixième est sur la Sanctification du Chrétien. Le septième, sur la Patience; & le huitième, sur la facilité d'observer les Commandemens de Dieu.

Le premier Sermon du second Tome, est une Exhortation contre l'Idolâtrie. Dans le second, l'Auteur veut apprendre à ses Auditeurs à bien méditer: & leur découvre 1. les obstacles qui empêchent de bien faire cet exercice. 2. Les dispositions qu'il y faut apporter. Dans le troisième, il expose l'utilité de la Priere vocale. Le quatrième Sermon est sur l'humilité. Le cinquième, sur la douceur. Le sixième, sur les peines de l'Enfer. Le septième, sur la Priere en général. Le huitième est une Explication du premier verset de la seconde Epître aux Corinthiens: *Or donc, mes bien-aimés, puis que nous avons de telles promesses, nettoyez-vous de toute souillure de chair & d'esprit, en achevant la sanctification en la crainte de Dieu.* L'Auteur trouve trois choses à examiner dans ce passage de l'Ecriture. 1. Quelle est la souillure dont parle S. Paul dans cet endroit. 2. Quelles sont les promesses dont il est ici fait mention. 3. Quelle force ont ces promesses pour nous porter à obéir à la Loi de Dieu. Le dernier Sermon traite de l'exemple de Jesus-Christ. L'Auteur s'étend d'abord sur la force des Exemples en général. Il traite ensuite de celui de Jesus-Christ en particulier: & enfin, il explique les fins que Jesus-Christ s'est proposé, en se donnant lui-même pour Exemple. Ces Sermons ne sont pas écrits d'un style entièrement

exempt de négligence, mais ils sont pleins de Passages de l'Écriture, & de raisonnemens solides.

Retraite pour les Ordinans, ou Traité des dispositions qu'on doit apporter aux Ordres. Par M. le CURE' DE S. SULPICE. A Paris chez Raymond Mazieres. 1709. in 12. 2. Voll. Tom. I. pagg. 432. Tom. II. pagg. 344.

L'AUTEUR n'avoit aucune envie de donner cet Ouvrage au Public lors qu'il l'a composé. Il n'avoit d'autre vûe que de satisfaire à sa vocation, qui l'appelloit alors à disposer de jeunes Ecclesiastiques aux Ordres sacrez: mais quelques personnes de pieté lui ayant remontré que ces Entretiens pouvoient être utiles au Public, il a cru devoir se rendre à leurs sollicitations & à leur zele pour le salut du prochain. On ne doit pas s'attendre à trouver ici de ces pensées ingénieuses, de ces tours heureux & de ces expressions choisies, qui amusant agréablement l'esprit des Lecteurs, ne laissent dans le cœur qu'une secheresse affreuse, ou en réveillent l'orgueil & la vanité: mais en récompense ces Entretiens sont remplis de l'onction du S. Esprit, & de cet esprit de charité qui forme les saints Prêtres.

Le premier Volume contient neuf Instructions,

tructions , qui sont divisées en plusieurs Considérations. L'Auteur traite d'abord de la nécessité & de l'excellence de la Retraite. Il rapporte tous les motifs qui doivent engager les Ecclesiastiques à pratiquer cet exercice , & il les y encourage par l'exemple de Jesus-Christ , & de tous ceux qui ont voulu se sanctifier dans l'Etat Ecclesiastique. (Premier Entretien.) Il tâche de faire voir ensuite combien il est nécessaire de se préparer aux Ordres par les dispositions que Dieu a exigé d'Aaron avant que de lui confier le Sacerdoce de l'ancienne Loi ; par les dispositions qu'il a voulu trouver dans la Sainte Vierge avant que de s'y incarner ; parce que ceux qui reçoivent les Ordres sans préparation, commettent un peché qui ne se remet que très-difficilement. (Second Entretien.) Ce n'est point assez de se disposer à recevoir les Ordres sacrez , il faut y avoir été appelé par le choix de Dieu ; car Dieu ne donne la grace du Sacerdoce qu'à ceux qu'il y appelle , & il rejette ceux qui s'ingèrent dans la dispensation de ses Mystères contre son gré. (Troisième Entretien.) La meilleure marque d'une véritable vocation, c'est d'apporter au Sacerdoce l'innocence du Baptême. La nécessité de cette disposition est clairement expliquée dans l'Ecriture , dans les Saints Peres , & dans le sens des paroles que l'Evêque prononce

dans l'Ordination. Mais si par malheur on a perdu cette innocence, du moins doit-on l'avoir réparée par une véritable Penitence. (Quatrième Entretien.) De tous les pechez, le plus opposé à l'esprit du Sacerdoce, c'est l'impureté, dit l'Auteur. Aussi exige-t-il de ceux qui se présentent aux Ordres une virginité sans tâche, ou du moins une chasteté bien affermie. (Cinquième Entretien.) La principale vertu d'un Prêtre, c'est la charité : car sans cette vertu, il n'est pas possible de soutenir les travaux qui sont attachez à cet Etat; il faudroit même posséder cette vertu au souverain degré, à l'exemple de Jesus-Christ. (Sixième Entretien.) La charité doit être accompagnée d'une devotion actuelle, qui consiste, selon l'Auteur, dans l'impression des différens mouvemens qu'inspirent la foi, la confiance, l'amour, l'humilité, la reconnoissance, & la crainte. (Septième Entretien.)

Ces sept premières Instructions regardent les dispositions qu'on doit apporter aux Ordres. Les trois dernières contiennent les dispositions que le Sacerdoce impose à ceux qui en sont honorez. 1°. Ils sont engagez à une singulière reconnoissance, par la manière généreuse avec laquelle Jesus-Christ leur accorde cette faveur. 2°. Par la grandeur du bienfait. 3°. Par le peu de proportion qui se trouve entre le bienfait

& le merite de celui qui le reçoit. (Huitième Instruction.) L'Auteur s'étend ensuite sur le fruit qu'on doit tirer de l'Ordination, & des engagements qu'on y contracte. (Neuvième Entretien.) Enfin, l'Ordination engage à vivre saintement. L'Auteur le prouve dans la dernière Instruction, par l'exemple des Ecclesiastiques qui ont illustré l'Eglise naissante, & par celui des Prêtres qui combattrent pour la cause de Jesus-Christ dans les derniers temps.

A ces dix Instructions dont la Retraite est composée, on y en a ajouté deux autres, dont la première traite de l'obligation de mener une vie exemplaire, lorsqu'on est engagé dans l'Etat Ecclesiastique; & la seconde, du peu d'attachement que les Prêtres doivent avoir pour leurs parens. Au reste, toutes ces Instructions sont traitées d'une manière solide. Ce n'est proprement qu'un tissu de Passages de l'Ecriture, & des plus beaux endroits des Peres.

C. D. Pentas Conatum Sacrorum, potissimum è sanctiori Hermenentica, quibus I. Scripturæ sensus apprens. II. Justitiæ Divinæ ΕΝΔΕΙΞΙΣ vet. test. Typica. III. Nicolaus Lyranus numquam Judæus. IV. Interpres religiosus nus desperans exhibentur. A. M
HENR. REINHARDO SCH

Rec. Lipsia, impensis Heredum Lankisianorum. C'est-à-dire : *Cinq Dissertations sur la Theologie Hermeneutique.* Par M. Reinhard. A Leipzig aux dépens des Heritiers de Lankisi. 1708. in 8. pp. 226.

CE petit Livre contient cinq Dissertations sur l'interprétation de l'Ecriture, comme le fait voir le titre. Dans la première, M. Reinhard traite du sens litteral & grammatical des Livres saints; il s'étend sur la simplicité du stile de l'Ecriture : simplicité qui ne lui ôte rien de sa force & de sa majesté. L'Auteur convient avec les Sociniens & avec les Arminiens, que les hommes peuvent pénétrer le sens litteral par les seules lumieres de la nature : mais il dit que cette connoissance est bien différente de celle que le S. Esprit accorde aux Chrétiens par la foi.

La II. Dissertation roule sur la Justice typique, dont il est fait mention dans l'ancien Testament. L'Auteur prétend que tous les endroits où il est parlé de la justification par les Sacrifices dans l'ancien Testament, doivent s'entendre d'une maniere typique; c'est-à-dire que les anciens Juifs n'étoient justifiez qu'en vertu du Sacrifice de Jesus-Christ, dont la Justice leur étoit appliquée selon la mesure de leur foi.

Dans la III. Dissertation, M. Reinhard fait l'Eloge du fameux Commentateur Nicolas

colas de Lyre. Il prétend que cet Interprête de l'Écriture n'a jamais professé la Religion Judaïque ; & il le prouve par le témoignage de plusieurs Auteurs, & par le silence même de Nicolas, qui ne dit nulle part que Dieu lui ait fait la grace de le convertir.

Daas la IV. l'Auteur explique les qualitez d'un bon Interprête de l'Écriture. Il prétend que la pieté doit être le fondement de ses perfections, & que toutes les autres doivent s'y rapporter. Cette Piece est écrite en Allemand, accompagnée de Notes Latines.

Dans la V. M. Reinhard prétend que Caïn a desespéré d'obtenir le pardon de ses pechez ; & il tâche de le prouver par les différentes explications que les Commentateurs ont données à ce Passage de l'Écriture : *Major est iniquitas mea, quam ut veniam merear. Gen. 4.* Mon iniquité est trop grande, pour en pouvoir obtenir le pardon.

JACOBI CRUCII *Suada Delphica sive*
Orationes LXVIII. varii argumenti studio
diuosæ juventuti manu ductio ad artem
Oratoriam, Editio nova revisa & emen-
data 12. Amstelædami apud Jun-
Waesbergios. 1709.

282 JOURNAL DES SÇAVANS

XLVII.

JOURNAL
DES
SÇAVANS
5

Du Lundi 25. Novembre M. DC

Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte. A Monseigneur le Dauphin, ouvrage posthume de Messire JACQUENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Prévôt ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Précepteur de Madame la Dauphine & de Madame la Duchesse de Bourgogne.
chez Pierre Cot, Imprimeur-Ordinaire de l'Académie Royale des Inscriptions & Médailles, rue de la Minerve. 1709. Volume in 8. 614. 2. volumes in 12. I. Vol. 248. II. Vol. pagg. 316.

Les premières idées qu'on a de la Politique semblent combattre le titre de ce Livre. On s'imagine communément que la manière de gouverner les Etats dépend ou de la volonté du Prince, ou du caractère des peuples, ou de l'usage & des constitutions de chaque pays. Il est rare que soit de la part de ceux qui sont établis pour commander, soit de la part de ceux qui doivent obeir, on aille chercher ses principes dans les Livres saints : c'est pourtant la source où il faut puiser ; & il seroit bien étrange que Dieu qui a voulu donner des loix aux differens états, de la vie civile, n'en eût point donné à celui dont tous les autres dépendent. Les regles des hommes sont peu sûres ; la flaterie les adoucit ou les corrompt ; le temps seul les change & les altere : mais celles qui sont dictées par l'Esprit de Dieu même sont fermes & constantes ; & ce n'est aussi que sur celles-là qu'on peut jetter les fondemens solides d'un gouvernement parfait.

Feu M. Bossuet Evêque de Meaux, s'étoit rempli par sa pieté & par ses lumieres d'un Système si utile, & il avoit trouvé l'heureuse occasion d'en faire usage pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin. Ce dépôt précieux qui lui avoit été confié, lui fit former le dessein de recueillir tout ce que l'Ecriture fournit de regles & d'exem-

d'exemples pour bien gouverner. Et me il travailloit par les ordres & soyeux d'un Prince juste, pour l'instruction d'un auguste Disciple, en qui il trouvoit les mêmes dispositions, il s'engagea à cet Ouvrage sans scrupule, & ne craignoit point de faire paroître la verité. Mais au même temps, pour rendre cette verité plus respectable, il la renferma dans la simplicité du texte, & il n'y a apparence que cette vûë qui ait pû porter un homme qui parloit si bien de son chef, à méconnoître ses réflexions aux propres paroles de l'écriture. Mais avant que de tomber au fonds de l'Ouvrage, il est bon de prendre au Public pourquoi il a paru si tard, & à qui on le doit aujourd'hui.

On trouve ces éclaircissements dans la Préface. M. Bossuet n'avoit composé que les six premiers livres, qui contiennent ce qu'il y a de plus essentiel à cette matiere. Les quatre derniers sont écrits pour ainsi dire, qu'à confirmer & perfectionner les preuves, étoient encore ébauchés. Il n'y avoit que la dernière partie qui fût précisément nécessaire à la vûë qu'on se proposoit alors; mais on n'étoit ajoutée que pour donner une forme plus régulière à l'Ouvrage, s'il étoit possible de le faire paroître aux yeux du Public; & c'est à cela que l'Autheur qui avoit d'autres occupations importantes à l'Eglise & à l'

ne s'étoit pas pressé de l'achever. Mais dans les dernières années de sa vie il a travaillé à le mettre en l'état où il paroît présentement. „ Il auroit été fort à souhaiter, dit la Préface, pour l'entière perfection de cet Ouvrage, qu'il eût été „ donné au Public du vivant de l'Auteur. „ Car encore qu'il soit certain qu'il l'a revû exactement la dernière année de sa „ vie, dans le dessein de le rendre public, „ on sçait assez qu'après avoir composé „ ses Ouvrages avec le plus grand soin, „ les avoir même revus & corrigez plus „ d'une fois, il se réservoit toujours, à „ l'exemple des plus excellens Maîtres „ dans les plus beaux Arts, au moment de „ l'Impression, d'y ajouter les derniers „ traits & les plus vives couleurs, & d'y „ mettre la dernière main. Il ramassoit alors toutes les forces de son génie, pour „ ne rien laisser sortir de ses mains qui ne „ fût achevé..... Il y a encore une nouvelle raison de regretter que l'Auteur „ n'ait pû faire imprimer lui-même son „ Ouvrage. C'est qu'il est certain qu'après „ l'avoir fini de la manière que nous l'avons, „ son dessein étoit d'ajouter encore „ à la fin une récapitulation de tout le „ Livre, comme il avoit accoûtumé de „ faire dans presque tous ceux qu'il a donnez au Public, & comme il l'a fait d'une „ manière singulière dans le Discours

„ sur l'Histoire universelle , en s'adressant
 „ à Monseigneur le Dauphin , & en tour-
 „ nant tout à son instruction. Car on
 „ trouve à la fin de l'original de cette *Pol-*
 „ *itique* , ces mots écrits de sa main en ti-
 „ tre : *Abregé & conclusion de ce Discours* ;
 „ ce qu'il n'a pû executer , prévenu par u-
 „ ne mort précédée de longues infirmités,
 „ pendant lesquelles il a souvent dit à la
 „ personne qu'il a laissée dépositaire de ses
 „ Manuscrits , & qui lui proposoit de ren-
 „ dre cet Ouvrage parfait suivant ses vûes,
 „ en faisant cet abregé & cette conclu-
 „ sion , que toute la force de son esprit
 „ y étoit nécessaire ; qu'il n'attendoit
 „ qu'un rayon de santé pour l'achever , &
 „ que comme il en avoit seul la parfai-
 „ te comprehension , lui seul pouvoit y
 „ travailler. „ Nous avons cru devoir met-
 „ tre ici ces particularitez , dans les propres
 „ termes qu'on les rapporte , pour ne point
 „ prendre sur nous certains détails dont M.
 „ l'Abbé Bossuet , Neveu de l'Auteur , a
 „ voulu instruire le Public. C'est ce Neveu
 „ zélé pour la mémoire de son Oncle , qui
 „ s'est chargé du soin de l'Édition ; & ce
 „ Livre ne pouvoit avoir un Éditeur plus
 „ digne de toute manière , ni qui fût plus
 „ propre à en donner une juste idée. On
 „ l'a imprimé tout à la fois en un Volume
 „ in 4. & en deux Volumes in 12. Voilà ce
 „ qui regarde les vûes de l'Auteur & la for-
 „ me

me du Livre, il faut venir presentement au plan & à l'execution.

Pour expliquer par méthode les règles du Gouvernement, on remonte à l'origine & aux principes de la société humaine. On considère cette société ou par rapport à tous les hommes en général, qui étant nés d'un même pere, devoient se regarder comme freres; ou par rapport à différentes Nations unies sous un certain Gouvernement, & composées de plusieurs familles soumises aux mêmes Loix. C'est ce qu'on appelle proprement, la société civile. On fait voir en cet endroit, que dans le premier état d'innocence l'égalité reugnoit entre les hommes; que cette égalité a été blessée & anéantie par les passions, & qu'alors il a fallu le frein de l'autorité & des Puissances pour tenir les hommes dans le devoir, & rétablir la paix parmi eux. „ Si vous voyez, dit l'Écriture, les
 „ pauvres calomniez, & des jugemens vio-
 „ lens, par lesquels la Justice est renversée
 „ dans la Province, le mal n'est pas sans re-
 „ mede; car au dessus du puissant, il y a de
 „ plus puissans, & ceux-là même ont sur
 „ leur tête des Puissances plus absolües, &
 „ enfin le Roi de tout le Pays leur commande
 „ à tous.... Quand chacun fait ce qu'il
 „ veut, & n'a pour règle que ses desirs,
 „ tout va en confusion. Un Lévitte vio-
 „ le ce qu'il y a de plus saint dans la Loi
 „ de

„ de Dieu. La cause qu'en donne l'E
 „ criture, c'est qu'en ce temps-là il n'y avoit
 „ point de Roi en Israël, & que chacun fai-
 „ soit ce qu'il trouvoit à propos; c'est pour-
 „ quoi quand les Enfans d'Israël sont prêts
 „ d'entrer dans la Terre où ils devoient
 „ former un corps d'Etat & un Peuple re-
 „ glé, Moÿse leur dit: *Gardez-vous bien*
 „ *de faire là comme nous faisons ici, où cha-*
 „ *cun fait ce qu'il trouve à propos, parce que*
 „ *vous n'êtes pas encore arrivés au lieu de*
 „ *repos & à la possession que le Seigneur*
 „ *vous a destinée.* M. Bossuet remarque
 que l'effet naturel du Gouvernement légi-
 time, c'est d'établir l'union parmi les hom-
 mes; & il le prouve, suivant sa méthode,
 par ces paroles de l'Ecriture: *Ils étoient*
quarante mille hommes, & toute cette multi-
tude étoit comme un seul. „ Voila, ajoûte-
 „ t-il, quelle est l'unité d'un Peuple, lors
 „ que chacun renonçant à sa volonté, la
 „ transporte & la réunit à celle du Prince
 „ & du Magistrat; autrement nulle union.
 „ Les Peuples errent vagabonds comme
 „ un troupeau dispersé. *Que le Seigneur*
 „ *Dieu des Esprits dont toute chair est ani-*
 „ *mée, donne à cette multitude un homme*
 „ *pour la gouverner, qui marche devant elle,*
 „ *qui la conduise, de peur que le Peuple de*
 „ *Dieu ne soit comme des brebis qui n'ont*
 „ *point de Pasteur.*

Il ne suffit pas pour la perfection du

Gou-

Gouvernement, que le Prince régle les cas à mesure qu'ils surviennent ; il faut établir des règles générales de conduite, afin que le Gouvernement soit constant & uniforme : & c'est ce que l'on appelle *Loix*. La premiere de toutes les Loix est celle de la nature, c'est-à-dire, la droite Raison & l'équité naturelle. Cette Loi nous prescrit deux choses, 1. De reconnoître la Divinité d'où nous viennent tous les biens, & l'Etre même. *Crains Dieu, & observe ses Commandemens; c'est là tout l'homme.* 2. De ne faire à autrui que ce que nous voudrions qui nous fût fait. Ceux qui sortent de cette Loi primitive, meritent de souffrir ce qu'ils ont fait souffrir aux autres ; c'est le juste fondement des châtimens prononcez contre Babylone : *Prenez vengeance d'elle, faites-lui comme elle a fait. Elle n'a épargné personne, ne l'épargnez pas.* Au reste, l'interêt & la passion corrompent les hommes ; la Loi est sans interêt & sans passion, elle est sans corruption & sans tâche ; elle represente à chacun son devoir & ne flatte personne, elle rend sages les enfans, prévient en eux l'expérience, & les remplit dès leur premier âge de bonnes maximes. La principale condition des bonnes Loix, c'est la fermeté. Moÿse dans ce principe les faisoit écrire sur des pierres.

„ On perd la vénération pour les Loix,
 „ quand on les voit si souvent changer.

„ C'est alors que les Nations semblent
 „ chanceler, comme troublées & prises de
 „ vin, ainsi que parlent les Prophetes.
 „ L'esprit de vertige les possède, & leur
 „ chute est inévitable; parce que les Peu-
 „ ples ont violé les Loix, changé le Droit
 „ Public, & rompu les pactes les plus so-
 „ lemnels. C'est l'état d'un malade in-
 „ quiet qui ne sçait quel mouvement se
 „ donner. *Je bais deux Nations*, dit le Sa-
 „ ge fils de Sirac, & *la troisième n'est pas*
 „ *une Nation*, c'est le Peuple insensé qui
 „ demeure dans Sichem, c'est-à-dire, le
 „ Peuple de Samarie, qui ayant renversé
 „ l'ordre, oublié la Loi, établi une Re-
 „ ligion & une Loi arbitraire, ne mérite
 „ pas le nom de Peuple.“

Comme l'amour de la Patrie est un puis-
 sant motif pour contribuer à l'affermisse-
 ment des Loix, l'Auteur établit à ce sujet
 la nécessité d'être bon citoyen; & il prou-
 ve cette nécessité par plusieurs textes de
 l'Ecriture, par l'autorité de Jesus-Christ, &
 par son exemple; par l'exemple même des
 Apôtres & des premiers Fidèles. Nous ne
 pouvons pas suivre ce détail. Il nous suf-
 fit d'avoir une fois fait entrevoir, par quel-
 ques endroits du premier Livre, la metho-
 de qui regne dans les neuf autres: & sans
 nous amuser à rapporter sur chacun les
 principaux passages qui s'y trouvent, & qui
 par leur nombre & leur longueur condui-
 roient

roient insensiblement cet Extrait au delà des bornes prescrites, nous nous en tiendrons à la simple idée de la suite de l'Ouvrage, par l'explication seule du sujet de chaque Livre dont il nous reste à parler.

Le second Livre traite de la Royauté, & contient les preuves de l'avantage qu'a l'Empire Monarchique sur toute autre forme de Gouvernement. L'Auteur rapporte les raisons qui vont à insinuer cette préférence, sans vouloir faire néanmoins là-dessus une Dissertation dans les formes. Il se contente d'observer que la Puissance Royale a été établie par l'ordre de Dieu dans Israël; que par conséquent c'est l'autorité la plus naturelle, la plus ancienne, & la plus légitime. Du reste, il ne blâme point les Etats qui sont gouvernez d'une autre maniere: il croit au contraire que toutes les Puissances sous lesquelles on est né, sont ordonnées de Dieu, & qu'il faut également s'y soumettre.

De l'établissement légitime du pouvoir des Rois, qui fait la matiere du second Livre, il passe à l'explication des qualitez essentielles à ce pouvoir. C'est le sujet du troisieme, du quatrieme, & du cinquieme Livres. Quatre caractères distinguent l'autorité Royale; elle est sacrée, elle est paternelle, elle est absoluë, & elle est soumise à la Raison. Ces caracteres sont developpez & prouvez ici par l'écriture, sui-

vant la methode ordinaire de l'Auteur.

On expose dans le sixième Livre, les différens devoirs des Sujets envers le Prince. Ces devoirs sont l'obéissance, le service, & les tributs. Le Lecteur trouvera les preuves & les motifs de ces trois sortes d'obligations.

Après avoir représenté les devoirs des Sujets, on revient encore aux devoirs des Princes; & cette matiere qui est le grand objet du Livre, en occupe toute la suite.

L'Art de Gouverner doit avoir pour but le bien & la conservation de l'Etat. Les Etats se conservent à peu près de la même maniere que le corps humain. Il faut trois choses pour la santé du corps: une bonne constitution, l'usage journalier des secours nécessaires à la foiblesse humaine, & le choix des remedes dans les maladies. Il faut de même pour la conservation d'un Etat, y entretenir au dedans une bonne constitution, profiter des secours qu'on lui donne, & prévenir les inconveniens dont il est menacé. La bonne constitution du corps de l'Etat consiste en deux choses: dans la Religion, & dans la Justice. Les secours essentiels au Gouvernement sont les Conseils, les Armes, les Finances. Enfin les précautions contre les dangers & les maux d'un Etat, dépendent des conjonctures. Le détail & les preuves de tout cela remplissent les derniers Livres de l'Ouvrage.

Cha-

Chaque Livre est divisé en plusieurs articles, & chaque article en plusieurs propositions qui se suivent naturellement, qui sont liées les unes aux autres. La proposition qui sert de titre, est comme précis de ce qui est prouvé sous ce titre même : & les titres seuls, pris séparément & tels qu'ils sont dans la Table, forment entr'eux un corps de maximes que le sens naturel lie, & qui pourroient faire un cours suivi. „ Ainsi, quoi que la matière „ que l'Auteur embrasse, soit d'une grande „ de étendue ; qu'il entre dans tous „ plus grands détails ; que rien n'y soit „ oublié pour son dessein ; que toute l'écriture „ criture, pour ainsi dire, y passe sous les „ yeux du Prince : tout cependant s'y enveloppe „ velope par principe & par degré, insensiblement „ siblement & naturellement l'un après „ l'autre ; tout y est en sa place, & dans „ un ordre si clair & si démonstratif, que „ l'esprit humain ne trouve rien à désirer „ pour se former l'idée d'un Gouvernement „ ment stable & heureux, & le modèle „ d'un Prince parfait.“ C'est le langage de la Préface. Il ne nous convient pas de l'adopter ouvertement ; nous faisons l'honneur au goût du Public de ne point prévenir ses jugemens, en le mettant à portée de juger.

Ajoutons seulement deux choses pour l'exactitude de cet Extrait. L'une, qu'

a joint à ce Traité de Politique la Lettre que l'Auteur avoit écrite en 1679. à Innocent XI. touchant l'éducation de Monseigneur le Dauphin, avec la Réponse de ce Pape. Ces deux Pièces imprimées en Latin & en François sont à la tête du Livre, & méritent d'être lûes. L'autre, que le seul endroit dans tout l'Ouvrage, qu'on nous assure n'être pas de M. Bossuet, c'est le passage qui sert de conclusion. Encore prend-on soin de nous avertir que son intention étoit d'employer ce passage en finissant, puisqu'à l'endroit destiné pour la récapitulation, on trouve ces mots écrits en abrégé *Saint Augustin, de la Cité de Dieu*, & que c'est de là en effet que sont tirées les paroles qui terminent le Livre.

A l'égard du style, qui est ce qu'il y a de moins important dans un Ouvrage de cette nature, il est vif & serré, tel que celui des autres Ouvrages du même Auteur. M. Bossuet pensoit vivement, & s'exprimoit de même. La vivacité de son génie ne lui permettoit pas toujours de s'assujettir à la contrainte des transitions, ni à la recherche des tours nécessaires pour cela. C'est peut-être par cet endroit que les apparences pourroient d'abord faire passer ce Livre pour une simple compilation : mais peut-être aussi qu'en y regardant de près, on trouvera dans ce que l'Auteur y met du sien, un grand sens renfermé en peu de paroles.

D. JOAN-

D. JOANNIS CASPARI WESTPHALI, Academici Curiosi, Pathologia Dæmoniaca, id est Observationes & Meditationes Physiologico-magico-medicae circa dæmonomanias, similesque morbos convulsivos à fascino ortos, Dæmonibus olim Græcorum, Ethnicorum ac Judæorum aëreis, nunc vero obsessioni, aliisque Diaboli infernalis tentationibus & operationibus superstitiose adscriptos, &c. Quibus accedunt Judicium Physiologico-magico-medicum de vivâ jumentorum contagio infectorum contumulatione, & Observationes atque Experimenta chymico-physica de prodigiis sanguinis falsò hæctenus proclamatis. *Lipsia apud Heredes Frider. Lanckisii. 1707.* C'est-à-dire : *La Pathologie Démoniaque, ou Observations et Méditations sur les Démonomanies, & autres maladies convulsives produites par les fascinations, & faussement attribuées aux Demons ; &c. Avec un Jugement sur l'usage d'enterrer vifs des chevaux attaqués de peste, & sur le prétendu prodige d'une masse ressemblante à du sang.* A Leipsic chez les Heritiers de Frederic Lanckisius. Volume in 4. pagg. 148.

CE Livre est composé de quatre articles. Le premier renferme l'histoire & l'explication d'une maladie extraordinaire, de

la nature de celles que quelques personnes attribuent à la puissance des Démons. Le second, les décisions de deux Medecins de la Faculté de Medecine de Leipfic, au fujet d'une Veuve foupçonnée d'avoir couché avec le Diable. Le troifiémé, une Differtation fur l'usage d'enterrer vif un cheval attaqué de peste. Et le quatriémé enfin, diverfes Observations fur une mafle reffemblante à du fang, trouvée dans la Piscine du petit Liffau.

De ces quatre articles le premier eft le plus étendu. Il s'y agit d'une fille de dix ans, nommée Anne-Helene Goltfchalch, laquelle fut tourmentée pendant fept mois de violentes convulfions, accompagnées de circonftances extraordinaires. Le mal commença par un friffon qui la faifit le 7. de Decembre de 1701, comme elle entroit dans une maifon, à la porte de laquelle une vieille femme nommée Sabine, venoit de répandre un peu d'eau. La petite fille n'eut pas plûtôt paffé par cet endroit, qu'elle devint palle & froide. Quelque temps après il lui furvint de grands vomiffemens, & enfuite des convulfions horribles, dont les unes l'élevoient quelquefois de terre, comme fi elle avoit été fufpenduë en l'air par une corde. Elle parloit fans cefle de la vieille Sabine, & lui adreffant la parole, lui faifoit diverfes plaintes. Si on cachoit une chofe qu'elle vouloit avoir

voir, on avoit beau la cacher secretement, elle devinoit aussi-tôt où on l'avoit mise, & l'alloit querir. L'Auteur en rapporte divers exemples. Elle répondoit avec une science extraordinaire à diverses questions qu'on lui faisoit sur sa Religion. Quelquefois même elle se mettoit à prêcher dans une espece de chaire qu'elle bâtiſſoit sur son lit, & là elle faisoit des discours très-touchans, qu'on peut voir dans le Livre.

Six mois & demi après que cette maladie eut commencé, la vieille Sabine mourut. On porta la nouvelle de cette mort à la malade, qui dit aussi-tôt : *Voilà le temps que Dieu aura pitié de moi, & dans peu il me secourra.* Cinq jours après elle commença à se lever, & fut entièrement guérie.

M. Westphal, après avoir exposé au long cette histoire, demande d'où pouvoit venir une telle maladie, & si c'est au démon qu'il s'en faut prendre ? Il répond que non, & soutient qu'en tout cela il n'y a rien que de naturel. Pour le prouver, il a recours, à deux causes: l'une materielle, & l'autre formelle. La cause materielle, dit-il, c'est cette eau répandue, par dessus laquelle la fille passa en entrant dans cette maison; & la cause formelle, c'est l'imagination de la vieille. Cette eau, dit-il, étoit, selon toutes les apparences, une dé-

coction d'herbes venimeuses, dont la vapeur s'étant introduite dans le corps de cette fille, lui avoit dérangé la Raison. Qu'il y ait des herbes dont les simples corpuscules qui s'en exhalent, puissent troubler l'imagination, l'Auteur le montre par l'exemple de la jusquiame, dont la seule fumée dit-il, cause à ceux qui la respirent des vapeurs horribles. Il raconte là-dessus une histoire arrivée en 1669. dans l'Apotecarerie de M. Muller. Un Garçon faisant secher au feu des graines de jusquiame, les laissa brûler. La fumée n'en fut pas plutôt répandue dans le Laboratoire, que ce Garçon, & un camarade qui étoit avec lui, entrèrent dans une si grande fureur, que si M. Muller ne fût accouru, ils se seroient tuez à coups de mortiers & de pilons. Ils n'en furent pas quittes pour une fureur passagere: l'un d'eux, nommé Menzelius, eut pendant plusieurs heures de fréquens vomissemens; il fut long-temps dans le délire, & pendant plus de quinze jours on le vit attaqué de vertiges furieux. L'autre qui se nommoit Chretien Date, eut un sort plus triste, & devint fou tout à fait. M. Westphal ajoûte deux autres exemples: celui d'un homme de 61. ans, qui pour avoir pris un lavement fait avec des feuilles de jusquiame, entra dans un délire dont il ne fut délivré qu'après avoir rendu le lavement, & celui de deux
servan-

servantes, qui pour avoir appliqué de la même herbe toute chaude sur les jambes d'une malade, furent saisies d'une furie si grande, qu'elles se sauterent au visage, & penserent se déchirer l'une l'autre.

Pour ce qui est de la cause formelle de la maladie de cette fille, c'est, selon M. Westphal, l'imagination de la vieille Sabine. Cette vieille, dit-il, par la force de son imagination, dirigea à Anne Helene Goltfschalch l'intention qu'elle avoit de nuire; elle y dirigea aussi tous les corpuscules de l'eau qui étoit répandue devant la porte; en sorte que la pauvre fille recevant en même temps & l'impression des idées de la vieille, & l'impression des corpuscules de cette eau, ne put échapper à la fascination. Mais comment l'imagination peut-elle produire de si étranges effets? M. Westphal répond à cela, que la force de l'imagination passe tout ce qu'on pourroit croire. C'est l'imagination, dit-il, qui forme les enfans dans le ventre de leurs meres; c'est elle qui leur imprime diverses tâches & diverses figures qu'ils apportent quelquefois en naissant; c'est elle qui fait la plupart des monstres, &c. Enfin la force de l'imagination est si grande, ajoute-t-il, qu'il n'y a point de prodiges que nôtre imagination ne puisse operer, soit sur nous, soit sur les autres; & pour le prouver, il abuse des paroles mêmes de l'Écriture, en

Sans hesiter dans son cœur, mais croyant
mement que ce qu'il dit arrivera; il le
en effet arriver. Marc. ch. xi. v. 23.

Quoi que ce soit que vous demandiez,
yez que vous l'obtiendrez, & il vous ser
cordé. Ibid. v. 24.

Tout est possible à celui qui croit. Marc
ix. v. 22.

M. Westphal croit bien appuyer son
timent, en disant que Jesus-Christ n
n'attribuoit qu'à la ferme foi des ma
les guérisons qu'il operoit: témoin ce
roles: *Ma fille, vôtre foi vous a gu*
Marc. ch. ix. v. 22. Cet Auteur, c
me on voit, ne se fait pas une affair
confondre le don de la Foi avec la p
& l'imagination, & de peur qu'on
doute, il s'en explique en termes ex
Mens enim, Fides, atque imaginatio no
bus quidem tria distincta sunt, quæ t
eandem vim ac robur habent. Or la
ose-t-il dire encore, n'étant qu'une im
nation ferme & constante; on peut p
moyen de la Foi operer des miracles.
parle de certaines guerisons superstitie
qui se font ou par des paroles qu'on
nonce, ou par des mots qu'on écrit
par quelque autre moyen aussi extr

naire. Ces guerisons, dit M. Westphal, ne viennent que de la forte imagination des malades, qui croient effectivement que cela les guerira. On en a vû, dit-il, qui étant assez simples pour croire qu'en avalant le papier sur lequel le Medecin avoit écrit son ordonnance, ils seroient gueris, l'ont été en effet, après l'avoir avalé; ce qui ne peut être attribué qu'à la force de leur imagination. Il ne faut donc pas s'étonner, dit nôtre Auteur, que ceux qu'on appelle Sorciers, fassent par la vertu de leur imagination tant de choses surprenantes. Mais si cette imagination suffit pour cela, d'où vient donc que quand ils sont en prison, cette même imagination ne leur réussit pas pour les délivrer? M. Westphal n'est pas embarrassé sur la réponse; il dit que c'est qu'alors la crainte s'empare de leur cœur, & leur ôte toute la confiance qu'ils avoient auparavant, en sorte que leur imagination n'est plus la même. On s'étonne que David, n'étant encore qu'un enfant, ait pû terrasser Goliath; la chose est facile à comprendre, selon nôtre Auteur, c'est que David étoit si fortement persuadé qu'il terrasseroit ce géant, que la seule force de son imagination lui rendit possible en cette occasion, ce qui auroit été impossible sans cela.

M. Westphal pousse l'excès plus loin, il prétend qu'on peut expliquer de la même

maniere , le Mystère du Baptême , & celui de l'Eucharistie.

Il n'oublie pas les épreuves du feu , celles de l'eau froide & de l'eau bouillante, qui étoient autrefois en usage pour découvrir l'innocence , & il dit que si ces épreuves épargnoient quelqu'un , ce n'étoit que par l'effet de l'imagination & de la ferme confiance de la personne qui s'y exposoit.

L'Auteur après plusieurs autres réflexions semblables, qui font certainement voir que l'imagination agit beaucoup sur lui , conclut que la maladie d'Helene Goltfschalch, venoit d'une cause naturelle. On pourroit objecter ici la connoissance que cette fille avoit de plusieurs choses secrettes , & la science avec laquelle elle parloit sur la Religion. Mais M. Westphal pour expliquer la chose , dit que l'ame de l'homme renferme en elle toutes les connoissances ; que quand elle vient une fois à être dégagee des liens du corps sans cesser de l'animer , elle jouit alors de ces connoissances , sçait tout & voit tout. Cela posé , il dit que l'ame de cette fille étoit comme délivrée des liens du corps , & renduë à elle-même , sans cesser néanmoins d'animer le corps ; en sorte qu'il n'est pas étonnant que la malade sçût la plupart des choses qui se passoient en cachette , & parût si instruite sur la Religion.

Pour ce qui est de la femme veuve,
souv-

Supposée d'avoir couché avec le diable, & qui fait le sujet du second article: comme ce soupçon étoit fondé sur l'aveu même de la femme, qui disoit que cela lui étoit arrivé plusieurs fois, il s'agit de sçavoir si cette confession étoit l'effet d'une affection mélancholique, ou si effectivement la femme étoit coupable. On voit ici sur cette question le jugement de deux Medecins, dont l'un prétend que la femme étoit criminelle; & l'autre, qu'elle étoit folle: & ensuite la décision de la Faculté de Medecine de Leipsic, qui étant consultée sur le même cas, répond que cette femme n'étoit point coupable, & que tout ce qu'elle disoit devoit être regardé comme des rêveries.

Quant au moyen dont on se sert dans quelques villages pour préserver de peste les chevaux, qui est d'en prendre un qui en soit infecté, & de l'enterrer tout vivant, l'Auteur examine si cet usage est superstitieux, si le moyen est bon, & comment il réussit. Il dit que dès que cela se fait sans y employer aucunes paroles & aucunes invocations, il n'y a point de superstition: pour ce qui est du moyen, M. Westphal le croit bon; il s'agit de sçavoir comment il réussit. Nôtre Auteur dit, pour expliquer la chose, que quand le cheval, ou le bœuf, ou le mouton attaqué de peste est enterré, l'esprit contagieux

qui est renfermé dans son corps, s'étouffe dans la terre, & communique par sympathie la même altération à l'autre esprit contagieux répandu dans l'air; en sorte que les chevaux & les autres animaux ne respirent plus un air infecté. L'Auteur pour appuyer son explication, rapporte diverses expériences qui passent pour vraies parmi le peuple: comme par exemple, que si on frotte les poireaux des mains avec le dedans d'une pomme partagée par le milieu, qu'ensuite rejoignant les deux moitiés de la pomme, on les enterre, les poireaux se dissiperont à mesure que la pomme se pourrira.

Le quatrième article renferme peu de chose. En 1707. dans la Piscine du Bourg du petit Liffau, on trouva une masse qui ressembloit à du sang, & qui nageoit sur l'eau. Plusieurs personnes regarderent cela comme un effet extraordinaire, s'imaginant que c'étoit l'eau qui s'étoit changée en sang: mais M. Westphal qui examina la chose avec soin, reconnut, que ce n'étoit qu'un amas de matiere provenüe de plusieurs grenouilles mortes & jointes ensemble; en sorte qu'il n'y avoit rien en cela qui meritât le bruit qu'on en faisoit. C'est tout ce que nous avons à rapporter de ce dernier article. Au regard du Livre en général, nous laissons aux Lecteurs à en juger; l'Extrait que nous en avons donné

est

est plus que suffisant pour leur faire connoître l'Ouvrage.

Synodus Diœcesana Miniatisensis , celebrata in Ecclesia Cathedrali , sub auspiciis Beatissimæ Virginis Mariæ in Cœlum assumptæ , atque SS. Christi Martyrum Genesii & Miniatis , ejusdem Ecclesiæ Diœcesis Titularium pariter ac Tutelarium , XII. & XI. Kal. Jul. 1707. C'est-à-dire : *Les Actes du Synode de Sanminiato , célébré dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville , les 21. & 22. de Juin de l'année 1707. A Luques , de l'Imprimerie de Leonard Venturini. 1708. in 4. pagg. 536.*

LE P. François Marie Poggi , Général des Servites , fut nommé à l'Evêché de Sanminiato en 1703. Le desir de remplir sa vocation lui fit naître le dessein de visiter son Diocèse dès qu'il fut monté sur le Siege Episcopal. Il le trouva assez bien réglé. Cependant pour exciter les Ecclesiastiques à travailler encore avec plus de zele au salut des ames qui leur sont commises , il jugea à propos de convoquer un Synode général , qui fut tenu le 21 & le 22 jours du mois de Juin 1707. & ce sont les Actes de ce Synode qui sont contenus dans le Livre que nous annonçons. *Ouvrez ces Actes , ce Prelat y a ajouté plusieurs*

seurs Instructions très-utiles à ceux qui partagent avec lui le soin du troupeau qui lui est confié. Il y a inseré plusieurs Bulles qui ne furent point lûes au Synode. Toutes ces additions, dit-il, ont retardé l'impression des Actes du Synode, qu'il avoit résolu de publier aussi-tôt après sa célébration.

Le Livre est divisé en quatre parties, dont la première contient, 1°. la Lettre Pastorale que l'Evêque de Sanminiato a envoyée à son Clergé, pour le convoquer à ce Synode. 2°. L'Oraison Latine qui fut prononcée à l'ouverture du Synode, par M. Barth. Gucci Chanoine de la Cathédrale. 3°. Les Statuts qui doivent être observés dans le Diocèse. On ne peut voir rien de plus sage que ces Statuts; on y reconnoît par-tout des marques de la charité & du zèle de celui qui les propose. Il est ordonné par le premier, que tous les Ecclesiastiques nouvellement pourvus d'un Bénéfice, de quelque nature qu'il soit, seront obligés de faire leur Confession de Foi entre les mains de l'Evêque, ou de son Grand-Vicaire, deux mois après leur réception, sous peine d'être privés des fruits de leur Bénéfice. Cette obligation regarde aussi le Chancelier & les Officiers de l'Evêque: elle s'étend même jusqu'aux Professeurs & aux Maîtres d'Ecole. Dans l'Article de la Penitence, après avoir exhorté

les Confesseurs à un parfait desintement, il leur défend de rien exiger des gens ; il ne veut pas même qu'ils acceptent les présens qui leur seront offerts. Curez ni les autres Ecclesiastiques, ne laisseront point une femme malade, à moins que la porte de la chambre ne soit ouverte. Dans l'Article des Funérailles, il est ordonné que les Prêtres seront enterrez dans leurs habits Sacerdotaux, ou du moins avec un Etole autour du col. Il est encore ordonné que tous les Ecclesiastiques gardent la Tonsure. Il condamne à un ducat chaque fois ceux qui seront rencontrés sans Tonsure, & à quatorze écus ceux qui seront rencontrés dans les ruës sans l'habit long. On n'aura point de Parente chez eux à titre de Servante, continue-t-il, sans en avoir obtenu permission de l'Ordre. Cette permission ne leur sera accordée qu'à condition, 1°. Que cette Parente aura atteint l'âge de 45 ans. 2°. Qu'elle ne sera point belle de visage. *Cujus facies sit decora.* 3°. Que sa conduite passée soit exempte de reproches.

La seconde partie renferme plusieurs Instructions sur toutes les Fêtes de l'année. Les Pasteurs trouveront ici les matieres qu'ils doivent expliquer ces jours-là à leur peuple, & plusieurs bons avis que l'Ordre se propose souvent de donner au peuple. L'Ordre veut qu'on apprenne au peuple,

le jour de la Circoncision, la maniere d'administrer le Baptême dans le cas de nécessité ; qu'on l'instruise des jours auxquels tomberont toutes les Fêtes mobiles, le jour de l'Epiphanie ; qu'on prêche contre l'Usure le jour de S. Matthieu ; contre l'Amour profane, le jour de l'Annonciation de la Vierge ; contre les Bals & les Danses, le jour de l'Ascension, &c. Toutes ces Instructions sont en Italien.

La troisième partie contient plusieurs Bulles & Decrets des Congregations de Cardinaux, d'où sont tirez presque tous les Statuts qui sont rapportez dans la premiere partie. Cette troisième partie est proprement la preuve de la premiere.

La quatrième enfin n'est pas moins utile que les précédentes ; on y trouve les formules de tous les Actes que les Curez sont obligez de faire. Tels sont l'enregistrement des Baptêmes & des Sépultures ; les Certificats de Bans ; la maniere de dresser l'état de tous les biens qui appartiennent à une Paroisse, &c. On a joint à ces formules les régles que doit observer un Ecclesiastique ; un ordre pour passer saintement la journée, & la résolution de quelques Cas de Conscience.

Sermons sur divers Textes de l'Ecriture Sainte.

Par JACQUES SAURIN, ci-devant
Pasteur de l'Eglise Françoisse de Londres, à
present.

present Ministre à la Haye. A la Haye
chez la Veuve d'Abraham Troyel, 1708.
in 8. pagg. 495. II. Edition, pagg. 482.

E débit que le Libraire a fait de ces
Sermons a été si prompt, qu'il l'a obli-
gé d'en faire deux Editions dans la même
année.. Aussi ces Discours sont-ils remplis
de traits vifs & brillans, qui en rendent la
lecture agreable.

Ces Sermons sont au nombre de neuf.
Les trois premiers sont sur le Renvoi de la
Conversion. L'Orateur prend le même
Texte dans tous les trois : *Cherchez l'Eter-
nel pendant qu'il se trouve, invoquez-le pen-
sant qu'il est prêt.* Isaïe 55. Le quatrième
est sur les Profondeurs divines. L'Orateur
expliquant ces paroles de l'Apôtre S. Paul,
Rom. 11. qu'il a prises pour Texte: *O pro-
fondeurs des richesses de la sagesse & de la con-
noissance de Dieu!* dit qu'il y a deux voyes
qui conduisent à la connoissance de Dieu.
On voit la grandeur de Dieu dans ce qui se
peut connoître de lui, selon l'expression
de l'Apôtre. „ Mais il y a une autre voye,
dit-il, pour connoître la grandeur de
Dieu : voye moins palpable véritable-
ment à l'homme grossier, mais infini-
ment plus noble, & même plus sensible
à celui qui a les yeux de son entende-
ment illuminez. C'est de juger de Dieu
non par ce qu'on voit, mais par ce
„ qu'on

, qu'on ne voit point ;
, l'on connoît, mais par
, re. Voye sublime, où
, tre perduë dans l'abîm
, divines, couvre ses ye
, des Seraphins, devant
, Dieu, & s'écrie avec u
, tainement tu es un Die
, ches. C'est par ce côt
, nous nous proposons de
, sager la Divinité ; les t
, viron de lumieres ; &
, impénétrable de ses pr
, nôtre guide pour nous
, sa clarté inaccessible..
, prendre, Chrétiens, à
, vous-mêmes, & à sent
, Nous allons vous ouvr
, en vous faisant envis
, sous quatre différentes
, lons vous donner quat
, écrier avec l'Apôtre :
, &c. Je m'explique. I
, dont Dieu se sert pour
, tre à l'homme, & qui f
, tre miroirs de ses perfe
, même temps quatre a
, Raison se perd. Ces vo
, de la Divinité, la Natu
, ce, & la Révélation :
, si j'ose ainsi dire, tout
, mieres, mais en mém

», bîmes tout couverts d'une obscurité 2-
», dorable.

Le cinquième Sermon fut prêché à l'oc-
casion d'un Jeûne ordonné en Hollande,
à l'ouverture de la Campagne de l'année
1706. Le sixième & le septième, sont sur
le peché irrémissible. L'Auteur a pris pour
texte : *Il est impossible que ceux qui ont été
une fois illuminez, &c. Heb. chap. 6.* Le
huitième est sur l'Aumône. *Donnez en au-
mône ce que vous avez, Luc. 11.* Et le neu-
vième est sur la suffisance de la Révélation.
*Le Riche disoit, Pere Abraham je te prie que
tu envoies donc Lazare dans la maison de mon
pere, &c. Luc. 26.*

JOAN. HENRICI MAJI, Prof. Giesf.
Repetitum Examen Historiæ criticæ tex-
tus novi Testamenti à Richardo Si-
monio Congr. Orat. Presbyt. in Gallia
vulgatæ publicè institutum antehac in
Academia Ludoviciana, nuncque auc-
tum introductione ad studium Philolog.
criticum & exegeticum, atque examine
Artis Criticæ Joannis Clerici & novi Spe-
ciminis Biblicarum emendationum &
Interpretationum Marci Meibomii. 4.
Francofurti apud Maximilianum a Sande.
1708.

312 SUPPLÉMENT DU JOUR

SUPPLÉMENT

DU JOURNAL

DES

SCAVANS

5

Du dernier Novembre M.DCC.

Offervazioni di FRANCESCO DE' RONI sopra l'Antichità di Roma critte nel *Diario Italico* publicato gi l'anno 1702. Dal M. Rev. F. Bernardo de Montfaucon, nel fi quali s'aggiungono molte cose fingolari scoperte ultimamente tr vine dell' antichità. *In Roma, nell peria di Antonio de' Rossi alla Pi. Ceri, 1709. C'est-à-dire: Obs. de M. François de Ficoroni sur les. tez de Rome, décrites dans le Diarium, publié à Paris en 1702. p P. Dom Bernard de Montfaucon. joint le recit de plusieurs nouvelles d. res. A Rome, chez Antoine de' 1709. in 4. pagg. 63.*

Le *Diarium Italicum*, ou le Journal que D. Bernard de Montfaucon a publié de son Voyage d'Italie, est entre les mains de tous les gens de Lettres, comme un Ouvrage d'où l'on peut tirer des lumières considérables pour l'éclaircissement des antiquitez d'Italie & pour la connoissance des Manuscrits que l'on garde dans les différentes Bibliothèques qu'il a vûës. M. Ficoroni, qui prépare un Ouvrage sur les antiquitez de Rome, & qui par l'usage qu'il a de les montrer aux Etrangers, s'en est rendu l'étude familière, propose ici quelques Remarques sur l'Ouvrage du P. Montfaucon. Il ne le fait, dit-il, que pour en rendre la lecture plus utile, & les termes qu'il employe en parlant de ce sçavant Religieux, sont des preuves de l'estime particulière qu'il a pour lui. Comme il n'y a pas d'apparence de rapporter ici toutes les Observations de M. Ficoroni, nous nous contenterons d'en choisir quelques-unes des plus considérables. Telle est celle que l'on trouve à la page 20. où M. Ficoroni prétend que l'Auteur n'a pû voir ce qu'il rapporte touchant les Cimetieres de Rome, parce que ne faisant mention que du Cimetiere de l'Eglise de S. Laurent, nommé autrefois le Cimetiere de S. Cyriaque, dont les galleries sont murées après un assez petit espace,

ce, il n'a pû y observer lui même tout ce qu'il rapporte. La raison que l'on a eue de murer tous les Cimetieres de Rome, qui sont sous d'anciennes Eglises, car M. Ficoroni suppose qu'ils le sont tous, c'est qu'il n'étoit pas moins difficile d'en sortir que d'un labyrinthe.

A la page 31. M. Ficoroni prétend que le P. de Montfaucon se contredit. Il rapporte en effet un endroit du *Diarium*, où selon lui, l'Auteur avertit que quand il parle des Urnes qu'il nomme grandes, *grandes* ou *grandiores*, il entend parler de ces Urnes où l'on mettoit les corps entiers: & que lors qu'il dit simplement & sans épithete des Urnes, *Urna*, il entend celles où l'on ne mettoit que les cendres. M. Ficoroni soutient que cela est en même temps contraire à la verité, & à plusieurs endroits du *Diarium*; que ces grandes Urnes, qui se trouvent pour l'ordinaire dans des Mausolées magnifiques, contiennent d'autres vases précieux remplis d'ossements & de cendres. On trouve des vases tout semblables dans les tombeaux; & ces vases, ajoute-t-il, ne sont pas, comme on le prétend dans le *Diarium*, tous d'une même grandeur, sçavoir d'un pied en quarré, mais on en voit de toutes grandeurs. De là M. Ficoroni conclut, que la méprise du P. de Montfaucon vient de ce qu'il a confondu les Bieres avec les Urnes.

La plupart des autres Remarques sont sur des choses particulieres. Page 4. dans une Inscription rapportée par le P. de Montfaucon, on lit le mot *Flaminica*. Ce Pere dit, que c'est un titre d'Office, & que *Flaminica* signifie Prêtresse, comme *Flamen* signifie Prêtre. M. Ficoroni soutient que c'est un nom propre; sa raison est, que si c'étoit un titre d'Office, & que ce mot signifiât Prêtresse, le nom propre de la Prêtresse seroit mis devant. Page 6. au sujet d'une Note Italienne manuscrite, qui manque une date d'environ l'an 500. de Jesus-Christ. Ce Pere dit, qu'au sixième siecle on ne se seroit point de l'Ere de Jesus-Christ que l'on voit employée dans l'inscription. M. Ficoroni, pour prouver l'opinion contraire, cite un Manuscrit Syriaque de la Bibliothèque Barberine, dans lequel sont contenus les Evangiles qui se lisent pendant le cours de l'année entre le Tigre & l'Euphrate, *inter duo flumina in regno civitatis Babel*, à la fin duquel on voit écrit en latin, que ce Manuscrit a été achevé trois cens ans après l'Ascension de nôtre Seigneur.

D. Bernard de Montfaucon s'est encore inscrit en faux contre l'építaphe qu'on lit à Milan sur le tombeau de Pagano Pietra Santa, parce que dans cette építaphe Pagano Pietra Santa est dit Capitaine des Florentins, *Capitanus Florentinorum*, parce qu'

qu'on y voit des armoiries & le nom de la maison, toutes choses qui n'étoient point, dit-il, en usage l'an 800. de N. S. où l'on suppose que l'épithaphe a été faite: outre que pour lors Florence étoit détruite, & qu'elle ne fut rebâtie qu'en 802. M. Ficoroni tâche de répondre à ces difficultez, & s'il ne satisfait pas à toutes, c'est, dit-il, de peur d'être trop long.

Page 11. il s'étonne que D. Bernard de Montfaucon paroisse faire si grand cas d'un ancien Sceau de plomb sur lequel on voit la tête de M. Aurele, & celle de L. Verus. Il prétend que ce plomb n'est point, comme on l'assure dans le *Diarium*, d'une rareté singulière, & que lui-même il l'a donné à M. François Trevisani sur le pied d'une simple curiosité: que ces sortes de plombs ne sont point aussi rares que l'Auteur le croit: que dans son cabinet il y en a plus de quatre cens de toutes sortes, & que dans l'origine ils servoient comme d'épreuve aux Monétaires, qui faisoient en plomb leurs Medailles avant que de les faire d'un autre métal: que dans le Cabinet du Prince Auguste Chigi on conserve un plomb de M. Aurele & de L. Verus tout semblable à celui-ci. M. Ficoroni parle aussi d'un Caracalle en plomb avec une Allocution au revers, & d'un Commode de même métal, avec une Victoire assise au revers; & il cite le Cabinet de M. Bianchini,

ni, & celui de M. l'Abbé Vignoli, où l'on voit ces deux Medailles. Il soutient qu'un pied d'ambre avec le titre de Pied de Venus, que D. Bernard de Montfaucon a pris pour antique, est un ouvrage moderne. Ce sçavant Religieux avoit avancé que du temps de Gallien la Sculpture n'étoit plus en sa force; l'Auteur s'oppose à ce sentiment, & cite des Statués faites sous Gallien & depuis, qui ne sont pas indignes des meilleurs siècles.

A la page 28. il redonne une inscription publiée dans le *Diarium*, & par le soin qu'il prend de faire remarquer des différences entre son édition & celle du *Diarium*, il tâche de persuader que la sienne est plus conforme à l'original. C'est aux Sçavans qui sont sur les lieux, à décider laquelle est la meilleure. Page 61. M. Ficoroni accuse l'Auteur du *Diarium* d'avoir fait un Marc Aurele d'un Lucius Verus, & un Adrien d'une Statuë taillée du temps de Caracalle; & (page 37.) un Mithras d'un Jupiter. Il lui impute aussi différentes méprises de même nature, comme d'avoir dit qu'il n'y a que six colonnes au frontispice du Temple de la Concorde, au lieu qu'il y en a huit; d'avoir avancé que Caracalle fit bâtir l'Arc de Septime Severe, au lieu de dire que le Senat & le Peuple Romain l'avoient fait ériger; & par conséquent de n'avoir pas fait attention

à l'inscription où cela est marqué exprefément.

On voit à la page 39. l'origine du nom Marforio. De *Martii forum*, on a fait *Marsforo*, & de là on a nommé Marforio la Statuë du Rhin posée dans le *forum Martii*. Page 47. D. Bernard de Montfaucon décrivant les Statuës & les Chevaux qui font au Mont Quirinal, ou Monte Cavallo, dit, selon M. Ficoroni, que Constantin les ayant fait transporter de Grece à Rome, les plaça sur ses Thermes, & avouë qu'il ignore de quel temps est l'inscription qui les fait l'Ouvrage de Phidias & de Praxitele. A cela M. Ficoroni répond, que nul Auteur ancien ne parle de cette translation, & qu'on trouve en plusieurs endroits que ces chevaux étoient à Rome beaucoup avant l'Empire de Constantin. Quant à l'inscription, elle est, dit-il, du temps de Sixte V. Ce fut Dominique Fontana, célèbre Architecte, qui croyant reconnoître dans ces Statuës la maniere Grecque, mit les noms de Phidias & de Praxitele.

Nous en avons assez dit pour apprendre au Lecteur, de quelle espece sont les observations de M. Ficoroni. Le sçavant Auteur du *Diarium* y a fait la réponse qui suit cet Extrait.

L'Ouvrage de M. Ficoroni finit par des *Remarques sur un Monument antique,*
&

& sur une toile incombustible trouvée dans une urne sepulcrale, & c'est ce qu'il promet dans le titre sous le nom de nouvelles découvertes. L'Auteur parle d'une semblable toile que l'on garde avec d'autres curiositez dans la Gallerie Barberine, & qui fut trouvée dans un sepulcre l'an 1633. parmi les ruines de Pouzzole. L'ignorance de ceux qui firent cette découverte, fut cause qu'on ne ménagea point la toile, & qu'on la déchira en plusieurs endroits. Cette sorte de toile, dit l'Auteur, que nous appellons toile d'Amiante, ou de lin incombustible, se nommoit parmi les Grecs toile d'Asbeste, & parmi les Romains, toile de lin vif: c'est ainsi, dit-il, que Plinè l'appelle. Cette toile se fait d'une pierre qui se trouve en divers endroits, & sur tout dans l'Isle de Chypre. On bat la pierre, qui se met en filamens, que l'on file, & dont on fait de la toile qui ne se consume point au feu. Parmi les Anciens le principal usage de cette toile étoit d'envelopper les corps morts, & de les faire brûler dedans, parce que cette toile ne se brûlant point, on étoit sûr d'y retrouver les cendres du corps qu'on avoit brûlé. M. Ficoroni ne doute point que nous n'eussions beaucoup de ces toiles si elles n'avoient pas été déchirées par les mains de ceux à qui l'avarice a fait ouvrir les tombeaux pour y prendre les choses pré-

cieuses que les Anciens enterroient avec les morts. Il avertit que ceux-là se trompent qui croient que la coutume de brûler les corps n'a duré que jusques aux Antonins; & pour appuyer son opinion, il rapporte qu'en 1692. il trouva dans un vase d'albâtre parmi les ossemens & les cendres que ce vase contenoit, une Medaille d'or d'Alexandre Severe, qui, comme chacun sçait, a tenu l'Empire depuis les Antonins. Le revers d'une Medaille de Valerien le jeune, où l'on voit le bucher, lui fait croire que la coutume de brûler les corps a duré jusqu'à l'Empire de Gallien. Tout ce qu'il dit sur ce sujet regarde principalement un Livre publié par M. Muret à Paris en 1675. sous le titre de *Ceremonies funebres de toutes les Nations.*

REPONSE DE L'AUTEUR

DU DIARIUM ITALICUM,

A M. FICORONI.

MONSIEUR Ficoroni avertit dans sa Preface, où il parle avec estime de l'Auteur du *Diarium Italicum*, qu'il n'a cédé aux instances de ceux qui le pressoient de donner ses Nôtes sur cet Ouvrage, que dans le dessein d'en rendre la lecture plus *utile.* On veut bien lui tenir compte de
ses

ses bonnes intentions, & on laisse au Lecteur à juger si le *Diarium Italicum* avoit besoin de ce Commentaire.

P. 2. Flaminio Vacca, dit-il, met dans ses Memoires, non pas ce qui s'est trouvé de son temps dans les mazures de Rome, mais ce qu'il a ouï dire qui s'y est trouvé au temps passé. On n'a qu'à jetter les yeux sur le Vacca, fidelement traduit en Latin dans le *Diarium Italicum*; on verra qu'il ne parle presque jamais que des choses qu'on a découvertes de son temps à Rome. ou qu'il a vû déterrer lui-même.

P. 3. Il dit que l'Auteur suppose, que le Manuscrit du Vacca étoit inconnu; cependant, ajoute-t-il, outre le Martinelli cité dans le *Diarium*, M. Fabretti en parle deux fois dans son Livre *de Aquaductibus*, le Bellori s'en est servi dans son *Fragmentum vestigii veteris Roma*, & les principales observations du Vacca étoient déjà publiées. Tout cela, hors les deux citations de M. Fabretti, qui ne fait qu'indiquer les endroits sans les produire, n'est pas conforme à la verité. Le Bellori n'en dit pas un mot; ainsi à la reserve des deux passages qu'en avoit extraits le Martinelli, le reste ne se trouvoit qu'en manuscrit chez un petit nombre de curieux. Les Memoires du Vacca ont paru si utiles pour la connoissance des Antiquitez Romaines, qu'on les a depuis réimprimez à Rome en leur Langue originale.

P. 4. L'Auteur, dès le commencement de son Livre, dit le Critique, rapporte l'inscription de *Flaminica* déjà publiée par Gabriel Simeoni; quoi qu'il ait dit dans la Préface, qu'il ne donneroit que les choses inconnues ou peu connues: *Ignota solum, aut minus nota proferre visum*; & il ne fait nulle mention de ce qui suit: *Neque tamen mihi dicam impingi velim, sicubi ab hoc instituto paulum recessi, &c.* où l'Auteur marque qu'il ne s'est pas tenu dans ces bornes lorsqu'il a jugé à propos de faire autrement. Quant à l'inscription de *Flaminica*, l'Auteur voulant donner ses conjectures sur un monument si singulier, l'a produite telle qu'il l'a lûe sur les lieux, & telle que l'ont rapportée Gruter, Casaubon, M. du Cange, & plusieurs autres, qui ont représenté comme lui ces trois lettres finales D. S. D. c'est à dire, *de suo dedit*. Ainsi il a eu raison de chercher aux deux lettres initiales DD. une autre explication que celle de *dedicavit*, qui deviendra néanmoins fort juste si à la fin, au lieu de DSD, on lit DSP, *de sua pecunia*, comme a lû le Simeoni. La question est de sçavoir si le Simeoni a mieux lû que tous les autres, ce qu'on aura de la peine à croire. A l'égard de *Flaminica* que le Critique prétend être un nom propre, on ne lui réplique autre chose sinon, qu'un tel nom seroit bien extraordinaire: que l'idée qui s'offre

s'offre d'abord est celle de *Prêtreſſe*, comme l'Auteur l'a expliqué, ce qui est ſi vrai, que Joſeph Scaliger dans le laborieux Index qu'il a mis à la fin des Inſcriptions de Gruter, n'a pas manqué de renvoyer à celle-ci, pour faire voir que *Flaminica* y ſignifie *Prêtreſſe*.

P. 5. Quoi que la conjecture touchant les douze niches du Temple de Nîmes, ſur leſquelles l'Auteur a jugé que c'étoit une eſpece de Pantheon dédié aux douze Dieux principaux, ſoit très vrai-ſemblable, M. Ficoroni l'a abandonnée pour en ſuivre une autre. On a peine à croire que cette dernière puiſſe prévaloir à celle de l'Auteur.

P. 6. Une petite Urne, qui eſt à Milan, contient une Croix d'or avec une note manſcrite tout à fait moderne, où il eſt dit, qu'il y a 1186. que la Croix eſt faite. Cette datte, ſi exactement marquée en retrogradant, a fait croire à l'Auteur que ce faiſeur de note avoit ſuppoſé quelque année de Jeſus-Chriſt, & il dit à ce ſujet, qu'au commencement du ſixième ſiècle on ne comptoit point encore par l'année de l'Incarnation. M. Ficoroni s'éleve contre cela, & pour prouver que cette Ere eſt bien plus ancienne qu'on ne penſe, il recourt à la Bibliothèque Barberine, dont il cite un Manſcrit * Arabe, à la fin duquel

* *L'Errata dit Syriaque.*

quel se trouve cette note traduite en Latin : *Perfectus & absolutus est auxilio Domini nostri Jesu-Christi liber Evangeliorum , que 1050 anno leguntur inter duo flumina in Regno civitatis Babel ab humili Petro , anno 300. post Ascensionem Domini nostri ad cœlum die 21. Martii. Laus Deo in æternum.* A cette note il ajoûte quelques remarques de même goût , dont on laisse le jugement aux habiles Chronologistes ; aussi-bien que de ce qu'il ajoûte pour soutenir contre l'Auteur la verité de l'Inscription qu'on lit à Milan sur le Tombeau de Paganus Petra Santa. Il a fait graver cette Inscription pour représenter les armoiries & les caracteres selon l'original. Voici les termes de l'Epitaphe : *Jacet D. Paganus Petra Santa Milles & Capitanus Florentinorum , qui obiit anno Domini 800. ad cujus funus interfuerunt quatuor Cardinales.* Un Capitaine des Florentins en un temps où Florence n'étoit pas encore rétablie , le nombre de 800. écrit en chiffre , les quatre Cardinaux qui assisterent aux funeraillies , un surnom & des armes qu'on ne connoissoit point encore en ces temps-la ; toutes ces choses , dis-je , sont des preuves évidentes de supposition. Au reste la Maison Petra Santa est d'ailleurs si illustre , elle a des preuves si incontestables de sa grandeur & de son ancienneté , qu'elle se feroit tort de la fonder sur un tel Monument.

P. 9. Sur les quatre Chevaux de bronze doré qui ornent le Portail de S. Marc à Venise, M. Ficoroni ne s'est pas souvenu que l'Auteur a expliqué plus clairement sa pensée à la p. 447. & qu'il laisse la chose indécidée tant sur le sens du passage de l'Anonyme, que sur l'histoire de la translation de ces Chevaux de Constantinople à Venise. Il y en a bien d'autres que l'Auteur, qui doutent que ces Chevaux y aient été apportés de Constantinople.

P. 10. L'Auteur, selon M. Ficoroni, devoit laisser aux Sçavans de Venise à découvrir, que la Pierre à trois tuyaux n'étoit pas celle d'où Moïse avoit fait sortir l'eau, que les vers Grecs qui y sont écrits ne marquent pas cela, & que l'Inscription gravée sur la grande Turquoise n'est pas Egyptienne, mais Arabe. Les Sçavans de Venise ont sçu bon gré à l'Auteur de ce qu'il les a détrompés là-dessus.

Touchant la Croix de l'Imperatrice Marie, l'Auteur, nonobstant le grand nombre d'Imperatrices de ce nom, soutient que la ressemblance de cette croix, tant pour la forme que pour le caractère, à celle d'Irène femme d'Alexis, qui regnoit sur la fin du xi. siècle, donne lieu de conjecturer, [*si conjectare liceat*] qu'elle peut être de Marie femme de Nicephore, qui regnoit trois ans devant Alexis. M. Ficoroni met entre les Imperatrices qui ont pu

faire cette Croix Greque, Marie femme de l'Empereur Honorius, qui regnoit en Occident.

P. 11. Un Seau de plomb pendant avec la figure des Empereurs M. Aurele & Lucius Verus, est si rare & si singulier, que ceux qui ont écrit touchant les Seaux & les Bulles de plomb, n'en ont jamais connu qui approchassent de cette antiquité: mais M. Ficoroni les regarde comme des choses de peu de valeur. Les six Medailles de plomb anciennes qu'il allegue ici, n'ont rien de commun avec les Seaux.

L'Auteur dit du pié de Venus d'ambre, qui est chez M. Trevisani, *Florentissimam arcis olet etatem*. Le Censeur nie qu'il soit antique. On s'en rapporte aux connoisseurs. M. Fabretti dans son Livre des Inscriptions, parle d'un autre pié de Venus de même matiere, qu'il croit antique. Rien de plus ordinaire, que la diversité d'opinions sur l'antiquité de ces sortes de Monumens. M. Ficoroni dit que ces pieces ont été forgées par des Polonois ou par des Grecs. Il faudroit des preuves pour cela.

P. 13. L'Auteur, dit M. Ficoroni, qui compte cinq Basiliques à Rome, devoit ajoûter que de ces cinq il y en a quatre principales. Il pouvoit dire cela en effet, & bien d'autres choses s'il avoit voulu donner plus d'étendue à son sujet. Le Critique

rique croit que l'Auteur se trompe en appelant *Victorina* cette Princesse qui se trouve parmi les trente Tyrans, & qui selon lui s'appelloit *Victoria*. En quoi il n'est pas du sentiment des Anciens, comme Trebellius Pollio, ni des Medaillistes, comme Goltzius, Occo & Mezzabarba, qui disent qu'elle avoit l'un & l'autre nom. Voici deux raisons de l'Auteur pour prouver que la Statuë dont parle le Vacca ne devoit pas être prise pour *Victorina*. La première est, qu'on n'auroit pas dressé à Rome des Statuës à une usurpatrice, qui regnoit du côté de Treves; la seconde, que les Medailles de *Victorina* sont d'un trop mauvais goût pour pouvoir aider à connoître une Statuë faite d'ailleurs en un temps où l'art de la Sculpture étoit fort déchû. On demande si les raisons de M. Ficoroni peuvent prévaloir à celles-là.

P. 15. On a dit dans le *Diarium*, que ce grand nombre de voûtes anciennes rangées en ligne droite, qu'on voit en plusieurs endroits de Rome pourroient bien être ce qu'on appelloit *Tabernes*, ou Boutiques. Mais comme on n'avance cela que comme une conjecture, on ajoute, *majori disquisitione est opus*, que cela demande plus de recherche. Le Censeur, qui dans l'extrait de la Remarque omet ces derniers mots, dit que c'étoient une partie des Bains par où on faisoit sortir la fumée, ce

qui

qui est hors d'apparence : car on a preuve presque certaine que ces grandes rangées de voûtes bordoient les ruës de l'ancienne Rome.

L'Auteur a dit, que l'inscription des Thermes d'Helene est sur la porte, *ad ostium*. M. Ficoroni soutient qu'il n'y a aucune porte : tous ceux qui ont des yeux sont en état de juger qui des deux dit la verité. L'Auteur se souvient pourtant fort bien, qu'il y est entré plusieurs fois par une porte qui étoit au dessous de l'Inscription. L'Inscription des Thermes, comme le Censeur la rapporte, ne differe de celle du *Diarium*, qu'en ce qu'on y lit un C. pour un G. & en ce qu'il y a deux lettres dans le *Diarium* qui sont en blanc dans l'autre. On s'en rapporte aux Antiquaires du pais.

P. 16. M. Ficoroni soutient qu'en sortant de la *Porta Maggiore*, le chemin de la droite est *via Pranestina*, où est, dit-il, le sepulcre d'Helene. Le Martinelli, in *Roma Ethnica sacra*, p. 528. *In via Lavicana milliario tertio ab urbe sepulta fuit Helena*. Le Nardini & tous les autres le mettent à la *via Lavicana*, & non pas à la *Pranestina*. Il est assez surprenant qu'un Romain ignore cela.

P. 17. Le Critique dit, qu'il a copié l'inscription du Terentia il y a plus de dix ans ailleurs qu'au Tombeau d'Helene : &

L'Auteur soutient qu'il l'a copiée au Tombeau d'Helene il y a près de dix ans en présence de gens qui vivent encore, & cela sur une pierre hors d'œuvre, qui peut avoir été transportée au Tombeau d'Helene.

Pour ce qui est des deux Inscriptions que l'Auteur rapporte, p. 116. il les a reçues de M. del Torre Evêque d'Hadria en la même forme qu'elles sont imprimées dans le *Diarium*, comme il le dit lui-même. Il conserve encore sa lettre, où il lui marque qu'elles ont été tirées du Tombeau d'Helene. Ainsi tout ce que le Critique dit contre l'Auteur, retombe sur cet illustre Prelat, l'un des plus habiles d'Italie.

P. 18. L'Auteur suppose, dit le Critique, que S. Romain a reçu le Batême tout nu. L'Auteur dit seulement, que la peinture le représente ainsi : *Baptismus ibi S. Romani exprimitur, qui nudus stat, nec immersus in aqua, ut dixere quidam; & cela est vrai.* Le Censeur a omis les premières paroles, pour faire voir que l'Auteur parloit de son chef. Dans la note suivante, il charge l'Auteur d'avoir avancé touchant les Catacombes de pures suppositions. Comme ce reproche est de grande conséquence, on va faire voir que rien n'est plus contraire à la vérité. M. Ficoroni semble vouloir persuader que l'Auteur ne veut parler là que des Catacombes de S. Laurent,

rent, & par conséquent lui faire dire des choses qu'il ne dit pas; il rapporte ainsi les paroles du *Diarium*. *A sinistris angusto aditu descenditur in Cœmeterium S. Cyriaca dictum; & s'arrêtant là tout court, il passe ce qui suit immédiatement après: Etsi porro trita res est & vulgaris amplissimique descripta voluminibus, de Cœmeteriorum forma quedam observata nobis sine nausea lectoris huc adferri posse putamus. Sunt igitur illa labyrinthi subterranei.* L'Auteur parle donc là de tous les Cimetieres de Rome, dans lesquels il peut avoir vû tout ce qu'il raconte, & qui ne se trouve pas dans le seul Cimetiere de S. Laurent. L'Auteur n'a jamais dit, que dans ces Cimetieres il ait vû des corps morts: tout le monde sçait qu'on les ôte de là dès qu'ils sont découverts; mais il assure qu'il a vû grand nombre d'urnes lacrymatoires de verre & de terre la plupart cassées, quelques unes attachées avec du ciment à côté du lieu où étoient les corps, qu'il en a vû dans le Cimetiere de S. Laurent: mais en plus grand nombre dans celui de S. Pierre & S. Marcellin. Qu'il est faux que celui de S. Laurent fut bouché assez près de l'entrée avant l'an 1701. comme le pourront témoigner beaucoup de gens qui y sont entrez bien avant: qu'en ce temps-là on n'y pouvoit entrer qu'avec un guide: qu'il a vû de ses propres yeux tout ce qu'il a dit

de

De la forme des sepultures, des tours & détours qui se trouvent dans ces lieux souterrains, de la maniere dont on bouchoit les niches avec de longues briques, & plus rarement avec de petites tables de marbre: qu'il a observé cela principalement dans les Catacombes de S. Pierre & S. Marcellin, où il est entré bien avant une fois avec M. l'Abbé Fontaine, une autre fois avec M. l'Abbé de Louvois & beaucoup d'autres personnes qui s'y égarerent, en sorte qu'on eut assez de peine d'en sortir, comme il le raconte à la page 113. du *Diarium*. Après cela n'a-t-il pas lieu de s'étonner, que M. Ficoroni dise, *per aver, come egli confessò, osservato solamente il Cimiterio di San Lorenzo*, que l'Auteur avoué n'avoir observé que le Cimetiere de S. Laurent.

M. Ficoroni avance de même, que l'Auteur dit p. 118. & 119. qu'il a vû dans le Cimetiere de S. Laurent des Urnes avec l'inscription DM. Cependant les paroles de l'Auteur sont, *Certis in locis vidi urnas marmoreas*, &c. Il en a vû d'inscrites DM en certains lieux, non pas au Cimetiere de S. Laurent, mais à celui de S. Pierre & S. Marcellin, & en d'autres endroits de la Ville. Personne n'ignore qu'on en tire tous les jours des Catacombes. Ce que l'Auteur dit de l'Urne inscrite DIS MANIBUS, tout au long, il l'a appris
de

de personnes dignes de foi , qu'il pourroit citer s'il étoit nécessaire. Du reste, il n'a pas dit un seul mot qui puisse donner atteinte à la vérité des Corps Saints que l'on tire des Catacombes.

P. 25. M. Ficoroni soutient encore, que l'Auteur a pris les Urnes trouvées à la porte de S. Laurent pour des sepulcres des Gots. C'est le Vacca qui avance cela comme une conjecture. L'Auteur ne dit autre chose sinon , qu'une de ces Urnes est aujourd'hui à la Place de S. Marc.

La figure de Minerve avec un bâton entortillé d'un serpent , n'a rien de commun avec le *Pantheum Minerva Medica*, dit le Censeur : cependant peut-on mieux exprimer *Minerva Medica*, qu'en représentant une Antique où cette Déesse est gravée avec le symbole de la Medecine. M. Ficoroni prétend que cette Minerve prenoit le nom *Medica*, d'un College de Medecins. Mais la vraie raison de cette dénomination est qu'elle étoit invoquée pour la santé , tout de même qu'*Apollo Medicus*, qui avoit un petit Temple dans une autre Region de la Ville.

P. 26. Il dit que l'animal de mauvaise sculpture qui est devant Sainte Bibiane, ne méritoit pas une description : & il omet que cette Statuë est le fameux *Ursus pileatus*, qui donnoit le nom à une contrée de la Ville, & dont on ne parle qu'en passant.

P. 27. M. Ficoroni rejette, sans s'expliquer davantage, les bonnes preuves que l'Auteur donne, que l'Edifice nommé *le sette sale* étoit le *Nymphaum Claudii*. On demande pourquoi on les appelle *les sette sales*, puisqu'il y en a neuf. L'Auteur rapporte ce qu'il a appris sur les lieux, qui est que parce qu'il y a à chacune sept portes de communication de l'une à l'autre, on a équivoqué sur le nombre de sept. Le Critique en donne une autre raison. On s'en rapporte aux gens du país. Outre les sept portes de communication il y en a une qui répond à la campagne: & c'est ainsi qu'il faut entendre M. Ficoroni, quand il dit qu'il y en a huit.

P. 28. L'Auteur n'a pas dit que des mazzures devant *S. Pietro in Vincoli*, soient le *Porricus Claudia*; il parle là en termes exprès d'un vieux bâtiment qui est entre les Thermes de Tite & le Colisée, & encore avec un *fortassis*, que M. Ficoroni a omis.

Malgré la remarque de M. Ficoroni, l'Auteur soutient encore, que les bas reliefs de la grande urne sepulcrale d'Alexandre Severe & de Mammée marquent des Jeux funebres. Ce sont des hommes tous nûs qui meinent des chevaux par la bride. On en peut voir une preuve dans le *Diarium* même p. 10. le Vacca qui dit que c'est l'enlevement des Sabines, & le Bellori

qui

qui les prend pour des batailles, se sont également mépris.

Les ligamens qui joignoient les pierres l'une avec l'autre dans le Colisée & dans les anciens Edifices, n'étoient point de bronze, dit le Critique, mais de fer plombé par les deux bouts, comme on l'a vu dans le dernier tremblement de terre, où quelque pan de muraille étant tombé, on y en a trouvé de cette dernière sorte. L'Auteur a dit que ces ligamens étoient de bronze sur le rapport du Vacca p. 232. qui ayant passé la meilleure partie de sa vie à visiter les mazures, devoit mieux sçavoir cela que personne. De ce qu'on en a trouvé qui étoient de fer, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en eût point de bronze. Le Vacca ne dit pas que tous fussent de la même matière, puisqu'en la pag. 205. il assure qu'on en trouva de son temps d'un bois incorruptible. Au reste c'est deviner & aller contre l'opinion commune des derniers siècles, que de prétendre comme fait le Critique, que ce sont les Romains mêmes, & non pas les Gots, qui ont enlevé ces ligamens. Et il est inutile de dire que les Gots qui ont épargné le bronze du Pantheon, ne se seroient pas amusez à arracher des ligamens. Car ce sont les chefs qui ont voulu sauver ces beaux monumens, ce qui n'empêche pas que les Soldats n'aient pu profiter des choses de moindre valeur.

eur. Mais c'est trop s'arrêter à des minuties.

P. 29. Le Vacca dit qu'on déterra auprès de S. Gregoire des Urnes qui représentoient des combats, & un bas relief où l'on voyoit un vieillard bercé par des enfans, avec cette inscription, *in senectute me bajulant*. L'Auteur croit que c'étoit un Silene, & ajoute que ce bas relief pouvoit avoir appartenu au Temple de Bacchus situé en ce quartier. Sur quoi M. Ficoroni supposant que toutes ces Urnes étoient sepulcrales, & que le bas relief même en étoit une, reprend l'Auteur, d'avoir crû qu'une telle Urne eut place dans un Temple. La conséquence n'est bonne que dans cette supposition, les Sçavans jugeront si M. Ficoroni a eu raison de la faire.

P. 30. Le Censeur dit, qu'à l'inscription de l'Arc de Dolabella on lit IDEMQUE, & non pas ITIDEMQUE; on s'en rapporte à ceux qui sont sur les lieux: mais on lui soutient que COS est en sa place dans le *Diarium*, quoi qu'on n'y ait pas suivi les lignes, & qu'il se trompe quand il dit que l'Auteur a crû que cet arc avoit quelque chose de commun avec l'*aqua Claudia*. Les termes du *Diarium* sont: *Istic aqua Claudia divortia erant*, ce qui est vrai.

P. 31. Le Critique prétend, qu'entre les Statuës de la Vigne Mattei celle qui dans
le

le *Diarium* est attribuée à Marc Aurele est de Lucius Verus , & celle qui est dite être d'Hadrien est inconnue. L'Auteur suit en cela le sentiment des plus habiles Antiquaires , à qui il s'en rapportera toujours. M. Ficoroni le reprend encore d'avoir écrit, qu'une tête de Serapis avoit été prise pour une tête de Jupiter Ammon ; il ne croit pas une telle méprise possible. On n'a qu'à lire ceux qui ont parlé de la Vigne-Mattei , & entre autres M. de Seine , qui en la pag. 543. l'appelle *une tête de Jupiter Hammon de pierre Egyptienne*. L'Auteur dit, qu'il est incertain si la tête colossale représente Alexandre le Grand. Le Critique soutient qu'il est certain qu'elle le représente. On s'en rapporte aux connoisseurs.

L'Auteur , dit M. Ficoroni , met la Piscine publique à l'Hôpital de S. Jean de Latran , & en un autre endroit il la place auprès du grand Cirque. Il n'est point parlé du tout ici de la Piscine publique : mais des Thermes publiques , qui est toute autre chose. L'Auteur ne les place point à l'Hôpital de S. Jean de Latran : mais *ad sanctum Stephanum Rotundum versus Nosocomium S. Jo. Lateranensis*. Quant à la piscine publique le Critique ignore-t-il que c'étoit le nom d'une Region de Rome qui aboutissoit au grand Cirque ?

L'Auteur , qui a inséré dans son *Diarium* tout le Vacca traduit en Latin , donnant
rai-

raison de sa traduction, avertit qu'il a toujours rendu le mot Italien *pili* par *urne grandiores*, & que lors qu'il tourne *urne* tout court, cela s'entend des petites urnes cinéraires. *Monitum Lectorem velim, quoties in hîſce Flamini Schedis urna grandes vel grandiores memorantur, intelligi urnas oblongas inferendis corporibus, quæ vernacula lingua, pili, dicuntur: cùm autem urna vox ſine addito profertur, cineraria urna indicantur, quæ plerumque non plus uno pede lata profunda que ſunt.* Il eſt évident qu'il ne s'agit là que des urnes dont parle le Vacca: mais M. Ficoroni redonne ce paſſage ainſi: *Monitum Lectorem velim, quoties &c. urna grandes vel grandiores memorantur, intelligi urnas oblongas inferendis corporibus &c. cum urna vox ſine addito profertur, cineraria urna indicantur, quæ plerumque non plus uno pede lata profunda que ſunt.* Enſuite il attaque l'Auteur, commes'il avoit dit qu'on trouve les corps entiers dans ces urnes: qu'on ne brûloit jamais anciennement les corps morts pour mettre enſuite les oſſemens avec les cendres dans les grandes urnes: que les petites urnes étoient toujours d'un pié en carré, & qu'on n'en trouvoit jamais d'autres. Cependant l'Auteur ne dit rien de tout cela. On aura peine à concevoir comment M. Ficoroni a pû s'y méprendre.

L'Auteur dit là même, que le marbre nommé *gentile* ſervoit à faire des ſtatües.

M. Ficoroni le nie. L'Auteur s'en rapporte aux Sculpteurs de qui il l'a appris, aussi bien que ce qu'il a dit du marbre nommé *saligno*.

Pag. 33. La petite riviere Almone a sa source à l'*Aqua santa*, comme le disent avec l'Auteur, Nardini & les autres. Le Critique assure que l'Almone ne se forme pas seulement de l'*Aqua santa*, mais aussi d'autres ruisseaux qui s'y joignent après. Il a cela de commun avec toutes les rivieres du monde ; mais qu'est-ce que cela fait contre le *Diarium* ?

On soutient encore contre le Censeur, que la grande urne du Prieuré de sainte Marie est d'un travail moderne, que les neuf Muses n'y sont point reconnoissables par leurs instrumens, qu'il y a une figure *quolibet inferiis*. Une preuve visible que cette urne d'un Prieuré de Malte est de ces derniers temps ; c'est qu'un des instrumens du milieu se termine en haut par le bout d'une Croix de Malte. L'Auteur en a un dessein exactement fait.

Pag. 32. L'Auteur soutient qu'il ne s'est pas trompé quand il a dit que la Nef de l'Eglise de S. Paul étoit soutenuë par 80. colonnes. La colonne chargée de bas reliefs, qui est hors de cette Eglise, est d'un goût si barbare, que l'Auteur qui s'y est peu arrêté, n'a pû juger si elle a été faite pour des Chrétiens ou pour des Payens.

M. Ficoroni soutient qu'on y reconnoît le Christianisme. On s'en rapporte aux habiles.

Pag. 36. Le Vacca nous apprend une chose remarquable; c'est que de son temps on découvrit sous le Capitole un ancien chemin souterrain, par où on alloit de plein pié depuis l'Arc de Severe jusqu'au bas de l'autre côté de la montagne, & qu'au milieu de ce chemin un bas relief attaché au mur représentoit l'histoire de Jupiter & d'Europe. L'Auteur conjecture sur cela, que le Vacca pourroit s'être trompé, & avoir pris le Dieu Mithras, qu'on dépeint en jeune garçon monté sur un taureau, pour Europe & Jupiter. Sa raison est, que Mithras se trouve ainsi représenté à Rome en plusieurs bas reliefs, au lieu qu'à peine en pourroit-on trouver un d'Europe & de Jupiter, qu'on mettoit ce Dieu Mithras dans les antres & les lieux souterrains, & qu'on aura pû aisément prendre un jeune garçon qui portoit un bonnet Phrygien, pour une femme. M. Ficoroni dit que l'Auteur a crû que c'étoit le Dieu Mithras, parce qu'on l'avoit trouvé sous des ruines.

Pag. 37. On laisse aux connoisseurs à juger si la figure Egyptienne que l'Auteur a cru être un Canope, est une Diane avec la tête d'un chat, & si celle qu'il a pris pour un Antonin Pie, est un Hadrien comme le prétend le Critique.

Pag. 38. L'Auteur dit sur la *rupes Tarpeia*. *Eo redacta est ut jam modicum prorupit atque saxi promineat.* Tout le monde le voit, tout le monde parle de même. Le Nardini l'appelle, *une ombre de roche*. Cependant M. Ficoroni assure qu'en un endroit elle a 60. palmes, c'est à dire environ quarante piés : & pour preuve de sa hauteur, il dit qu'un cocher qui tomba du haut en bas, s'y rompit le cou, & expira sur l'heure.

Le Temple de la Concorde, comme dit l'Auteur, n'a certainement que six colonnes de front & deux sur les côtez. Le Critique assure pourtant que l'Auteur se trompe, & qu'il y en a huit en tout.

Caracalle a bâti l'arc de Severe, & M. Aurele a fondé le Temple d'Antonin Pie, dit l'Auteur. M. Ficoroni prétend qu'il se trompe, & que c'est le Senat qui a bâti tout cela sous ces deux Empereurs: comme si les Auteurs de l'histoire d'Auguste n'attribuoient pas aux Empereurs les Edifices qui portent encore aujourd'hui S. P. Q. R. Les plus habiles Architectes disent que l'Arc de Severe fut bâti des dépouilles d'autres bâtimens. Le Censeur le nie: mais l'en croira-t-on plutôt que le Serlio, qui dit l. 3. p. 110. de l'Edition de Venise 1559. *per quanto si vede e fatto di spoglie d'altri edifici.*

Pag. 39. C'est le Vacca, & non pas l'Auteur.

teur, qui dit que la Louve & la Statue d'Hercule furent déterrées auprès de l'Arc de Severe, *in foro Romano*. M. Ficoroni est d'avis contraire.

Tous les bons Auteurs, entre autres le Nardini, disent que l'Eglise de sainte Martine a été bâtie sur l'endroit nommé *Secretarium senatus*, comme le prouve une inscription qu'on y a trouvée. M. Ficoroni a une opinion nouvelle là-dessus.

Pag. 40. L'Auteur a dit, que le Temple de la Paix avoit huit colonnes à son frontispice. M. Ficoroni assure, qu'on n'en voit que six au Temple représenté sur les Medailles de Vespasien, & cela est vrai. Il ajoûte, qu'on ne les a pas toutes mises, parce que l'espace étoit trop petit. L'Auteur, après avoir mieux examiné la chose, croit avec Bellori, que ce Temple représenté sur les Medailles est autre que celui de la Paix, tant à cause du trop petit nombre de colonnes, que parce qu'elles sont d'ordre Ionique sur les Medailles, & qu'apparemment celles du Temple de la Paix étoient d'ordre Corinthien.

Pag. 41. Le petit Temple du Soleil étoit très-assurément au milieu du grand Cirque. Nardini le dit; Tertullien, dans son Livre de *Speâculis*, l'assure aussi, *medio spatio*. L'obélisque étoit aussi au milieu: parce que le milieu d'un aussi grand Cirque ne se
 prend

prend pas géométriquement, mais contient quelque espace.

L'Auteur soutient toujours que les trois colonnes du *Forum Romanum* auprès du mont Palatin, sont du Temple de Jules Cesar. Sans repeter ici les raisons qu'il en a apportées, Stace en fournit un argument convainquant, lors qu'il dit que le cheval de Domitien avoit la tête tournée vers le Temple de Jules, & la croupe vers celui de la Concorde. De plus l'Anonyme qui écrivoit il y a 500. ans dit pag. 294. *Infra palatium est Templum Julii*. Ce qui ne se peut entendre que de celui dont les trois colonnes restent, & qui portoit encore ce nom en ce temps-là.

Pag. 44. L'Auteur n'a pas dit, que la Tour de Frangapanis soit des anciens temps. Il est certain qu'il a appris de plusieurs Romains, que la Fontaine qui est là auprès est sortie de terre il n'y a pas long-temps.

Pag. 45. On s'en tient toujours au sentiment de M. Rostgaard touchant la grande pierre ronde appelée, *bocca de la verità*, & l'on croit encore que c'étoit un écouloir d'eaux, sans aucun égard pour les raisons du Critique, qui prétend que c'étoit une Idole.

Pag. 46. Les oiseaux à tête de femme de la Vigne Aldobrandine sont certainement semblables à celui que l'Auteur a fait graver,

ver, tiré d'un MS. de sept à huit cens ans, où il porte le nom de Sirene; l'ornement de tête est à peu près le même dans les uns & dans les autres, & la différence qui est dans la grandeur des ailes se doit compter pour rien.

L'Auteur n'a pas dit que Constantin ait fait apporter de la Grece les Chevaux de Montecavallo. Il dit seulement, après le sçavant Onuphre Panvinius, qu'ils y ont été apportez par Constantin. Panvinius dit, qu'ils y ont été apportez d'Alexandrie: ce que l'Auteur, qui n'en parle qu'en passant, n'a pas exprimé. L'Inscription *opus Phidiae, opus Praxitelis*, n'est assurément pas moderne; voyez le Nardini l. 4. c. 6. Elle y étoit au treizième siecle; voyez l'Anonyme & Marlien l. iv. c. 22. *Quorum alterum Praxitelis, alterum Phidiae esse tituli indicant.* Ainli on ne voit pas pourquoi M. Ficoroni dit qu'elle a été mise pour la première fois par le Cavalier Fontana, Marlien qui écrivoit avant que Fontana vint au monde, assurant qu'elle y étoit de son temps.

Pag. 47. L'Auteur bien loin de nier qu'il y ait eu quelque tombeau dans l'ancienne Rome, dit qu'on y en a mis quelquefois. Mais comme c'étoit une chose rare & contre la Loi, il prétend que la mazure découverte du temps du Vacca, ne devoit pas être un Mausolée comme celui-ci l'a cru.

Plusieurs ont dit que la mazure du Jardin Colonne étoit un Temple du Soleil. Voyez Nardini l. 4. c. 8. L'Auteur ne fait que rapporter le sentiment des autres, & ne dit point le sien.

Pag. 48. Excepté une des figures de Mithras, que l'Auteur a fait faire sur le dessein du Bartoli, il n'a jamais dit que les autres figures, ni le Temple de Venus Salustia aient été copiez sur l'antique. C'est sur le recit que le Vacca fait fort en détail de toutes ces choses qu'on les a dessinées, comme on fait tous les jours, lors même que les choses sont bien moins exactement décrites que ne le sont celles-là dans le Vacca. Cependant on ne sçait sur quel fondement M. Ficoroni soutient que ces figures sont supposées. Que le Bartoli ait dessiné la figure de Mithras sur une antique, comme l'Auteur le croit; ou sur le recit du Vacca, comme le dit M. Ficoroni, cela importe peu. Le Vacca décrit un homme nu, qui a la tête d'un lion, quatre ailes par derrière, dont deux s'elevent en haut, deux regardent en bas, un serpent qui l'entortille, &c. cela est fort aisé à représenter en figure.

L'Auteur ne suppose pas qu'il y eut une *adricula Martis* au mont Viminal; Rufus le dit en propres termes.

Pag. 49. L'Inscription de Perpernia n'est pas une inscription supposée, comme le dit

le Critique: elle a été imprimée à Rome dès l'an 1521. chez le Mazochio, Gruter l'a tirée de là, & le Nardini de Gruter. Tous trois la rapportent comme trouvée à S. Laurent in Panisperna.

Pag. 49. L'Auteur croit encore que ce qu'on appelle *Templum Palladis*, n'est qu'une *Ara*; parce que ce lieu étoit découvert, & n'a jamais eu de voûte, comme chacun peut voir. Ce qu'il rapporte en passant du *forum Nerva*, & du Temple de Janus, est vrai à la lettre, comme on le peut voir dans le Nardini l. 3. c. 14.

M. Ficoroni dit qu'on se trompe en disant qu'il y a deux colonnes d'albâtre à sainte Agnès hors des murs. L'Auteur, qui a écrit cela sur les lieux, a peine à croire qu'il se soit mépris; il s'en rapporte à ceux du pais.

L'Auteur parle avec tout l'honneur possible de la Bibliothèque Barberine. Ce qu'il dit des MSS. Grecs est vrai à la lettre. S'il y en avoit d'autres cachez parmi les Latins, n'ayant jamais pû obtenir la liberté de les voir, il n'en peut rendre compte.

Le Critique pouvoit se souvenir, que l'Auteur a rapporté deux sentimens sur Venus Sallustia, l'un à la p. 223. l'autre vers la fin de la Preface: ainsi tout ce qu'il dit contre l'un des sentimens ne fait rien au *Diarium*, où on laisse la chose indécise. *Deana* en cet endroit veut dire très-certain

nement *des*, & non pas *Diana* comme dit M. Ficoroni. On trouve ailleurs *deana* en ce sens dérivé de *Diána*.

Pag. 50. Tout ce que M. Ficoroni fait dire à l'Auteur de la villa Ludovisia est sans fondement, comme on le peut voir en comparant le texte du *Diarium* avec sa note. Le bas relief en porphyre du Roi Pyrrhus y étoit certainement. Voyez de Seine p. 124.

Pag. 51. L'Auteur n'a pas cru devoir s'expliquer si le Colosse de Justinien représente bien cet Empereur, ou non.

Non seulement l'Auteur, mais bien d'autres avec lui disent qu'il y a au Mausolée d'Auguste des traces d'une vieille peinture. M. Ficoroni le nie, on s'en rapporte.

Pag. 52. L'Auteur avoué dans le *Diarium* qu'il ignore la signification du mot *Basilicata*. Le Critique omet cet aveu sincere, & assure que ce mot veut dire une Procession; ce qui ne convient gueres à cet endroit. D'habiles Romains que l'Auteur a consultez n'en sçavoient pas plus que lui.

Pag. 214. du *Diarium dulcissimo* pour *dignissimo*, est une faute visible d'impression, & p. 268. *Semoni* est ainsi corrigé dans l'Errata.

Pag. 58. L'Anonyme du XIII. siecle dit que les Juifs habitoient de son temps au Pont d'Hadrien: *Pons Adrianus*, qui dicitur
Ju-

Judaorum, quia ibi Judai habitant. Le même dit que la pomme de pin de bronze qui est présentement à Belveder étoit dorée. Le Critique nie l'un & l'autre. Au reste cet Anonyme, qu'on a imprimé dans le *Diarium*, quoique plein de fables, ne laisse pas de donner bien des lumières pour les Antiquitez de Rome.

Voilà ce que M. Ficoroni trouve à reprendre dans le *Diarium Italicum*. On n'a rien dit des endroits où il rapporte le sentiment de l'Auteur sans le refuter, ni de ceux où il met des Notes de sa façon sans attaquer celles du *Diarium*. On a cru devoir aussi passer ceux où il reproche à l'Auteur des omissions de choses qu'il a cru inutiles à son sujet.

L'Auteur avertit ici qu'à la p. III. du *Diarium Italicum* il faut lire, *Animal ingratius homine nullum est.* Cette faute a été remarquée immédiatement après la publication du Livre, & même corrigée à la main dans plusieurs Exemplaires.

Pag. 51. du *Diarium*, *in circo Neronis*, lisez *prope circum Neronis in sepulcro Hadriani.*

Pag. 190. *intra Monasterii septum*, lisez *prope Monasterii septum.*

Pag. 264. *Palatina*, lisez *Palatini.*

JO. ALBERTI FABRICII S. Theologiae D. & Prot. Publ. Bibliotheca Graecae

ca, sive Notitia Scriptorum veterum Græcorum, quorumcumque monumenta integra, aut fragmenta edita extant: tunc plerorumque è MSS. ac deperditis. Editio secunda, ab Auctore recognita & plurimis locis aucta: C'est-à-dire. *La Bibliothèque Grecque de J. Albert Fabricius, où il est parlé de tous les anciens Auteurs Grecs dont les Ouvrages ont été imprimez entiers ou en partie, & de la pluspart de ceux dont les Livres sont perdus, ou demeurez en MSS. Seconde édition revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur.* in 4. A Hambourg chez Chrestien Liebezeit, trois volumes, 1. vol. 1708. pagg. 940. 2. vol. 1707. pagg. 830. 3. vol. 1708. pagg. 711.

LE dessein de M. Fabricius dans cet Ouvrage, est de donner une idée de tous les Auteurs Grecs, depuis les premiers temps jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Il s'attache beaucoup moins aux Auteurs Ecclesiastiques qu'aux autres, parce que le Pere Labbe, M. Cave, & M. Dupin lui ont laissé peu de choses à remarquer sur les Auteurs Ecclesiastiques. M. Fabricius examine avec soin en quel temps a vécu chaque Auteur, & s'il y a là-dessus des contestations qu'il ne veuille pas décider, il renvoye aux Auteurs qui en ont traité exprès. Dans l'énumération qu'il fait des Ouvrages, il s'attache principalement

aux imprimez, & il en fait observer les différentes éditions. Il ne laisse pas de faire connoître ceux qui sont perdus, & qu'on trouve citez dans d'autres Ecrivains, & ceux qui se conservent encore manuscrits dans les Bibliothèques. Comme il a voulu parler des Editions avec exactitude, il ne s'est pas contenté de parcourir de simples Catalogues, il a consulté les Livres mêmes autant qu'il a pû.

M. Fabricius avouë qu'il n'est pas le premier qui ait pensé à recueillir l'histoire des Auteurs Grecs. On connoît la *Bibliothèque Grecque* de Meursius, que Gronovius a mise au jour dans le dixième Tome des *Antiquitez Grecques*. L'Auteur l'avoit vûë manuscrite à Stokolme dans la Bibliothèque du Roi de Suede. Cet Ouvrage ne traite que des Livres perdus. La *Bibliothèque Attique* du même Meursius, & les Ouvrages de Vossius, de Jonsius, de Boecler, & de Lundius ont fourni beaucoup de choses à M. Fabricius, aussi-bien que ceux de Vidingius, & de Gyraldi. Il ne dit pas trop de bien du Livre de Gadius des Ecrivains non Ecclesiastiques; il admire au contraire la Bibliothèque de Gesner, mais il n'est pas prévenu d'une grande estime pour ceux qui ont continué cette Bibliothèque.

Il partage son Ouvrage en six Livres. Le premier Livre renferme les Ecrivains Grecs

qui passent pour plus anciens qu'Homere. Le second traite de ceux qui ont vécu depuis Homere jusqu'à Platon. Le troisième s'étend depuis Platon jusqu'à Jesus-Christ. Le quatrième depuis Jesus-Christ jusqu'au temps de l'Empereur Constantin. Voilà les livres qui sont compris dans les trois volumes que nous avons. Le cinquième contiendra l'histoire des Ecrivains Grecs depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople, c'est-à-dire, jusque vers le milieu du xv. siecle. M. Fabricius a réservé pour le sixième & dernier Livre, les Jurisconsultes, les Chymistes, les Medecins, certains Auteurs anonymes ou supposés, & divers Recueils d'Ecrits entiers, ou de fragmens qui ont paru en différens temps.

Le premier volume est composé des deux premiers Livres. M. Fabricius entreprend d'abord de prouver que nous n'avons point d'Ouvrage Grec plus ancien que ceux d'Homere. Il n'y en avoit pas de plus ancien ni en prose ni en vers dès le temps de Sextus Empiricus. Les Historiens Grecs les plus anciens dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, sont Cadmus de Milet, Acusilaus d'Argos, Archiloque, Theagene de Reggio, Aristée le Proconnesien, Hecatée de Milet, Pherecyde, Chaton de Lampsaque, & Hellanique de Lesbos, sans compter Herodote qui est le plus ancien
des

des Historiens Grecs qui nous restent : or tous ces Auteurs ont paru depuis Homere.

M. Fabricius prétend même qu'Homere est le premier Poëte Grec dont les Ouvrages ayent été écrits. Il y avoit bien eu avant lui d'autres Poëtes dans la Grece ; il en introduit lui-même qui chantent : & d'ailleurs comment auroit-il pû atteindre à la souveraine perfection , sans avoir eu aucun modele ? mais , selon nôtre Auteur , les Ouvrages de ces Poëtes ne subsistoient que dans la memoire de ceux qui les apprenoient. Ainsi chez les Germains & chez les Getes on chantoit les Poëmes composez à la louïange des Heros , mais on ne les écrivoit point.

Quoi que tout cela soit vrai , plusieurs Auteurs n'ont pas laissé d'attribuer certaines Pieces à des Poëtes qu'ils ont supposé avoir vécu avant Homere ; & c'est la liste historique de ces Poëtes qui est le sujet du premier Livre. Ils y sont rangez par ordre alphabetique. Aristée le Proconnesien y paroît des premiers. On le fait Auteur d'un Poëme Epique divisé en trois livres , & dont le sujet étoit la guerre des Arimaspes peuple de Scythie , contre les Griffons gardiens des mines d'or. Longin & Tzetzes rapportent chacun six vers tirez de ce Poëme. Herodote & Strabon en parlent , & ce dernier , auquel on peut joindre Tatien & Eustathe , assure que
quel

quelques-uns croyoient qu'Homere avoit été disciple d'Aristée. Cependant, remarque M. Fabricius, la commune opinion est qu'Aristée n'a vécu que du temps de Cre-fus & de Cyrus, & par conséquent cent ans au moins après Homere.

Hermes Trismegiste vient à son rang dans la liste. L'inscription de la *Table d'émeraude* n'est pas un des moindres morceaux qui nous soient restez de lui, si l'on en veut croire les Alchymistes. Ce précieux monument fut trouvé, disent-ils, par Sara femme d'Abraham dans le sepulchre d'Hermes qui étoit dans la vallée d'Hebron. Le cadavre d'Hermes tenoit l'émeraude dans ses mains, & l'inscription Phenicienne qui y étoit gravée, se voit ici en Latin. L'Auteur convient qu'elle est tres-ancienne, & répond avec Borrichius à une partie des objections de ceux qui la croient supposée.

M. Fabricius nous entretient fort au long des Sibylles & de leurs oracles. Il nous donne même son jugement sur ceux que nous avons sous leur nom. Ce jugement est composé de seize propositions, dont la principale est, que ces Oracles ont été inventez par les Chrétiens pour confondre les Gentils. Dans l'article de Chiron le Centaure on voit un Poëme, ou plutôt un fragment de Poëme sur les poissons, composé par Marcel de Side Ville de Pamphy-lie.

lie. Il étoit Medecin, & il vivoit sous l'Empereur Marc Antonin selon Suidas. Ce fragment n'est que de 101. vers. Il a déjà été imprimé une fois, mais seul, & en Grec seulement. La version Latine est ici jointe au texte, & cette piece fugitive ne court plus risque de se perdre.

L'Auteur suit l'ordre Chronologique dans le second Livre; le premier regarde la personne d'Homere, le second ses Ouvrages, le troisiéme ses Interpretes & ses Scholiastes, le quatriéme les Auteurs que ceux-ci ont citez, le cinquiéme les Ouvrages perdus qui avoient été faits sur Homere ou contre lui, le fixiéme traite de la science universelle que possédoit Homere, & du respect que toute l'antiquité a eu pour lui; & le septiéme, des imitateurs, & des Critiques de ce Poëte. Parmi les premiers on compte l'Auteur du Telemaque, & on louë extrêmement son Ouvragé, qui à ce qu'on dit n'a déplü qu'à quelques François. Il a été traduit en Italien, en Anglois, en Flamand, & en Allemand. Sous le titre d'Empedocles, M. Fabricius remarque, qu'on attribüé à ce Philosophe une Piece fugitive en vers iambes. Elle traite de la Sphere, & contient 168. vers que M. Fabricius nous donne avec la version latine de Florent Chrétien. Federic Morel publia cette Piece à Paris en 1584. & Florent Chrétien en mit au jour la traduction dans la même

Ville en 1587. On y voit à peu près les mêmes choses que dans Aratus. L'Orateur Dinarque & ses Harangues terminent ce second Livre. Il nâquit à Corinthe la quatrième année de la civ. Olympiade, & fut disciple de Theophraste à Athenes. Il imita dans ses Discours l'éloquence d'Hyperides & de Demosthene, mais il ne brilla qu'après leur mort. Le parti qui favorisoit Harpalus le fit chasser d'Athenes, & son exil dura quinze ans. Theophraste son maître ménagea son rappel. Il perit par les embuches de Polyperchon, âgé de près de 70. ans.

Platon & ses principaux disciples occupent les trois premiers Chapitres du troisième Livre. M. Fabricius parle ensuite de tous les autres Philosophes jusqu'à Epicure qui paroît le dernier. Il fait aussi l'histoire des versions Grecques de l'Écriture sainte, & il montre de quelle maniere elles étoient rangées dans les Hexaples d'Origene. Le texte Hebreu tenoit la première colonne, écrit en Hebreu; ce même texte écrit en caracteres Grecs faisoit la seconde colonne; les quatre autres colonnes étoient remplies des versions d'Aquila, de Symmaque, des Septante, & de Theodotjon rangées tout de suite. Quoi que la Secte des Cyniques ne soit ni si estimée ni si celebre que les autres Sectes, elle n'a pas laissé de produire un grand nombre de Philosophes très-

distin-

distinguez, dont on trouve ici un Catalogue alphabetique. Ils préféroient la liberté à tous les autres biens, & se propoisoient Hercule pour modele. Zenon Auteur des Stoïciens, étoit disciple de Crates Philosophe Cynique; il ne fit qu'ajouter la modestie à ce qu'il avoit appris de son Maître. La Philosophie Cynique a duré plus longtemps que la Stoïque. Nous ne voyons presque plus de Philosophes, dit S. Augustin, qui ne soient ou Cyniques, ou Peripateticiens, ou Platoniciens. Les Cyniques subsistent, parce que la vie libre ou plutôt licentieuse qu'ils menent les maintient. M. Fabricius a inseré dans ce second volume, qui ne contient que le troisième Livre, une introduction aux Dialogues de Platon par Albinus, laquelle n'a pas encore été imprimée. Cet Ouvrage est Grec, & la version Latine en a été faite sous les yeux de M. Fabricius par Jean-Antoine Wincklerus de Hambourg. Les Lecteurs trouveront dans le même volume quelques fragmens Grecs d'Anatolius, & un Poëme sur la vertu des Plantes consacrées aux Dieux, lequel a déjà été imprimé par Aldé en 1518. à Venise. M. Fabricius le redonne, parce que cette Piece ne lui semble pas encore assez connue des Sçavans. Elle est de 190. vers, & il y est parlé de treize Plantes, dont la dernière, qui est le

Moly d'Homere, nous est inconnuë selon M. Fabricius.

Le quatrième Livre, qui est contenu dans le troisième volume, renferme un grand nombre d'Auteurs très-celebres qui ont vécu depuis le temps de Strabon, jusqu'à celui d'Elie. Les principaux de ces Auteurs. sont Strabon lui-même, Dioscoride, Philon, Joseph, Epiétete, Plutarque, Ptolemée, Pausanias, Lucien, Galien, Sextus Empiricus, Diogene Laërce. Dans cet intervalle sont aussi compris les Auteurs sacrez des Livres du Nouveau Testament; & M. Fabricius en traite dans un Chapitre particulier, où il met ces Livres dans un ordre chronologique. Nous donnerons un précis de cet ordre. Les deux *Epîtres aux Thessaloniens*, écrites à Corinthe l'an de Jesus-Christ 52: les deux *Epîtres aux Corinthiens*, à Philippes l'an 57: l'*Epître aux Romains*, à Corinthe l'an 58: l'*Epître aux Galates*, dans le voyage de saint Paul à Jerusalem, la même année: l'*Epître de S. Jacques*, à Jerusalem l'an 60: la première *Epître de S. Pierre*, à Rome en 61: l'*Evangile de S. Mathieu*, la même année: l'*Epître aux Philippiens*, à Rome en 62. aussi bien que les *Epîtres aux Ephesiens*, aux *Colossiens*, & à *Philemon*: l'*Epître aux Hebreux*, en quelque lieu d'Italie, l'an 63: l'*Evangile de S. Marc*, à Rome la même année:

née: l'*Evangile de S. Luc*, & les *Actes des Apôtres*, à Alexandrie, ou à Thebes d'Egypte en 64: l'*Epître à Tite*, à Colosse la même année: la *premiere à Timothée*, à Philippes en 65: la *seconde*, à Rome en 67: la *seconde de S. Pierre*, à Rome la même année: l'*Epître de S. Jude*, l'an 90: les trois *Epîtres de S. Jean*, à Ephese en 91. ou 92. l'*Apocalypse*, à Pathmos l'an 96: l'*Evangile de S. Jean*, à Ephese l'an 97. L'Auteur fait ensuite une énumération assez exacte des Livres apocryphes qui ont été attribuez à Jesus-Christ, aux Apôtres & à leurs disciples. Il rapporte aussi quelques faits & quelques paroles dont les Mahometans font Jesus-Christ Auteur. Un jour, disent-ils, Jesus d'heureuse memoire, vit le monde sous la figure d'une vieille décrépite, & il lui dit: Combien de maris avez-vous eu? J'en ai tant eu, répondit la vieille, que je ne sçauois les compter. Ils sont donc morts, reprit Jesus, & ils vous ont abandonnée? C'est moi-même qui les ai tué, repartit-elle. Il est étonnant, dit alors Jesus, que les hommes soient encore assez insensez pour vous aimer, après avoir vû de quelle maniere vous avez traité ceux qui les ont précédés. Dans le temps de Jesus, ajoûtent les Musulmans, trois hommes qui voyageoient ensemble trouverent un tresor, & dirent, nous avons faim, il faut que l'un de nous se détache,

& aille acheter de quoi manger. Celui qui fut choisi dit en lui-même , il fera bon que j'empoisonne les viandes que je rapporterai, par ce moyen j'aurai seul le tresor. Il le fit en effet : mais pendant son absence les deux autres conjurerent contre lui afin de partager le tresor entr'eux, & dès qu'il fut de retour ils le tuerent. Ils mangerent ensuite les viandes empoisonnées, & moururent sur le champ. Jesus en passant par là avec ses Disciples, leur dit: Tel est l'état du monde: voyez comme il a traité ces trois hommes ; il ne laisse pas de demeurer comme il étoit auparavant. M. Fabricius a fait entrer dans ce troisiéme volume le Livre de Ptolemée sur les Etoiles fixes , lequel paroît pour la première fois en Grec avec une version latine ; & l'Eloge chronologique de Galien par le P. Labbe.

NICOLAI BURGUNDI Jurisconsulti & Professoris ordinarii codicis in Academia Ingolstadiensis, Historia Belgica ab anno 1558. cum Præfatione NICOLAI HIERONYMI GUNDLINGII J. U. D. sacri Tribunalis quod est in Ducatu Magdeburgico Consiliarii, Eloquentiæ ac antiquitatum Professoris in Fridericana ordinarii. *Hala Magdeburgica. Prostat in officina Libraria Rengeriana, 1708. C'est-à-dire: Histoire de Flandres par Nicolas Burgundus, Juris-*

DES SÇAVANS. NOVEMBRE. 1709. 359
*risconsulte; depuis l'an 1558. avec la Pre-
face de Nicolas Jérôme Gundlingius. &c.
A Hall dans la Boutique de Renger,
1708. vol. in 4. pagg. 203.*

L'HISTOIRE de Flandres composée par Ni-
colas Burgundus étant devenuë rare,
Nicolas-Jérôme Gundlingius a eu soin de
la faire réimprimer sur un Exemplaire qu'il
en avoit dans sa Bibliothèque. Cette his-
toire commence à la Paix qui fut conclüë
à *Cateau-Cambresis* en 1558. entre la Fran-
ce & l'Espagne. L'Historien reprend les
choses dès le temps que Philippe II. fut
mis sur le trône par Charles V. son pere.
Philippe II. né l'an 1527. épousa Marie
fille de Jean III. Roi de Portugal Après la
mort de cette Princesse il se maria en se-
condes nôces avec Marie fille de Henri
VIII. laquelle étoit heritiere d'Angleterre.
Quelque temps après, Charles V. fit en fa-
veur de Philippe son fils, une abdication
volontaire de ses Etats à Bruxelles en 1555
& après l'avoir créé Grand Maître de l'
Toison d'or, lui mit la Couronne sur la
tête. On avoit fait alors une Treve pou^a
cinq ans avec le Roi Henri II. Elle fut
rompuë par Philippe, parce que Henri^t
prenoit contre ce Prince les interêts du Pa-
pe Paul IV. Philippe fit une ligue avec les
Anglois, & envoya en Picardie quarante
mille hommes, qui défirent dix-huit mille
François à la bataille de S. Quentin ou à

S. Laurent en 1557. Ce malheur fut réparé par la prise de Calais, par celle de Thionville & de Dunkerque, & fut enfin suivi d'une Paix entière conclue à Cateau-Cambresis en 1559. Burgundus rapporte tous les Articles de cette Paix, après laquelle Philippe s'en alla en Espagne. On voit ici comment ce Prince avant son départ pour l'Espagne établit Gouvernante des Pais-bas Marguerite de Parme: on voit la distribution qu'il fit des Provinces, & les troubles qui arriverent dans son absence; les uns regardoient l'Etat, & les autres la Religion. Quelques-uns de ces derniers troubles furent excitez par Mathieu Launoi, Philippe Maillart, & Simon Faveau. Launoi, qui avoit été élevé dans l'Ecole de Calvin, vint à Tournai, où il seduisit un grand nombre de personnes par les dehors d'une piété affectée. Il gagna par argent plusieurs femmes qui faisoient semblant d'être attaquées de maladies violentes, & qui ensuite paroissant guéries, disoient tenir de lui leur guérison. Ces prétendus miracles lui attirerent une si grande réputation, qu'on accouroit de toutes les Villes voisines pour le voir. Il prêchoit, il catechisoit, & avoit un grand nombre de disciples qui le secondoient avec une grande ferveur. La tromperie fut enfin découverte. Les femmes qu'il payoit n'étant pas contentes de la

recom-

récompense qu'il leur donnoit, revelerent le mystere, & Launoi fut abandonné. Il rentra depuis dans le sein de l'Eglise Romaine, & écrivit même pour la défense des dogmes orthodoxes. Philippe Mailart & Simon Faveau, tous deux Ministres, exciterent de grands mouvemens à Valenciennes, où après s'être fait un gros parti contre l'Eglise Romaine, ils furent mis en prison. Les Sectaires mirent tout en usage pour les délivrer, & en vinrent jusqu'à menacer les Magistrats, qui n'oserent rien faire dans cette occasion sans consulter Marguerite de Parme. Cette Princesse ordonna que les Loix fussent executées. Là-dessus les criminels furent condamnez à être brûlez; mais comme on craignoit les Sectaires, on choisit pour le temps de l'exécution la pointe du jour. Précaution qui fut neantmoins inutile, car à peine eut-on tiré de prison les criminels, qu'on fut obligé de les y remettre pour éviter la fureur des Sectaires, qui ne laisserent pas de continuer leurs violences, jusqu'à enfoncer les portes de la prison, d'où ils sauverent Mailart & Faveau.

La Ville de Geneve dans ce temps-là étoit extrêmement fréquentée, & presque toute la jeunesse de Flandres s'y transportoit pour y être instruite dans les belles Lettres, & pour y apprendre la langue Françoisse: mais les nouveautez en fait de

Réligion y regnant alors plus que jamais, Philippe crut qu'il étoit de son devoir de défendre aux Villes de Flandres d'envoyer dorénavant leur jeunesse à Geneve, & en même temps il institua une Academie de belles Lettres dans la Ville de Douai.

L'Auteur expose ici plusieurs différens excitez entre la Noblesse de Flandres & Antoine Perrenot Cardinal de Granvelle, que le Roi avoit élevé au Ministère. Granvelle fut premièrement Chanoine, puis Archidiacre de Besançon, & ensuite Evêque d'Arras. Il servit Charles V. en diverses Ambassades; & ce Prince en faisoit tant d'estime, qu'en se dépouillant de l'Empire, il recommanda à son fils d'avoir soin de Granvelle. Ce favori scût si bien s'insinuer dans l'esprit de Philippe, que le Roi ne concluoit rien, soit pour les affaires privées, soit pour les affaires publiques, sans l'avoir consulté. Il fut depuis nommé Archevêque de Malines, & ensuite fait Cardinal par Pie IV. en 1561. Philippe, qui l'avoit établi premier Conseiller de Marguerite de Parme Gouvernante des Pais-bas, le rappella auprès de lui en Espagne, & quelque temps après l'envoia dans la Franche-Comté, puis à Rome à l'Élection de Pie V. & à Naples en qualité de Viceroi. Philippe devant prendre possession de la Couronne de Portugal, le rappella une seconde fois, & lui laissa le
soin

soin de toutes les affaires d'Espagne.

Le grand credit que ce Ministre avoit auprès du Roi lui attira beaucoup d'ennemis ; & on voit ici quantité de troubles élevez à son occasion , aussi-bien qu'à celle de Marguerite de Parme Gouvernante des Pais-bas , de laquelle nôtre Auteur parle fort au long. Cette Princesse étoit fille naturelle de Charles V. & fut mariée à Alexandre de Medicis Duc de Florence. Ce Prince ayant été assassiné l'an 1537. on la donna en secondes nôces à Octave Farnèse neveu du Pape Paul III. & qui fut fait Duc de Parme & de Plaifance. Ce second Epoux étant venu à mourir, Philippe II. la choisit, comme nous avons dit, pour Gouvernante des Pais-bas. Elle ménagea avec une extrême prudence les esprits de ces peuples portez à la revolte, & attachez à plusieurs opinions nouvelles dans ce qui concernoit la Religion.

L'érection des nouveaux Evêchez, & l'établissement de l'Inquisition en Flandres exciterent parmi eux de grands soulèvements, que la douceur de Marguerite de Parme auroit peut-être tout à fait éteints, si cette Princesse avoit continué de gouverner seule : mais le Duc d'Albe qui fut envoyé pour se mêler de cette affaire, affecta une trop grande rigueur, & porta les affaires à l'extrémité.

Nôtre Auteur prend ici occasion d'ex-

pliquer ce que c'est que l'Inquisition d'Espagne, & pour cela il remonte jusqu'à l'origine de ce Tribunal en Espagne.

Le Roi Ferdinand & la Reine Isabelle voyant que plusieurs Maures & plusieurs Juifs convertis, retournoient au Judaïsme & au Mahometisme, qu'ils pervertissoient même quelques Chrétiens, établirent dans la Castille l'Inquisition indépendante des Evêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Espagne; ce qu'ils firent par le conseil du Cardinal Pierre Gonzales de Mendoza, Archevêque de Seville, & par l'autorité du Pape Sixte IV. De là après la prise de Grenade & des autres places des Maures elle s'étendit jusques dans les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, & généralement dans tous les Etats du Roi d'Espagne, à la reserve des Pais-bas, où toutes les fois qu'on a tâché d'y introduire l'Inquisition les peuples se sont soulevez. Les Juges séculiers qui connoissoient du crime d'Herésie dans les Pais-bas sujets au Roi d'Espagne, ne pouvant employer la sévérité à cause de la trop grande quantité d'herétiques qui étoient dans le pais; l'Empereur Charles V. voulut y établir l'Inquisition, de la même maniere qu'elle étoit en Espagne; il publia même une Declaration à ce dessein. Mais la Reine de Hongrie sa sœur, qui étoit alors Gouvernante des Pais-bas, lui ayant donné avis que cela fe-
roit

roit retirer tous les Marchands étrangers, & que les Villes seroient sans aucun commerce, il fit un second Edit, par lequel il déclara que le pouvoir de l'Inquisition ne s'étendrait point sur les étrangers, & il modera en même temps la forme de l'Inquisition à l'égard de ceux du pais. Cependant sa volonté ne fut pas régulièrement exécutée; & le droit de punir les Herétiques demeura toujours aux Juges séculiers. Philippe II. son fils tenta de nouveau en 1559. & les années suivantes, d'introduire l'Inquisition dans les Pais-bas sur le même pied qu'elle étoit en Espagne; & après avoir fait inutilement plusieurs efforts pour cela, il ordonna en 1567. au Duc d'Albe de l'établir par la force des armes. Cette violence causa de grandes guerres qui affoiblirent considérablement la domination Espagnole.

Le mal commença par une conjuration conclüe à Bruxelles entre sept Chevaliers seulement, qui entraînent ensuite presque toute la Flandre après eux. Surquoi l'Historien dit que la postérité s'étonnera de voir, qu'une guerre où tant de milliers d'hommes ont répandu leur sang, ait d'abord commencé par un si petit nombre de personnes. Les articles de la conjuration sont ici rapportez en détail, avec tous les rayages qui la suivirent. Cet endroit, qui est le plus considérable du Livre, n'est

ra produire, c'est de faire voir que si par le secours des principes de la Geométrie l'on peut parvenir à développer les véritables causes de ce qui a paru jusqu'ici le plus impénétrable dans la Physique, c'est-à-dire, les divers phénomènes des Poisons ; il est hors de doute que les effets naturels qui sont beaucoup plus à la portée de nos sens, ne doivent s'expliquer que par ces mêmes principes. C'est aussi surquoi l'Auteur fonde tous les raisonnemens par lesquels il essaie d'éclaircir les faits que ses propres recherches ou celles d'autrui ont pu lui fournir sur le sujet dont il est ici question ; & il propose de suivre en cela les traces de MM. *Bellini* & *Pizzarne*, dont les Découvertes touchant la Méchanique du Corps de l'Animal, ont été reçues des bons connoisseurs avec tant d'applaudissement. Il espère qu'en comparant le peu de chemin qu'on a fait dans les Sciences naturelles, & dans la Médecine entre autres, pendant plus de deux mille ans qu'a régné le Systême des qualitez, avec le progrès de ces mêmes Sciences dans ces derniers siècles, où l'esprit Geométrique a pris le dessus ; on conviendra sans peine, que la connoissance des Mathématiques est absolument nécessaire à un Médecin, pour le distinguer du Charlatan, & que le premier n'est pas plus excusable d'ignorer ces Sciences, que de ne sçavoir ni Grec ni Latin.

Les Essais qui remplissent ce Volume, sont au nombre de cinq. Le premier concerne la Vipère; le second la Tarantule & le Chien enragé; le troisiéme roule sur les Poisons tirez des Minéraux & des Plantes; le quatriéme traite de l'*Opium*; & le dernier, des Poisons répandus, soit dans l'Air, soit dans les Eaux.

I. L'Auteur, avant que d'en venir à la Vipère, fait quelques réflexions sur les Serpens en général. Il nous parle du culte superstitieux, que leur rendoient les Payens, qui les confidéroient comme les Ministres de la vengeance divine; & il attribüe au respect qu'on avoit pour ces animaux, joint à la crainte qu'inspiroient leurs dangereuses morsures, & à la créance que nulle partie de leur corps n'étoit exempte de venin, l'ignorance des Anciens par rapport à la structure & aux propriétez de la plûpart des Reptiles. Il observe que les hommes ne sont point encore aujourd'hui entierement délivrez de ces préjugez ridicules; & qu'aux Indes Orientales, le Roi de Calicut fait bâtir exprès de petites Cabanes, pour y nourrir les Serpens & les mettre à couvert de la pluye & des autres injures de l'air, avec défense, sous peine de la vie, de tuer aucun de ces animaux. Quant à nos Européens, ils sont devenus moins respectueux & moins craintifs à l'égard de la Vipere, & dans l'envie de découvrir l'origine &

la source d'un Poison aussi formidable que le sien, ils n'ont épargné pour s'en éclaircir, ni les dissections, ni les expériences chimiques. Leurs travaux n'ont point été infructueux, ainsi qu'on peut en juger par les découvertes de MM. *Redi* & *Charas*; sans compter ce que M. *Tyson* nous a donné sur l'Anatomie du *Serpent à sonnettes*, qui est une espèce de grande Vipère de l'Amérique.

Nôtre Auteur a recherché sur les recherches de ces Messieurs : car non content de sçavoir que le venin de la Vipère a son siège dans le suc jaune, qui remplit les petits sacs situés à la racine des dents de ce Reptile, en quoi M. Mead est parfaitement d'accord avec M. *Redi*; il a voulu s'instruire plus à fond de la nature & des qualités de ce Venin; & voici comment il s'y est pris. Après avoir irrité une Vipère, il a fait mordre un corps solide, sur lequel la Vipère n'a pas manqué de jeter quelques gouttes du suc jaune, en quoi consiste précisément son venin. M. Mead en a mis sur un verre, & l'a examiné fort attentivement avec le Microscope. Il a découvert d'abord quelques particules salines qui nageoient dans cette liqueur, & qui peu de temps après, ont poussé de part & d'autre de petits crystaux très-déliés, très-aigus, & qui paroissent sortir d'autant de petits nœuds; de manière que le tout ensemble

représentoit, quoi qu'en petit, le tissu d'une toile d'araignée. Du reste ces petits crystaux, qui étoient comme autant de petits dards, avoient une telle solidité, quoiqu'ils fussent infiniment déliez, que l'Auteur les ayant laissez sur son verre, assûre n'y avoir observé nul changement plusieurs mois après. Il a voulu s'instruire ensuite dans quelle classe de sels on devoit ranger ces petits crystaux; & après plusieurs expériences dont l'exécution étoit d'autant plus difficile, qu'on ne peut recueillir pour cela qu'une très-petite quantité du suc jaune; il a trouvé que ces particules crystallines rongissoient la teinture de Tournesol, & par conséquent étoient de véritables acides; & non pas des alcalis, comme l'ont prétendu un peu trop légèrement quelques Auteurs, qui concluent de-là, que les acides sont le véritable antidote du venin dont il s'agit.

Cette découverte de M. Mead est confirmée par une expérience faite aux Indes, & racontée dans les *Transactions Philosophiques*. Un homme qui voyageoit en ce pays-là, rencontra un Indien, qui portoit plusieurs sortes de Serpens, & qui lui offrit de lui faire voir quelques expériences curieuses sur la force du venin de quelques-uns de ces animaux. Pour cet effet, il lui fit une ligature au bras comme s'il eût voulu le saigner, après quoi il tira un Ser-

372 SUPPLÉMENT DU JOURNA
pent assez gros , mais dont la pi
n'est point dangereuse , & l'ayant
ché du bras de cet homme , le S
qu'on avoit auparavant irrité , le
aussi-tôt , & y fit une petite playe.
dien avoit soin de recueillir avec le
le sang qui couloit de cette playe ,
mettoit à mesure sur sa cuisse. Ap
avoir ainsi ramassé environ la valeur
cuillerée , il tira un autre Serpent :
Cobra de Capelo , plus petit que le pr
mais des plus venimeux ; & lui ayant
le col , il exprima de la liqueur cou
dans les sacs des gencives , environ le
d'un demi grain , & la mêla dans le sang
qu'il avoit recueilli , où elle excita
une violente fermentation , qui co
ce même sang en une liqueur jaune
(ajoute l'Auteur) M. Boyle ayant pu
y a long-temps par diverses expéri
que le sang humain ne contient aucu
de , & le Docteur Pitcarne ayant dé
d'un autre côté que toutes les sub
acides tirées des Végétaux & reçûe
l'estomac , sont changées en substan
kalines par l'action de ce viscere , de
mons & du cœur , avant que d'être
buées dans les vaisseaux sanguins qu
vent les porter dans toutes les par
corps ; il s'ensuit , qu'une liqueur q
mente avec le sang humain , n'est rien
qu'un alcali , & ne sçauroit être qu'un

M. Mead passe de-là à l'explication Méchanique de tous les symptomes qui suivent la morsure de la Vipère ; mais pour donner plus de jour à ce qu'il doit nous dire là-dessus , il fait quelques remarques sur la nature des corps fluides en général , & cela , conformément aux hypothéses de MM. *Bellini* & *Newton*. Il conçoit donc que toutes les parties qui forment un liquide , tendent à s'unir les unes aux autres ; ce qu'elles font avec différens degrés de force , & en suivant pour cela différentes déterminations. D'où il résulte , que tout ce qui sera capable de changer cette détermination naturelle des particules d'une liqueur , où cette *tendance* à se joindre mutuellement , causera dans cette liqueur une altération notable , & c'est ce que les Chymistes appellent *Fermentation*. Maintenant il est aisé de faire l'application de ce principe à ce qui arrive au sang par l'introduction du venin ou du suc jaune de la Vipère. Les sels aigus & tranchans qui y nagent , s'insinuent sans peine dans la tiffure du sang , & perçant quelques-uns des globules , qui avec la serosité où ils nagent , composent toute cette liqueur , procurent une issue à la matière subtile & élastique renfermée dans ces globules. Cette matière mise en liberté , & entraînant avec elle les particules salines qui lui ont donné le premier branle , porte le trouble dans toute

la

la masse du sang , en dérange toute l'économie , & en pervertit les mouvemens , d'où il arrive que certaines parties de ce liquide se coagulent , pendant que quelques autres acquièrent une trop grande fluidité. Cela posé , il est facile de rendre raison des accidents causez par la morsure de la Vipère. Ces accidents sont une douleur aiguë dans la partie blessée , accompagnée d'une tumeur , qui de rouge qu'elle étoit d'abord , prend une couleur livide qui s'étend à la ronde ; une grande foiblesse , le pouls concentré & intermittent , les maux de cœur , le vomissement de bile , les sueurs froides , une douleur autour du nombril , quelquefois une jaunisse universelle , &c. Nous n'entrerons point dans le détail de l'explication mécanique de tous ces symptômes , que chacun pourra aisément imaginer ; nous remarquerons seulement que l'Auteur à l'occasion du dernier de ces symptômes , qui est la jaunisse , propose une nouvelle Théorie de cette maladie , dont il fait différentes espèces , & dont il nous développe les causes d'une manière également ingénieuse & probable.

M. Mead s'applique ensuite à fortifier son sentiment touchant le siège du venin de la Vipère , qu'il place avec M. Redi dans le suc jaune , dont nous avons déjà fait mention plus d'une fois ; & dans cette vue il rapporte plusieurs expériences qui met-

tent

tent la chose hors de doute , & qui semblent détruire sans ressource le Systême de M. *Charas* , par lequel cet habile Chymiste ne reconnoissoit dans la Vipère d'autre venin , que les esprits irritez de cet Animal. Nôtre Auteur allegue quelques expériences faites par le Docteur *Areskine* pendant son séjour à Paris , & qui s'accordent parfaitement avec celles qu'a faites M. *Redi* en Italie. Cela pourroit rendre suspecte la bonne foi de M. *Charas* , lorsqu'il assûroit que ces mêmes expériences n'avoient point réussi à Paris ; ce qu'il attribuoit à la diversité des climats. Voici les expériences de M. *Areskine*. Après avoir coupé la tête à une Vipère des plus vives , & l'avoir gardée vingt-quatre heures , il blessa deux Pigeons avec les dents de cette tête , l'un à la poitrine , & l'autre à la cuisse ; lesquels moururent aussi promptement que s'ils eussent été mordus par la Vipère même. En second lieu , le même Médecin présenta à plusieurs Vipères un morceau de verre de figure cylindrique , qu'elles mordirent ; & par ce moyen , il recueillit quelque quantité du suc jaune qu'elles jettent sur ce qu'elles mordent. Ensuite il blessa deux pigeons , & après que le sang eut cessé de couler des deux playes , il y appliqua un peu de ce suc jaune , qui dans l'intervalle de deux heures , fit mourir ces deux pigeons.

Il est inutile d'opposer à ces faits , qu'on

peut

peut impunément sucer une playe faite par une Vipere, & même avaller de ce suc jaune, sans aucun danger. Car, (comme on l'a déjà remarqué plus haut) les substances acides reçues dans l'estomac, souffrent tant d'altérations avant que d'entrer dans le sang, que lorsqu'elles s'y mêlent, elles ont entièrement changé de nature, & sont devenues purement alcalines. D'où il s'ensuit, qu'un Poison agit fort différemment, selon qu'il s'insinuë immédiatement dans le sang par une blessure, ou qu'il y est conduit par la route des premieres voyes. Les Anciens eux-mêmes n'ont pas ignoré cette verité, comme M. Mead le justifie par des passages de *Celse*, du Poëte *Lucain* & de *Galien*. Celui-ci assure que Cléopatre ne se tua, qu'en appliquant un peu du venin d'un Aspic sur une playe qu'elle s'étoit faite au bras avec ses propres dents: & *Celse* recommande fort à ceux qui succent les playes empoisonnées, de prendre garde qu'ils n'ayent quelque petit ulcère dans la bouche. C'est sur un semblable fondement que les Scythes, (au rapport de Pline) empoisonnoient leurs flèches en les trempant dans la *sanie* de Vipere mêlée avec du sang humain; ce que font encore aujourd'hui les Tartares: & que les Indiens (selon *Bontius*) empoisonnent les leurs, en les frottant du venin de certain Lezard appellé *Gecco*.

M. Mead, après avoir établi ses hypotheses sur la nature & les effets du venin de la Vipère, nous informe des moyens de nous préserver de ces dangereux effets. Il nous parle d'abord du remède proposé par M. Boyle dans sa *Philosophie expérimentale*, & qui consiste à approcher de la playe un fer rouge, & à l'y tenir aussi long-temps que le malade le pourra souffrir. Mais M. Charas n'a pas trouvé que l'effet de ce remède répondit à ce que nous en promet M. Boyle. L'Auteur examine après cela, ce qu'on doit penser de la vertu des pierres de Serpent qu'on nous apporte des Indes, & qui se tirent (à ce qu'on suppose) de la tête d'un Serpent appelé par les Portugais *Cobra de Capelo*. On prétend que ces pierres appliquées sur les morsures des Animaux venimeux, s'y attachent fortement, & qu'après en avoir attiré tout le venin, elles tombent d'elles-mêmes. MM. Redi & Charas en ont fait l'expérience, mais sans aucun succès; au lieu qu'elle a réussi à M. Havers. Nôtre Auteur est persuadé que ces pierres bien loin d'être ce qu'on s' imagine, ne sont que des pierres artificielles, composées vrai-semblablement d'os calcinez & d'autres matieres spongieuses & alcalines; & ce n'est qu'en vertu d'une pareille composition qu'elles s'attachent aux corps humides, & qu'elles peuvent absorber quelque portion du venin répandu dans

te sorte de Poisons. Aujoud'hui (continuë l'Auteur) les Medecins de France & d'Italie ordonnent frequemment les bouillons & la gelée de Vipère dans toutes les maladies où il est question de purifier & de ranimer la masse du sang, ou de détruire quelque mauvais levain qui ne cede point aux remedes ordinaires. Il est aisé de juger que la chair de Vipère ne produit tous ces bons effets, qu'entant qu'elle accelere la circulation des liqueurs, qu'elle procure un mélange plus parfait de leurs différens principes, & qu'elle débarrasse les glandes des suc's étrangers qui s'y aigrissent, & d'où tirent leur origine toutes les maladies qui attaquent la surface extérieure du corps, telles, que sont la Lepre, les Ecroüelles, &c. Or cette propriété de la chair de Vipère, est dûë principalement au sel penetrant & actif, qui dans cette espece de reptile est sans comparaison plus abondant que dans les autres; la Vipère ne vivant que de Lezards, de Taupes, de Grenouilles, de Crapaux, de Souris, &c. tous animaux chargez de sels volatiles; au lieu que les Serpens communs ne se nourrissent que de plantes.

A propos de la nourriture des Vipères, nous ne devons pas oublier ici une remarque de l'Auteur, laquelle tend à faire voir que le venin de la Vipère ne lui a pas été donné précisément pour la destruction du
genre

genre humain, mais pour la conservation de son propre individu; parce que la Vipère avalant ces sortes d'animaux tous entiers & sans les mâcher, il falloit qu'elle fût pourvûë d'un moyen de les tuer infailliblement avant que de les loger dans son estomac, où ils restent plusieurs jours sans être parfaitement digerez. Cette circonstance jointe à la grossiereté du sang de la Vipère, & au peu de dissipation qu'elle souffre par les pores, fait comprendre sans peine comment elle peut vivre des trois & quatre mois sans aucune nourriture.

On trouve à la fin de ce premier *Essai* une espece d'*Appendice* ou d'*Addition*, composée de deux articles, dont le premier nous présente diverses Observations Anatomiques concernant la structure des organes de la Vipère, destinez à préparer & à répandre son venin; Observations accompagnées de figures, & qui ont été communiquées à l'Auteur, par son ami M. *Areskine*. Le second Article contient quelques remarques sur d'autres animaux venimeux, tels que les Araignées, les Scolopendres, les Scorpions, les Abeilles.

L'Araignée est armée d'une espece de pince crochuë placée auprès de sa bouche, & avec laquelle cet insecte perce sa proye, y versant en même temps un suc venimeux. M. *Boyle* raconte l'Histoire d'un homme aveuglé par une goutte de cette liqueur
qu'un

tre, *l'Eleganse della valdelsa spiegata da Mess. Giampagolo de Lucardesi Professore di belle lettere in Buggiano.* Cette piece manuscrite a porté M. Bertini à composer un gros volume sous le nom d'un Ecolier, dans lequel il répond aux objections de son adversaire, il est intitulé : *Riposta di Antonio Giuseppe Branchi di Castelfiorono scolare nello studio Pisano a quanto appone il sig. Dottor Ant. Franc. Bertini intitolato Specchio che non adula dedicata all' illust. sig. Ant. Magliabechi Colonia 1709.* M. Bertini n'observe pas toutes les mesures qu'on a coûtume de garder dans ces sortes de Livres, & bien des gens croyent qu'il auroit mieux fait de ne point répondre aux objections de son adversaire, puisqu'elles n'avoient point été imprimées.

M. l'Abbé Salvini le cadet travaille à faire le Catalogue de tous les Consuls de l'Academie Florentine. Cet Ouvrage est attendu avec impatience; car outre qu'il contient les Vies de tous les grands Hommes qui ont rempli ce poste, on y trouvera toute l'histoire de cette Academie.

On a publié depuis peu un petit Recueil de Sonnets faits à la louange du Pape par M. Norfini de Macerata.

DE FERRARE.

Osservazioni della Lingua Italiana raccolte del Cinonio Acad. le quali contengono il trattato delle particelle; in questa nova nova edi-

zione accresciute di molti annotazioni spettanti alle dette Particelle da un Academico ontempido, in 4. C'est une nouvelle Edition de l'Ouvrage de M. Mantelli de Forli, qui mourut en 1644. Ce Livre est divisé en deux parties, dont la premiere regarde les Verbes Italiens, & la seconde les Particules. L'Academicien qui nous procure cette nouvelle Edition, & qui y a ajoûté des Notes très utiles, est M. le Docteur Jérôme Barufaldi de Ferrare.

On a encore fait ici un nouvel Ouvrage contre le Livre que M. Muratori a fait sur la perfection de la Poësie Italienne. Ce nouvel Ouvrage est intitulé, *Lettera defensiva di Messer Antonio Tebaldeo da Ferrara al S. D. Lodov. Antonio Muratori da Modena*, 8.

D E H E L M S T A D.

M. Fabricius doit publier une nouvelle Edition des Ouvrages de M. O. Ferrarius, qui contiennent plusieurs Discours Latins, plusieurs Lettres, &c. Ce même Auteur a aussi travaillé sur les Controverses de Forbescius, & il nous en promet une nouvelle Edition plus correcte.

Ce Sçavant a fait le Catalogue de tous les Livres de sa Bibliotheque. Ce Catalogue ne contient pas seulement le titre des Livres, mais on y trouvera une analyse exacte de ce qui est contenu dans chaque

386 SUPPLEMENT DU JOURNAL
volume. L'Auteur y a joint la Vie de
chaque Auteur, les jugemens que les Cri-
tiques ont porté de ses Ouvrages, les fau-
tes dans lesquelles il est tombé, & plu-
sieurs autres choses qui regardent l'histoire
Litteraire.

D E S U E D E.

M. Block Docteur en Medecine vient
de publier une traduction Suedoise du Li-
vre Anglois de J. Spencer touchant les
prodiges; & M. Reenstiern en a publié u-
ne autre des Metamorphoses d'Ovide,
qu'il a enrichie de plusieurs figures. Ces
deux Livres sont in 4°.

M. Elfwings a fait quelques observations
sur les Eaux minerales qui se trouvent en-
viron à huit lieuës d'Upsal, & il vient de
les faire imprimer. C'est un in 12. en Lan-
gue Suedoise.

D' A N G L E T E R R E.

M. Cowper, qui nous a déjà donné deux
éditions de son Ouvrage sur les muscles du
Corps humain, in 8. en fait imprimer une
nouvelle in fol. de beaucoup augmentée,
& enrichie de plusieurs planches.

Il paroît ici un Livre intitulé : *Sensus
communis an Essay on the Freedom of Wit
and Humour, &c.* C'est-à-dire : Essai sur
la liberté de l'esprit & de la raillerie, dans
une Lettre à un ami. C'est une espece

d'Apologie de la Lettre sur l'Enthouſiaſme. Ce Livre a été traduit en François, comme on le peut voir dans l'article de Hollande.

Un Docteur Anglois s'eſt propoſé de critiquer & de publier ſes Remarques ſur les Livres nouveaux. Il en a déjà publié un volume, dans lequel il attaque l'Histoire des Juifs de M. Baſnage, les huit Sermons que M. Whiſton a prêchez ſuivant la fondation de M. Boyle. Le Commentaire poſthume de M. Locke ſur l'Epître aux Romains, & quelques endroits de la *Bibliothèque choiſie* de M. le Clerc. On parle diverſement de cette Critique.

M. Carol Prêtre Irlandois profelyte, a publié un Livre intitulé *Spinoſa revived, etc.* C'eſt-à-dire, le nouveau Spinoſa, ou Traité montrant que le Livre intitulé *les Droits de l'Egliſe Chrétienne* eſt le même dans les endroits eſſentiels, que le Traité de Spinoſa ſur les Droits du Clergé Chrétien; & qu'ils ſont fondez l'un & l'autre ſur le véritable Atheïſme: à quoi l'on a ajoûté un Diſcours preliminaire touchant ces mêmes Livres compoſé par le Docteur George Hicks, in 8. M. Carol traite M. Locke de Spinoſiſte dans cet Ouvrage, & il fait tout ce qu'il peut pour porter ſes Lecteurs à avoir la même opinion de M. le Clerc. Il attaque vivement l'Auteur du Livre intitulé, *des Droits de l'Egliſe Chré-*

tienne, & n'oublie rien pour le rendre odieux. M. Hicks louë beaucoup l'Auteur dans le Discours préliminaire, & il paroît du même sentiment que celui qu'il louë.

M. Erasm. Warren Ministre Anglican de Worlington, a publié une Lettre intitulée, *An Essay, &c.* C'est-à-dire, Essai où l'on tâche de montrer, que le dogme de la sainte & individuelle Trinité est raisonnable, ou du moins qu'il est très-raisonnable de le croire. Brochure in 8.

On dit que les disputes sur l'autorité des Rois & sur l'obéissance passive commencent à se renouveler. M. l'Evêque d'Excester ayant prêché en présence de la Reine, qu'il n'étoit pas permis de secouer le joug d'un Souverain, quand même il violeroit les Loix, il s'élevât quelques bruits dans l'Assemblée, & on dit que cette doctrine donnoit atteinte au Gouvernement présent, & renversoit les fondemens de la révolution de 1688. M. Hoadly a répondu à ce Sermon par un Ecrit public. Il paroît depuis peu un Ouvrage anonyme dans lequel on appuye le droit du peuple, & on justifie les raisons de M. Hoadly.

On a imprimé quatre Discours : I. Sur l'obéissance dûë aux Souverains, & sur le devoir des Sujets dans toutes les révolutions d'Etat : II. Sur la Loi des Nations, & sur les droits des Souverains : III. Touchant le pouvoir des Magistrats, & les
droits

droits du genre humain en matiere de Religion : IV. Sur la liberté de faire imprimer. Ces Discours avoient déjà été imprimez séparément : mais M. Tyndal a jugé à propos de les publier dans un seul vol. in 8.

DE HOLLANDE.

M. Brenkman , qui s'applique depuis longtemps à l'étude de la Jurisprudence , a formé un nouveau plan du Digeste. Il en a déjà fait imprimer un Essai. Les Jurisconsultes & les autres Auteurs y sont rangez selon le temps où ils ont vécu ; & on trouvera sous le nom de chacun tous les fragmens qui sont répandus de côté & d'autre.

On a publié depuis peu un Livre de Droit intitulé , *Observationes Juris Romani*. Il contient plusieurs Remarques Critiques & Juridiques. C'est M. Bynkershoek Conseiller du haut Conseil , qui en est Auteur.

On imprime actuellement les Lettres & les Memoires envoyez aux Plenipotentiaires de France à Munster par le Cardinal Mazarin & par le Comte de Brienne. L'Édition est faite sur une copie manuscrite qui a été trouvée dans le Cabinet du feu Duc de Cell.

Outre la réponse que M. La Faye a faite à la Dissertation intitulée *Adeisdamon*,

on nous en fait esperer une autre, dans laquelle elle sera refutée encore plus solidement.

On doit publier incessamment les Lettres des Ambassadeurs de France à Nimegue. Cet Ouvrage servira de suite aux Memoires & Negociations de M. le Comte d'Estrades, puisque M. d'Estrades étoit un de ces Ambassadeurs.

Guill. Van de Water Libraire à Utrecht, vient d'imprimer une nouvelle Edition des Ouvrages de Petrone avec les Commentaires qu'on appelle *Variorum*. C'est M. Burman à qui le Public en est redévable.

Charles de Lo Libraire à la Haye, qui a imprimé l'année passée les *Monumens de la Religion des Grecs* par le Sieur Aymon, a sous presse deux autres Ouvrages du même Auteur; l'un est, les Lettres de Vifconti, qui seront publiées en Latin & en François, 2. vol. in 4. l'autre est un Recueil des Actes & des Synodes tenus par les Reformez en France & ailleurs, 2. vol. in 4. Ce dernier Ouvrage n'est proprement que l'extrait d'un Livre Anglois imprimé il y a quelques années en Angleterre sous ce titre, *Synodicon in Gallia reformatata*, etc. fol. Ce Livre n'a pas été fort bien reçu du public.

Thomas Johnson Libraire de la même Ville, vient de publier l'Histoire de l'Empire Ottoman en 3. vol. in 12. Cet Ouvra-

ge contient les principaux évenemens qui sont arrivez dans l'Empire depuis son premier établissement jusqu'à l'année 1704. Le même Libraire a actuellement sous presse la suite des Memoires du C. Temple, & un autre Traité assez curieux qui servira de suite à la Lettre sur l'Enthousiasme, il est intitulé, *Histoire naturelle de la Superstition.*

Il paroît ici une traduction Françoise d'un Livre Anglois intitulé : *Essai sur l'usage de la raillerie & de l'enjouement dans les conversations qui roulent sur des matieres importantes.*

Le Sieur H. Desbordes Libraire à Amsterdam, imprime les Ouvrages de Rabelais avec les Notes de M. le Duchat Auteur des Notes sur la Confession de Sanci. Cet Ouvrage doit faire plusieurs volumes in 12. * car on y doit joindre le Catholicon d'Espagne, & le Journal de Henri III.

D E L Y O N.

R. P. J. Vanieri *Dictionarium Poëticum.* C'est un Ouvrage dans lequel on trouvera tout ce qui peut aider un homme à se perfectionner dans la Poësie Latine. Le P. Vaniere, qui est un des plus habiles Poëtes Latins de ce temps, n'y a mis que les

R 4

mots

* Les Journalistes ont été mal informez, on ne doit point joindre ces deux Ouvrages à l'Édition de Rabelais.

mots qui conviennent à la Poësie. Tous les Epithetes sont choisis, & conviennent parfaitement aux termes auxquels ils sont joints. L'Auteur met ensuite les expressions des Poëtes anciens & modernes qui ont du rapport à chaque mot. Il rapporte les phrases des Orateurs & des Auteurs de la plus pure Latinité, comme a fait Robert Etienne; & pour une plus grande utilité, on n'y trouve point de mot Latin qui ne soit expliqué en François. Tout ce qui regarde la Fable & la Mythologie des Dieux y est mêlé, avec tout ce que l'Histoire a de plus remarquable. On y voit la description des Villes, des Montagnes, des Fleuves qui se trouvent si souvent dans les Ouvrages des Poëtes, avec les termes de la Geographie & des Arts. Il se vend chez Antoine Briasson Libraire de cette Ville, qui a fait les frais de l'impression.

* DOMINICI GULIELMINI Exercitatio de Idearum vitiis, Correctione, & usu ad statuendam & inquirendam morborum naturam. Item Ludovici Testi de novo Sacharo Lactis, novi Systematis compendium & notitia præstantissimorum remedium pro Arthritidis Curatione. Cum Judiciis & rarissimis observationibus præstantissimorum Medicorum. 8. *Lugduni in Batavis apud Samuelem Luchtmans, 1709.* XLVIII.

XLVIII.

JOURNAL
DES
SCAVANS.

5

Du Lundi 2. Decembre M. DCCIX.

FRANCISCI VAVASSORIS è Societate Jesu Opera omnia antehac edita, Theologica & Philologica. Nunc primum in unum volumen collecta, ad quæ accesserunt inedita & sub ficto nomine emissa cum Latina, tum Gallica; quorum catalogum Præfatio suppeditabit. *Amstelodami, apud Petrum Humbertum. 1709.* C'est-à-dire: *Toutes les Oeuvres de François Vavasseur, Jesuite, rassemblées pour la premiere fois en un volume. On y a joint quelques Pieces, qui n'avoient point encore paru, ou qui avoient paru sous un nom emprunté, &c. A Amsterdam, chez Pierre Humbert. 1709. in fol. pagg. 700.*

ON ne sçauroit trop louer le zèle des Libraires qui s'occupent à publier des Recueils complets. Ils rendent en cela un service considérable aux Gens de Lettres, en leur conservant un grand nombre de Pièces fugitives, qui devenues fort rares auroient enfin disparu tout-à-fait. Plus l'Auteur dont on ramasse les Oeuvres est estimable par sa grande érudition ou par son extrême politesse, plus le présent qu'un Libraire en fait au Public, doit lui être précieux. Celui-ci est dédié à Monsieur l'Abbé Bignon : & la dédicace qui est comprise dans une Inscription, ne sçeroit être que très-agreable aux Sçavans, & par la forme qu'on lui a donnée, & par les vertoz qu'elle contient. Le Pere Vavasseur a eu souverainement la politesse & l'élégance du style jointe avec une érudition très-fine & en même temps très-profonde. Personne n'a eu plus de succès dans l'étude des Belles Lettres, & n'a porté à un si haut point l'exactitude & la justesse de la Critique. Il n'a jamais négligé son style, & il n'a rien exposé aux yeux du Public sans y avoir mis la dernière main. On reconnoît le même soin dans tout ce qu'il a écrit. Le P. Vavasseur après avoir enseigné les Belles Lettres & la Rhetorique, enseigna cette partie de la Theologie, qu'on appelle *Positive*, & qui a pour objet l'intelligence de l'écriture, & la connoissance de l'Histoire.

re Ecclesiastique. Il a rempli cette Chaire avec grande distinction pendant trente-six ans. Il mourut au College de Paris en 1681. âgé de 76. ans. Les plus habiles Jesuites s'empresferent à lui faire des Epitaphes en Vers. On les a toutes ramassées ici, aussi-bien que les Vers dont M. Menage, M. Duperier, & M. de Santeuil honorerent son tombeau.

Le premier Ouvrage que l'on trouve ici est le Livre *De Ludicra Dictione, Du style Burlesque*. Le but du P. Vavasseur est de montrer que jamais cette maniere d'écrire bizarre, qui de son temps commençoit à infecter en France tous les esprits tant à la Cour qu'à la Ville, n'avoit été en usage parmi les Anciens, non pas même parmi ceux des Anciens qui à Rome ou à Athènes ont été plaisans & bouffons de profession: qu'aucun Ecrivain ancien n'a donné des règles de ce style: qu'il n'y a nulle raison d'en user, & qu'il y a plusieurs raisons de s'en abstenir. En traitant ce sujet, l'Auteur fait passer en revûe tous les Anciens dont les Ouvrages sont semez de bons mots & de plaisanteries, & il en juge avec une finesse de goût & avec un discernement exquis. Peut être, dit l'Auteur de la Préface, que pour combattre le mauvais goût de son siècle, le P. Vavasseur n'avoit pas besoin d'éaler tant d'érudition; mais c'est cette érudition qui fait la richesse de son Ouvra-

396 JOURNAL DES SÇAVANS.
ge, que l'on peut justement comparer
Silènes d'Alcibiade, qui ne profi-
rien au dehors, étoient au dedans
de choses précieuses.

Le second Ouvrage est un Traité
pigramme, où l'Auteur découvre to-
tificate de cette ingénieuse Poësie, mo-
fautes qu'on a faites contre les règles
Poëme, & porte son jugement sur les
grammes anciennes, Grecques & Latines
avec des observations très-particulières.
P. Vavasseur est fort éloigné du sens
de quelques personnes, qui sans en
l'Anthologie, la méprisent; & ses juges
sont d'autant plus seurs, qu'outre la
bonne connoissance qu'il avoit des règles
faisoit lui-même des Epigrammes
de sel & d'agrément.

On redonne ensuite ses Observations
sur la Langue Latine, qui ont pour titre
*De usu quorundam verborum, cum
multiplicium, cum conjunctorum.* Il est
à penser qu'un aussi fin Critique qu'est
P. Vavasseur, remarquoit dans les Auteurs
ce que tout le monde n'y voit pas.

On voit ensuite les Oraisons Latines
de P. Vavasseur sur différens sujets, quelques-unes
profanes, & dont le dénombrement
particulier nous meneroit trop loin.

La cinquième Piece de ce Recueil
est un petit Livre intitulé, *De forma
L'Auteur y met en avant ses conje-*

pour établir que Nôtre Seigneur Jesus-Christ, quant à sa forme extérieure, n'avoit rien de singulier ni en beau ni en laid.

Dans le fort des querelles que le Jansenisme a excitées en France, le P. Vavasseur écrivit contre Jansenius. Il lui reprochoit d'abandonner le dogme Catholique pour le sentiment de Calvin ; cet Ecrit a pour titre , *Jansenius suspectus* , & est la sixième Piece de cette Collection.

La septième & la huitième , sont deux petits Ouvrages contre Monsieur Godeau Evêque de Grasse, attribuez au P. Vavasseur. Dans le premier, l'Auteur examine si M. Godeau est propre à composer l'Eloge de Petrus Aurelius ; & dans le second, s'il est Poëte. Ces deux Traitez sont écrits avec toutes les qualitez du style qu'on peut remarquer dans le P. Vavasseur.

La Piece suivante est adressée à M. Arnauld. C'est une Plainte du P. Vavasseur, sur quelque Ouvrage qu'on lui avoit attribué.

La Traduction du Livre de Job en Vers Latins , avec les Commentaires du P. Vavasseur sur ce même Livre, sont ici mieux disposez pour la commodité du Lecteur, que dans l'édition de Paris. Car au lieu de mettre les Vers à part, on les a placez à côté du Texte, de sorte que l'on peut d'un coup d'œil comparer la version avec l'original.

On voit ici imprimez pour la première fois

ois les Commentaires du P. Vavasseur sur le Prophete Osée. C'est un Ouvrage posthume ; & quoi que l'Auteur ne l'ait pu finir avec le même soin que ses autres Ouvrages, il ne laisse pas de meriter la curiosité des Sçavans.

Le reste de ce Recueil comprend les Oeuvres Poétiques du P. Vavasseur. Les Miracles de Jesus-Christ mis en Vers Latins sur le Texte des quatre Evangelistes, sont ici de la même façon que le Livre de Job ; c'est-à-dire, que le Texte est mis à côté de la Traduction, ce qu'on n'avoit pas observé dans l'Edition de Paris. Les Elegies, les Vers héroïques & les Epigrammes viennent ensuite ; & l'on a pris soin de remettre en leurs places, des Pieces qui ayant été publiées en différens temps, étoient aussi répandues en différens volumes. Enfin, le Libraire a jugé à propos de finir cette collection par un petit Livre François contre le P. Rapin, & que quelques personnes ont donné au P. Vavasseur. Il ne s'agit dans cet Ouvrage que de réflexions sur les Poètes & sur l'Art Poétique.

A Treatise of all the Degrees and Symptoms of the Veneral Disease, in both Sexes, &c. C'est-à-dire : *Traité des Maladies Venériennes des deux Sexes, &c.* Par JEAN MARTEN, Chirurgien. Sixième Edition corrigée & augmentée, avec une
Table

Table des matieres. A Londres, chez S. Crouch, N. Crouch, T. Knapton, M. Atkins, P. Varenne, C. King, & J. Isted, Libraires, & chez l'Auteur. 1708. in 8. pagg. 439. sans y comprendre la Préface, ni la Table.

C'EST ici un Traité des plus étendus qui aient encore été publiez touchant les Maladies secrètes. Si le grand débit est une bonne recommandation pour un Livre, il sera difficile de ne pas convenir du merite de celui-ci, qui fut imprimé pour la premiere fois en 1704. & dont voici la sixième Edition, qui a paru dès le commencement de l'an passé. Cet Ouvrage partagé en cinq Chapitres, & grossi considérablement par le grand nombre d'additions que l'Auteur y a faites dans les trois dernières Editions, & qui consistent particulièrement en plusieurs histoires de cures singulières, & en quantité de Lettres qu'on lui a écrites sur de pareils sujets. Il eût été à souhaiter que le trop grand empressement des Libraires à réimprimer ce Volume, n'eût point empêché l'Auteur de mettre plus d'ordre dans ses matieres, qu'il s'est contenté de rassembler confusément. Il ne se propose ici d'autre but, que d'indiquer au Public les routes les plus sures pour parvenir à la guérison des Maladies vénériennes, & de lui inspirer en même temps une juste défiance

siance des promesses magnifiques & trompeuses des Charlatans, de l'ignorance & de la témérité desquels tant de Malades de cette espèce deviennent tous les jours les victimes.

Il commence par examiner dans le premier Chapitre, la nature, les causes, & les signes du Mal Vénérien; les différentes voyes par lesquelles cette contagion se communique, & quels en sont les divers degrez; après quoi il fournit les moyenstout pour s'assurer si l'on est effectivement atteint de cette maladie, que pour s'en préserver, ou tout au moins pour en empêcher le progrès.

Quoi qu'il n'entreprenne pas ici de rechercher trop curieusement l'origine de la Vérole, il ne laisse pas de parcourir sur cela les divers sentimens de M. *Lister* son Compatriote, qui prétend que cette Maladie n'a d'autre cause primitive que la morsure de quelque animal venimeux, ou une nourriture empoisonnée. Ce sçavant Médecin observe à ce propos, que les Américains chez qui la Vérole est une Maladie épidémique, quoi que beaucoup moins fâcheuse que dans nos climats, & qui certainement nous l'ont communiquée, se nourrissent volontiers de certains serpens appellez *Inguanas*, lesquels ont cette propriété singulière de réveiller dans les étrangers qui en mangent, les levains assoupis

du Mal Vénérien, supposé qu'ils en ayent eu la moindre atteinte en leur vie; & cela, quelque parfaitement guéris qu'ils crussent être, avant cette redoutable épreuve. Ce qui confirme M. *Lister* dans cette opinion, c'est la ressemblance qui se trouve entre les crêtes dont ces serpens sont couverts sur toute l'étenduë de leurs corps, & certaines excroissances de chair familières aux personnes infectées du mal dont il s'agit. Pour mettre cette preuve dans un plus grand jour, il allegue divers exemples qui font foi du pouvoir qu'ont plusieurs animaux vénimeux de transmettre à d'autres par leurs morsures quelques-unes de leurs qualitez. C'est ainsi que le chien enragé communique sa faculté d'aboyer & de mordre; & la Tarantule, celle de sautiller ou de danser.

M. Marten passe de cette discussion sur les causes de la Vérole, à une autre plus intéressante, qui tend à combattre quelques préjuges populaires, soutenus de l'autorité d'habiles Médecins, touchant la propagation de cette Maladie. Il est question de décider s'il est vrai qu'elle se puisse gagner par de simples baisers, ou de simples attouchemens, & si le linge, les habits, ou le verre d'un Vérolé sont contagieux; & c'est de quoi l'Auteur ne paroît nullement convaincu. Il n'est pas non plus du sentiment de ceux qui soutiennent que cet-

te Maladie peut fort bien être le fruit d'une débauche outrée entre deux personnes de différent sexe parfaitement saines ; & il croit aussi peu , que le levain Vérolique puisse résulter du mélange des liqueurs seminales , que la prostitution du sexe rend presque inévitable. Il n'oublie pas d'appuyer son incrédulité sur tous ces points par quantité de preuves & d'exemples , qui méritent quelque sorte d'attention. Mais il ne doute en aucune façon qu'on ne puisse courir le dernier risque avec une femme , sans recevoir d'elle les dernières faveurs ; & que de son côté , elle n'ait tout à craindre , malgré certains ménagemens qui sembleroient devoir la mettre à couvert.

L'Auteur s'attache ensuite à nous exposer les signes qui annoncent infailliblement le Mal Vénérien : & il s'applique sur-tout à bien démêler les différences qui distinguent les Gonorrhées simples d'avec les virulentes , auxquelles a coûtume de succéder la Vérole , quand elles ont été négligées.

Il termine ce Chapitre , en examinant ce qu'on doit penser de divers spécifiques proposez par différens Auteurs , comme d'excellens antidotes capables de préserver de toute contagion vénérienne les personnes les plus livrées à l'incontinence : & quoy qu'il se fasse quelque scrupule de dé-
claret

Clarifier ici quels sont ces spécifiques , de crainte , dit-il , d'ôter par là un frein à la débauche ; il a cependant la bonté de citer les endroits où ces Médecins compatissans révèlent leurs préservatifs , afin qu'on puisse y avoir recours en temps & lieu. Il est vrai qu'il ne prétend pas se rendre garant de la certitude de ces antidotes tant vantés par leurs Auteurs ; mais en recompense il nous apprend qu'il en possède un qui est immanquable , & qu'il dit être une liqueur , contre la vertu préservative de laquelle il assure que la plus fine Vérole ne fait que blanchir. Bien des gens auront peine à comprendre comment la délicatesse de conscience de M. Marten l'a empêché de nous faire part ici de son secret , pendant qu'il le distribuë en Angleterre à qui en veut. Quoi qu'il en soit , il vaut mieux en tout genre s'en tenir à un autre préservatif qu'il croit le plus certain de tous , & dont il ne fait nul mystère. C'est de ne rien risquer sur l'article.

M. Marten employe son second Chapitre à montrer combien les Maladies Vénériennes sont faciles à guérir lors qu'on y remédie dès les commencemens , & que l'on suit pour cela une bonne méthode : ce qui lui donne occasion de découvrir les inconvéniens qui traversent tous les jours la cure de ces maux , & d'apprendre aux Malades eux-mêmes à discerner s'ils sont

en bonnes ou en mauvaises mains. Il s'engage pour cela dans un détail des divers symptomes qui précèdent ou qui accompagnent la Vérole, & qu'il a soin de bien caractériser, afin que personne ne s'y puisse méprendre. Il avouë qu'une des plus grandes difficultez qui se rencontrent dans la pratique du traitement de ces Maladies, consiste à démêler si véritablement un sujet en est attaqué ou non. Car il arrive quelquefois que ce mal paroît d'abord sous une forme équivoque & propre à donner le change à un Medecin peu expérimenté; ou que les levains véroliques ne se dévelopent qu'après un temps considérable; quoi que l'Auteur ne puisse croire, sur la foi de M. *Baglivi*, & de quelques autres, que ces levains demeurent assoupis des 20 & 30 années, sans se manifester par nul accident. Il est persuadé que quelque sourdement qu'ils agissent sur la complexion de la personne infectée, il est presque impossible qu'ils ne se décèlent par quelques signes, qui véritablement feront peu d'impression à des gens peu attentifs & peu instruits, mais qui ne laisseront pas de donner de légitimes soupçons aux bons connoisseurs en ce genre. Enfin, pour rendre les Malades plus clair-voyans sur leur état, & sur la bonne ou la mauvaise manœuvre de ceux auxquels ils confient leur traitement, M. Marten produit plusieurs histo-

res & quantité de Lettres qui lui ont été adressées, par lesquelles chacun pourra s'instruire dans les mystères de cette Maladie & de la méthode la plus sûre pour s'en délivrer.

L'Auteur continuë dans le troisième Chapitre à faire connoître aux Malades de cette espece, de quelle consequence il leur est de faire choix d'un habile homme pour leur guérison. Si les Maladies Vénériennes sont les plus faciles de toutes à guérir, dans les circonstances marquées au Chapitre précédent; il n'y en a guères de plus rebelles, lorsque par la négligence des Malades ou l'ignorance des Empiriques qui se chargent de ces sortes de cures, elles sont parvenues à un degré de malignité, qui ne cède que très-difficilement aux spécifiques les plus souverains. C'est ce que M. Marten ne manque pas de rendre sensible par de nouvelles histoires & de nouvelles Lettres qu'il rassemble ici, & sur lesquelles il fait diverses observations qui tendent à insinuer aux Lecteurs que les qualitez essentielles à quiconque veut réussir dans le traitement des maladies secrètes, se trouvent réunies en sa personne, & qu'il n'a aucun des défauts qu'il condamne dans les Charlatans & les mauvais Medecins dont il travaille à desabuser le Public. Les réflexions de l'Auteur sur tout cela, sont assaisonnées de plusieurs citations de Poëtes

qu'une Araignée lui jetta dans l'œil ; *Pison* en parlant de la grande Araignée d'Amérique appelée *Nhamdu*, dit que ceux qui la poursuivent pour la prendre, doivent garantir leurs yeux de son venin, qui cause l'aveuglement. Ces insectes ne sçauroient se trouver plusieurs ensemble sans se battre avec une extrême furie, jusqu'à ce qu'une seule demeure victorieuse, laquelle meurt souvent de ses blessures peu de temps après.

Le venin du Scorpion est d'autant plus pernicieux, que les chaleurs sont plus violentes. Lorsque le Scorpion a piqué plusieurs fois de suite, ses picqueures deviennent moins dangereuses, parce que les réservoirs du venin se trouvent alors épuisés. Une observation singulière touchant cet insecte, c'est que si on l'entoure de charbons ardents, en sorte qu'il ne puisse échapper, il s'agite & se tourne inutilement de tous côtés pour chercher une issue, après quoi il se pique lui-même deux ou trois fois sur le dos, & meurt à l'instant.

Nous réservons les Essais suivans pour un autre Extrait.

Extrait des Lettres écrites aux Journalistes sur les nouvelles de Littérature.

D E R O M E.

LE P. Tommasi connu par plusieurs Ouvrages qu'il a composés sur les Rites &

& les Ceremonies de l'Eglise, a entrepris de donner au public un nouveau Systême de Theologie. Il y abandonne la méthode des Scholastiques pour expliquer les Ouvrages des Peres sur la doctrine desquels il appuye son Systême. Il a déjà publié le premier volume, dont voici le titre : *Institutiones Theologicae antiquorum Patrum quæ aperto sermone exponunt breviter Theologiam sive Theoreticam sive Practicam, Tomus primus. Complectens secundum ordinem temporum opuscula tum Latina, tum Græca quæ aditum Januamque patefaciunt ad Ecclesiasticâ dogmata, Romæ e Typographia sacra Congregationis de propaganda fide, in fol.*

Un Religieux de l'Ordre des Camaldules se propose de publier les Lettres d'un sçavant Religieux de cet Ordre nommé le P. Ambroise, qui vivoit au temps que s'est tenu le Concile de Florence.

DE FLORENCE.

Il y a déjà quelque temps que M. Bertini fit imprimer un Livre intitulé *Specchio che non adula*, dans lequel ce Docteur en Medecine soutient quelques sentimens, que M. Manfredi n'approuve pas. Un Regent de Buggiano nommé M. Giampagolo de Lucardesi ; a crû voir quelques fautes contre la Langue dans l'Ouvrage de M. Bertini, & en a fait une Critique qui n'a point été imprimée, mais qui a couru sous ce ti-

Anglois , dont il rapporte des morceaux qui témoignent qu'il sçait égayer ses études. Il cite entre autres plusieurs passages du fameux Poëme sur la Vérole composé par *Fracastor* , & traduit en Vers Anglois par *M. Tate*.

Le quatrième Chapitre roule sur le bon usage & sur l'abus que l'on peut faire du Mercure , pour la guérison des Maladies Vénéériennes. L'Auteur traite d'abord de la nature de ce mineral , & de ses différentes préparations ; après quoi , il nous étale tout le bien & tout le mal que les Medecins en ont dit. Il ne résulte autre chose de ces divers jugemens , sinon que le bon ou le mauvais succès de ce spécifique dépend uniquement de la maniere de le préparer , & de l'application qu'on en fait ; en sorte qu'on peut également lui attribuer les cures les plus surprenantes , & l'accuser des ravages les plus affreux. *M. Marten* semble préférer aux frictions l'usage intérieur de ce remede. Il en fait la base de plusieurs préparations qu'il employe (dit-il) très-heureusement pour la guérison de ces Maladies ; mais dont il nous fait ici un secret. Sans compter ses *Pilules antivénériennes* , sa *Poudre spécifique* , son *Electuaire* , &c. il nous vante extrêmement sa *Teinture glorieuse* , qui est une préparation du Mercure , dont nulle autre , selon lui , n'approche. Il assure avoir fait par ce mo-

yen des cures surprenantes sur grand nombre de personnes, dont le mal étoit des plus opiniâtres, & tellement invétééré, que la pourriture avoit gagné jusqu'aux os; de manière qu'il n'y avoit nulle apparence que ces Malades dussent attendre quelque secours de l'industrie humaine. L'Auteur appuyé sur une longue expérience qu'il a de cette Teinture, rend témoignage qu'elle n'a jamais operé de guerison imparfaite, & qui ait été suivie de rechûte; mais qu'elle a toujours procuré aux Malades qui s'en sont servis, une santé aussi ferme que s'ils n'eussent jamais eu la moindre atteinte de Vérole. Il nous exalte encore beaucoup le mérite d'un autre spécifique de sa façon, destiné à calmer toutes sortes de douleurs vénériennes, & le fait si efficacement (dit l'Auteur) que des douleurs qui avoient résisté aux saignées, aux ventouses, aux vomissemens, aux purgations, aux sueurs, aux ptisannes desiccatives, & même à la salivation, n'ont pû tenir contre ce merveilleux anodyn. Il prétend que pour détailler toutes les vertus singulières de ce remede, à peine un volume seroit suffisant. Il s'excuse de ne point divulguer ici les spécifiques qui lui sont particuliers, par la crainte des abus qu'en pourroient faire les Charlatans; & il justifie cette reserve non seulement par l'exemple d'*Hippocrate*, qui n'a point voulu déclarer son spécifique con-

tre la Peste , mais encore par l'autorité de *Paracelse* , de *Riviere* , & de *Van-Helmont* , qui en ont usé de même , par rapport à leurs Secrets.

Enfin M. Marten , dans son dernier Chapitre , nous entretient en particulier des vieilles Gonorrhées , soit simples , soit virulentes. Il en établit la nature , le siège & les différences ; & il donne la véritable méthode de les guerir , fondée sur l'expérience & sur le raisonnement. Mais pour éclaircir davantage cette matiere , il a jugé à propos d'y joindre une description anatomique des parties destinées à la Génération dans les deux sexes ; & c'est ce qu'on trouve à la tête du Chapitre. Nous croyons devoir renvoyer à l'Auteur sur ces deux points , qu'il traite avec étendue ; & nous finirons cet Extrait en faisant part au Public d'un Avertissement imprimé à la fin de ce Volume.

On nous informe dans cet Avertissement , que M. Marten Auteur de ce Livre , a traduit depuis peu en Anglois un Traité Latin de M. *Greenfield* Medecin de Londres , touchant l'usage intérieur des Cantharides , salutaire dans la pratique de la Médecine. Cette Traduction est accompagnée de quantité d'Observations & d'Histoires , qui prouvent l'utilité de ce remède dans plusieurs maladies desesperées , telles que les ulcères des reins & de la vessie,

la Pierre, la Gravelle, la Strangurie, l'Hydropisie, les Maux Vénériens, &c. On y a joint encore, l'Anatomie & l'Analyse Chymique de cet Insecte, & une Lettre qui rend compte des bons effets des Cantharides pour la guérison de la Goutte. Cette Traduction se vend chez les mêmes Libraires qui ont imprimé ce Livre-ci.

J O. A N D R E Æ Q U E N S T E D I I S S.
Theol. D. & Prof. Pub. ord. in Acad.
Witteberg. *Ethica Pastorum & Instruc-
tio Cathedralis, sive Monita omnibus
ac singulis munus Concionatorum am-
bientibus & obeuntibus, cum quoad vi-
tam, tum quoad Concionem forman-
dam scitu & observatu necessaria. Ac-
cessit Ratio seu Methodus Scriptores
sacros & Ecclesiasticos cum fructu le-
gendi, excerpti, & locos communes
Theologicos conficiendi. Edit. Tertia.*

*C'est-à-dire : La Morale des Pasteurs,
& la Science de la Chaire, ou Avertisse-
mens utiles à ceux qui veulent apprendre à
prêcher, ou qui sont déjà dans l'exercice de
la Prédication ; avec une Méthode qui
apprend à lire les Auteurs sacrez & les
Auteurs Ecclesiastiques avec fruit. Par
Jean André Quensted, Docteur & Prof.
en Theologie dans l'Université de Wit-
temberg. Troisième Edition. A Wittem-
berg, aux dépens de Chrétien The-
Tom. XLVI. S ophile*

ophile Ludovici. 1708. in 8. pp. 820.

JEAN André Quensted naquit en 1617. & le 22. Mai 1688. il mourut à Wittemberg, après avoir professé la Theologie pendant trente-neuf ans. Il étoit alors Pasteur de l'Eglise de tous les Saints, & un des premiers du Consistoire. La multitude de ses Ecrits fait assez connoître son mérite. Nous avons de lui un Dialogue sur le Pais des Hommes qui se sont rendus illustres par leur érudition & par leurs Ecrits. *Dialogus de Patriis illustrium doctrinâ & scriptis Virorum. Wittemberg. 1654. in 4.* Un Traité des Cérémonies essentielles dans l'administration du Baptême, *De ritibus Baptismalibus essentialibus & necessariis. Ibid. 1681. in 4.* Dissertation où l'on fait voir que la lecture de l'Ecriture doit être permise aux Laïcs. *De lectione Scripturae sacrae Laicis concedenda. Ibid. 1676. in 4.* *Theologia Didactico-Polemica sive Systema Theologicum. fol. Witteberg. 1685. 4. voll. Antiquitates Biblica & Ecclesiastica 4. Ibid. 1699.* Il a encore composé plusieurs autres petites Dissertations, qui ont été imprimées toutes ensemble in 4. à Wittemberg en 1672.

L'Ouvrage dont nous avons à parler, parut pour la première fois en 1678. Il a encore été réimprimé depuis : cependant les Exemplaires en sont devenus si rares, que le Libraire s'est déterminé à en faire une troisième Edition. Il contient cent

trente-

trente-cinq Avis, dont les uns regardent ceux qui veulent devenir Prédicateurs; les autres peuvent servir de règles aux Ministres qui sont déjà dans les emplois. Comme nous ne pouvons rapporter ici tous ces Avis, nous en allons transcrire quelques-uns sur lesquels le Lecteur pourra juger des autres.

Premier Avis. Celui qui veut devenir Prédicateur, doit sçavoir les Langues Latine, Grecque & Hebraïque. Et la raison que l'Auteur en donne, c'est, dit-il, qu'un Prédicateur ne peut point expliquer un Passage de l'Ecriture à ses Auditeurs, à moins qu'il ne le sache lui-même à fond. Or pour le sçavoir à fond, il faut, 1. Qu'il l'ait lû dans sa source, il est donc nécessaire qu'il entende l'Hebreu & le Grec. Il faut, en second lieu, qu'il ait lû tous les sens que les anciens Auteurs y ont donné, il doit donc sçavoir la Langue Latine.

Second Avis. Que celui qui veut devenir Prédicateur ait une exacte connoissance de la Logique, de la Rhétorique, de la Physique, de la Metaphysique, de la Morale, de la Politique, de l'Histoire Ecclesiastique & Profane, & des Mathématiques. On n'a pas de peine à comprendre que la plupart de ces Sciences sont nécessaires à un Prédicateur: mais tout le monde ne conçoit peut-être pas l'utilité

qu'un Prédicateur peut tirer de la Politique & des Mathématiques. Voici ce que l'Auteur pense là-dessus : La Politique, dit-il, apprend au Prédicateur quels sont les devoirs des Princes, des Magistrats, & des Sujets. La Chronologie & la Géographie faisant partie des Mathématiques, continue-t-il, qui doute que ces Sciences ne soient d'une grande utilité à un Prédicateur, lui qui doit souvent avoir recours à l'Histoire sacrée, ou pour en tirer des Exemples, ou pour appuyer sur des faits la Morale qu'il enseigne ?

Huitième Avertissement. Celui qui se destine au ministère de la Parole, doit avoir des Lieux communs ; c'est-à-dire, une Table Alphabétique où il mette les meilleurs morceaux qu'il trouvera dans les Auteurs qu'il lit. La raison que l'Auteur en donne, c'est, dit-il, que rien n'est plus fragile que la mémoire : elle fournit assez à quelques-uns, tant qu'ils sont jeunes, mais elle les abandonne dans un âge avancé, & c'est quelquefois à cet âge que l'on est dans une plus grande obligation de prêcher.

87. Avertissement. Que l'Exorde ne contienne que trois périodes ou quatre tout au plus. L'Auteur le prouve par l'autorité du P. Drexelius, & de plusieurs autres Auteurs, & par cet Exemple. L'Exorde est au Discours, ce que la tête est

au corps. Or comme une tête trop longue & trop large rendroit un corps monstrueux, de même un long Exorde défigure tout un Discours.

Après ces Avertissemens suit un Traité où l'on enseigne la maniere de tirer du fruit des Auteurs que l'on lit. Toute cette methode se reduit à faire des Extraits des Livres, ou à en tirer les plus belles pensées. On le peut faire seul, dit l'Auteur : mais on va bien plus vite & bien plus loin, quand plusieurs personnes étudient la même matiere en particulier, & se rassemblent ensuite pour se communiquer les Remarques qu'ils ont faites sur les Auteurs qu'ils ont lus. De quelque maniere qu'on étudie, voici les principales règles que l'Auteur veut qu'on se prescrive. Il veut 1. qu'on fasse choix des pensées de chaque Auteur. 2. Qu'on ne lise pas toute sorte de Livres. 3. Que celui qui étudie ait un but auquel il rapporte toutes ses collections. 4. Qu'il ait soin de recueillir aussi tout ce qu'il entend dire de bon. 5. Qu'il ne s'arrête pas seulement aux pensées, mais qu'il transcrive jusqu'aux termes. 6. Qu'il ne soit point paresseux d'écrire. 7. Qu'il range ses Remarques par ordre. Ce petit Traité est terminé par des modèles de Tables.

Vera Historia de horrendo Sanguinis fluxu ex oculis, naribus, auribus, & ore Reverendi Patris Joannis Baptistæ Onraet Societatis Jesu, & de miraculosa ejusdem sanatione per intercessionem sancti Francisci Xaverii Societatis Jesu Sacerdotis, Indiarum & Japoniæ Apostoli. Cum annotationibus brevique discursu de essentia miraculi & de cultu SS. Authore PHILIPPO VERHEYEN in celeberrima Universitate Lovaniensi, Artium & Medicinæ Doctore, Anatomix & Chirurgiæ Professore Regio. Lovanii, apud Michaëlem Zangrium. 1708. C'est-à-dire : *Histoire d'une Hemorragie extraordinaire, arrivée au Pere Onraet Jesuite, lequel perdoit son sang par le nez, par les yeux, par les oreilles, & par la bouche; avec la Relation de la guérison miraculeuse de cette maladie, par l'intercession de S. François Xavier; à quoi on a joint diverses Réflexions sur la nature des Miracles, & sur le culte des Saints: Par Philippe Verheyen, Docteur en Medecine dans l'Université de Louvain, & Professeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie, A Louvain, chez Michel Zangrius. 1708. in 12. pp. 164.*

LE Pere Onraet Jesuite du College de Louvain, fut attaqué vers le mois de Septem

Septembre de l'année 1705. d'une violente Hemorragie, où il rendoit le sang par le nez, par les yeux, par les oreilles, & par la bouche. L'Hemorragie s'étant appaisée pour quelques jours, recommença ensuite en différens temps avec plus de violence que jamais. Le Malade tomboit alors dans d'horribles convulsions, perdoit connoissance, & demouroit quelquefois comme mort. Aiant éprouvé inutilement pendant un an & demi tous les remedes de la Medecine, il renonça aux secours humains, & implora uniquement celui de Dieu par l'intercession de S. François Xavier. Ce Saint est particulierement honoré à Malines, où on l'invoque avec solemnité tous les ans dans une Neuvaine publique, qui commence le quatrième de Mars. Le Pere Onraet eut la devotion de se faire porter en litiere à Malines, le second jour de la neuvaine, qui étoit le 5. de Mars de 1707. Ce qu'il eut beaucoup de peine à obtenir de son Superieur, & des Medecins, à cause qu'il n'y avoit que quatre jours qu'il étoit quitte d'un accès qui l'avoit mis à l'extrémité. Le six, il commença en son particulier une neuvaine en l'honneur du Saint; & le Saint la nuit du 8. au 9. de Mars lui apparut environné d'une grande lumiere, & sous la forme d'un homme de taille mediocre, aiant le visage blanc & ferein, la barbe & les cheveux noirs & un

peu crepus, un long surplis blanc, & tenant un lis à la main, il se tourna du côté du Pere Onraet, lui dit que sa *Neuvaine* étoit agreable à Dieu, lui découvrit la cause de son mal, & lui promit une entiere guerison. La nuit suivante, qui étoit celle du neuf au dix de Mars, S. Xavier apparut de nouveau au Pere Onraet, & lui dit ces paroles : Ayez confiance, il vous sera fait selon vôtre foi. Ne prenez point cette apparition, ni celle de la nuit derniere, pour un songe ou une illusion ; & pour vous en marquer la verité, je vous apprends que la nuit prochaine vous aurez un dernier accès d'Hemorragie, mais que cet accès ne sera point accompagné des symptomes ordinaires, & que vous n'aurez aucune convulsion : je vous avertis seulement d'avoir soin de vous faire saigner ensuite. Cette saignée vous causera une défaillance, mais ne craignez rien, je vous secourrai sur l'heure. Le Saint ayant proferé ces paroles, donna sa bénédiction au Malade, & disparut. Le lendemain, le Pere Onraet raconta tout ceci au Pere Recteur, qui donna ordre à un Frere Infirmier de veiller la nuit suivante. Les choses arriverent comme elles avoient été prédites : l'Hemorragie attaqua le Pere Onraet sur le minuit, avec toutes les circonstances que nous venons de marquer. *Le Pere Recteur fut averti sur le champ.*

& il vit par lui-même la verité de la prédiction. Le Malade, après être revenu des autres accès, demeuroid comme mort, & cette fois il se sentit si fort & si vigoureux, qu'il se leva & s'habilla sans avoir besoin d'aide. Il restoit une saignée à faire pour suivre l'ordre qu'il en avoit reçu du Saint: le Pere Recteur qui sçavoit que la saignée loin de soulager le Malade, l'avoit toujours mis dans une plus grande extrémité, n'osa consentir à ce remede sans l'avis du Medecin; le Medecin dit que la saignée ayant fait tomber le Pere Onraet dans de plus grands symptomes, elle n'étoit point à propos. Le Malade peu touché de ces raisons, demanda avec tant d'instance d'être saigné, qu'on ne put le lui refuser. La veine ne fut pas plutôt ouverte, que le sang sortit avec la même violence que si le Malade n'en avoit point perdu, mais ce sang étoit corrompu & gâté, au lieu que celui des saignées précédentes avoit toujours paru fort naturel. Le Malade tomba en défaillance, & il lui sembla dans ce moment que S. Xavier le soutenoit entre ses bras. L'accès se dissipa peu de temps après, & le Pere Onraet se trouva dans une meilleure santé que jamais. Ceci arriva le onze de Mars 1707. La nuit du treize au quatorze, S. Xavier apparut pour une troisième fois au Malade, lui recommandant de rendre graces à Dieu, & l'assurant

qu'il étoit parfaitement guéri. Ce que l'expérience a justifié pleinement, puisque le jour d'après sa Neuvaine, il fut à pied de Malines à Bruxelles; que le quatorzième jour de sa guérison, il fut à pied à cinq lieues de Louvain, & que le lendemain il revint tout de même à Louvain.

Ces circonstances, & plusieurs autres aussi singulières, ne permettent pas de douter, dit M. Verheyen, que cette guérison ne soit miraculeuse: c'est ce qu'il se propose de prouver dans un chapitre exprès, & voici ses raisons. Première raison. Si cette guérison étoit due à quelque cause naturelle, ce devroit être à la dernière évacuation qui s'est faite par l'Hémorragie, & par la saignée; or cela ne se peut: donc la guérison est miraculeuse. Il prouve la mineure de cette sorte. La dernière Hémorragie ni la dernière saignée, n'ont pu ôter la matière qui faisoit fermenter le sang, & qui l'obligeoit à s'échapper par le nez, par les yeux, &c. puisque si elles l'avoient pu, les autres Hémorragies qui ont été si fréquentes, & les autres saignées où l'on tiroit quelquefois jusqu'à seize onces de sang, en seroient venu à bout: donc l'intempérie qui faisoit fermenter le sang, ayant été corrigée tout à coup, sans qu'on voye rien de naturel à quoi attribuer ce changement, il s'ensuit que la chose s'est faite contre le cours ordinaire

de la nature, & qu'il y a par conséquent du miracle. Seconde raison. Il n'est pas possible naturellement que des forces aussi épuisées que devoient l'être celles du Père Onraet, après tant d'Hémorragies, tant de saignées, tant de medicamens, se rétablissent en un instant, comme on l'a vu ici, jusqu'à permettre au Malade de se lever sur le champ, sans aucune aide, & de voyager ensuite deux jours après. Troisième raison. Quand les forces auroient pu naturellement se rétablir ainsi, conçoit-on que les vaisseaux récemment fermés ne se fussent pas r'ouverts en chemin par l'exercice du corps, sur-tout le Malade mangeant indifféremment de toutes sortes de viandes & salées & poivrées, très-capables de renouveler l'effervescence du sang? M. Verheyen, après avoir rapporté toutes ces preuves, pour montrer que la guérison dont il s'agit est miraculeuse, se fait diverses objections, & entr'autres celle-ci. Si la guérison dont on vient de parler, a été opérée par la vertu divine, à quoi seroit cette dernière saignée qui fut faite au Malade? Il répond que Jesus-Christ voulant guérir l'Aveugle-né, lui appliqua de la bouë avec de la salive sur les yeux, & l'envoya se laver dans la Piscine de Siloé; que Naaman pour avoir été guéri de sa lèpre, après s'être lavé jusqu'à sept fois dans le Jourdain.

ne laissa pas d'être guéri par la vertu divine.

L'Auteur prend ici occasion de justifier l'Invocation des Saints. Nous ne rapporterons point les réflexions qu'il fait sur cette matiere ; ce qu'il en dit est suffisamment connu. Il termine son Histoire, par les Certificats de plusieurs Theologiens de la Compagnie de Jesus, & de plusieurs Medecins, qui rendent tous témoignage à la guerison miraculeuse dont nous venons de parler.

J. H. L. Palæstra Judiciaria tam Civilis quam Criminalis, adjectis Observationibus Practicis, Præjudiciis, Responsis Academicis & privatis, nec non rationibus dubitandi & decidendi. Annexo Indice. *Francosurti, apud Bertr. Cramerum. 1708.* C'est-à-dire : *L'ordre Judiciaire dans les Matieres Civiles & Criminelles, avec des Observations de Pratique, les Consultations publiques de quelques Universitez, & le sentiment particulier de quelques Docteurs ; où l'on voit les raisons de douter & de décider. A Francfort chez Bertrand Cramer. 1708. in 4. pagg. 342.*

LE principal objet de ce Livre, c'est d'apprendre la maniere d'intenter une action, ou de se défendre contre une action

action intentée, soit en matiere Civile, soit en matiere Criminelle; devant les premiers Juges, ou devant les Juges superieurs. Et comme chaque Jurisdiction a son Style & ses Usages, il ne s'agit ici que de la methode observée dans les Tribunaux du Pais de Hesse. L'Auteur, en expliquant cette methode, ne l'approuve pas; il a la bonne foi d'avouër qu'elle lui déplaît du moins autant qu'elle pourra déplaire à ceux qui en liront le détail. Il se plaint des longueurs qu'elle produit, & des abus auxquels elle donne lieu: mais en même temps il dit qu'étant un simple particulier sans caractère, il ne peut que faire des souhaits pour la réformation de la Procedure; & que jusqu'à ce qu'il ait plû à l'autorité publique d'en décider, il doit toujourns exposer les choses telles qu'elles sont, afin que sur la connoissance de ce qui se pratique aujourd'hui, on soit en état de poursuivre ou de défendre régulièrement ses droits.

Cet Ouvrage est mêlé de règles & d'exemples. Il contient en peu de mots les diverses voyes de diriger les différentes actions; & sur chaque action, il offre le modele de la demande qu'on doit former. Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur une matiere qui quoi que nécessaire dans la Societé civile, est peu interessante pour les Gens de Lettres.

cles que soutiennent les Arminiens, quoi que ces Articles ayent été condamnez autrefois à Dordrecht; & pour lui montrer que son attachement au Parti des Remontrans n'est pas ce qui a donné lieu à l'accusation dont il veut se justifier, il lui découvre les raisons sur lesquelles cette accusation est fondée. 1. On reproche à M. le Clerc de desapprouver les Loix que les Etats Protestans ont faites contre les Sociniens. 2. D'être persuadé qu'on doit les tolerer, & que c'est une injustice de croire qu'ils seront éternellement damnez. 3. D'adopter le Systême de Hobbes, & de l'Auteur du Livre intitulé, *La Religion Raisonnable*, puis qu'il soutient avec eux, que pour être Chrétien, il suffit de croire que Jesus-Christ est le Messie. M. Meffnard employe plusieurs Sections de la premiere Partie de son Traité à refuter les raisons des Auteurs qui ont soutenu cette proposition. Il fait voir, 1. Que selon M. le Clerc même, Bibl. chois. Tom. 2. art. 8. pag. 303. & 304. cette proposition, *Jesus est le Messie*, en suppose une infinité d'autres dont la croyance n'est pas moins essentielle au salut. 2. Que quand les Auteurs sacrez ont renfermé la Foi Chrétienne dans cette proposition, ils y ont compris un grand nombre d'autres veritez qui en dépendent. 3. Que selon la doctrine des Apôtres, on doit se separer de la Communion

nion de ceux qui croient même que *Jesus est le Messie*, lors qu'ils enseignent des erreurs qui ne s'accordent pas avec les veritez qui sont dépendantes de cet Article de Foi. 4. Que pour croire, que *Jesus est le Messie*, dans le sens que les Apôtres l'ont enseigné, il faut croire aussi les autres veritez qu'ils nous ont obligé de croire, au nombre desquelles sont la Divinité & la Satisfaction de J. C. veritez auxquelles les Sociniens ne veulent point se soumettre.

M. Mesnard combat ensuite les autres raisons que M. le Clerc apporte, pour se justifier du reproche qu'on lui fait d'être du Parti des Sociniens. Si nous en croyons M. Mesnard, M. le Clerc dit en se défendant, que les dogmes contre lesquels les Sociniens disputent, ne sont pas sans difficulté; que ce sont des *Mystères incompréhensibles*, & que pour les expliquer d'une maniere scholastique, il faut avoir recours à bien des moyens qui ne se trouvent pas dans l'Ecriture Sainte. M. Mesnard prétend que toutes ces raisons ne servent qu'à rendre M. le Clerc encore plus suspect. Ce n'est pas précisément, dit nôtre Auteur, parce qu'il ne rejette pas toutes les explications des Sociniens, qu'on le soupçonne d'être de leur parti; mais c'est parce qu'il ne condamne pas nettement leurs dogmes. S'il convenoit avec les autres Societes Chrétiennes, sur le fond des principaux dog.

dogmes, ajoûte-t-il, il seroit difficile de comprendre, qu'il ne voulût point se servir des termes qui sont reçus dans l'Eglise, pour exprimer le vrai sens des Auteurs sacrez sur ces dogmes.

M. Mesnard avertit dans la Lettre qui est à la tête de son Traité, qu'il ne fera point un examen exact de toute la Traduction du Nouveau Testament publiée par M. le Clerc. Sa Critique ne s'étend que sur vingt-deux endroits, qui sont la matière de la seconde Partie de son Livre. Le premier Passage qui se présente, est le commencement de l'Evangile de S. Jean. M. le Clerc remarque, qu'on ne devoit pas traduire *Λόγος, Verbum*, par les termes de *Verbe* ou de *Parole*, mais par celui de *Raison*. Il prétend que l'Evangeliste n'a pas emprunté cette expression de Moïse, ni des Auteurs sacrez, mais qu'il l'a tirée des Philosophes Platoniciens, Stoïciens, & Epicuriens qu'il avoit en vûe. S. Irenée dit, que S. Jean en se servant de ce terme, a voulu combattre des Hérétiques qui nioient la Divinité de Jesus-Christ. M. le Clerc prétend qu'il n'est pas certain que les Hérétiques dont parle S. Irenée, niasent la Divinité de Jesus-Christ, parce que nous n'avons pas leurs Ecrits. Sur ces mots du verset 4. *Dans elle étoit la Vie*, M. le Clerc remarque que la *Vie* signifie la doctrine, qui enseigne aux hommes ce qu'il faut faire pour parve-

nir à la vie éternelle. M. Mesnard réfute le Système de son Adversaire, aussi-bien que les explications qu'il donne à ces mots du verset 9. du même chapitre. *Il y avoit une autre Lumiere qui éclairoit, &c.* & à ceux du verset 15. du même chap. *Parce qu'il étoit avant moi, &c.*

Le cinquième Passage que M. Mesnard attaque, est le verset 13. du chap. 3. du même Evangile. *Personne n'est monté au Ciel que celui qui est descendu du Ciel, sçavoir le Fils de l'Homme qui est dans le Ciel.* Ce Passage fait voir clairement, dit M. Mesnard, que Jesus-Christ étoit descendu du Ciel, & qu'il étoit encore dans le Ciel selon sa nature divine. Ces paroles sont décisives contre les Sociniens. „ Pour „ les éluder, ils ont inventé que Jesus- „ Christ après sa naissance, & avant que „ de prêcher son Evangile, étoit monté „ au Ciel, & y avoit demeuré quelque „ temps pour se remplir d'une connois- „ sance pleine & assurée des vertus celestes qu'il devoit communiquer aux hommes dans la suite de son ministère." Cette pensée se trouve réfutée par le 9. chap. de S. Paul aux Hebreux, où il est dit que *Jesus-Christ n'est entré qu'une seule fois dans le Ciel.* „ C'est apparemment, continuë „ M. Mesnard, ce qui a porté Socin même à recourir à un autre subterfuge; & „ c'est celui qu'il a plû à M. le Clerc „ d'a

„ d'adopter.” Par celui qui est descendu du Ciel, il entend, *Celui qui a été envoyé aux hommes par Dieu son Pere ; ou qui est un present celeste que Dieu leur a fait.* Voici la raison qu'il en donne. *On ne peut pas entendre ces paroles de la Divinité de Notre Seigneur : parce que si l'on peut dire qu'elle est descendue du Ciel, on ne peut pas dire qu'elle y est montée pour en apprendre les secrets, puis que c'est le lieu le plus sensible de son séjour.* Ainsi, selon M. le Clerc, lors que l'Evangile dit que Jesus-Christ est descendu du Ciel, c'est-à-dire qu'il est venu enseigner aux hommes des veritez celestes. M. Mefnard, pour réfuter cet argument, remarque que l'Evangile ne dit point en cet endroit, que Jesus-Christ soit monté au Ciel, mais seulement qu'il est descendu du Ciel, & qu'il en est descendu de telle sorte, qu'il est encore dans le Ciel. „ Dans cette „ phrase, dit-il, *Personne n'est monté au „ Ciel, sinon celui qui est descendu du Ciel,* „ la particule *sinon*, *Ei μὴ*, ne marque pas „ une exception, mais elle signifie que „ deux choses ont quelque opposition entre „ elles. Ou pour parler en termes de „ Grammaire, la particule *sinon*, *Ei μὴ*, „ n'est pas toujours exceptive, mais elle „ est quelquefois adverbative.” En voici un Exemple. Gal. 2. v. 16. *Sçachant que les hommes ne sont point justifiez par les œuvres de la Loi Ei μὴ, sinon par la Foi de Jesus-Christ.*

Christ. Cette particule, *sinon*, ne veut pas dire que les œuvres de la Loi ne rendent justes que ceux qui ont la Foi en Jesus-Christ, puisque l'Apôtre conclut que l'homme est justifié par la Foi sans les œuvres de la Loi. La particule *sinon*, n'est pas une marque d'exception dans cet endroit. De même dans le Passage dont il s'agit, cette particule n'excepte pas Jesus-Christ du nombre de ceux qui n'ont pas monté au Ciel; elle signifie seulement l'opposition qui se trouve entre Jesus-Christ & ceux qui ne sont point montés au Ciel, laquelle consiste en ce que ceux qui n'ont point monté au Ciel, n'y ont point été; au lieu que Jesus-Christ a été au Ciel, puis qu'il en est descendu.

Le dernier Passage qu'examine M. Mesnard, est tiré du 20. vers. du chap. 5. de la première Epître de S. Jean, Voici comment M. le Clerc traduit ce verset; *Nous savons aussi que le Fils de Dieu est venu, & qu'il nous a donné de l'intelligence, afin que nous connoissions le vrai Dieu: & nous sommes dans le vrai Dieu & dans son Fils Jesus-Christ. C'est là le vrai Dieu & la Vie éternelle.* M. Mesnard reproche deux choses à M. le Clerc dans l'explication de ce Passage. 1. D'avoir ajouté la conjonction *&* dans cet endroit: *Nous sommes dans le vrai Dieu, & dans son Fils Jesus-Christ.* Le Texte porte: *Dans le vrai Dieu, dans*

son Fils Jesus-Christ. 2. De n'avoir pas suivi exactement le Texte, en ajoutant : *C'est-là le vrai Dieu & la Vie éternelle.* M. Mesnard prétend que pour traduire littéralement cet endroit, il faut dire : *Il est le vrai Dieu.*

Les dernières paroles de cette Epître, sont un coup de foudre pour les Sociniens, dit M. Mesnard. Socin s'en est bien aperçu, & il a cherché tous les détours possibles pour en éviter le coup. 1. Il a dit que la particule *il* ne doit point se rapporter au *Fils de Dieu*, mais au *vrai Dieu*, qui est devant. Pour le prouver, il rapporte plusieurs Passages de l'Écriture, où l'article ne se rapporte pas au dernier sujet dont il a été parlé, mais à celui qui précède. M. Mesnard convient qu'il se trouve dans l'Écriture certains Passages où le pronom ne se rapporte point au sujet immédiatement précédent, mais au sujet antérieur. Mais quand cela arrive-t-il ? C'est lors que le sujet immédiatement précédent n'entre que comme par accident dans le discours ; or dans l'endroit dont il s'agit, le sujet immédiatement précédent, est le principal sujet du discours. Socin a bien senti la force de ce raisonnement ; c'est pourquoi il a tâché de trouver un autre détour. L'article *Celui-ci est le vrai Dieu*, ne doit se rapporter ni au pere, ni au Fils, dit Socin ; mais il désigne tout ce qui a
 préce-

précédé. Ce pronom doit être regardé comme neutre, quoi qu'il soit au genre masculin, parce qu'il n'est au genre masculin qu'en vertu du mot qui le suit, qui est du masculin. Socin en rapporte un Exemple. *Hæc est vita, &c. C'est la Vie éternelle, &c.* M. Mesnard prétend que M. le Clerc a suivi cette explication de Socin dans cet endroit ; parce qu'il a traduit ainsi : *C'est-là le vrai Dieu & la Vie éternelle.*

Après ces Remarques, l'Auteur proteste qu'il n'a pas prétendu épuiser tout ce sujet, moins encore faire une Critique exacte du Nouveau Testament de M. le Clerc. „ On „ ne croira donc pas que nous approuvons „ tous les endroits que nous n'avons pas „ relevés. Ce que nous avons dit suffit „ pour nôtre dessein, & nous pouvons „ ici tirer deux conclusions.

„ La première, que lors que M. le Clerc a „ avancé, *Bibl. choi. Tom. 3. p. 407.* „ qu'il ne dit pas que toutes les explica- „ tions des Sociniens sont fausses, c'est „ une façon de parler modeste, qu'il ne „ faut pas prendre au pied de la lettre ; „ en un mot, que c'est une figure qui „ laisse entendre beaucoup plus qu'elle ne „ dit, &c.

„ La seconde conclusion que nous pou- „ vons tirer ici, & qui est la plus impor- „ tante, celle que nous avons eu sur-tout

„ en

„ en vûe , c'est que le Nouveau Testa-
 „ mens de M. le Clerc ne nous sçauroit
 „ être d'usage , & que nous ferions très-
 „ mal de nous en servir dans nos lectures
 „ de devotion , &c." Au reste , M.
 Mesnard proteste en finissant , qu'il n'a
 point entrepris cet Ouvrage par chagrin
 contre M. le Clerc. C'est , dit-il , le
 seul zele de défendre la Verité qui l'y a
 porté.

*Histoire de la Rebellion & des Guerres Civiles
 d'Angleterre, depuis 1641. jusqu'au réta-
 blissement du Roi Charles II. Par ED-
 WARD Comte de CLARENDON. A la
 Haye chez Louïs & Henri Van Dole,
 Marchands Libraires, dans le Pooten.
 1709. in 12. Tome III. pagg. 663. Tome
 IV. pagg. 724. Tome V. pagg. 656.
 Tome VI. pagg. 740.*

LES deux premiers Volumes de cette
 Histoire ont paru en 1704. En voici la
 suite qui compose quatre autres Volumes ,
 sous le nom du même Auteur. Ce qu'on avoit
 de lui en ce genre , rendoit le Public fort
 impatient sur le reste , & cette impatience
 se trouve pleinement satisfaite : car après
 avoir vû d'abord l'origine & les commence-
 mens des Guerres civiles d'Angleterre , on
 en découvre ici les progrès & les princi-
 paux évenemens. M. le Comte de Claren-
 don.

don, à qui nous devons ce détail, en pouvoit rendre un témoignage fidelle. Il étoit Chancelier d'Angleterre, & avoit assisté comme Membre du Parlement aux délibérations qui se firent dans les premiers troubles. Il a expliqué dans les deux Tomes imprimez en 1704. les mécontentemens secrets & les dispositions séditieuses où étoient les esprits avant que Charles I. & le Parlement en vinsent à une rupture ouverte ; il nous apprend dans les autres Tomes, qui sont les seuls dont il nous reste à parler, la suite & les effets de la révolte, depuis qu'on eut levé de part & d'autre l'étendard de la guerre.

Il paroît que le premier artifice dont se servirent les ennemis du Roi, pour détourner les Peuples de s'attacher à son parti, fut de leur faire craindre la perte ou la diminution considérable de leur fortune par l'excès des subsides nécessaires pour le secourir. Ils insinuoient qu'on alloit enlever aux riches Païsans la moitié de leurs revenus, & obliger le pauvre peuple à travailler un jour de la semaine pour le Roi. Ils ajoûtoient que les Partisans de Sa Majesté avoient dit „ que vingt livres sterling „ par an suffisoient pour la subsistance d'un „ Païsan.

Ces discours, quoi que sans fondement, excitèrent la défiance & la révolte. Le

Marquis de Hertfort, qui étoit chargé de lever des troupes pour le Roi, dans le Comté de Somerset, n'y trouva par cette raison que peu de secours. Son Armée étoit beaucoup inférieure à celle de ses Ennemis, & manquoit presque de tout: ce qui donne lieu à l'Historien d'observer, que si les Rebelles eussent sçû profiter de la conjoncture, & aller droit à Nottingham où étoit le Roi avec ses troupes, ils l'auroient défait sans peine; & en l'obligeant tout d'un coup à abandonner le Royaume, ils auroient épargné bien du sang & bien de la honte à la Nation. Les Sujets fidèles qui apparemment connoissoient mieux la foiblesse de leur parti, que les Ennemis ne la connoissoient eux-mêmes, conseil-lerent au Roi dans cette situation de faire des ouvertures de paix au Parlement. Sa Majesté résista d'abord à cette proposition, comme la croyant peu honorable à sa dignité & à son courage, & uniquement propre à augmenter l'insolence des Rebelles. Cependant il fut obligé de céder sur cela aux instances de son Conseil, fondé sur ce que les offres de paix étant toujours agréables au Public, le Parlement ne manqueroit pas, s'il les refusoit, de s'attirer l'indignation des Peuples, & de donner par là de nouvelles forces au bon parti.

Le Comte de Southampton, le Comte de Dorset, le Chevalier Jean Colapeper, & le Chevalier Guillaume Udan, furent donc envoyez au Parlement de la part du Roi. Ils firent une telle diligence, que sans qu'on fût informé de leur départ, ils arriverent à Westminster, au moment que les Chambres s'assembloient. Le Comte de Southampton entra dans la Chambre des Pairs pour y prendre sa place ordinaire; mais à peine fut-il assis, qu'on luy dit avec aigreur de se retirer. Il representa qu'il étoit chargé d'un message de la part du Roi; on ne laissa pas de luy ordonner de sortir, & on se contenta de luy envoyer demander par l'Huissier de la Chambre l'Adresse dont il étoit chargé. Il répondit que le Roi lui avoit commandé de la présenter lui-même; & qu'en tout cas, pour être autorisé à s'en défaisir, il luy falloit une injonction expresse de la Chambre. Cette formalité fut exécutée, & dès qu'il eût remis l'Adresse, on lui fit dire, qu'il eût à sortir incessamment de la Ville, & qu'ils auroient soin de lui envoyer une réponse.

Alors les deux Chambres assemblées examinèrent fierement l'Adresse du Roi, qui ne tendoit qu'à l'union & à la paix, & qui pour cela demandoit que le Parlement donnât pouvoir à quelques personnes de

conférer & de traiter dans un lieu sûr avec les Deputez de Sa Majesté. Toute la réponse que firent les Chambres à une proposition si raisonnable, se réduisit à une exagération affectée de bonnes intentions de leur part: mais avant que d'entrer dans aucune négociation, on exigeoit que le Roi commençât par révoquer toutes les Déclarations qu'il avoit renduës contre ceux qu'il accusoit de rebellion. On vouloit qu'il vînt se livrer à son Parlement, sans précautions & sans seuretez. Cette réponse luy fit comprendre que les Rebelles étoient bien éloignez du desir de rentrer dans leur devoir, & que ce n'étoit pas souhaiter la paix sincérement, que d'y attacher des conditions injustes, & contraires aux droits de la Royauté. Cependant pour n'avoir rien à se reprocher, il se détermina à un second message, par lequel il assura les Chambres que dès qu'elles auroient révoqué leurs Déclarations, qui regardoient comme traîtres ceux qui l'assistoyent, il étoit prêt de révoquer de même les siennes, & de mettre les armes bas. Ce second message fut inutile. Les Chambres en imposant au Roi la nécessité de desavouer tout ce qu'il avoit fait, se réservoient la liberté de poursuivre ceux qui s'éroient attachez à ses interêts. Ils le luy déclarerent précisément par une Replique. Le Roi pour épouiser à leur égard toutes les
voies

Oyes de douceur, tâcha encore de leur
 faire sentir par un nouveau message la dif-
 férence qu'il y avoit entre leur procédé &
 le sien. Mais les Esprits seditieux, qui
 faisoient en ce temps-là la plus grande par-
 tie du Parlement, persistèrent dans leurs
 résolutions: & alors toute espérance de paix
 étant rompuë, le Roi se rendit à Derbi, &
 de là à Shrewsbury, où il assembla son Ar-
 mée, & fit lire à la tête de chaque Regi-
 ment les ordres nécessaires pour la discipli-
 ne. „ Une circonstance, dit l'Historien,
 „ qui ne doit pas être oubliée, c'est que
 „ se mettant au milieu de ses troupes pour
 „ être mieux entendu, à peu près comme
 „ l'Empereur Trajan, qui en faisant Sura-
 „ Grand Maréchal de l'Empire, & lui pre-
 „ sentant une épée, lui dit: Recevez de
 „ moi cette épée: Si je commande com-
 „ me je dois, employez-la pour ma dé-
 „ fense; si je fais autrement, tirez-la con-
 „ tre moi, & m'ôtez la vie, le Roi au
 „ milieu de ses Troupes, leur fit cette Ha-
 „ rangue: Messieurs, vous avez entendu
 „ la lecture de ces ordres; c'est à vous,
 „ dans vos differens postes, à les observer
 „ exactement. Nous ne serons pas long-
 „ temps sans entrer en action; c'est pour-
 „ quoi vous y devez prendre garde de plus
 „ près, & je dois vous avertir que ceux
 „ qui les transgresseront, seront severement
 „ punis, de quelque qualité qu'ils soient.

„ Je ne doute point de vôtre co
„ de vôtre résolution : vôtre confi
„ vôtre fidélité vous ont fait ve
„ afin de combattre pour vôtre R
„ pour vôtre Roi , & pour les
„ Pays. Vous n'aurez affaire à
„ ennemis qu'à des traîtres , dor
„ part sont Brownistes , Anabapt
„ Athées , qui cherchent à détruire
„ & l'Erat , & qui vous ont déjà cor
„ à une entière ruine , à cause de
„ delité envers moi. Afin que v
„ yiez quel usage je veux faire
„ valeur , s'il plaît à Dieu de la b
„ cru qu'il étoit à propos de publi
„ solution dans une Protestation ,
„ vous soyez pleinement convain
„ vous ne pouvez combattre p
„ plus juste querelle , dans laquell
„ mets de vivre & de mourir av
„ (La Protestation de Sa Majesté
„ ces termes :) Je promets en la
„ de Dieu tout-puissant , & c
„ l'espere par sa benediction & p
„ que je défendrai & maintiendra
„ mon pouvoit la vraye Religio
„ tante établie dans l'Eglise d'An
„ & que par la grace de Dieu je
„ mourrai dans la même Relig
„ desire gouverner par toutes
„ connues du Pays , afin que les
„ les libertez des Suiets soient

„ avec le même soin que ma juste préroga-
 „ tive. Et s'il plaît à Dieu de benir mes
 „ armes, que j'ai été contraint de prendre
 „ pour ma défense, & de me préserver de
 „ cette rebellion, je promets solemnelle-
 „ ment & sincerement devant Dieu, que
 „ je maintiendrai les justes privilèges &
 „ libertez du Parlement, & gouvernerai
 „ de tout mon pouvoir selon les Loix con-
 „ nuës du Pays, & en particulier que j'ob-
 „ serverai inviolablement les Loix que j'ai
 „ consenties pendant la séance de ce Parle-
 „ ment : mais si ce temps de guerre, si
 „ cette grande necessité & détresse où je
 „ me trouve réduit, sont cause de la vio-
 „ lation de ces mêmes privilèges, & de
 „ ces mêmes Loix ; j'espere que Dieu &
 „ les hommes l'imputeront aux Auteurs de
 „ cette guerre, & non à moi qui ai si se-
 „ rieusement travaillé à la conservation de
 „ la paix du Royaume. Si je contreviens
 „ aux Articles ci-dessus, je ne demande
 „ aucun secours ni de Dieu, ni des hom-
 „ mes : mais dans la résolution où je suis
 „ de les executer, j'ai lieu d'esperer un
 „ prompt secours des gens de bien, &
 „ de me confier en la benediction de
 „ Dieu.

Toutes les Troupes du Roi furent en-
 couragées par sa Harangue ; & une partie
 de ses Peuples fut touchée de ses offres &
 de ses promesses : de sorte que son Armée

grossit considérablement. Le Parlement de son côté faisoit de grands preparatifs, & n'oublioit rien pour animer & étendre la révolte. Le Clergé sur-tout, sous prétexte de réformation, déclamoit publiquement contre la personne du Roi, & lui appliquoit sans ménagement ce que Dieu ou les Prophetes avoient dit contre les Rois les plus impies. „ C'étoit aussi, dit l'Histo-
 „ rien, un des sujets de plainte d'Erasme
 „ contre le Clergé de son temps, que
 „ quand les Princes sont enclins à la guerre,
 „ *des Prédicateurs promettent la rémission de*
 „ *tous les pechez passez; d'autres promettent*
 „ *une Victoire assurée, tordant les paroles des*
 „ *Prophetes, pour les appliquer à des choses*
 „ *profanes & impies; nous avons entendu,*
 „ dit-il, *de telles Harangues pour animer à*
 „ *la guerre.* Et certainement, ajoutel'Au-
 „ teur, il n'y a point de bon Chrétien qui
 „ puisse penser, sans horreur, que ces Mi-
 „ nistres de l'Eglise, qui par le devoir de
 „ leurs Charges doivent être des Messa-
 „ gers de Paix, étoient néanmoins les
 „ trompettes de la guerre, & les boute-
 „ feux de la rebellion. Cette Religieuse
 „ d'Athenes, dont parle Plutarque, infi-
 „ niment plus Chrétienne que ces Minis-
 „ tres seditieux, s'élèvera en jugement
 „ contr'eux. Lors qu'Alcibiade fut con-
 „ damné par un Decret du Senat, il fut
 „ enjoint à tous les Prêtres, Religieux &

» Religieuses , de le maudire & de faire
 » des imprécations contre lui ; mais cette
 » Religieuse refusa résolument d'y obeir ,
 » disant que sa profession de Religieuse
 » l'engageoit à prier & à benir , & non à
 » maudire & à faire des imprécations.

Les commencemens de cette guerre furent assez avantageux au Roi. Il donna d'abord la Bataille de Edgehill ; & quoi que la victoire fût fort disputée dans cette action , il demeura néanmoins maître du champ de Bataille , & y passa la nuit. Il prit ensuite les Châteaux de Banbury , de Reading , de Vallingford , de Bristol , de Gloucester : mais ces succès furent traversés par le combat d'Alresford , & par celui de Nasebi , où il fut entièrement défait. Au milieu de ses expéditions militaires , il renouvelloit de temps en temps ses tentatives pour la Paix , & toujours inutilement. Il fut enfin obligé de se réfugier en Ecosse , & les Ecossois le livrèrent au Parlement. Les circonstances de cette trahison , & de tous les événemens qui l'ont précédée , sont décrites ici. Et le détail en est d'autant plus intéressant , qu'il paroît sincère & exempt de partialité. On expose aussi les différentes opinions des Membres du Parlement , touchant la maniere de proceder contre le Roi ; & on vient enfin à cette cruelle délibération qui a coûté la vie à ce Prince , & qui n'a pas fait honneur à la

Nation. L'Historien parle ensuite de l'état d'agitation & d'incertitude où le Royaume se trouva par cette mort sous la protection apparente de Cromwell; & il continue l'Histoire de ce temps-là, jusqu'au rétablissement de Charles II. Il a semé en divers endroits des réflexions judicieuses sur les révolutions qu'il raconte, & on entrevoit dans tout ce qu'il dit, un air d'ingénuité qui persuade.

Lexicon Technicum; or, an Universal English Dictionary of Arts and Sciences: explaining not only the Terms of Art, but the Arts themselves; &c. C'est-à-dire: *Dictionnaire Anglois universel des Arts & des Sciences, ou l'on explique non seulement les Termes de chaque Art, mais encore les Arts mêmes. Tome I. Par JEAN HARRIS, Docteur en Théologie, & Membre de la Société Royale. Seconde Edition. A Londres, imprimé pour Dan. Brown, Tim. Goodwin, Jean Walthoe, &c. 1708. fol. Quatre Alphabets & dix-neuf cahiers, qui font en tout 888 pages. Planches VII.*

POUR rendre au Public un fidèle compte de cet Ouvrage, nous ne sçaurions mieux faire que de l'informer de ce que l'Auteur lui-même nous en apprend dans sa Préface, où il nous indique ce qui dis-
tin-

tingue ce Dictionnaire de tous les autres de même genre , les matieres qui y sont contenües , & quelles sont les sources où il a puisé. Il ne s'est pas contenté de rassembler ici les termes de chaque Art, & de nous en donner des explications superficielles ; mais il a pris de ces differens termes , occasion de nous développer & de traiter avec quelque sorte d'étenduë ce que chacun de ces Arts offre de plus utile & de plus curieux : & pour éclaircir ce qu'il nous en dit , & le mettre sous les yeux du Lecteur , il a eu soin de faire graver tant dans le corps de l'Ouvrage , que sur des feuilles particulières , près de six-cens Figures , qui jointes aux explications détaillées , ne laissent presque rien à désirer pour l'intelligence de chaque terme. Ce sont principalement ces deux circonstances qui distinguent ce Dictionnaire de tous ceux qui ont paru jusqu'ici , & dont l'Auteur fait une Critique également judicieuse & desintéressée , nous marquant en même temps combien peu de secours il a tiré de la plupart.

Le Dictionnaire de *Chauvin* , qui a pour titre *Lexicon Rationale* , ou *Thesaurus Philosophicus* , quoi que bien imprimé & enrichi de figures proprement gravées , est trop plein de termes scholastiques pour être à présent d'un fort grand usage ; outre qu'il est aussi stérile , par rapport aux nouvelles décou-

découvertes de Mathématique & de Physique, qu'il est abondant en cette espèce de jargon qui passoit autrefois pour vraie science.

Le *Grand Dictionnaire des Arts & des Sciences*, par M. D. C. de l'Académie Française, est non seulement dénué de figures (dit M. Harris) & ne contient qu'une explication toute sèche des termes des Arts; mais il semble qu'on y ait eu plutôt en vûe de perfectionner la Langue Française & d'en étendre l'usage, que d'instruire & de perfectionner l'esprit. On y trouve (continue-t-il) quantité de Termes communs, en sorte qu'on y peut apprendre ce que c'est qu'un *Chien*, un *Chat*, un *Cheval*, une *Brebis*, &c. Mais quoi qu'un pareil détail puisse être de quelque utilité à ceux qui seroient curieux de voir comment on peut décrire en François les choses exprimées par de semblables Termes; il est difficile d'appercevoir le rapport de ces Termes avec les Arts & les Sciences, & de deviner la raison pourquoi ils font la plus grande partie d'un Dictionnaire de cette nature. Aussi n'a-t-il pas été d'une grande ressource à l'Auteur, non plus que le Dictionnaire de *Furetière*, & un Dictionnaire Anglois intitulé *The new World of Words*, &c. *Le nouveau Monde des Mots*, &c. dans lequel le Compilateur a rassemblé fort fidelement toutes les fautes des autres

Lexicographes, & a témoigné ne rien entendre aux Sciences & aux Arts dont il s'agissoit.

M. Harris rend justice au mérite du *Dictionnaire Mathématique* de M. Ozanam; & autant il marque l'estimer, autant paroît-il faire peu de cas du *Dictionnaire Mathématique* de Vitalis, lequel (selon lui) dans la dernière Edition faite à Rome en deux Volumes, se trouve après tant d'années, aussi défectueux, qu'il étoit dans la première Edition. Quant aux Dictionnaires de Médecine & de Chymie, composez par *Johnson, Castellus, & Blanchard*, & dont le dernier a été imprimé en Anglois jusqu'à quatre fois; l'Auteur convient qu'on y a recueilli grand nombre de Termes qui ne se rencontrent point ailleurs, & qu'il s'en est servi utilement; avec la précaution néanmoins de les citer dans les articles qu'il en a empruntez, lors qu'il n'a pas cru devoir se rendre garant de ce que contenoient ces Articles.

Mais quelque opinion qu'ait eu M. Harris des Dictionnaires publiez avant le sien; ce ne sont point ces sortes de Livres qu'il a consultez avec le plus de soin. Il a eue recours aux plus excellens Traitez en chaque genre, & les a fait entrer dans son Dictionnaire en les abregeant, & les disposant selon l'ordre que lui a prescrit l'arrangement des différens Termes. C'est de quoi il

nous donne ici un détail circonstancié nous nous contenterons d'effleurer

Les Mathématiques & la Physique les deux Sciences sur quoi il s'est étendu. Il nous explique avec une pureté de netteté tout ce qui concerne la Philosophie tant spéculative que pratique la Géométrie, la Trigonométrie, les Sections Coniques, l'Algèbre, l'Arithmétique, l'Astronomie, la Cosmographie, la Géographie, la Musique, l'Artillerie, l'Architecture civile & militaire, la Navigation, la Conduite des Vaisseaux, la Mécanique, l'Optique, les Loix du mouvement, l'Acoustique, &c. Il entre dans une discussion touchant les diverses parties de la Philosophie naturelle ou Physique tant générale que particulière telles que sont la Météorologie, l'Astronomie, l'Hydrologie, l'Électricité, l'Acoustique, l'Optique, l'Anatomie, &c. Il parcourt avec une exactitude, quoi que plus brève, tout ce qui est du ressort de la Philosophie morale de la Métaphysique, de la Morale, de la Grammaire, de la Rhétorique, de la Poétique, du Blason, de la Jurisprudence, de la Peinture, de la Sculpture, &c. Il donne de curieuses descriptions de divers Instruments de Mathématique & de Physique. Les principaux Ouvrages qui lui ont servi de sources pour recueillir cette riche moisson, & qu'il cite dans sa Préface, sont ceux de MM.

Newton, Halley, Anderson, Evelyn, Boteler, Philips, Manwaring, Varignon, Keil, Boyle, Derham, Grew, Woodward, Ray, Morison, Tournefort, Wilkins, les Transactions Philosophiques, &c.

Au reste, M. Harris ne dissimule point ce que son Dictionnaire peut laisser encore à souhaiter. Il reconnoît de bonne foi qu'il y manque plusieurs choses, & que d'autres sont demeurées imparfaites, entre autres, un Catalogue des *Ascensions droites*, des *Déclinaisons*, &c, des Etoiles fixes, que M. *Flamsteed* a refusé de lui communiquer. De plus, il ne doute pas qu'il n'y ait plusieurs Articles transcrits d'après les autres Dictionnaires, qui auront besoin d'être retouchez dans la suite. Il est persuadé qu'un Alphabet particulier pour les Termes de chaque Science, mis à la fin du Volume, eût été d'une grande commodité; aussi-bien que des Planches pour l'Anatomie, & d'autres qui eussent représenté l'extérieur d'un Vaisseau, ses Agrez, & ses différentes pièces. Mais comme tout cela eût engagé les Libraires à une dépense, sur laquelle ils n'avoient point compté, en se chargeant de l'impression de ce Livre; l'Auteur a été contraint de renvoyer à un Supplément tout ce qui sera nécessaire pour rendre son Ouvrage plus complet; & c'est la raison pourquoi l'on voit au titre de ce Volume, *Tome 1*; ce qui suppose qu'il sera bien

L. ANNÆI SENECAE ET PUBLII SYRI Mimi forsan & aliorum singulares Sententiæ, centum aliquot versibus ex Codd. Pall. & Frising. auctæ & correctæ. Studio & operâ JANI GRUTERI, cum Notis ejusdem recognitis & castigatis. Accedunt Notæ posthumæ, ut & nova versio Græca JOS. SCALIGERI JUL. Cæs. F. nunc primùm ex utriusque autographis adornatæ & in lucem editæ. C'est à dire : *Les Pensées choisies de Seneque, de Publius de Syrie, & peut-être de quelques autres Auteurs, corrigées & augmentées ; avec les Notes de J. Gruter. Nouvelle Edition, dans laquelle on a inséré les Notes posthumes, & la Version Grecque de Jos. Scaliger.* A Leyde chez Jean du Vivié. 1708. in 8°. pp. 569.

MACROBE dit que le génie de Publius de Syrie se déclara dès sa tendre jeunesse ; & il rapporte que cet Auteur sçut plaire à son Maître dès son enfance, non seulement par la beauté de son visage, mais aussi par la vivacité de ses réponses. C'est ce qui l'engagea à le faire instruire avec plus de soin. Il vivoit du temps de Jules Cesar, dont il a mérité l'estime & l'approbation.

Erasme est le premier Auteur qui ait pu.

publié les Ecrits de Publius. Il y ajouta des Scholies qui furent imprimées à Bâle en 1520. in 4. & à Londres en 1592. in 8. Jos. Scaliger en donna une nouvelle Edition sous ce titre *Μουσικῶν, sive selecta Sententia Latinè, Grace versa, & notis illustrata. Lugd. Bat. 1598. 8.* Ces Sentences furent encore imprimées à Lyon en 1603. avec la Vie de l'Auteur, à Francfort en 1610. & à Saumur en 1657. L'Editeur dit, qu'il y en a une Edition dans la Bibliothèque de l'Université de Leyde, qui a été imprimée à Venise en 1618. mais il dit en même temps que cette Edition ne renferme rien qui ne soit dans celle de Scaliger. Ces Sentences se trouvent encore à la fin des Discours & des Vers de Muret : elles sont aussi dans les Pensées choisies des Poëtes Comiques, que H. Etienne a données au Public. Outre cela, Geo. Fabricius de Kemnits en a publié une autre Edition, & M. Velferus une autre. Tous ces Editeurs ont fait des Remarques sur cet Auteur : mais les Notes de J. Gruter qu'on donne ici, méritent bien le nom de Commentaires. Elles occupent 488 pages du Volume, & le Texte n'en occupe que 34. Ces Notes ne contiennent pas seulement des Explications, ce sont des Réflexions sur chaque Sentence, tirées des anciens Auteurs Grecs & Latins, & même des Peres de l'Eglise. Ces Notes auroient été perduës

dans la disgrâce de M. Gruter, si un Sçavant ne les eût enlevées de la main d'un des Soldats qui pillèrent la maison de Gruter. Des mains de ce Sçavant, elles tombèrent dans celles de M. Oosters, Professeur en Droit & en Morale à Amsterdam. M. Oosters les donna à M. Gronovius, & ce dernier en a fait présent à Messieurs Haverkamp & Preyger, qui ont eu soin de cette Edition.

PAULI COLOMESII Opera Theologici, Critici & Historici Argumenti. Gallia Orientalis, varia Opuscula, *Bibliothèque Choisie*, Selectæ Clarorum Virorum Epistolæ, Observationes Sacræ in varia S. Script. Loca, Paralipomena ad Guil. Cavei V. C. Chartophylacem de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Rome Protestante*, Icon Presbyterianorum *Parallele de la pratique de l'Eglise Ancienne & de celle des Protestans de France*, *Lettre à Mr. Jusseu sur l'Histoire Critique du N. Testament*, *Mélanges Historiques*, Catalogus Manuscriptorum Codicum Isaaci Vossii junctim edita: curante Jo. Alberto Fabricio. 4. Hamburgi sumtu Christiani Liebesit. 1709.

L.
 JOURNAL
 DES
 SCAVANS

3

Du Lundi 16. Decembre M. DCCIX.

Le Livre de PHILON de la Vie Contemplative, traduit sur l'Original Grec, avec des Observations, où l'on fait voir que les Therapeutes dont il parle, étoient Chrétiens.
 A Paris chez Louis Guerin, rue S. Jacques. 1709. in 12. pp. 302.

L'Auteur du Livre dont on nous donne ici la Traduction avec des Remarques est un Juif d'Alexandrie, né peu d'année avant la naissance de Jesus-Christ, & qui s'appliqua beaucoup à l'étude des belles Lettres. On voit dans tous ses Ouvrages une grande lecture des Auteurs profanes & sur-tout de Platon: ce qui a donné lieu à ce proverbe Grec, ἡ Πλάτων Φιλονίζει, Φίλων Πλατωνίζει; c'est à dire à la lettre *Platon Philonise, ou Philon Platonise.*

trouve aussi dans ses Oeuvres plusieurs Sentences de Pythagore, & c'est apparemment pour cette raison que Sozomene l'appelle Philon le Pythagorien. D'ailleurs, il raisonne souvent selon les principes de la Philosophie Numerique, comme les Pythagoriens, & comme ont fait plusieurs Chrétiens, qui croyoient qu'il y avoit quelque vertu dans les Nombres, & qui trouvoient des mystères dans chacun en particulier. Philon fonde souvent là-dessus ses explications de l'ancien Testament. Quelques Peres des premiers siècles raisonnent assez souvent comme lui; & on peut voir ce que dit là-dessus Eusebe de Cesarée, dans son Interpretation du Pseaume LXII. où il réfute cette maniere d'expliquer l'Écriture par les Nombres. Nôtre Auteur qui passoit pour le plus sçavant & le plus sage de toute sa Nation, fut député par les Juifs d'Alexandrie vers l'Empereur Caligula, pour répondre aux calomnies que les Grecs de la même Ville avoient répandues contre eux; ce fut en l'an 40. de Jesus-Christ. Il revint encore à Rome sous l'Empereur Claude, & y fit connoissance avec S. Pierre. Plusieurs années après ce second voyage, il composa son Livre de la Vie contemplative, où il décrit, à ce que prétend le Traducteur, la vie des Chrétiens de l'Eglise primitive d'Alexandrie, *fondée par S. Marc*; & sur-tout la vie des

Solitaires du Mont de Nitre. Il leur donne de grands éloges , il fait mention de leurs Assemblées , & il parle de leurs Prêtres , de leurs Diacres , & de leurs Vierges : mais il ne s'explique là-dessus qu'en termes généraux ; apparemment par politique , dit le Traducteur , & de peur d'irriter ceux de sa Nation. La Traduction Françoisse qu'on donne de cet Ouvrage , & qui a été faite avec soin sur le Texte Grec , paroît aussi fidelle pour le moins que la Traduction Latine qu'en a donnée Sigismond Gelenius. Le Traducteur paroît s'être particulièrement appliqué à rendre avec clarté le sens de son Auteur ; mais il a jeté un voile léger sur certains endroits où la bienséance ne permettoit pas d'être plus clair. Un avantage de cette Traduction , c'est que c'est un portrait ressemblant , qui nous presente Philon tel qu'il est , c'est à dire avec les fréquentes digressions que cet Auteur entasse les unes sur les autres , & jusqu'aux images basses dont il se sert , en parlant des excès du vin où se plongeient les Gentils dans leurs débauches ; en sorte qu'on peut juger du caractère & du génie de Philon dans cette Traduction , comme on en jugeroit en lisant l'Original même. La Traduction est suivie d'Observations sur le Livre de Philon , elles sont divisées en trois Parties. La premiere contient quelques Réflexions générales , & l'exposition du
 sen.

sentiment des Peres touchant les Therapeutes de Philon. La seconde, diverses Reflexions pour confirmer l'opinion de ceux qui croyent que ces Therapeutes étoient de véritables Chrétiens. Et la troisiéme, les Réponses aux objections qu'on peut faire contre ce sentiment. Avant que de rapporter ce qu'on nous dit ici sur la Religion des Therapeutes, il est à propos d'expliquer ce que c'est que le mot de *Therapeute*. *Therapeute* vient de *Θεραπευτής*, qui signifie quelquefois Medecin dans les Auteurs Grecs. Platon, dans son premier Livre de la République, le prend en ce sens; & S. Epiphane, dans un passage que rapporte le Traducteur, dit aussi que *Therapeute* signifie Medecin; mais il tire cette explication du nom de Jesus, qui veut dire Sauveur, d'où il veut que soit venu le nom de *Geséens* ou *Esséens*, qu'il confond avec celui de *Therapeutes*. Philon entend par le mot de *Therapeute*, *Adorateur* ou *Serviteur*, & cette signification paroît ici beaucoup plus naturelle. Clement Alexandrin le prend dans le même sens, lors qu'il dit que les Therapeutes sont ceux qui servent Dieu d'une maniere libre & noble, & qui ont la connoissance de son véritable culte. Eusebe dans son Histoire Ecclesiastique, doute si le nom de Therapeutes n'a point été inventé par Philon, pour exprimer la sainteté de vie de ceux qui faisoient profession

d'être vrais Serviteurs de Dieu ; mais ce soupçon ne paroît pas bien fondé, car Philon dit expressément qu'on appelloit ceux de cette Secte, Therapeutes : il cherche même la raison pourquoi on les nommoit ainsi, & il rapporte deux significations de ce mot, comme ne sçachant pas bien laquelle des deux les Therapeutes avoient eu en vûe, lors qu'ils prirent ce nom-là. D'ailleurs, puisque le nom de Therapeutes étoit encore en usage du temps de Clement Alexandrin, comme il est facile de le voir par le passage qu'on vient de rapporter : il y a toute apparence, dit le Traducteur, que ce nom n'est pas de l'invention de Philon.

Ils s'agit à present de sçavoir, si ceux que Philon appelle Therapeutes, étoient Chrétiens : le Traducteur tient l'affirmative, & se propose d'établir ce sentiment dans les Observations qu'il nous donne ici. Nous rapporterons le plus succinctement qu'il nous sera possible ses principales Réflexions sur ce sujet. Il y a eu des temps où la Critique étoit si peu en usage, que l'on admettoit sans peine comme véritables beaucoup de faits qui n'avoient pas même de vrai-semblance. On s'en rapportoit à la bonne foi des Auteurs, & l'on négligeoit d'examiner, si ce qu'ils avançoient étoit fondé sur des témoignages certains. Ce n'est que depuis environ deux
cens

456 JOURNAL DES SÇAVANS
cens ans qu'on a commencé à en
faits & les points d'Histoire. Les
vertes qu'on a faites par ce moyen
enrichi le Public de plusieurs
ces qui aident à déterrer tous les
que chose de nouveau : mais on
fin apperçût que bien souvent
poussé la Critique trop loin ; qu'on
rejeté trop legerement des faits
stoires qui n'avoient aucun
fausseté, & que plusieurs Modernes
apparemment se faisoient plus d'honneur
prenant la négative, avoient trop
ment prononcé sur des choses qui
doient plus de réflexion. Le
me des Therapeutes de Philon
nombre, dit ici le Traducteur
tous les Peres avoient écrit que les
res dont cet Auteur parle dans
de la Vie contemplative, étoient
Cette Tradition s'étoit conservée
glise sans aucune contestation ; et
plus de cent ans que des Auteurs
tans s'aviserent de rejeter le sentiment
Anciens. Joseph Scaliger entre autres
depuis lui Blondel, entreprirent
Eusebe, & ceux qui l'avoient suivi
avec si peu de succès l'un & l'autre
bien loin de détruire l'opinion qu'on
quent, ils ne viennent pas même
de la question : cela n'a pas empêché
n'ayent eu des partisans, non

Parmi les Protestans , mais parmi les Catholiques mêmes. M. de Valois dans ses Notes sur Eusebe, tâche de prouver contre son Auteur, que les Therapeutes n'étoient pas Chrétiens; il a gardé plus d'ordre & de méthode que ceux qui l'ont précédé; & s'il n'a pas réüssi dans son dessein, il a du moins rapporté tout ce qu'on pouvoit dire de plus vrai-semblable contre le sentiment opposé. Mais plusieurs Sçavans de nos jours, après avoir examiné ce qu'Eusebe & les autres Anciens disent touchant les Therapeutes de Philon, & pesé d'un autre côté ce que les Modernes alleguent contr'eux, ont jugé que les raisons des Critiques de ces derniers temps, n'étoient pas assez fortes pour nous obliger à rejeter un fait si généralement reçu dans l'Antiquité: il y a même eu des Protestans qui ont soutenu que les Therapeutes étoient véritablement des Chrétiens. Quelque effort cependant qu'on ait fait jusqu'à présent pour éclaircir ce point d'Histoire, on peut dire, qu'il n'a été touché que fort legerement. Les Auteurs qui ont travaillé à l'Histoire Ecclesiastique, sont presque les seuls qui en ayent parlé; mais il n'est pas possible que lors qu'on entreprend d'établir à la fois un aussi grand nombre de faits que ceux qui composent l'Histoire Ecclesiastique, on les examine chacun en particulier avec toute l'attention qu'ils méritent. Le Traduc-

teur après bien des recherches , n'a trouvé qu'un seul Auteur qui ait fait une Dissertation sur ce point en particulier. C'est Thomas Bruno Protestant Anglois , lequel soutient que les Therapeutes étoient Chrétiens. Sa Dissertation est un Ouvrage posthume , imprimé en Angleterre en 1694 mais l'Auteur n'y avoit pas mis la dernière main , les choses n'y sont pas bien digérées il s'arrête sur des faits peu importants , & en passe un grand nombre d'autres qui demandoient plus d'attention.

On a donc obligation au Traducteur de Philon , d'avoir bien voulu traiter la chose avec plus d'exactitude. Le point d'Histoire dont il s'agit , est assez important pour mériter qu'on entreprenne de l'éclaircir. Après l'Écriture Sainte , on n'a point de témoignage aussi ancien de la manière de vivre des premiers Chrétiens , de leurs Assemblées , des différens degrez de la Hiérarchie Ecclesiastique : c'est ce qui a engagé nôtre Auteur à donner au Public des Observations sur le Livre de la Vie contemplative , dans lesquelles il soutient le sentiment des anciens Peres , & répond aux objections des Auteurs modernes. 1. De tous les caractères que Philon représente dans les Therapeutes , il n'y en a point de plus propre aux Chrétiens que la pratique du renoncement universel , dont il dit que les Therapeutes faisoient profession. Tout

ce qu'il rapporte de leur desintereffement, de leur vie en commun, du soin qu'ils avoient d'éviter le commerce des gens du siecle, convient parfaitement avec ce que S. Luc rapporte de la vie des premiers Chrétiens, comme l'a remarqué Eusebe. Philon, dit-il, rapporte que lors qu'ils embrassent ce genre de Philosophie, ils abandonnent tous leurs biens à leurs plus proches, & se détachent entièrement du soin des choses temporelles; qu'ils habitent hors des murailles des Villes dans des lieux deserts, pour éviter le commerce des Etrangers dont le mauvais exemple leur pourroit nuire. C'est ce que faisoient alors ceux qui étoient animez d'une foi vive, & qui vouloient imiter la vie des anciens Prophetes. En effet, continuë Eusebe, nous lisons dans les Actes, que tous les Disciples des Apôtres vendoient leurs possessions, leurs biens & leurs maisons, qu'ils en apportoient le prix aux pieds des Apôtres, qui le distribuoient à chacun selon le besoin, & qu'il n'y avoit point de pauvres parmi eux. Philon nous dit à peu près la même chose des Therapeutes. 2. Une seconde marque de Christianisme dans les Therapeutes, dit le Traducteur, c'est que Philon remarque que leur Secte s'étoit répanduë en divers Pays, tant parmi les Grecs, que parmi les Barbares; ce qui s'accorde avec ce que l'Histoire Ecclesiastique nous apprend de l'ac-

croissement de l'Eglise. Mais ce qui prouve manifestement, selon lui, que la profession des Therapeutes & celle des Chrétiens étoit la même, c'est qu'ils conviennent ensemble non seulement pour les maximes & les coutumes, mais aussi pour l'origine & le temps de leur naissance. Quant à l'origine, personne ne doute que les Therapeutes, aussi-bien que les Chrétiens, ne l'aient tirée des Juifs: pour le temps de la naissance de ces professions, il est le même; car comme on ne peut douter que le Christianisme n'ait commencé du temps de Philon, la maniere dont cet Auteur parle des Therapeutes, du concours de gens qui suivoient cette Profession, du grand nombre de ceux qui abandonnoient leurs biens pour l'embrasser, ne laisse aucun lieu de douter que la Profession dont il s'agit ne fût alors dans la ferveur de sa premiere institution. Philon parle ici en témoin oculaire, il represente les Therapeutes comme des gens qu'un puissant mouvement du S. Esprit portoit à un renoncement si grand & si général, à un genre de vie si merveilleux, qu'on n'avoit jamais vû ni oui dire rien de semblable. Tout cela caractérise si bien le Christianisme, qu'il est difficile de comprendre, dit le Traducteur, comment on s'est avisé de nier une chose qui portant en elle-même toutes les marques de la verité, se trouve encore autorisée du témoi-

gnage de tous les Peres. Il joint à tout ceci plusieurs autres marques pour confirmer son sentiment. Ces marques sont les Monastères des Therapeutes ; les Hymnes qu'ils composoient & qu'ils chantoient , leurs Assemblées & leurs Conférences le septième jour , la forme de leurs Eglises , leurs austéritez , & la boisson chaude au jour du Sabat , l'observation des cinquante jours depuis la Pâque jusqu'à la Pentecôte , les Prêtres , les Diacres , & les Vierges qui étoient parmi eux , la Table sacrée qui paroît n'être chose que l'Eucharistie même ; & enfin pour dernière marque , la Priere vers l'Orient. Il s'étend au long sur tous ces points , & conclut qu'on ne sçauroit douter que ces Therapeutes ne fussent Chrétiens. L'austerité dans laquelle ils vivoient , lui paroît sur-tout avoir tant de rapport avec l'austerité des anciens Solitaires Chrétiens , qu'il ne peut s'empêcher de dire , que les Therapeutes étoient de vrais Disciples de Jesus-Christ. „ Ceux d'entre les „ Therapeutes , dit Philon , qui sont les „ plus pénétrés d'amour pour cette sainte „ Doctrine , demeurent jusqu'à trois jours „ sans manger ; il s'en trouve même qui „ sont si remplis , ou pour mieux dire , si „ rassasiés de la vraie sagesse , qu'ils pas- „ sent fort aisément jusqu'à six jours sans „ prendre aucune nourriture , accoutumés „ à subsister du chant seul des Hymnes. à

„ peu près comme on dit que les cigales
 „ vivent de rosée.

Le Traducteur observe ici qu'on trouve des exemples de toutes ces austéritez parmi les Solitaires d'Egypte. Il rapporte là-dessus ce qu'on lit dans la Vie de St. Antoine : Que ce saint Hermite ne mangeoit jamais qu'après le Soleil couché ; qu'il ne prenoit pour sa nourriture qu'un peu de pain avec du sel ; qu'il ne beuvoit que de l'eau , & qu'il passoit même quelquefois deux ou trois jours sans manger. Il joint à cet exemple celui de S. Hilarion , qui s'abstenoit de nourriture pendant trois ou quatre jours de suite ; celui d'Adolius qui demouroit jusqu'à cinq jours sans rien prendre ; celui de Conon qui vécut trente années sans manger qu'une fois la semaine.

Philon dit , que ceux d'entre les Therapeutes qui n'avoient pas assez de fanté pour suivre l'austerité des autres , ajoutoient de l'hyssope à leur pain , & que cet adoucissement passoit chez eux pour un delice qui ne pouvoit être permis que par nécessité. Le Traducteur remarque , qu'on ne sçait pas bien ce que c'étoit que l'hyssope dont il s'agit ici : mais il dit que comme parmi les anciens Solitaires , il s'en trouvoit qui ajoutoient des herbes à leur pain , il se peut faire que parmi ces herbes il y eût de l'hyssope. On parle diversément du suc & des proprietéz de cette plante ; les uns la

font

font medecinale, les autres la mettent parmi les alimens. On peut voir ce qu'en dit Mathias Martinius, qui en parle fort au long dans son *Lexicon Philologique* sur le mot *Hyssopus*. Quoi qu'il en soit, ce que Cassien dit des repas des Solitaires, se rapporte assez à ce que Philon dit de ceux des Therapeutes. Mais Cassien appelle *Lapsanum*, l'herbe qu'ils mangeoient. „ Je „ passe, dit-il, sous silence leur austerité „ surprenante, qui fait que le comble des „ delices parmi eux, est de presenter aux „ Freres pour leur repas, de l'herbe ap- „ pellée *Lapsanum*, assaisonnée avec du „ sel & détrempée dans de l'eau. La „ temperature de nos climats, ajoute-t-il, „ & la fragilité de nos corps, ne nous per- „ mettant pas de les imiter en cela.

On ignore ce que c'est que le *Lapsanum*, dont parle Cassien, peut-être est-ce la même herbe que Philon appelle *Hyssope*: mais toujours la maniere dont ces deux Auteurs s'expliquent ici, marque assez qu'ils parlent de gens d'une même Profession. Le comble des delices parmi les Therapeutes, dit Philon, est d'ajouter à leur pain, du sel mêlé avec de l'*Hyssope*; le comble des delices parmi les Solitaires d'Egypte, dit Cassien, est de presenter aux Freres pour leur repas de l'herbe appelée *Lapsanum*, mêlée avec du sel. Peut-on voir, deman- de le Traducteur, une plus grande con-

formité ? Au reste , l'usage du *Lapsanum* étoit ancien parmi les Solitaires : il en est fait mention dans la Vie de S. Pacôme , donnée par les Peres Jesuites d'Anvers , à la fin du troisiéme Tome , du mois de Mai , num. 4. L'Auteur de cette Vie écrit qu'un jour de Pâque , Palemon ordonna à son disciple Pacôme de préparer à dîner , & que Pacôme mêla de l'huile avec du sel , espece de mets dont les Solitaires se servoient ordinairement. Après quoi il ajoute , qu'ils se servoient aussi quelquefois du *Lapsanum* , mais sans huile & sans vinaigre , & que d'autres fois ils méloient de la cendre avec le sel.

Philon dit , que dans les Assemblées où les Therapeutes mangeoient en commun , on servoit de l'eau chaude pour les vieillards. Cet usage n'est pas sans exemple dans l'Eglise. S. Justin dans son Dialogue avec Tryphon , rapporte que chez les Chrétiens on buvoit chaud les jours de Sabat , qui dans un grand nombre d'Eglises , étoient des jours d'Assemblées. L'Imperatrice Irene , femme d'Alexis Comnene , dans sa Règle pour des Religieuses , dit qu'en certains jours de l'année , elles doivent boire de l'eau chaude , où l'on ait fait bouillir du cumin. On trouve la même chose dans la Règle du Maître , où parlant de la boisson du Carême , il dit : *Ceux qui sont les plus robustes , & qui voudront faire une plus grande absti-*
nea-

D E C E M B R E 1709. 465

ence, boiront de l'eau chaude mêlée avec du
cumin. Il y a bien de l'apparence, dit le
Traducteur, que l'usage de la boisson chau-
de étoit venu des Therapeutes.

Il seroit temps de dire un mot des Ré-
ponses qu'on fait ici à diverses objections ;
mais la longueur de cet Extrait nous obli-
ge de finir. Nous remarquerons seulement
que ces Réponses sont pleines d'érudition,
& dignes de leur celebre Auteur.

LUCRECE de la nature des choses, Avec
des Remarques sur les endroits les plus diffi-
ciles. Traduction nouvelle. A Paris chez
Pierre Ribou, Quay des Augustins, à
l'Image S. Louis. 1708. in 12. deux
Volumes. Tom. I. pp. 450. Tome II.
pp. 510.

L A grande quantité d'Editions qu'on a
fait des Ouvrages de Lucrece, prouve
assez l'estime qu'on a toujours fait de ce
Poëte. Son Poëme fut d'abord imprimé
à Verone en 1486. in fol. sous ce titre,
*De rerum natura Lib. VI. ad Epicuri mentem
descripti.* Neuf ans après, il fut publié à
Venise. 1495. in 4. En 1500. Manuce Im-
primeur dans la même Ville, en fit une
Edition in 4. avec les Corrections de Je-
rôme Avancius de Verone. En 1512. il
en parut une autre à Florence in fol. & Ma-
nuce la réimprima la même année in 8.

avec une Préface de Pierre le Blanc. Les Ouvrages de Lucrece furent ensuite imprimés à Paris en 1514. in fol. avec les Remarques de Jean Baptiste Pic de Bologne; & l'année suivante à Venise in 8. corrigée sur les Originaux, si nous en croyons le titre, *ad verorum exemplarium fidem castigati*. En 1540. il en parut une autre à Lyon in 8. Une autre à Lyon chez Sebastien Griffe, 1558. in 16. En 1563. Denis Lambin Professeur Royal, fit des Notes sur Lucrece, & publia une nouvelle Edition des Oeuvres de ce Poëte, qu'il avoit conseré avec les anciens Manuscrits, comme porte le titre, *Ex auctoritate quindecim Codicum Mss. restituti, & brevibus Commentariis illustrati*, in 4. Il en parut une ensuite à Paris en 1564. in 16 sans Notes, & sans Commentaire. *Obertus Giffanius*, Hubert Giffen, qui avoit aussi travaillé sur ce Poëte, en voulut donner une nouvelle Edition, qui fut d'abord imprimée à Leyde, avec des Notes marginales, 1565. in 8. & trente ans après à Anvers chez Rapheleng. Denis Lambin, aidé des lumieres d'Adrien Turnebe, & de Jean Disnematin ou Disnemardi, surnommé Daurat, en fit une nouvelle Edition, qu'il publia à Paris in 8. & in 16. en 1565. L'année suivante on en fit une à Anvers in 8. Une autre à Paris in 4. 1570. Griffe réimprima la sienne en 1576. in 16. On en publia une autre à Francfort, 1587.

D E C E M B R E 1709. 467

in 8. Une autre à Anvers 1589. in 16. Une autre à Leyde, *Ad postremam Giffanii emendationem restituti*, 1595. in 8. Une autre à Leyde 1597. in 16. Une autre à Lyon 1606. in 16. Une autre chez Rapheleng, 1611. in 16. Une autre à Amsterdam 1616. in 32. Une autre à Francfort sous ce titre, *Notis brevioribus ex ipso Auctore illustrati, cum Lexico, sive Indice absolutissimo Elegantiarum Lucretianarum, curâ & labore Danielis Parei* 1631. in 8. 2. vol. Jean Nardi fit des Observations sur Lucrece, & les publia avec le texte, à Florence en 1647. in 4. Les Oeuvres de Lucrece furent traduites en Anglois, & publiées à Londres en 1656. in 8. M. Tanaq. le Fevre nous en a donné une nouvelle Edition, 1662. in 4. à Saumur. Celle qui fut faite par ordre du Roi, *ad usum Delphini*, parut en 1680. Depuis il en a paru une à Oxford, *Cum Interpretatione & Notis Th. Creech*, 1695. in 8. On nous en promet une nouvelle Edition de Londres, peut-être est-elle déjà imprimée, mais elle n'est pas encore venuë jusqu'à nous.

Voilà une Liste des principales Editions Latines des Ouvrages de Lucrece; venons à present aux Traducteurs François. M. de Marolles, Abbé de Villeloin, est le premier dont nous ayons connoissance. Il publia sa Traduction en 1650. in 8. & elle fut réimprimée en 1659. in 8. En 1677.

parut une autre Traduction de Lucrece en Vers François in 4. sur celle de M. de Marolles. Mais la Langue Françoisise ayant changé depuis ces Traductions, M. le Baron des Coutures en fit une nouvelle, qui parut pour la premiere fois à Paris en 1685. in 12. & qui fut reimprimée à Amsterdam en 1692. & c'est de cette Traduction dont on donne ici une nouvelle Edition.

Elle est entierement conforme à la premiere: on y a seulement ajouté des Notes, dont les unes servent à expliquer les endroits de cet Auteur qu'on a jugé les plus difficiles; les autres font connoître les fautes dans lesquelles M. le Baron des Coutures est tombé. Les autres répondent aux Critiques qu'on a faites de sa Traduction. Nous allons en rapporter quelques-unes.

M. le Baron des Coutures n'a point voulu décider sur le temps de la naissance de Lucrece. Il s'est contenté de dire, „ qu'Eusebe de Pamphile le fait naître la 171
 „ Olympiade, sous le Consulat de Lucius
 „ Domitius Ænobarbus, & de C. Cassius,
 „ 657 depuis la fondation de Rome.
 „ D'autres prétendent que ce fut la 172
 „ Olympiade, dans le temps que L. Licinius Crassus, & Q. Mutius Scævola
 „ étoient Consuls, 658 ans depuis les commencemens de cette Capitale du Monde:
 „ de sorte que selon ce calcul, Ciceron auroit eu douze ans moins que nôtre Philo-

„ sophe.

„ fophe. „ L'Editeur fait la remarque
 „ suivante sur cet endroit. „ La plus com-
 „ mune opinion touchant la naissance de
 „ Lucrece, dit-il, est qu'il est né douze
 „ ans après Ciceron, sous le Consulat de
 „ L. Licinius Crassus, & de Q. Mutius
 „ Scævola, l'an du Monde 3855. 658 de
 „ la fondation de Rome, 93 ans avant la
 „ Naissance de Jesus-Christ. C'est le sen-
 „ timent d'Eusebe, de Denis Lambin,
 „ d'Hubert Giffen, & de Daniel Paré.
 Il prétend que les Auteurs qui mettent
 la naissance de Lucrece dans la 171 O-
 lympiade, se sont trompez, & il répond
 aux objections qu'on fait contre l'opinion
 qu'il établit.

„ Dans la page suivante, M. le Baron des
 „ Coutures dit: „ qu'il est vrai-semblable
 „ que Lucrece ayant choisi la secte d'E-
 „ picure préféablement à toutes celles qui
 „ partageoient pour lors les Philosophes,
 „ alla à Athenes, qui peu de temps avant
 „ avoit été saccagée par Sylla, où Zenon
 „ qui étoit un vieillard severe, & l'hon-
 „ neur de la secte Epicurienne, s'étoit ac-
 „ quis une estime générale par son âge,
 „ par son sçavoir, & par sa vertu. Ce
 „ fut sous ce Philosophe que Lucrece se
 „ perfectionna dans l'étude de la Nature.
 „ (Remarque.) M. le Baron des Coutures
 „ a suivi le sentiment de Denis Lambin,
 „ & d'Hubert Giffen, qui assurent que

„ Lucrece alla à Athenes pour y étudier, &
 „ qu'il eut pour maître Zenon, pour le
 „ Chef de l'Ecole d'Epicure. C'est à tort
 „ que l'Auteur de la Lettre inserée dans
 „ le 22. Tome de la Bibliothèque univer-
 „ selle critique M. le Baron des Coutures,
 „ lors qu'il dit que la cinquième bevûe est
 „ d'avoir avancé que Zenon avoit été
 „ l'honneur de la secte Epicurienne, au
 „ lieu qu'il est reconnu pour le Chef des
 „ Stoïciens. Ce Censeur, (dit-il après
 „ M. Bayle) n'a pas pris garde, que le
 „ Zenon dont parle M. des Coutures, est
 „ différent du Chef des Stoïciens: car ce-
 „ lui-ci est mort la première année de la
 „ 129 Olympiade, qui se célébra le 3.
 „ Août sous le Consulat d'App. Claudius
 „ Caudex, & de M. Flavius Flaccus, l'an
 „ du Monde 3686. 489 de la fondation de
 „ Rome, 262 ans avant J. C. & par con-
 „ séquent sa mort précède la naissance de
 „ nôtre Poète de plus de 160 ans; au lieu
 „ que celui dont parle M. des Coutures,
 „ étoit de Sidon, comme l'a remarqué
 „ *Jonsius de script. hist. Philosop.* & contem-
 „ porain de Lucrece. „

*Le Sacramentaire des Pasteurs, tiré des saintes
 Ecritures, des Conciles, des Peres, & des
 Usages de l'Eglise de France; Contenant le
 Dogme & la pratique de tous les Sacremens:
 Avec un Traité des Monitoires, à l'usage*

D E C E M B R E 1709. 471

des Cours Ecclesiastiques & Seculieres, & de Messieurs les Curez du Royaume. Par M. J. F. JOLIOT, Prêtre du Diocese de Besançon, Docteur en Theologie. A Paris chez Jean de Nully, rue S. Jacques, à l'Image S. Pierre. 1709. Volin. 4. divisé en trois Tomes. Premier Tome, pp. 343. Second Tome, pp. 242. Troisième Tome, pp. 224.

CEt Ouvrage a pour titre le *Sacramentaire des Pasteurs*, parce que les Sacremens sont la principale matiere qu'on y traite. C'est une compilation de tout ce qu'on a trouvé de meilleur, répandu en plusieurs Ouvrages, tant anciens que modernes. Les autoritez qui en forment tout le corps, font voir qu'on a eu soin par-tout de ne rien avancer de soi-même, & qui ne fût appuyé sur l'Ecriture, ou sur la Tradition. Le Livre peut être regardé comme une Theologie sur les Sacremens, mais une Theologie familiere, aisée, & à la portée de tout le monde, une Theologie débarassée de tous les termes épineux de l'Ecole. L'Auteur a joint au Traité du Sacrifice de la Messe, un Traité des Monitoires. Il dit qu'il l'a fait, parce que cette matiere n'est pas traitée dans les Ecoles; que peu d'Auteurs en ont parlé, & que ceux qui l'ont fait, n'en ont pas parlé suivant les Usages du Royaume de France; au lieu
qu'ici

qu'ici on a eu égard aux Déclarations des Rois, à leurs Edits, & aux Usages: d'autant plus que l'ignorance de ces matieres peut engager les Pasteurs dans de grandes fautes. L'Auteur remarque ici, qu'on peut dire des jeunes Ecclesiastiques qui sortent des Universtitez, ce qu'un Ancien disoit de la Jeunesse qui frequentoit les Ecoles de son temps; sçavoir, qu'ils ne s'y remplissent l'esprit que d'idées inutiles, qu'ils n'y apprennent point ce qui est de pratique & d'usage, & que lors qu'ils se voyent ensuite dans les emplois, ils s'y trouvent comme dans des Terres inconnuës, dont ils ne sçavent pas même la Langue. La lecture de cet Ouvrage pourra beaucoup servir à prévenir ce danger. C'est un mélange de Theologie, de Droit Canon, de Discipline, & de Morale. Voici comme l'Auteur lui-même nous en parle. „ On „ a bien reconnu, dit-il, & à loisir, la „ vaste étendue des lumieres que demande „ le sacré Ministère. Aussi on s'est pro- „ posé de rassembler dans ce Recueil les „ plus importantes connoissances qu'il re- „ quiert. Quoi que la simplicité en fasse „ le caractère, on se flatte néanmoins que „ la lecture en sera fructueuse. Car si de „ tous les Livres qu'on peut faire, il n'y „ en a point de plus utiles que ceux qui „ contribuent le plus à l'instruction des Fi- „ dèles & de nos Freres nouvellement
réunis

réunis à l'Eglise, soit pour confirmer les premiers dans la foi que la pieté de leurs Peres leur a fait sucer avec le lait, soit pour achever de convaincre les autres de la verité qu'on leur avoit cachée, il faut convenir aussi qu'entre tous ces Ouvrages, il n'y en a point qui soient plus capables de produire un si bon effet, que ceux qui font voir clairement, sans dispute, & par un simple exposé, que la Foi de l'ancienne Eglise des premiers siècles est toute conforme à celle que les Fidelles professent, & que les Nouveaux Convertis viennent d'embrasser. Or c'est ce que les Pasteurs de l'Eglise pourront aisément persuader aux uns & aux autres, en leur exposant simplement, comme nous avons fait dans nos Observations, la perpetuité de nôtre croyance, bien marquée dans la Tradition la plus pure, & sur tout, en ce qui concerne les Dogmes que l'Herésie Protestante nous conteste: d'où nos nouveaux Freres pourront conclure qu'on les avoit trompez, en fabriquant une nouvelle Religion pour eux, toute differente de celle que nos anciens Peres ont reçue de Jesus-Christ même, par ses Apôtres, & par ses Successeurs. De plus, si dans cette même Tradition nous trouvons l'origine & le fondement de nôtre Discipline, de nos Usages, & de nos Rits, les Pasteurs
mar-

„ marcheront d'un pas ferme dans toutes
 „ les fonctions saintes du sacré Ministère
 „ & les Peuples pourront se flatter hautement,
 „ en y conformant leurs mœurs & leur
 „ conduite, d'être encore les Disciples
 „ de Jesus-Christ & des Apôtres. En
 „ fin, quelque petit avantage que le Lecteur
 „ trouve en ce Recueil, on sera content
 „ solé de son travail, & on ne lui demandera
 „ de pour tout retour, qu'un peu de patience
 „ dans ses prieres. On le soumet avec
 „ humilité & avec respect à l'examen & à
 „ la correction de l'Eglise Catholique, Apô-
 „ postolique & Romaine.

Voilà de quoi l'Auteur a jugé à propos
 de nous avertir à l'entrée de son Livre, qui
 consiste en treize Traitez; sçavoir, des
 Sacremens en général, du Baptême, de la
 Confirmation, de l'Eucharistie, du Sacri-
 fice de la Messe, des Monitoires, du Sacre-
 ment de Penitence, de la Penitence
 publique des premiers Siècles, des Indul-
 gences, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre,
 du Mariage, & enfin des Dispenses du Ma-
 riage. Le Livre est disposé par Demande
 & par Réponse, comme on le peut voir
 dans l'exemple suivant.

D U M A R I A G E.

„ D. Pourquoi le Sacrement du Maria-
 „ ge est-il appelé de ce nom ? R. Pour
 „ plusieurs raisons. 1. Pour apprendre à la

„ femme

„ femme que la principale intention qu'el-
 „ le doit avoir en se mariant , est d'avoir
 „ des enfans , & ainsi de devenir mere.
 „ *Matrimonium quippe ex hoc appellatum est,*
 „ *quòd non ob aliud debeat foemina nubere*
 „ *quàm ut mater fiat.* S. August. lib. 19.
 „ contra Faustum. cap. 26. 2. Parce que
 „ les soins que la mere prend dans cet état,
 „ éclatent plus que ceux du pere. *Quia*
 „ *mulieris officium plus apparet in matrimonio*
 „ *quàm officium viri.* S. Raimundus tit. de
 „ *Matrim.* 3. Parce que ce qu'il y a de
 „ plus difficile dans cette condition tombe
 „ à la charge de la mere. *Infans ante par-*
 „ *tum onerosus , dolorosus in partu , post par-*
 „ *tum laboriosus esse noscitur matri.* *Ac ex*
 „ *hoc legitima conjunctio maris & foemina*
 „ *magis matrimonium quam patrimonium*
 „ *nuncupatur , ait Gregorius. 9. cap. ex litte-*
 „ *ris , extra de conv. in fid.* 4. Parce que
 „ l'on voit certainement la mere des en-
 „ fans , au lieu qu'on n'a que des présomp-
 „ tions pour en nommer le pere. *Filius est*
 „ *ejus quem nuptiae demonstrant.*

„ D. Y a-t-il plusieurs sortes de Maria-
 „ ges? R. Oui. On peut dire qu'il y en
 „ a de trois sortes. 1. Le legitime & natu-
 „ rel. 2. Le ratifié. 3. Le consommé.

„ D. Qu'est-ce que le Mariage legitime?
 „ R. C'est celui qui se contracte par le
 „ consentement legitime entre des person-
 „ nes libres selon les Loix : tel a été le

» Concile de Trente.
» D. Qu'est-ce que le M
» C'est celui qui se contrac
» glise , & ajoute au Mar
» qualité de Sacrement ,
Cet Ouvrage est fort
comme il ne renferme au
nouvelles, nous croyons e
pour le faire connoître.

ULRICI HUBERI de Ju
bri tres novam Juris Pu
disciplinam continentis
de Jure sacrorum & Ec
Editio quarta, priore m
cum novis adnotationib
ce , in usum Audito
*Frankfurti & Lipsiæ apud
Zeitlerum. 1708. C'est
du Droit des Citoyens, d'*

ON doit cette nouvelle Edition à M. Thomafius, Professeur de Droit à Leipzig. Après avoir achevé son Traité du Droit naturel, il s'est proposé d'expliquer le Droit Public : & comme l'explication qu'en avoit donnée avant lui M. Huber dans un Ouvrage imprimé, s'est trouvée de son goût, il a cru qu'il valoit mieux adopter pour l'usage de ses Disciples, que de leur donner inutilement la peine d'écrire, & se donner à lui-même celle de dicter. Il s'est contenté d'ajouter quelques Notes à cet Ouvrage, pour éclaircir les endroits qui lui ont paru obscurs, ou rectifier ceux qui lui ont semblé défectueux.

La distribution générale de son Traité est en trois Livres, divisez par plusieurs Sections. On expose dans le premier Livre l'origine & la nécessité du Gouvernement. On observe que quoi que tous les hommes soient égaux par la nature, il faut néanmoins pour le bon ordre de la Société civile, que les conditions soient inégales. Et c'est cette inégalité qui a introduit les subordinations & les dépendances. La première espece de Gouvernement s'exerce dans les familles par la puissance paternelle. La seconde est attachée aux différens emplois que demandent les besoins reciproques des hommes. Et comme tous les hommes ne se portent pas également à leurs devoirs, il a fallu pour ceux qui s'en écartent,

une autorité supérieure qui se fit obéir.

Cette autorité réside dans le Prince sous la domination duquel on est né, ou dans ceux à qui il a confié son pouvoir, & qui le représentent. La puissance du Souverain renferme tout à la fois l'autorité & les forces. L'autorité seule suffiroit pour les personnes raisonnables & fidelles à leur devoir; mais sans les forces, souvent elle seroit méprisée, & deviendroit inutile: de même les forces seules sans l'autorité légitime ne seroient qu'une tyrannie; mais lors que les forces accompagnent le bon usage de l'autorité, le Regne du Prince est juste & paisible. La Puissance Souveraine a deux usages nécessaires pour la tranquillité publique, l'un qui consiste à contenir les Sujets dans l'obéissance & la justice; l'autre à défendre l'Etat contre les Entreprises des Ennemis; c'est ce qu'on appelle les forces du dedans & les forces du dehors.

De l'explication de ces principes généraux, l'Auteur passe au détail des droits de Souveraineté, qui ne sont ignorés de personne, & que nous ne répéterons point ici: mais après en avoir fait une énumération fort exacte il demande si ces droits sont sujets à la prescription? & il décide pour la négative; parce que, dit-il, la prescription n'a été introduite ni par le Droit Divin, ni par le Droit naturel, c'est le pur Ouvrage des Loix Civiles. Or le Prince est au

dessus de ces sortes de Loix, & par conséquent on ne peut point s'en servir contre lui-même.

Comme les soins de la Religion font partie du Droit Public, on traite ici assez amplement de l'Eglise, & de ses Ministres; mais par la maniere dont on y parle du Pape & de sa puissance, il est facile de connoître de quelle Religion est l'Auteur. On vient après cela à examiner ce qui regarde la Police, les Finances, les Tributs, les Alliances, les Jurisdictions, & les Droits de la Guerre. On explique aussi les différentes formes de Gouvernement. On compare & on balance les avantages & les inconveniens de chacune. On joint à cet examen l'explication des différentes voyes de parvenir à la Souveraineté. La voye de l'élection est, au sentiment de l'Auteur, une source de cabales & de guerres. La voye des Successions naturelles lui paroît la plus légitime. Et dans l'ordre des Successions, on suit en certains Pays la proximité du degré à l'égard des Souverains, comme à l'égard des particuliers: & en d'autres Pays, on s'attache inviolablement à la suite des lignes, sans faire attention au degré. On distingue ces diverses manieres de succeder, par les termes de Succession héréditaire, & Succession lineale. L'Ouvrage entier ne contient presque que des principes généraux, qui paroissent très-propres pour instruire de jeunes gens, mais qui ne sont de nul usage pour un *Extrait.* LL.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,
5

Du Lundi 23. Decembre M. DCCIX.

L'Etat present de la Grande Bretagne , après son heureuse union en 1707. sous le Règne glorieux d'Anne Reine de la Grande Bretagne, France, Irlande, &c. Par GUY MIEGE, Auteur de l'Etat nouveau de l'Angleterre, dont il s'est débité cinq Editions en très-peu d'années. A Amsterdam chez les Wetsteins. 1708. in 8o. 2 vol. pp. 804. sans la Table.

CE Livre est divisé en deux Tomes, & chaque Tome est subdivisé en deux Parties. Dans la première Partie, l'Auteur fait un abrégé de l'Histoire d'Angleterre, depuis les Rois Bretons, jusqu'au Règne de Guillaume le Conquerant. Après cet abrégé suit une description générale de l'Angleterre. M. Miege parle ensuite des

avantages que l'Angleterre possède au dessus des autres Royaumes. Ces avantages consistent, selon lui, en ce que le Pays est fertile & agreable à la vûe, en ce qu'il nourrit des coqs & des chiens qui sont exercez au combat, en ce qu'on n'y voit point de loups, ni de sangliers, ni d'ours, &c. Il convient que les Palais qu'on voit en Italie & en France, sont beaucoup au dessus de ceux qu'on trouve en Angleterre; mais il prétend que ce Royaume l'emporte sur les autres parties de l'Europe par ses Eglises, ses Clochers, ses Universitez, ses Salles publiques, ses Ponts, ses Monumens antiques. Il entend par ces Monumens, l'amas de pierres qui se voit dans la plaine de Salisbury, les Pyramides qui sont dans la Province de Westmorland, les souterrains de Badminton, &c. Il dit encore qu'il n'y a point de Roiaume plus peuplé que l'Angleterre; la Ville de Londres seule contient près d'un million d'ames, selon lui. „ Il y a, dit-il, cent & vingt „ mille maisons logeables dans Londres, „ & en comptant huit personnes dans cha- „ que maison l'une portant l'autre, le „ nombre des Habitans se montera sur ce „ pied-là à 960000, c'est à dire à 40 mil- „ le moins d'un million.

M. Miede divise ensuite l'Angleterre en 40 Provinces, qu'il décrit l'une après l'autre: il marque les Villes qui ont droit d'ex-

il s'est assez étendu; il y rappo
fes fort curieuses.

La seconde Partie du premi
employée à faire le caractère
de la Grande Bretagne, que
pelle Bretons-Anglois. Il par
la Langue, qu'il prétend être
du Saxon, du Latin, &
Lors que les Romains possedo
terre, dit il, ils obligerent la
prendre la Langue Latine; &
encore aujourd'huy dans les
Cours de Justice. Ensuite les
troduisirent leur Langue par-to
tablirent. Enfin, continue-t-i
mans s'étant rendu maîtres de l
après les Saxons, ils obligerent
apprendre le Normand, en fo
Statuts d'Angleterre, les Plai

„ ture ordinaire vient à leur manquer, ils
 „ en sont plus incommodés que les autres
 „ Nations: c'est pourquoi on dit commu-
 „ nément, qu'un Ecoissois verra bien-tôt
 „ le bout d'un Anglois, parce qu'il est plus
 „ aisé à nourrir; & l'on remarque, con-
 „ tinue-t-il, que les Anglois perdent plus
 „ de Soldats dans une première Campagne,
 „ qu'aucune autre Nation, s'ils sont mis
 „ à quelque épreuve un peu rude. Ils
 „ sont fort complaisans pour les femmes;
 „ & c'est cette grande complaisance qui
 „ fait que les femmes y ont plus de liber-
 „ té qu'en aucune partie de l'Europe; les
 „ jaloux y sont regardez comme des fous;
 „ & celui qui a sujet de l'être, comme
 „ une personne qui a fait un mauvais choix.

L'Auteur leur donne beaucoup de va-
 leur, d'adresse, de vanité, d'éducation,
 &c. mais peu de politesse pour les Etran-
 gers. „ J'ai vû le temps, dit-il, que des
 „ Etrangers, parlant François dans les ruës
 „ de Londres & de Westminster, cou-
 „ roient risque d'être insultez. M. Mieg-
 vante beaucoup l'esprit des Anglois, tant
 pour les Sciences que pour les Arts, & il
 donne une Liste des Sçavans qui ont vé-
 cu en Angleterre dans les siècles passés;
 cette Liste est tirée de la Cosmographie de
 Heylin.

Il parle ensuite de la Religion qu'on pro-
 fesse en Angleterre. Il croit, après le D.

Sullingfleet , que S. Paul est le premier Fondateur de l'Eglise d'Angleterre : mais à cause des persecutions, dit-il, ou faute d'un nombre suffisant de Prédicateurs , le Christianisme n'y fleurit que sous le regne de Lucius Roi Breton , qui vivoit sur la fin du second siecle. Il ajoute que les Bretons avoient des Evêques , qui ne dépendoient aucunement du Siege de Rome ; l'Eglise Britannique demouroit toujours une Eglise distincte & indépendante de toute autre.

„ Mais quand les Saxons vinrent à posseder cette Isle , & que les naturels Habitans du Pays furent obligez de se réfugier dans les montagnes de Galles , la Foy Chrétienne s'y refugia avec eux , ce Pays fut encore replongé dans les ténèbres du Paganisme , jusqu'à ce qu'environ l'an 596 , le Moine Augustin ayant été envoyé par Gregoire le Grand , pour prêcher l'Évangile dans ce Pays , l'Œuvre prospéra si bien par sa diligence & son zèle , que tous les Saxons furent peu à peu convertis à la Foy Chrétienne , & qu'Augustin fut fait le premier Evêque de Cantorbery , mais dépendant de la Cour de Rome.

M. Miede rapporte ensuite les 39 Articles qui composent la Confession de Foy de la Religion Anglicane : il fait après une description de toutes les autres Sectes qui sont tolérées en Angleterre : tels sont les Pres-

Presbyteriens , ainsi appellez , parce que leur Église est gouvernée par les Anciens ; les Indépendans , les Anabaptistes , les Quakers ou Trembleurs , &c. On trouve , après ce détail , une legere teinture des mœurs des Anglois. „ Ils se nourrissent „ principalement de viande de Boucherie , „ dit M. Miede ; les soupes , les ragoûts , „ la venaison , le gibier & le poisson , ne „ sont gueres que pour les bonnes tables. „ En patisseries , mais principalement en „ pâtez de venaison , continue-t-il , ils „ surpassent toutes les Nations. Leurs va- „ rietez de boudins , leurs soupes de raisin „ de Corinthe , leurs tourtes de Noël , „ &c. sont des mets qui leur sont particu- „ liers , & à peine connus des autres Na- „ tions.

„ Il n'y a pas fort long temps qu'ils ne „ mangeoient la plûpart que très-peu de „ pain , & j'en ai même connu qui n'en „ mangeoient pas ; aujourd'hui ce n'est „ plus cela.

M. Miede parle ensuite des Exercices les plus particuliers aux Anglois , de leurs Monnoyes & de leur Commerce , des commoditez pour voyager , comme des Paquets , des Postes , &c. Il décrit les divers Ordres de la Noblesse & du Clergé , & il traite des sources des divisions qui sont si frequentes en Angleterre.

Le second Volume est aussi divisé en

& il s'applique à exposer quelle doit être la Foi que Dieu exige des Chrétiens. On trouve ici plusieurs questions curieuses touchant la foi des Patriarches de l'ancien Testament. Après ces questions, l'Auteur en examine d'autres qui ne sont pas moins importantes. Il traite du Nom de Jesus, de la vie publique de J. C. de son état humilié, de son Sacerdoce, de ses Satisfactions, &c. On trouve après cela une explication des Sacremens, selon la doctrine des Protestans. L'Auteur parle ensuite de l'Eglise, de son Gouvernement, de la Resurrection, du Jugement, &c.

Toutes ces questions sont traitées avec beaucoup de breveté ; elles ne sont, pour ainsi dire, qu'ébauchées, comme le Titre le fait connoître ; & il y a bien de l'apparence que ce n'est ici que le plan de quelque gros Traité de Theologie, que l'Auteur médite de donner au Public ; il semble même le donner à entendre. Si ce petit Ouvrage plaît au Public, dit-il dans la Préface, qu'il adresse à ses Disciples, si je m'apperçois que vous en ayez tiré quelque utilité, cela me déterminera à travailler à des Ouvrages d'une plus grande étendue.

Economia nelle Fabriche, e Regola di tutti li materiali per costruire ogni fabbrica urbana, e rurale, &c. C'est-à-dire: L'Economie des Bâtimens, ou Description de

D E C E M B R E 1709. 489

tous les materiaux qui entrent dans un Edifice, avec les prix des Ouvrages. A Bologne, de l'Imprimerie de Jean Pierre Barbioli. 1708. in 4. pp. 120.

IL y a dix ans que cet Ouvrage a été imprimé pour la première fois. Il ne contenoit alors qu'une partie, dans laquelle l'Auteur, après avoir fait le portrait d'un Architecte habile, enseigne les règles pour bien construire un Bâtiment de quelque nature qu'il soit; fait la description de tous les materiaux nécessaires, & fixe les prix de tous les Ouvrages qui entrent dans la construction d'un Edifice.

M. Spinelli a ajouté une seconde Partie à cette Edition. Cette seconde Partie est une Critique de l'Ouvrage de M. J. B. Natali, intitulé, *il Martello del Muratore*, le Marteau du Maçon, ou Tarif général de tous les Ouvrages de Maçonnerie. M. Spinelli a inséré ce Tarif dans la seconde Partie de son Livre: mais il relève cet Auteur presque par-tout, & il a placé ses corrections à la fin de chaque article où il prétend que M. Natali s'est trompé; afin que le Public connoisse dit-il, le peu de fond qu'il y a à faire sur l'Ouvrage de cet Auteur, qui étoit à la vérité très-habile dans le Dessin, mais qui n'avoit aucune connoissance de la Pratique.

On trouve ensuite plusieurs instructions

res & plus intelligibles. Il doi
nouveau Tarif des Ouvrage
nerie; & pour faire connoître
trompera pas en le suivant
plusieurs Marchez conclus s
prix.

M. Spinelli a pourvû à tou
à la fin du Livre quelques
guerir les maladies & les blef
vent avoir les pauvres Maçon
lent loin des Villes, & qui se
quent destituez de tout secou

De Vita & Scriptis famosi
CÆSARIS VANINI Tract
in quo genus, mores & St
morte horrenda, è Scripti
bus & aliis fide dignis Auct
sunt & ne cui offendicula

LII.

JOURNAL
DES
SCAVANS.

3

Du Lundi 30. Decembre M. DCCIX.

Exercitationes ad BARONII Annales continuatæ ubi desit If. Casaubonus, & publicatæ quondam, Auctore ADAMO TRIBBECHOVIO, tum temporis Prof. Hist. Sacræ & Civil. in Acad. Kilon. C'est-à-dire : *Dissertations sur Baronius, continuées depuis l'endroit où Casaubon a fini les siennes. Publiées autrefois par Adam Tribbechovius. Réimpr. à Leipfic & à Hambourg chez Reuman. 1708. in 4. pagg. 168.*

Ces Dissertations ont paru pour la première fois en 1666 à Kiel. On voit à la tête de l'Ouvrage deux Lettres, l'une de Fra Paolo, l'autre de Casaubon, lesquelles avoient été communiquées à Chrétien

tien Kortholt pere de l'Editeur , par Mar-
 quard Gudius. Fra Paolo congratule Casau-
 bon de la résolution qu'il a prise d'écrire
 contre Baronius. Il dit que cet Annaliste
 peut aisément être refuté , par les choses
 mêmes qu'il avance. C'est, selon lui, un
 Pedant fastidieux , qui sera trop heureux
 de perir par la main du grand Enée. Fra
 Paolo ne conseille point à Casaubon d'ac-
 cuser Baronius de malice & de fourberie.
 Il n'attribuë à ce Cardinal que de la lege-
 reté & de la témérité ; il assure qu'il n'a
 jamais vû un homme plus simple ; & il le
 dépeint comme un demi Sçavant , qui n'a-
 yant pas en son particulier d'opinion fixe,
 se saisit au hazard des idées des autres , se
 les approprie , & les défend ensuite avec
 opiniâtreté. Fra Paolo felicite aussi Casau-
 bon du grand credit où il est auprès du Roi
 d'Angleterre (Jacques I.) Si j'étois digne de
 la protection de ce Prince , continue-t-il,
 il ne manqueroit rien à mon bonheur dans
 cette vie mortelle. La Réponse de Casau-
 bon dut être fort agréable à Fra Paolo. Il
 y est extrêmement loué , tandis que Baro-
 nius est accablé d'injures. L'Auteur con-
 vient en général du portrait qu'en avoit fait
 Fra Paolo ; mais comme il n'étoit pas de
 l'interêt de Casaubon , que Baronius fût
 trop méprisé , il le relève par certains en-
 droits par où il prétend l'attaquer & le dé-
 faire. A l'égard de la protection du Roi,
 Fra

Fra Paolo peut se flatter de l'avoir toute entiere. Jacques souhaiteroit à la verité que ce Frere continuât d'édifier ses compatriotes ; mais s'il arrive quelque embarras, ce Prince veut bien que vous sçachiez, dit Casaubon, que vous trouverez toujours dans sa liberalité un secours certain, & qu'il a écrit à son Ambassadeur de vous aider en tout.

Les Dissertations de Tribbechovius sont au nombre de cinq. Dès que Casaubon eut attaqué Baronius, il fut attaqué à son tour. Trois Jesuites, sçavoir Eudæmon-Joannes, Rosweide, & Bulengerus s'éleverent contre lui. Les deux premiers ne publierent que des injures, selon nôtre Auteur ; le dernier parut plus sincere & plus habile. Il est quelquefois pour Casaubon dans son Ouvrage, & c'est par là qu'il a meritè cet éloge que lui donne Tribbechovius. Jacques Capelle prit la défense de Casaubon contre ces trois Adversaires, & son Livre fut refuté par Rosweide. Richard Montagut attaqua Bulengerus, mais sans beaucoup de succès, dit l'Auteur, parce que tantôt il critique Casaubon qu'il devoit défendre, & tantôt il comble d'éloges Baronius qu'il devoit attaquer. Il se rendit même si suspect aux Ennemis de l'Eglise Romaine, que Rivet, Blondel, & du Moulin, crurent devoir écrire contre lui.

La premiere Dissertation contient des

un Dimanche. Il ne croit pas que ce jour-là les Apôtres ayent eu réellement pour auditeurs des personnes de toutes les Nations; ni qu'ils ayent parlé toutes les Langues. Il rapporte les sentimens de plusieurs Auteurs sur le nombre des Langues. Il est persuadé qu'elles viennent toutes de l'Hebreu. A la fin de cette Dissertation, Tribbechovius fait des Remarques sur l'heure de Tierce, & sur quelques autres circonstances qui ont du rapport au discours que prononça S. Pierre après avoir reçu le S. Esprit.

Dans la troisième Dissertation, après avoir transcrit ce que racontent quelques Voyageurs sur la situation du Sepulchre de David; il tâche de montrer que S. Jacques, S. Paul, & les autres Apôtres étoient égaux à S. Pierre. Le Batême conféré au nom de Jesus-Christ, & les Heures Canoniales, dont on rapporte ici l'origine au Judaïsme, & dont on regarde la distinction comme un abus, occupent l'Auteur dans le reste de cette Dissertation.

Tribbechovius fait voir dans la quatrième, qu'Herode n'a pas fait bâtir un troisième Temple, & qu'il fit seulement construire un nouvel Edifice d'une assez mediocre étendue dans l'enceinte du second Temple qui subsistoit en son entier. Suivent plusieurs Remarques, sur le Portique de Salomon, & sur quelques autres parties
du

du Temple, qu'on prétend que Baronius a mal représentées; sur la pauvreté & la sobriété de S. Pierre; sur le Pontificat d'Anne & de Caïphe, sur l'argent qu'on apportoit aux pieds des Apôtres; sur la mort d'Ananias, & sur la communauté de biens entre les Disciples.

L'ombre de S. Pierre laquelle operoit des miracles, les difficultez qui embarrassent les Epoques de Theudas & de Judas le Galiléen, desquels il est parlé dans les Actes, la Religion de Gamaliel, les Hellenistes, les Diacres choisis par les Apôtres, & leurs différentes fonctions, font la matiere de la derniere Dissertation.

Medela Chymica: or, an Account of the Vertues and Utes of a select number of Chymical Medicines, &c. C'est-à-dire: *La Medecine Chymique, ou Traité des vertus & des usages d'un nombre choisi de Remèdes Chymiques, accommodés à la cure des Maladies Chroniques les plus rebelles. On y a joint une Histoire succincte des guérisons que ces Remèdes ont opérées; & un Essai touchant le Vinaigre très-aigre des Philosophes, ou le Vinaigre d'Antimoine, avec le récit de quelques Epreuves qui en ont été faites.* Par CHRISTOPHE PACKE, Professeur de Chymie. A Londres, imprimé pour Jean Lawrence, &c. 1708. in 8. pp. 173.

L'AUTEUR nous apprend dans l'Épître dédicatoire de ce Livre, adressée aux Amateurs de la Chymie, & qui tient ici lieu de Préface, que depuis trente-huit ans qu'il s'applique à la Médecine Chymique, il a eu le bonheur d'y faire plusieurs découvertes utiles, dont il a fait part au Public. Le premier Ouvrage qu'il mit au jour, fut une Version Angloise du *Traité de Roquier de Graaf*, touchant le *suc Pâterottique*, imprimée en 1674, & dans laquelle il proposoit un spécifique pour la guérison des Fièvres intermittentes. En 1680, parut sa *Pratique universelle, ou Praxis Catholica*, qu'il ne nous fait pas connoître ici plus en détail, & qui est une pratique de Médecine pour les gens de la campagne, les Marelots, & les Voyageurs, composée par *Robert Couch*, & augmentée par M. Packe. Il publia, en 1688, sa Version Angloise des Oeuvres de *Glauber*, qui forme un gros in folio. En 1703 & 1704, il fit imprimer sa *Mineralogia* ou son *Traité des Minéraux*, qui est son quatrième Ouvrage, sans compter la Traduction Angloise d'un petit Ecrit contenant 135 Aphorismes Chymiques, publiée en 1688. Quant au *Traité* qu'il nous donne ici, il y a renfermé les Remèdes dont il s'est servi avec succès dans sa pratique depuis 14 ou 15 ans. La bonne opinion qu'il en a, & qu'il tâche de nous inspirer, est,

est, dit-il, fondée non sur un mérite purement imaginaire, mais sur des vertus très-réelles, & appuyées d'un grand nombre d'expériences, qui ne permettent pas d'en révoquer en doute l'efficace. C'est donc à l'exposition de ces vertus, & à celle de la methode de prescrire ces remedes, que M. Packe employe la premiere partie de ce Volume; se réservant à confirmer l'une & l'autre dans la seconde partie, en nous faisant le récit d'un grand nombre de cures opérées par ses spécifiques, ainsi qu'en font foi les différentes Lettres qu'on lui a écrites sur ce sujet, & qu'il a soin de rassembler ici.

Pour donner une idée générale de ces Remèdes, nous dirons, en suivant le témoignage qu'en rend l'Auteur lui-même, que les uns sont propres à résoudre & à chasser promptement la matière qui entretient la maladie, & de ce genre sont l'*Astre de Mercure* & le *Sel purgatif*; les autres produisent plus lentement cet effet & par voye d'alteration, c'est-à-dire, en excitant les sueurs ou en temperant l'acreté des suc, & tels sont l'*Elixir anti-scorbutique*, la *Teinture métallique*, la *Teinture de Corail*, &c. Ceux-ci, destinez à réveiller l'*Archée* assoupi, & à lui communiquer des forces suffisantes pour écarter les humeurs corrompues, n'agissent que sur les Malades, & c'est à quoi se borne la vertu de la *Poudre Universelle*.

de l'*Astre d'Antimoine*, &c. Ceux-là, au contraire, calment la fureur du même *Archee*, par leur propriété anodyne, cordiale, & legerement sudorifique; & de ce nombre sont les *Pilules balsamiques*, l'*Elixir Nepenthes*, l'*Elixir de propriété volatile*, & l'*Elixir Anti-épileptique*. Enfin il y en a qui conviennent particulièrement à la guérison des maladies extérieures, telles que les douleurs de rhumatisme, & les maladies de la peau; & c'est à ces derniers remèdes qu'il faut rapporter le *Baume de Vénus*, l'*Eau Vénérienne*, l'*Eau phagédénique*, & le *Sel purgatif* avec le *Soufre de Vénus*.

Outre les quatorze Médicamens que nous venons de spécifier, l'Auteur nous entretient encore des vertus de son *Arcane universel*, de ses *Pilules stomachiques*, de sa *Tcinture febrifuge*, de son *Arcane de Camphre*, de son *Emplastre noir* ou *résolutif*, & de son *Baume pour la Gonorrhée*. Mais il ne nous informe nullement de la maniere de préparer tous ces spécifiques, se contentant de nous indiquer, par une espèce de petit tarif, à quel prix il les distribuë.

M. Packe n'a pas non plus jugé à propos de s'expliquer sur la composition de son *Vinaigre très-aigre*, ou de son *Vinaigre d'Antimoine*; liqueur qui dissout radicalement les Métaux & les Minéraux, & par là les met en état de devenir d'excellens remèdes pour la guérison des Maladies. On en trouve

re à la vérité une préparation dans le
 té de *Basile Valentin*, qui a pour titre,
opus triumphalis Antimonii: mais le pro-
 cédé en est si long & si ennuyeux, & pro-
 duit une si petite quantité de cette précieu-
 xes, qu'il seroit capable de pousser à
 la patience des Artistes les plus infatig-
 es: au lieu que la méthode dont se sert
 l'Auteur est plus courte, plus facile, & plus
 prompte tout ensemble. Il nous dit que ce
 qu'il en écrit ici est uniquement en faveur
 de ceux qui veulent bien ne pas traiter de
 mensonges & d'impostures tout ce que nous dé-
 couvrent les *Adeptes* au sujet du Grand-œuvre.
 En son particulier, il paroît très-convain-
 cu de la possibilité de transformer & de
 perfectionner les Métaux; & il trouve que
 dans tous les siècles, on pourroit produire
 ce fait des témoins aussi dignes de foi
 & aussi irréprochables, que sur tout autre
 fait historique. Il allégué le témoignage de
 deux hommes éclairés, qui ont vécu dans
 ce siècle passé, & qui assurent avoir vû de
 leurs propres yeux dans leurs maisons, la
 projection & la transmutation. L'un est feu
 M. *Helvetius*, célèbre Médecin de la Haye,
 lequel pour perpétuer la mémoire de ce fait
 extraordinaire, publia vers l'an 1666, un
 traité intitulé, *Le Veau d'Or*. L'autre est
 M. *Edmond Dickinson*, Médecin des
 Rois d'Angleterre Charles II. & Jacques II.
 un ami particulier de l'Auteur, auquel il a
 certifié

certifié plus d'une fois, qu'il avoit vû le Vif-argent & du Plomb changez en très bon Or, presque sans aucune diminution de leur poids, & cela par le moyen d'une très-petite quantité de certaine poudre jetée sur le métal à deux reprises différentes. Cette Expérience donna occasion à ce Médecin d'écrire une Lettre Latine à *Ibndin Mundanus*, sur la *Quinte essence des Philosophes*, laquelle Lettre fut imprimée à Oxford en 1686, avec la Réponse de *Atandanus*.

Mais pour revenir au *Vinaigre très-aigre*, secret cherché vainement & à grands frais par quantité d'Alchimistes, & qui fournit une espèce de clef pour pénétrer plus avant dans les mystères de la Pierre Philosophale; M. Packe avouë qu'il est le premier de ceux dont les recherches en ce genre n'ont point été infructueuses, qui ait eu le courage de l'exposer en vente; sans en être détourné par l'application que les *Adeptes* font de la Fable d'Acteon dévoré par ses chiens pour avoir vû Diane dans le bain, à ceux qui révèlent ces sortes de secrets. Le désir d'être utile au Public l'a emporté dans l'esprit de l'Auteur sur la crainte de s'attirer l'indignation de ses Confreres les Alchimistes; & il s'est cru obligé en conscience, de mettre ce *Menstruë* ou ce *Dissolvant* entre les mains de tout le monde, afin que chacun pût sans grande dépense en faire des
épreuves.

preuves, capables de conduire à quelque chose de plus considérable. Il est persuadé que si l'on vouloit réciproquement se communiquer de bonne foi les expériences que l'on pourroit faire avec le secours de ce *Vinaigre*, il seroit aisé de parvenir à quelque découverte, dont l'importance & la nouveauté ne laisseroient pas de surprendre nôtre Siècle, quelque clair-voyant qu'il soit sur une infinité de matières.

L'Auteur eût fort souhaité donner ici un plus grand nombre d'Experiences, sur cet article; mais ce qu'il en publie dans cet Essai, suffira pour indiquer le but qu'il s'est proposé en les faisant, & qui consiste à *laver, purger, & régénérer* les Métaux, & à les réduire en *Magisteres*, en *Teintures*, & en *Essences*; épreuves que chacun pourra perfectionner ou diversifier selon ses vuës particulières. „ Ce *Vinaigre* (dit M. Packe, le prenant sur le ton d'un *Adepté* déclaré) est une fontaine où Diane aime à se baigner; elle se plaît à y mourir, pour reprendre ensuite une vie incorruptible. Les bocages de Diane & de Vénus arrosés de l'eau de cette fontaine, reverdissent & poussent de nouveaux bourgeons. C'est par cette même eau que les Dragons, les Lyons, & les autres bêtes farouches, qui s'y lavent journellement, deviennent propres à donner du sang & du lait. Je n'employe (continuë-t-il) de semblables

„ expressions, que pour faire entendre la
 „ nature des choses que j'ai vuës & ma-
 „ niées moi-même, dans les opérations
 „ que j'ai faites avec ce Dissolvant.“ Nous
 ne prétendons entrer ici dans aucun dé-
 tail de ces Opérations, sur lesquelles on
 pourra consulter l'Auteur. Nous dirons
 seulement qu'elles sont au nombre de sept,
 sçavoir, sur l'Etain, sur le Fer, sur le
 Mercure, sur l'Antimoine crud, sur le
 Cuivre, sur l'Or, & sur le régule de
 Mars.

*Lettres, Memoires & Negociations de Monsieur
 le Comte d'ESTRADES, Ambassadeur de sa
 Majesté très-Chrétienne auprès de leurs Hauts
 Puissances Messieurs les Etats Generaux
 des Provinces Unies des Pais-bas, pendant
 les années 1663. jusques à 1668. inclus. 5.
 Tom. 12. à Bruxelles chez Henri le
 Jeune. 1709.*

*Les Lettres de CICERON à ses Amis & à
 Atticus, Traduites en François suivant l'E-
 dition de Gravius, avec des Avertissemens
 sur chaque Livre, des Sommaires & des
 Notes sur chaque Lettre. In 12. 7. voll. à la
 Haye chez Pierre Hussion. 1709.*

SUPPLEMENT
DU JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Dernier Decembre M. DCCIX.

Ἡ Παλαιὰ διαθήκη κατὰ τοὺς Ἑβδομήκοντα. Vetus Testamentum juxta Septuaginta Interpretes. Septuaginta Interpretum Tomus I. continens Octateuchum; quem ex antiquissimo MS. Codice Alexandrino accuratè descriptum, & ope aliorum Exemplarium, ac priscorum Scriptorum, præsertim vero, Hexaplaris Editionis Origenianæ emendatum atque suppletum, additis sæpe Asteriscorum & Obelorum signis, summa cura edidit JOANNES ERNESTUS GRABE S. T. P. Oxonii, e Theatro Sheltoniano. 1707. C'est-à-dire: L'Ancien Testament, suivant la version des Septante. La version des Septante. Tome I. contenant

nans l'Oflatenque, copié exactement d'après le Manuscrit Alexandrin; corrigé & supplé par le moyen d'autres exemplaires, & d'anciens Ecrivains, principalement par les Hexaples d'Origene, avec les Asterisques & les Obelus. Par JEAN ERNEST GRABE, Professeur en Theologie. A Oxford, dans le Theatre de Sheldon: 1707. in 8. 2. vol. Les pages ne sont point chiffrées.

Monsieur Grabe a mis à la tête de cette édition une assez longue Preface de M. Pearson sur l'excellence de la version des Septante, & sur la grande utilité que l'on en peut tirer. Cette Preface est écrite avec methode. Le premier article regarde l'usage que l'on doit faire des Septante pour avoir une intelligence exacte du texte original: car ce texte, dit-il, tel que nous l'avons aujourd'hui, & tel que l'ont commenté ou les Juifs ou les Chrétiens, est souvent obscur; or les Septante, dans les endroits difficiles à entendre, présentent quelquefois un sens qui n'a rien que de clair & de facile. L'Auteur accuse ensuite S. Jérôme de n'avoir pas réussi quand il a voulu corriger la version des Septante; & c'est ce qu'il tâche de prouver en rapportant diverses corrections faites par ce Pere sur des endroits qui, selon lui, sont mieux dans le Grec que dans la correction de S. Jérôme. Cette version, dit il, est encore
très-

très-utile, & même nécessaire pour confirmer en quelques endroits le texte Hebreu, tel que l'ont conservé les Masorethes, & du moins pour justifier leur maniere de lire. C'est ce qu'il confirme par des exemples.

De là il passe à établir la nécessité où sont les Theologiens d'avoir recours aux Septante pour mettre hors d'atteinte & de toute chicane les passages de l'ancien Testament citez par les Apôtres & par les Ecrivains du nouveau Testament, pour prouver que Jesus est le Messie, & pour mettre en évidence la verité de la Religion Chrétienne. Il faut remarquer en general, dit S. Jérôme, que quand les Saints Apôtres ou les hommes Apostoliques parlent au peuple, ils employent ordinairement les témoignages qui étoient déjà connus des nations; c'est-à-dire, selon M. Pearson, qui étoient connus par la version Grecque des Septante.

En troisième lieu, dit-il, cette version est très-nécessaire pour entendre & pour expliquer le nouveau Testament, à cause des Hebraïsmes que les Ecrivains sacrez y ont conservez, & dont l'Auteur rapporte ici quelques exemples. Il marque aussi l'utilité des LXX. pour entendre bien les Peres Grecs & les Peres Latins: car les uns & les autres ont employé dans leurs citations, ou le grec des Septante, ou des versions

faites sur ce grec. Avant S. Jérôme il n'y en avoit aucune d'après l'original Hebreu. Enfin M. Pearson soutient que la lecture des Septante est utile aux Sçavans, parce que l'on y trouve beaucoup de vestiges de l'ancienne érudition Grecque. Cette Preface finit par des vœux que fait l'Auteur pour une nouvelle édition des Septante, dans laquelle il voudroit que l'on fit une comparaison exacte des divers exemplaires, qui différens entr'eux, différent aussi du manuscrit Alexandrin. Il voudroit que l'on recueillit les diverses Leçons, non seulement par rapport à l'Hebreu, mais encore par rapport aux écrits des plus anciens Juifs Philon & Joseph, & des plus anciens Peres: il voudroit que l'on eut sous les yeux les expositions qui se rencontrent dans les Lexicographes de l'Ecriture, & que de tout cela on fit une édition correcte des Septante; & plût à Dieu, dit-il, que le Sçavant Isaac Vossius, qui plus que personne est capable de ce travail, l'achevât & le donnât au Public.

M. Grabe, dans une addition à cette Preface de Pearson, dit qu'il seroit le même souhait si M. Vossius étoit en vie: mais qu'il souhaiteroit encore davantage que M. Pearson lui-même se fût chargé de ce travail, lui qui par son esprit & par la justesse de sa Critique en étoit aussi capable que Vossius, & qui n'avoit pas les mêmes pré-

ventions

ventions que lui contre le texte Hebreu des Masorethes. Ce que ni l'un ni l'autre n'a fait, M. Grabe l'entreprend ici.

On trouve d'abord des Prolegomenes qui remplissent quatre chapitres. Le premier chapitre comprend une notice du Manuscrit Alexandrin, que l'Auteur préfere à l'édition de Rome, sur tout quant à cette partie de la Bible qui en comprend huit livres, & qui pour cette raison est nommée Octateuque. Le Manuscrit Alexandrin est nommé ainsi, parce que Cyrille Lucar le porta d'Alexandrie où il avoit été Patriarche, à Constantinople, lorsqu'il y fut élevé au Patriarchat. Il en fit ensuite présent à Charles I. Roi d'Angleterre, & il y ajouta un écrit de sa main, qui contient ces mots: Cet exemplaire de l'ancien Testament & du nouveau a été, suivant nôtre tradition, écrit par Thecle Dame Egyptienne il y a environ treize cens ans, peu après le Concile de Nicée. Le nom de Thecle étoit à la fin du Livre; mais la Religion Chrétienne ayant été éteinte en Egypte par les Mahometans, & les Livres des Chrétiens ayant eu le même sort que le Christianisme, le nom de Thecle a disparu du Manuscrit, mais il s'est conservé dans la memoire des hommes & dans la tradition. Cet écrit est signé, *Cyrille Patriarche de Constantinople*. Il y a quelque soixante & dix ans que Cyrille Lucar fit ce présent au Roi d'Angleterre.

Dans ce Manuscrit il y a environ vingt cinq pages de Saint Matthieu perdues , de sorte que l'Evangile de Saint Matthieu commence à ces paroles du verset 6. chapitre 25. *ἔρχεσθε εἰς ἀπάντησιν αὐτοῦ.* Les Epîtres de S. Paul y sont arrangées comme dans les éditions communes ; si ce n'est que l'Epître aux Hebreux suit immédiatement les deux Epîtres aux Thessaloniens. L'Auteur, qui ne travaille présentement que sur les Livres de l'Ancien Testament, ne s'étend pas beaucoup sur ceux du Nouveau. Le Manuscrit commence par les cinq Livres de Moïse, après quoi viennent tout de suite Josué, les Juges, & Ruth ; & c'est ce que M. Grabe donne présentement au Public sous le nom d'Octateuque. Il fait ici diverses observations sur l'arrangement des autres Livres de l'Ancien Testament. Il croit que Thecle, dont parle Cyrille Lucar, pourroit être cette même Thecle à qui S. Gregoire de Nazianze déjà avancé en âge a écrit trois Lettres qui sont imprimées dans le Tome premier de ses Ouvrages, pag. 897. sçavoir la 200. 201. & 202.

M. Grabe, dans le §. 6. du premier chapitre, fait une description exacte du Manuscrit. C'est un volume in folio écrit sur du parchemin avec de l'encre, à l'exception des quatre ou cinq premières lignes de chaque livre, qui sont écrites en rouge, aussi bien que le commencement des Prophe-

DES SÇAVANS. DECEMB. 1709. 511
ties , & les titres des Pseaumes. Il est à
deux colonnes , dont chacune contient à
peu près cinquante lignes longues de la moi-
tié d'un doigt. Chaque colonne a sa marge
interieure & exterieure. Les lettres sont
unciales rondes , presque toutes de la mê-
me forme & de la même grandeur , si ce
n'est que vers la fin des lignes elles vont
quelquefois en diminuant ; & qu'après cinq
ou six lignes ou davantage , c'est-à-dire,
après douze ou quinze lignes , la nouvelle
ligne commence par une grande lettre qui
se trouve très-souvent à la fin de la perio-
de ; quelquefois au milieu d'une phrase,
& quelquefois même au milieu d'un mot.
Les consonnes y sont quelquefois l'une
pour l'autre ; mais cela est fort ordinaire
aux voyelles & aux diphthongues. Dans
tout le corps du Livre on voit peu d'esprits
& d'accens marquez de la premiere main ;
mais une main plus recente les a marquez
dans les premiers chapitres de la Genese.
La plupart des mots y sont écrits tout au
long, quelques-uns sont en abrégé , & par
le moyen d'une ligne tirée au dessus du
mot abrégé , on connoît que c'est une
abréviation. Les mots par les liaisons des
lettres , ou par l'égalité des distances entre
chaque lettre , paroissent ne faire qu'un
mot : on y a quelquefois mis des points
pour une plus grande clarté ; mais quelque-
fois aussi on les a placé malheureusement.

Par exemple , au chapitre 5. du Levitique verset 4. on trouve *ἀνομος* à pour , *ἀν ὁμότη.* M. Grabe , pour faire encore mieux connoître le Manuscrit Alexandrin , en a fait ici graver & figurer un endroit du neuvième chapitre de l'Exode , qui dans les éditions ordinaires où le texte est partagé en versets , contient quatre versets , sçavoir depuis le verset 30. jusqu'au verset 33. qu'il n'a pas mis tout entier. Il a choisi cet endroit par préférence , parce qu'on y voit tous les caractères de l'alphabet. Il n'a point trouvé la distinction des chapitres marquée d'une main ancienne , excepté dans la première partie du Deuteronomie , & dans le milieu du Livre de Josué. Le Manuscrit Alexandrin a été corrigé par une main aussi ancienne que le copiste , mais les corrections ne sont pas justes par tout. Malgré tout cela M. Grabe lui donne la préférence sur le MS. de Rome. Voici ses raisons , sur quoi tout le monde ne sera peut-être pas d'accord avec lui : 1. Le MS. Alexandrin s'accorde mieux que le MS. Romain , & cela dans beaucoup d'endroits , & d'endroits importans avec les endroits de l'Écriture citez par Philon Juif & par les plus anciens Pères Grecs , avec les fragmens de la version Italique qui se rencontrent dans Tertullien , dans S. Cyprien , &c. 2. Il ressemble davantage aux Hexaples d'Origene. 3. Il représente mieux le texte

He-

Hebreu. M. Grabe convient cependant que ce dernier article ne se trouve pas vrai par tout : & que de ce côté-là chacun de ces MSS. a son mérite , & qu'ils ont tous deux de l'avantage l'un sur l'autre. 4. Enfin pour soutenir la préférence qu'il donne au MS. Alexandrin sur celui de Rome , du moins dans l'Octateuque , il s'en rapporte à la confrontation & à l'examen des deux Manuscrits : & il prétend que le sien est la vraie édition des LXX. au lieu que celui du Vatican ne représente que celle d'Hesy-chius , qui en est fort différente. C'est ce qu'il a , dit-il , prouvé dans une Lettre à M. Mill , & dans une Dissertation faite exprès , dans laquelle il compare le Pentateuque & le Livre de Josué tels qu'ils sont dans le MS. Alexandrin , avec les mêmes Livres tels qu'ils sont dans celui de Rome. Il donne ici cette partie de la comparaison qui regarde les chapitres XIII. & XIV. du Deuteronomie.

Dans le second chapitre M. Grabe , après avoir parlé de quelques Sçavans , qui chargés de publier le MS. Alexandrin , en ont été empêchés par diverses raisons , donné une liste des endroits de l'Octateuque , où dans l'édition de la Bible polyglote on n'a point conservé la leçon du MS. Alexandrin , & ceux où on l'a visiblement altérée. Comme dans ce MS. celebre il se rencontre plusieurs fautes & plusieurs vuides que M.

Grabe a jugé à propos de corriger & de suppléer dans le texte même, il a pris soin pour l'ordinaire de faire imprimer à la marge la Leçon du Manuscrit qu'il a abandonnée; mais pour concilier les différens avis de ses amis, dont les uns vouloient qu'il chargeât ses marges de toutes les fautes du Manuscrit, les autres lui conseilloyent de n'en rien faire; il ne choisit que les fautes principales & les plus visibles du Manuscrit pour les présenter aux yeux du Lecteur; en quoi certainement il n'aura pas l'approbation de tous les gens de Lettres, dont les plus habiles veulent qu'on leur marque scrupuleusement jusqu'aux moindres différences qui se trouvent entre le Manuscrit & l'imprimé, parce qu'ils ont l'expérience que souvent d'une faute manifeste, ou d'un mot qui en soi ne fait point de sens, ils ont scû tirer la véritable leçon dont l'Editeur ne doit pas être le seul arbitre.

Dans le Chapitre troisiéme M. Grabe fait passer en revûe les différentes éditions des Septante, les Manuscrits de l'Oétateuque, & les autres monumens dont il s'est servi pour corriger ou pour suppléer le texte du Manuscrit Alexandrin. C'est un détail dans lequel nous n'entrerons point, non plus que dans ce qui fait le sujet du quatrième Chapitre, scavoir le dénombrement des endroits que M. Grabe dans l'Oétateuque a corrigez par conjecture, ou qui sont

peut.

peut-être encore à corriger. Nous ne dirons rien non plus de la censure qu'il exerce sur les conjectures de quelques sçavans hommes: ce que nous avons dit est suffisant pour faire connoître ces deux premiers volumes, qui seront, dit M. Grabe, bien-tôt suivis de tous les autres.

Lettre du T. H. DE SAL. à Mr. l'Abbé B. Sur la nouvelle Edition du Manuscrit Alexandrin.

Monsieur, Vous me demandez mon sentiment sur la nouvelle édition du MS. Alexandrin, je ne puis vous refuser.

Il me semble d'abord que la description que M. Grabe fait de son Manuscrit, est peu propre à nous en donner une haute idée. Le fréquent changement des lettres entr'elles, tant consonnes, que voyelles & diphthongues; la diminution des caractères plus ferrez & plus pressés à la fin des lignes; la situation des majuscules qui après cinq, six, douze, quinze lignes, en commencent une nouvelle, à la fin d'une période, au milieu d'un discours, au milieu même d'un mot, font juger à M. Grabe que celui qui l'a écrit n'entendoit pas le texte qu'il écrivoit, & il ajoute qu'il ne faudroit pas s'en étonner si c'étoient les compagnes de Thecle. Cet Exemplaire a été corrigé & suppléé à la marge, quelquefois mal à propos.

pos. Des Copistes posterieurs ont effacé des versets entiers, & ont écrit dessus d'autres mots, ou du moins ont mis de nouvelle encre sur des lignes usées de vieillesse, jusqu'à cinq, six & sept, ce qui a fait perdre la leçon primitive, & l'a renduë douteuse.

Malgré tous ces défauts M. Grabe prétend que le MS. Alexandrin est de beaucoup à préférer à celui du Vatican.

M. de Sainjore dit, que jusqu'à présent les habiles Critiques ont donné la préférence à l'Edition de Rome. Il est vrai que le Pere Morin, Usserius, Walton, M. Simon, & plusieurs autres, en ont porté ce jugement; mais il se peut faire que le jeune homme d'Oxford, ainsi qu'il plaît à M. de Sainjore de nommer M. Grabe, ayant entre les mains le MS. Alexandrin, l'ait examiné avec soin & exactitude, & en puisse porter un jugement plus certain que ces grands Critiques. M. de Sainjore se contente de dire, que si l'on veut juger exactement quel est l'Exemplaire Grec qui approche le plus de l'ancien texte des Septante, il faut avoir devant les yeux un exemplaire où soient les asterisques & les obeles, tel qu'est celui des Jesuites: que si M. Vossius avoit suivi cette methode, il n'auroit pas dit si librement que l'exemplaire le plus exact de tous est l'ancien Manuscrit Alexandrin qui est en Angleterre; qu'on trouvera au contraire, qu'il est un des
moins

moins exacts , & que l'edition de Rome qui a été faite sur l'ancien Manuscrit du Vatican est la plus fidele , parce que ce MS. est le plus simple de tous , quoi qu'il ne soit pas tout d'une même main , c'est à dire , d'une seule & même édition : sentiment qui lui est tout nouveau , & dont on ne voit aucune trace dans tous ses Ouvrages précédens. Il nous auroit fait plaisir de prouver ce qu'il avance , car il n'a pas pû ignorer en 1709. lorsqu'il a fait imprimer sa Bibliotheque Critique , que M. Grabe prétend avoir prouvé dans la Preface de son Océateuque par trois raisons incontestables, que le MS. Alexandrin est bien plus considerable que celui du Vatican , principalement dans le Pentateuque & dans le Livre de Josué ; & dans sa Lettre écrite à M. Mill en 1705. que le Livre des Juges dans le Manuscrit du Vatican , n'est pas l'Edition d'Origene , mais celle d'Hesy chius. Cependant il a suivi la methode marquée par M. de Sainjore ; il s'est mis devant les yeux des Exemplaires où sont les asterisques & les obeles , & il en a porté un jugement bien différent de celui de M. de Sainjore , qui dit tranquillement , que le MS. du Vatican est plus simple que l'Alexandrin , & qu'il lui doit être préféré ; mais qui ne se donne pas la peine de réfuter aucune des raisons de M. Grabe.

Le premier sentiment de M. Grabe avoit

518 SUPPLÉMENT DU JOURNAL
été, que le MS. Alexandrin étoit à p
rer à celui du Vatican principalement
le Pentateuque ; mais que ce dernier
beaucoup moins de fautes & d'additions
de supplémens dans les Prophetes : il a
long temps soupçonné que le MS. du
tican contenoit l'édition de Lucien
d'Hesychius ; enfin il s'est déterminé
prétend aujourd'hui, que les deux Ex
plaires de Rome & d'Alexandrie cont
nent dans le Livre des Juges deux diffé
res versions, ou du moins deux ver
fort différentes entr'elles ; d'où le Scho
te allégué dans l'édition de Rome aux
pitres 11. 12. & 15. a nommé avec ra
l'une des deux, *Alta lectura*, autre édit
(Mais il faut remarquer que ce Scholi
appelle, autre Edition, celle dont il
les paroles conformément au MS. Alex
drin, pour en marquer les différences
vec la Version des Septante, sur laquelle
composoit ses Scholies, & qui étoit c
forme au MS. du Vatican.) Que le
Alexandrin est conforme à l'édition
Hexaples d'Origene, & représente la
ritable & sincere version des Septante :
le MS. du Vatican contient l'édition d'
fychius, ou la version de quelque au
Auteur ; car il ne sçait pas encore à
s'en tenir : Edition dans laquelle les m
font changez, le sens perverti à des
presque à chaque section ou membre d'

periode, en sorte qu'elle n'est pas susceptible de correction: *Adèò ut correctionem non admittat.*

M. Grabe auroit mieux fait de demeurer dans son premier sentiment, & de ne pas décider si légèrement sur la préférence de l'un des deux plus anciens Manuscrits de la version des Septante que nous ayons dans l'Europe. Il pouvoit imiter la modestie du sçavant Pere Morin de l'Oratoire, qui étant peut-être autant capable que lui d'en juger, ne dit pas du MS. Alexandrin, qu'il est, mais, qu'il paroît être l'édition d'Hesychius, *Hesychiana videtur MS. editio*: que le caractère du MS. Romain lui paroît avoir quelque chose de plus ancien que celui de l'Alexandrin: que l'édition de Rome, autant qu'il en peut juger, lui semble l'emporter sur toutes les autres, même sur le MS. Alexandrin, par l'avantage qu'elle a d'avoir moins d'additions & d'interprétations étrangères: qu'il dit son sentiment librement, mais non au préjudice & au mépris du MS. Alexandrin: qu'il se pourroit faire, s'il en avoit lû davantage, qu'il changeât de sentiment, n'attribuant pas à l'édition de Rome une intégrité absolüe & parfaite dans toutes ses parties, & ne niant pas même qu'en beaucoup d'endroits l'édition de Rome ne pût être fort utilement corrigée sur le MS. Alexandrin.

Mais M. Grabe a crû ne pouvoir élever
so

520 SUPPLEMENT DU JOUR
son Manuscrit que sur les ruines
du Vatican, & pour cet effet il
mal traité sous le faux masque de
d'Hesy chius.

Voyons si ses raisons ne pourro
justifier son procedé.

Dans sa Préface sur l'Ofiateur

M. Grabe prétend que le MS
drin est de beaucoup à préférer à
Vatican, principalement dans
que, pour trois raisons.

La premiere, en ce qu'il est
forme aux citations de Philon Ju
anciens Peres Grecs; & aux frag
nous restent de l'ancienne Itali
Tertullien, S. Cyprien, & aux
Latins.

Les citations de Philon Juif &
ciens Peres Grecs ne sont pas tou
veritables Leçons des Septante,
les Leçons des Exemplaires dont
voient, & qui pouvoient n'être
plus exacts: car il y avoit du
Philon, comme du temps d'Orig
Manuscrits exacts, & d'autre
exacts. Je n'en veux d'autre pr
les exemples rapportez par M. G
remarque que, Levit. 5. 4. le
Alexandrin & Philon (il pouvoit a
éditions de Rome & de Venise) ou
bien que la leçon véritable & co

Hebreu ait, *אֵל אִמּוֹתָי*. Le MS. de Philon toit donc fautif en cet endroit, & ceux par lesquels les MSS. de Rome, d'Alexandrie, & de Venise ont été copiez: & il y n avoit d'exacts qui avoient la veritable leçon, puisqu'elle se trouve dans Origene, & l'Interprete a, *quæ juraverit*, & dans S. Augustin, *quæcumque juraverit*.

Gen. 3. 2. *ἀπὸ πάντος τῆ ξύλης*, ainsi lisent le MS. Alex. & Theop. Iren. Ambr. Aug. Hieroc. Chryf.

ἀπὸ καρποῦ τῆ ξύλης, ainsi lisent les édit. de Paris. & de Ven. le MS. d'Oxford, S. Augustin conformément à l'Hebr. & au Samar.

M. Grabe dit qu'il n'a pas voulu corriger la leçon de son MS. en mettant l'autre à la marge selon la regle qu'il s'est prescrite; parce que la leçon du MS. Alexandrin est la veritable & la plus ancienne, comme il paroît par les citations des anciens Peres; mais il ne prend pas garde que pour être anciennes elles n'en sont pas moins fautives, d'où l'on peut inferer, que les exemplaires de ces anciens Peres n'étoient pas exacts, & qu'il y en avoit de leur temps de plus exacts, desquels ont été tirez les manuscrits des éditions de Venise, de Rome, du manuscrit d'Oxford, de la leçon de S. Augustin, & qui contenoient la veritable & ancienne leçon des Septante conforme aux Textes Hebreu & Samaritain. Il paroît à M. Grabe venir de l'édition de

de Lucien ou d'Hesychius, mais ce n'est pas assez de le dire, il devoit appuyer la conjecture. Il ajoute que les Septante peuvent avoir lu מִכּוֹל, au lieu de מִפְּרִי, *miccol* pour *mipperi*. Cela est tiré de bien loin.

Num. 23. 19. μετανοῖ, ainsi lit Philon pag. 646. μετανοῆσαι, MS. d'Oxford.

ἀπειληθῆναι, ainsi lisent Judith 8. 15. S. Cypr. Orig. Theodoret, & les éditions de Compl. Ven. Rom. Alex.

M. Grabe dit qu'il n'a pas voulu toucher au MS. Alexandrin, parce qu'Origene & S. Cyprien confirment cette leçon, & que l'Auteur du Livre de Judith lui est aussi conforme. Il ajoute que Philon trouvant cette leçon obscure & peu convenable, l'a citée en la traduisant plus clairement selon l'Hebreu, comme il a fait en d'autres passages, quoique rarement, & que la leçon du MS. d'Oxford vient d'une semblable correction de Lucien, d'Hesychius, & d'Apollinaire.

Nôtre Auteur avoué donc que Philon Juif n'a pas toujours suivi la version des Septante, mais qu'il a substitué une autre version plus claire & plus selon l'Hebreu en plusieurs endroits, quoi qu'il ajoute rarement. Quel fonds ferons-nous donc de formais sur les citations de Philon, & serons-nous obligés de prendre les mots qu'il lui aura plû de substituer, pour les véritable

ces leçons des Septante? N'y a-t-il pas plus
 d'apparence que Philon, qui ne sçavoit pas
 l'Hebreu, a cité ici la leçon de ses exem-
 plaires, qui de manuscrit en manuscrit a
 passé à celui d'Oxford, sans avoir recours
 aux corrections de Lucien, d'Hesy chius,
 & d'Apollinaire: & qu'il y avoit d'autres
 exemplaires qui contenoient une leçon plus
 ancienne que celle de Philon, puisque l'Au-
 teur du Livre de Judith s'en est servi, &
 qui a passé à S. Cyprien, à Origene, à
 Theodoret, & dans tous nos Manuscrits,
 pendant que cette leçon si ancienne est celle
 que M. Grabe fait la grace de ne la pas
 s'er de son Manuscrit: Hé! surquoi se se-
 rit-il fondé pour l'ôter, si ce n'est que se-
 lon la regle qu'il s'est prescrite il auroit pré-
 féré la leçon de Philon qui s'accorde avec
 l'Hebreu, à celle qui ne s'y accorde pas,
 qu'il appelle obscure & peu convenable? En
 quoi il se trompe, car ἀπειληθῆναι, exprime
 parfaitement la force du mot Hebreu
 יָנַחַת, *innahet*, du passif εἰλόμαι, *ver-*
tuor, & ἀπό augmentatif. Hesy chius
 explique εἰλόθη, par ἐγράφη, & Theodoret
 ainsi entendu, lorsqu'il dit, ἀτρέπτος καὶ
 ἀλλοιωτός ἢ τῷ Θεῷ φύσις, *immutabilis & in-*
variabilis est Dei natura. Il faut donc tra-
 duire, ἡδ' ὡς υἱὸς ἀνθρώπου ἀπειληθῆναι, *non ut*
ut hominis ut mutetur, ainsi que S. Jerô-
 me a traduit, & non pas, *ut minis terreat,*
terreatur, d'απειλόμαι, *menacer*, ou ε-
 re

tre menacé. J'ajoute, qu'au premier hemistiche du même verset, la leçon de Philon, διαφεδῆναι, différente de celle de Judith, διατεδῆναι, ou διατεδῆναι dans Origene, S. Cyprien, Theodoret, & tous nos Manuscrits, prouve encore la diversité des exemplaires dès le temps de Philon : & je remarque en passant, que quoi que διατεδῆναι forme un sens assez commode, *Non est Deus quasi homo ut suspendatur, suspensus maneat, suspensus & inconsistens animo sit*; l'on pourroit soupçonner que la véritable leçon des Septante fût, διαπατεδῆναι, *non est Deus quasi homo ut fallat*, S. Jérôme, *ut mentiatur*, le mot Hebreu signifiant mentir & tromper.

Osée 4. 14. ὁ λαὸς ὁ σιμὴν. Ainsi lisent les éditions de Venise, de Rome, d'Alexandrie; ainsi lit Clement d'Alexandrie, ajoutant διέκυσεν αὐτῶν φανερώτερον τὸ ἀμάρτημα, συνίαναι αὐτοὺς ὁμολογῶν, ὡς ἐκίτηας ἀμαρτάνοντας, *Eorum peccatum apertius ostendit, dum eos intelligere fasetur, velut qui sua sponte peccarent*. D'où il paroît que Clement a lu affirmativement & sans negation. Mais la leçon de Clement est fautive selon M. Grabe; l'édition de Complute & Theodoret lisent, ὁ λαὸς ἔ σιμὴν, correctement & conformément à l'Hebreu & à l'édition des Hexaples d'Origene, que S. Jérôme traduit, *populus non intelligens*. Voici donc encore une des leçons fautives des anciens

Peres, mais je ne m'en servirai pas pour grossir le nombre, elle peut être la leçon véritable des Septante: que M. Grabe infere la negation dans son édition, qu'il corrompe son exemplaire sur l'autorité de l'édition des Hexaples d'Origene, d'où l'édition de Complute, Theodoret, & saint Jérôme ont pris la negation; pour moi je ne défie des corrections d'Origene, je ne les tiens pas pour les véritables leçons des Septante; comme il formoit ses corrections sur l'Hebreu, où plutôt sur les autres versions Grecques, *utens judicio caterarum editionum*, ayant trouvé ici la négation dans l'Hebreu & dans les autres versions, il a corrigé hardiment son texte, & a mis la negation pour l'affirmation; cependant il est possible que les Septante n'ayent point lu la negation, qu'ils ayent traduit affirmativement, comme la citation de Clement & la leçon de nos Manuscrits nous en convainquent; & que dans le temps qui s'est écoulé depuis eux jusques à Aquila, la negation a pû être inserée dans le texte Hebreu par la précipitation ou témérité d'un Copiste qui se soit imaginé que la negation étoit nécessaire, & que *populus non intelligens*, rendoit un sens plus commode que *populus intelligens*. M. Grabe ne dit-il pas dans cette Preface, qu'il a omis les additions d'Origene lorsqu'elles lui ont semblé peu nécessaires, superflus, ou mal inferées

le lieu d'examiner si M. Grigene avec raison, mais avec la conséquence que d'Origene ne contiennent pas les leçons des Septante.

Quant aux anciens Peres, ils ne citent pas tous l'ancienne Itala, se servent d'autres versions, & eux-mêmes sur le Grec: *Ut in his fidei temporibus in manus eius & aliquantulum facultati que lingua habere videbatur, pretari*, dit saint Augustin. Sur que leurs exemplaires, & que les autres versions latines, furent exacts, qu'ils nous obligent à examiner les fragmens qui nous en restent, & qui nous en restent fermans toujours les veritables

DES SÇAVANS. DECEMB. 1709. 527
des Septante, plus correcte qu'elle n'étoit
auparavant.

Quoi que la methode d'Origene de con-
ferer les differens manuserits des Septante,
& de preferer les leçons plus conformes
aux autres versions Grecques, ait été su-
jette à l'erreur, & que suivant cette me-
thode il ait pû rejeter beaucoup de ve-
ritables leçons des Septante qu'il ne jugeoit
pas conformes aux autres versions Grecques,
& par conséquent à l'Hebreu; il ne s'agit
pas ici de disputer de la pureté & de l'exac-
titude de cette édition, mais la supposant
examiner si le MS. Alexandrin en approche
de plus près que celui du Vatican; c'est ce
que prétend M. Grabe, mais c'est un fait
qu'il avance sans prouver: il devoit nous
fournir des passages de la correction d'O-
rigene qui se trouvaient dans le MS. A-
lexandrin, & qui ne fussent point dans
celui du Vatican. Des 41. différences de
la *Koivn* & de l'édition des Hexaples dans
les Pseaumes, rapportées par S. Jérôme
dans l'Épître à Sunia & Fretela, il y en
a 19. où les MSS. de Rome & d'Alexan-
drie sont conformes à la *Koivn*, & 6. où
l'Alexandrin seul y est conforme.

La troisième: En ce que le MS. A-
lexandrin s'accorde mieux avec le texte
Hebreu, non pas generalement, mais en
certains endroits dans lesquels les mots
Grecs des deux exemplaires ne diffèrent

que

cine approchante de l'hebreu
sans doute corrompu. Dans
le MS. Alexandrin a bien
que celui de Rome le mot
à l'hebreu. C'est une quest
on en trouvera peut-être
ne pas dire plus, dans l'édi
me, qui auront le mot qu
l'hebreu. Il en donne pour
mos 6. 5. *οι επικρίτουτες*, appl
que porte le MS. Alexandr
autres exemplaires & les P
commenté ce passage, con
l'hebreu : au lieu que l'édi
a, *οι επικριτουτες*, dominante
qu'une erreur de Copiste. I
point dans le MS. Alexand
dans celui du Vatican ? N'y
dans tous les exemplaires ?
d'erreurs de Copistes qui pres

ans l'Octateuque, En voici un de l'Octateuque, & même du Livre des Juges, qui ayera content M. Grabe; c'est au chap. 2. vers. 15. où les éditions de Rome & de Venise ont *ἰπορεύοντο*, *ibant*, conformément à l'hebreu **יָנַסוּ**, au lieu que le MS. Alexandrin, & l'édition de Complute portent *ἰπόρνευον*, *fornicabantur*, mot qui a une signification bien différente de la Racine hebraïque, ou d'aucune autre Racine approchante de l'hebraïque, & est sans doute corrompu.

Ainsi Job 39. 18. l'édition de Rome a *κατὰ καιρὸν*, mots qui conviennent à l'hebreu; & le Manuscrit Alexandrin a *κατακλίρων*, mot qui sans doute est corrompu.

Et 4. Reg. 11. 12. l'édition de Rome porte, *ἐκρίθησαν*, conformément à l'hebreu & aux autres éditions; le MS. Alexandrin a *ἐκράτησεν*, mot sans doute corrompu.

Dans sa Lettre à M. Mill.

M. Grabe prétend, que dans le Livre des Juges le MS. Alexandrin contient la véritable & sincère édition des Septante; au contraire le MS. du Vatican l'édition d'Heychius qui en est fort différente. Il le prouve par une induction des passages du Livre des Juges citez par les Peres Grecs, qui tous sont conformes au MS. Alexandrin.

drin, & non à celui du Vatican; à l'exception de ceux citez par S. Athanase & par S. Cyrille Patriarches d'Alexandrie, qui se feroient de l'édition d'Hesychius, lesquels sont conformes au manuscrit du Vatican, & non à l'Alexandrin.

Que le manuscrit du Vatican soit conforme dans le Livre des Juges aux citations des seuls saint Athanase & saint Cyrille, j'y consens pour le présent, sans entrer dans la discussion des passages rapportez par M. Grabe: mais qu'il ne puisse pas être conforme aux citations de ces deux Peres, sans être en même-temps conforme à l'édition d'Hesychius, c'est ce que je ne puis accorder à M. Grabe. Il faut qu'il me dise auparavant sur quoi il se fonde pour prétendre que saint Athanase & saint Cyrille ont cité la correction ou édition d'Hesychius. Sans ce préliminaire il est inutile de faire une énumération des passages du manuscrit Romain conformes dans le Livre des Juges aux citations de ces deux Patriarches.

M. Grabe se fonde uniquement sur ce passage de S. Jérôme: *Alexandria & Aegyptus in septuaginta suis Esychiium laudat Auctorem, Constantinopolis usque Antiochiam Luciani Martyris exemplaria probat, media inter has provincia Palaestinos codices legunt quos et Origene elaboratos Eusebius & Pamphilus vulgaverunt, totiusque orbis hac inter se trifaria varietate compugnat.* „ Dans ses Septante
Alex

„ Alexandrie & l'Égypte louient le travail
 „ d'Hesy chius; depuis Constantinople jusqu'à
 „ Antioche on approuve les exemplaires du
 „ martyr Lucien; les Provinces qui sont en-
 „ tre celles-ci lisent dans les exemplaires de
 „ la Palestine le travail d'Origene publié par
 „ Eusebe & par Pamphile: & sur cette triple
 „ diversité toute la terre est en debat. “ On
 peut bien inferer de ce passage, que tout
 l'Orient étoit partagé sur ces trois différen-
 tes corrections; que la correction d'Hesy-
 chius étoit en grande estime dans Alexan-
 drie & dans l'Égypte; la correction de Lu-
 cien dans Constantinople & dans Antioche;
 la correction d'Origene dans la Palestine &
 dans les Provinces situées entre Alexandrie
 & Antioche; mais je doute fort qu'on en
 puisse inferer que la correction d'Hesy chius
 étoit tellement reçûe & en usage dans tou-
 tes les Eglises d'Égypte, que les Patriar-
 ches, les Evêques & les Ecrivains Eccle-
 siastiques fussent obligez de s'en servir, &
 qu'il ne leur fût pas permis de se servir
 d'autre dans leurs Ecrits & Commentaires,
 en sorte qu'il suffise que saint Athanase
 & saint Cyrille ayent été Patriarches d'A-
 lexandrie, saint Isidore Prêtre de Damiet-
 te, & Synesius Evêque de Ptolemaïde en
 Égypte, pour en conclure qu'ils se sont
 servis de la correction d'Hesy chius. Car
 par la même raison les Patriarches d'Antio-
 che, les Archevêques de Constantinople,

& tous les Ecrivains Ecclesiastiques de ces Villes & Provinces, auroient dû se servir de la correction de Lucien: Cependant S. Jean Chrysofome Prêtre d'Antioche & Archevêque de Constantinople ne s'en sert point, mais bien de celle d'Origene, jusqu'à rapporter dans ses Commentaires sur les Pseaumes, les mots hebreux en caracteres grecs, tels qu'ils étoient dans les Hexaples. S. Gregoire de Nazianze Archevêque de Constantinople, Theodoret Evêque de Cyr sous la primatie d'Antioche, ont dû se servir de la correction de Lucien; & M. Grabe, qui rapporte leurs citations pour confirmer les leçons de son Manuscrit, qu'il prétend conforme à la correction d'Origene, doit avouer que son Manuscrit contient la correction de Lucien, ou renoncer à l'autorité de ces Peres. Nicetas Diacre de la grande Eglise de Constantinople, & Archevêque d'Heraclée Metropole, ne dit-il pas dans la Préface de ses Commentaires sur les Pseaumes, citée par Usserius, qu'il respecte l'édition de Lucien, mais qu'il lui préfère celle des Septante (il entend apparemment l'édition d'Origene ou la *Koinè*). S. Jérôme dit, que l'on chantoit la version des Septante qui étoit dans les Hexaples, & qu'il avoit traduite en latin, dans les Eglises de Jerusalem & d'Orient: que toutes les Eglises des Grecs & des Latins, des Syriens & des Egyptiens, lisoient l'édition

d'Origene avec les asterisques & les obeles : qu'à peine dans les Bibliothèques des Eglises trouvoit-on un ou deux exemplaires sans ces Notes ; & parlant en un autre endroit des exemplaires de Lucien & d'Hesy chius, il dit, qu'il n'y avoit que l'injuste opiniâtreté de quelques personnes qui les soutint, *paucorum hominum asserit perversa contentio*, ce qu'il ne pourroit pas dire d'Alexandrie & de toute l'Egypte, & ce qui ne marque pas qu'elle eût grand cours. Il n'est donc pas sûr que S. Athanase & S. Cyri le aient cité l'édition d'Hesy chius ; ce n'est pas une imperfection au Manuscrit Romain d'être conforme aux citations de ces deux Peres, ce n'est pas une raison valable pour préférer le Manuscrit Alexandrin au Manuscrit Romain, que cette seule imperfection vaine & imaginaire. L'on peut voir dans le sixième Tome de la Polyglotte d'Angleterre, par une foule de passages, que le MS. Alexandrin est conforme dans le Livre des petits Prophetes aux citations de S. Cyrille. Donc le MS. Alexandrin sera imparfait à son tour. Donc dans ces deux anciens & venerables Manuscrits les éditions seront brouillées, quelques Livres contiendront la correction d'Origene, d'autres celle d'Hesy chius, d'autres encore celle de Lucien ; & ce corps entier de Bible ne sera plus qu'un ramas de différentes éditions. C'est le sentiment de M. Grabe ; il avouë que le Manuscrit Alexandrin

drin, aussi-bien que celui du Vatican, contient dans quelques Livres l'édition d'Hesy chius, à laquelle il ne touchera pas; mais nous donnera à part la pure & véritable édition de ces mêmes Livres des Septante, tirée d'autres Manuscrits. Voyez en quel embarras nous jetteroit la prétention de M. Grabe, si elle étoit véritable, car on peut remarquer au même 6. Tome de la Polyglotte d'Angleterre, que dans le même Livre, dans le même Chapitre, il y a beaucoup d'endroits dans lesquels le Manuscrit Alexandrin s'accorde avec les citations de S. Cyrille, & les autres exemplaires, contre le MS. Romain; & qu'en beaucoup d'autres endroits le MS. Romain s'accorde avec les citations de S. Cyrille & les autres exemplaires, contre le MS. Alexandrin. Comment accorder cela avec les principes de M. Grabe?

Cependant je serois bien plus porté à croire que le Manuscrit Alexandrin contient la correction d'Hesy chius, & non le MS. Romain.

En premier lieu, il porte le nom de Manuscrit Alexandrin, il vient d'Egypte, la tradition le donne à une noble Egyptienne nommée Thecle: Ce n'est pas une conviction, je l'avouë, mais c'est toujours une présomption qu'il est un de ces Manuscrits que S. Jérôme appelle Alexandrins, *in Alexandrinis exemplaribus*, présomption que l'on

l'on ne peut employer contre le MS. du Vatican.

Secondement, il nous reste un seul & unique fragment de la correction d'Hesychius, rapporté par S. Jérôme dans ses Commentaires sur Isaïe ch. 58. vers. 11. Ce qui est ajoûté, dit ce Pere, dans les exemplaires d'Alexandrie, *in Alexandrinis exemplaribus*, au commencement de ce Chapitre, *Et adhuc erit in te laus mea semper*; & à la fin, *et ossa tua quasi herba orientur et pinguescent et hereditate possidebunt in generatione & generationes*, n'est point dans l'hebreu, ni même dans les vrais & corrects exemplaires des Septante, *sed ne in Septuaginta quidem emendatis et veris exemplaribus*.

Le sçavant Usserius est du sentiment qu'il n'y a rien qui nous empêche de croire que le Manuscrit Alexandrin contient l'édition d'Hesychius, sinon l'absence de ces mots, *et adhuc erit in te laus mea semper*, qui ne s'y trouvent pas, & qui se lisoient selon S. Jérôme dans les exemplaires Alexandrins de son temps. Mais si l'absence de la première partie du fragment d'Hesychius peut faire douter que le MS. Alexandrin contienne l'édition d'Hesychius, la présence de la seconde partie du fragment qui se lisoit, selon saint Jérôme, dans les exemplaires Alexandrins, & qui se trouve dans le Manuscrit Alexandrin, en ces termes, *καὶ τὰ ὅσα σου*

ὡς βοτάνη ἀνατελεῖ, καὶ σπανθίσεται, κληρονομήσουσιν

(sic) γεινάς γεναῖν, conformément aux citations de S. Cyrille & de Procope, & au latin cité par saint Jérôme, peut nous déterminer & nous faire conclure, que le Manuscrit Alexandrin contient l'édition d'Hesychius, & qu'il n'est pas un des vrais & corrects exemplaires des Septante, qui comme le manuscrit Romain n'ont aucune partie de ce fragment; car il y a plus de fonds à faire sur un seul passage véritable & réel, que sur un grand nombre de douteux & d'incertains. Ajoutez l'aveu que M. Grabe fait lui-même, de bonne grace & sans y être aucunement forcé que par l'évidence de la vérité, que le manuscrit Alexandrin contient dans quelques Livres de l'Ecriture l'édition d'Hesychius, *habemus confitentem reum*; car pour nous qui ne faisons pas un pareil aveu, qui soutenons au contraire qu'il n'y a pas un seul Livre de l'Ecriture dans le manuscrit du Vatican qui contienne l'édition d'Hesychius, nous avons quelque droit d'étendre l'aveu de M. Grabe à tous les Livres de l'Ecriture dans le manuscrit Alexandrin, d'autant plus que nous n'admettons pas, comme lui, ni comme M. de Sainjore, une multiplicité de versions ou d'éditions dans un même exemplaire.

Quant à l'édition de M. Grabe, l'on ne peut bien en juger sans ses Notes, dans lesquelles il marque les sources & les Auteurs

teurs des additions & corrections inserées dans son texte; & ce sera un grand desagrément pour les Lecteurs, d'être obligez d'aller chercher à la fin du Livre, ou dans un autre volume, la raison d'un mot ajouté ou changé. Je fais seulement quelques remarques.

1. Que ce n'est pas garder assez d'uniformité dans l'impression de son Manuscrit, que d'en mettre tantôt les fautes, soit qu'elles viennent de celui qui l'a écrit, soit de son original, soit de l'ancienne maniere dont il est écrit; & tantôt ne les pas mettre, suivant les avis contraires de ses amis, dont les uns l'ont averti de charger sa marge de peu d'erreurs, d'autres au contraire de compter les plus petites choses parmi les fautes; & que c'est, pour vouloir plaire à tous, risquer de ne plaire ni aux uns ni aux autres.

2. Qu'il eût été plus à propos de suivre la methode ordinaire, & de mettre les corrections à la marge; car, à moins qu'elles ne soient sûres & indubitables, on est souvent en danger de souiller & corrompre son texte, & de substituer des conjectures peu heureuses, & des corrections fautives & erronnées, à la place des leçons bonnes & veritables que l'on renvoye à la marge.

3. Que M. Grabe, pour rendre son texte plus conforme à l'édition des Hexaples

Grecs, nommément les Ma
& Alexandrin, il substitue
qu'il nous donne de son M
μα τὴν ὁδὸν σ, sur ce que
te לפוי דכך, & sur l'aut
rôme, qui dit que la pren
ni dans les Septante (il e
des Hexaples,) ni dans
Symmaque, ni dans The
dans la seule Κοινή. Est-il p
ger & de corrompre ainsi f
& de nous donner pour veri
leçon qui peut venir du texte
pu? Car les Septante ont pû li
que la negligence ou inadver
a pû changer en לפוי דכך
Symmaque & Theodotic
Origene formoit ses correct
peut conclure, qu'Origene

qui est dans tous les exemplaires des LXX. il substitué *χαροποι*, sur les citations de saint Justin, saint Hippolite, & autres Peres. Cela seroit bon si ce dernier mot avoit une signification différente du premier, & qui exprimât mieux la force du mot hebreu; mais comme ces deux mots n'ont qu'une même signification, il semble inutile de changer le texte contre la foi de tous les exemplaires, sur les citations de quelques Peres, & qu'il eût été plus à propos de laisser *χαροποιοι* dans le texte, & de marquer dans les Notes que quelques Peres lisent *χαροποι*. C'est ainsi qu'on en a usé dans l'édition de Francfort, il y a dans le texte *χαροποιοι*, & dans les Notes au bas de la page, autrement *χαροποι*.

Exod. 15. 18. pour *Βασιλεύων τὸν αἰῶνα*, qu'ont tous les exemplaires des Septante, il met *Βασιλεύων τῶν αἰώνων*, sur l'autorité de Philon Juif, & sur ce que l'Apôtre a peut-être en vûë ce passage, lors qu'il a écrit; *τῶ δὲ βασιλεῖ τῶν αἰώνων*. Peut-être aussi n'a-t-il pas eu en vûë ce passage de l'Exode, mais celui du Ps. 145. 13. *ἡ βασιλεία πάντων τῶν αἰώνων*, & il y a de la temerité à changer son texte sur une seule citation de Philon qui peut être fautive, contre la foi de tous les exemplaires des Septante, si ce n'est que quelques uns portent, *εἰς τὸν αἰῶνα*, qui peut être la véritable leçon.

5. Que les conjectures de M. Grabe dans

Augustin sur le Chapitre cin-
quée; il remarque que cette
de l'hebreu, en lisant $\eta\gamma\eta$ et
cela est tiré d'aussi loin que
Genes. 3. 2. Les Septante s'a-
S. Jérôme, $\kappa\alpha\iota \epsilon\pi\omicron\rho\epsilon\upsilon\theta\eta \alpha\tau' \alpha\iota$
ab eo, est la même chose
Jérôme a tourné, *qua reliqua*
sephé, $\kappa\alpha\tau\alpha\lambda\iota\pi\omicron\upsilon\tau\alpha \tau\omicron\nu \alpha\upsilon\delta\rho\alpha$.
lú $\eta\eta\eta$ avec un *he* final, qui
cata est, d'où M. Grabe tire
pour rendre les Septante con-
breu moderne; mais ils ont
un *betb* final qui signifie
jecit, rejecit, repulit, ce qui
sans colere, d'où l' $\alpha\epsilon\rho\gamma\iota\sigma\theta\eta$. tra-
ditions de Venise, de Comp
nuscrits d'Alexandrie & d'Ox
leçon de S. Augustin, mais la
dition Romaine, confirmée

voir qu'il faut lire dans le texte Grec des Septante, ἐπικράτησαν *dominati sunt*, quoi que tous les exemplaires qu'il a vûs portent ἐπικρότησαν, *applauserunt*. Ce sçavant homme se trompe; au contraire le mot grec ἐπικρότησαν, dans tous les exemplaires des Septante, & le mot latin, *applaudebant*, dans S. Jérôme, nous font voir, que les Septante & S. Jérôme n'ont pas pris le mot יָרָד *jarad*, dans la signification de *dominari*, mais dans celle d'*accipere*, *acceptare*, *probare*. *Propheta prophetabant mendacium & sacerdotes accipiebant, acceptabant, probabant*; S. Jérôme & les Septante, *applaudebant, manibus suis*, à la lettre, *plaudebant, percutiebant super manibus suis*, ou encore, *extendebant, diducebant manus suas*. Et cette signification du mot hebreu יָרָד *jarad*, est confirmée Isai. 14. 6. où les Septante ont traduit רָדוּ רַגְלֵי רֹדֵף גּוֹיִם *rodeh goim*, αἰών ἰβνῶν, *percussiens gentem*.

Observations sur les Ulceres de l'Oeil qui percent la cornée: Par M. LE FRANÇOIS Docteur en Medecine de la Faculté de Paris.

DE toutes les parties du corps humain qui ne sont point absolument nécessaires pour la conservation de la vie, l'œil est celle que l'on prend le plus de soin de maintenir en bon état. Quand il est atteint de quelque maladie, il n'y en a

point dont on souhaite avec plus d'empressement la guérison. Les avantages qu'on retire de cette partie sont si grands, qu'ils méritent bien qu'on ait cette attention à la conserver, puisqu'elle ne contribue pas moins à nôtre plaisir qu'à nôtre utilité. Ce n'est donc pas sans raison que M. Coward Medecin Anglois se plaint dans le Traité qu'il a fait depuis peu sur les maladies de l'œil, de ce que les Medecins ont comme abandonné cette partie du corps humain, & en ont laissé le soin à des Oculistes qui ne sçachant pas employer les remedes internes, ni même assez souvent les externes, causent la perte de la vuë dans des occasions où il seroit facile de la conserver. Car il est certain que pour réussir dans la cure des maladies de l'œil, il faut corriger la mauvaise disposition de tout le corps, qui les accompagne très-souvent; & quand il s'agit de détourner les humeurs qui se jettent sur l'œil, on doit employer des remedes qui conviennent à l'âge, au tempérament, & à l'état du malade. C'est dequoi est peu capable une personne qui ne s'est pas appliquée à l'étude de la Medecine, & je puis assurer que j'ai vû des gens, qui pour être peu versez dans cette science, ont fait des fautes considerables, lesquelles ont été suivies d'accidens très-fâcheux, & même de la perte de la vuë. Cette consideration m'ayant engagé à m'ap-

pliquer soigneusement à tout ce qui peut faciliter la cure des différentes maladies qui surviennent à l'œil, j'ai recherché dans l'Optique, la Physique & la Medecine, les lumieres necessaires pour connoître la fonction de cet organe, les causes des maladies dont il est attaqué, & les moyens les plus assurez pour les guérir. Mais comme j'ai l'honneur d'être d'un Corps qui s'est de tout temps rendu recommandable par les soins qu'il a pris de perfectionner la Medecine, & qui s'est toujours fait un devoir de découvrir à tout le monde les routes les plus sûres pour se conduire dans la cure des maladies; j'ai crû que j'étois dans l'obligation d'entrer dans le même esprit; & que je manquerois à ce que je dois au public, si je me contentois de traiter les malades qui se mettent entre mes mains, sans lui donner les observations que je ferois sur les maladies de l'œil, aussi bien que sur les autres, lors qu'elles pourroient être utiles à ceux qui entreprennent d'en guérir de semblables. C'est ce qui m'a déterminé à mettre au jour les deux observations suivantes sur des ulceres où la cornée étoit percée, ayant lieu de croire que la méthode que j'ai suivie est plus sûre que celle que nous proposent les Auteurs.

Premiere Observation.

l'Orpiliere Maître Gainier demeurant rue de la Coutellerie, âgé de cinq ans, avoit à l'œil droit une ophthalmie considerable accompagnée d'ulceres. Il y avoit sept mois qu'il étoit entre les mains de différentes personnes, sans que le mal diminuât. Cet œil étoit en si mauvais état, qu'une personne qui est à présent fort en credit pour les maladies des yeux, assura qu'il étoit pourri, à ce que le pere m'a rapporté. Toute la cornée étoit superficiellement ulcerée; il y avoit de plus un ulcere qui pénétrait au travers de la même membrane vers le bas du côté du grand angle. La figure de cet ulcere étoit ronde, & il avoit près d'une ligne de diametre; de sorte que la membrane iris s'étoit appliquée au trou. Cet ulcere étoit ce qu'il y avoit de plus dangereux dans le mal. Si j'avois suivi les Auteurs qui ont écrit de ces sortes d'ulceres, je me serois servi de collyres astringents. Leur intention est de rétrécir le trou de la cornée, & par là d'empêcher l'iris de sortir, & de produire un staphylome. Mais cette pratique me paroît dangereuse, & je croi que le moyen qu'ils employent pour prévenir cet accident, peut beaucoup contribuer à le faire arriver. En voici la raison. D'abord que la cornée est percée, si l'ouverture est assez grande, l'humeur aqueuse s'écoule; & lorsque l'ulcere n'est pas vis à vis la prunelle, l'iris s'applique & se

col-

colle au trou. Cela paroît en ce que l'œil se remplit, & reprend sa grosseur ordinaire; ce qui n'arriveroit pas si le trou n'étoit point bouché par l'iris. Si l'on se sert de remèdes astringents dans cette occasion, il est à craindre que l'ouverture de la cornée ne se resserre, & que la partie de l'iris qui s'est appliquée & collée à ce trou ne se relâche, & n'avance en dehors. Car on voit arriver quelque chose de semblable dans les ulcères des autres parties du corps. On sçait que quand on employe des remèdes astringents pour en procurer plutôt la cicatrice, les bords de l'ulcère s'approchent trop, & la chair qui est entre deux se boursoufle. Si l'on en use de même sur l'œil dans l'occasion dont il s'agit, outre que la même chose pourroit arriver, on doit appréhender de plus que les bords de l'ulcère s'étant trop approchez, il ne se fasse un étranglement, par lequel l'iris seroit fort serrée; & alors le suc nourricier ayant de la peine à circuler dans la partie, s'y arrêtoit & formeroit un staphylome. Pour prévenir ces accidens, je crus que je ne devois songer qu'à entretenir les fibres dans une tension molle, mais assez ferme pour empêcher leur relâchement, & ensuite à mondifier & cicatrifier l'ulcère, sans me mettre en peine de retrécir le trou de la cornée. Pour cet effet je me servis de collyres fortifiants, mondifiants & dessiccatifs.

Par leur usage l'ulcere s'est guéri suivant les vuës que j'avois. [Je ne parle point des remedes tant internes qu'externes que j'ai employez pour détourner le cours des humeurs acres, qui avoient pris leur route par l'œil, & qui en entretenoient l'inflammation; ce n'est pas de quoi il s'agit présentement.] Les bords de l'ulcere ne s'étant point approchez, la partie de l'iris qui bouche le trou ne s'est point relâchée; au contraire ses fibres ont été conservées dans une tension suffisante, de sorte qu'elle paroît avoir à peu près la même continuité, & la même figure que le reste de la cornée. La cicatrice est de la même grandeur qu'étoit le trou. Il s'est regeneré autour un peu de chair blanche qui recouvre une petite partie de la portion de l'iris qui s'est appliquée au trou de la cornée, le reste demeure encore découvert. Si quelqu'un doutoit que ce qui paroît noirâtre au milieu de la cicatrice, fut une partie de l'iris; pour s'en convaincre il n'auroit qu'à considerer que l'iris s'approche de la cornée vers la cicatrice, & que la prunelle de cet œil s'allonge vers le même endroit, comme je l'ai toujours remarqué, depuis que j'ai commencé de traiter le malade; ce qui fait connoître que l'iris s'étant collée au trou quand l'œil étoit affaibli par l'écoulement de l'humeur aqueuse, cette même membrane a été tirée & entraînée par la

DES SÇAVANS. DECEMB. 1709. 547
rnée, lorsque l'œil s'est rempli par la ré-
nération de cette humeur. Enfin le suc-
s favorise mon sentiment, car malgré la
andeur du mal, l'œil est guéri sans être
figuré, comme il le seroit par un staphy-
me, & l'on ne s'apperçoit pas que
nfant voye moins de cet œil-là que de
utre.

Seconde Observation.

Cette observation est assez semblable à
précédente à quelques circonstances près,
e fils du Sieur Fontaine Maître Tapissier
meurant ruë de Grenelle au Fauxbourg
Germain, au coin de la ruë des cinq
eres, âgé d'environ cinq ans, eut vers le
ois de Juillet dernier une inflammation
onsiderable à l'œil droit, avec un écoule-
ent extraordinaire d'une matière puru-
nte. Il y avoit dix jours que le mal a-
oit commencé, lorsqu'on m'appella; en
uit jours de temps je dissipai l'inflamma-
on; alors l'enfant ouvrit l'œil, ce qu'il
avoit pû faire depuis le commencement
e la maladie: j'apperçûs d'abord un ulce-
vers le bas de la cornée en tirant du cô-
du grand angle; cet ulcere étoit de la
ême grandeur que celui de la premiere
bservation; je reconnus ensuite qu'il per-
oit la cornée, & que l'iris s'étoit appli-
cée au trou, parce que la prunelle étoit
ale, & que l'iris s'approchoit de la cor-
née

née vers l'ulcere. Je ne me servis point de collyres astringents, comme les Auteurs le prescrivent, pour les raisons que j'ai rapportées dans la premiere observation; mais le cas étant semblable, je suivis la méthode qui m'avoit réüffi. L'ulcere se mondifia, la partie de l'iris qui bouchoit le trou se raffermir, car il faut remarquer qu'elle étoit lâche au commencement, & faisoit une petite bosse. Ce qui fait juger du desordre qui auroit pû arriver, si j'avois employé des remedes astringents, lesquels en resserrant l'ouverture de la cornée, auroient donné lieu à l'iris de s'avancer encore plus en dehors, & de produire un staphylome. La cicatrice qui reste est aussi de la même grandeur qu'étoit le trou de la cornée. Quand l'ulcere a été guéri il est arrivé la même chose que dans la premiere observation; c'est-à-dire, qu'il s'est régénéré de même autour de ce trou un peu de chair blanche qui a recouvert une partie de l'iris qui s'y étoit appliquée; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que cette chair s'est étendue petit à petit dans la suite, & qu'elle a presque entierement recouvert cette partie de l'iris; mais comme elle n'excede point la surface du reste de la cornée, elle ne forme qu'une tache blanche, & l'enfant voit aussi-bien de cet œil-là qu'auparavant. Quand il est au grand jour, & que le temps est serain, la pru-

BES SÇAVANS. DECEMB. 1709. 549
nelle étant plus resserrée , on voit comme dans la premiere observation , que la prunelle s'allonge vers l'endroit de la cicatrice , ce qui marque l'adhérence de l'iris.

* Description exacte des Os , comprise en ces trois Traitez: 1. *Nouvelles Observations Anatomiques sur les Os, sur leurs maladies extraordinaires, & sur quelques autres sujets.* Par JEAN JOSEPH COURTIAL. 2. *L'Art de guerir les maladies des Os: ou l'on traite des Luxations & des fractures, avec les Instrumens nécessaires & une machine de nouvelle invention pour les reduire: ensemble des Exostoses, des Caries, des Anchyloses, des maladies des Dents, & de la Charte ou Rachitis. maladie ordinaire aux Enfans.* Par J. L. PETIT. 3. *Dissertation sur la nourriture des Os où l'on explique la nature & l'usage de la moelle, avec trois Lettres sur le Livre de la Generation des Vers dans le Corps de l'homme.* Par Mr. LOUIS LEMERY. 12. à Leyde chez Theodore Haak 1709.

T A B L E D E S M A T I E R E S ,

Contenuës dans le XLVI. Volume.

A.

- A**B, Observation sur cette Préposition Latine. 196
- Actes* publics, leur utilité pour l'Histoire. 182. Fautes de quelques Historiens pour n'avoir pû les consulter. 183
- Actions*, Maniere d'intenter une Action ou de se défendre contre une Action intentée. 420
- Albinus*, son Introduction aux Dialogues de Platon. 355
- Alexandre VI.* Pape, particularitez de la défaite de son Armée devant Nocera. 185
- Ame*, elle est naturellement mortelle selon M. Dodwel. 32. Refutation de ce sentiment. 35. Réponse de Mr. Dodwel aux Objections de ses Adversaires. 37
- Angleterre*, avantages de ce Royaume. 481. Remarques sur la Langue Angloise. 482. Complexion des Anglois. *ibid.* Leur Conversion au Christianisme. 484. Leurs Mœurs. 485
- Ansgaire*, Apôtre des Royaumes Septentrionaux. 51
Apol.

TABLE DES MATIERES.

<i>Apollon Hyperboréen</i> , Description de son Temple à Upsal.	13
<i>Appels</i> , leur usage. 85. Inconveniens des Appels. 86. Cas où ils ne sont pas recevables. 87. Usage singulier en Saxe sur ce sujet.	88
<i>Araignée</i> , remarques sur cet Insecte.	381
<i>Areskine</i> , ses experiences sur la vipere.	375
<i>Aristée Proconnesien</i> , remarques sur ce Poëte.	351
<i>Athées</i> , Livre contr'eux & les Deïstes.	81
<i>Attrition & Contrition</i> , Dissertations sur ce sujet.	241
<i>Augustin</i> , premier Archevêque de Cantorbéry, Apôtre de l'Angleterre, son caractère.	74
<i>Ausbourg</i> , Recueil de diverses Pieces concernant la Confession d'Ausbourg.	57

B.

B ARONIUS, Critique de ses Annales.	491
<i>Benefices</i> , s'il est permis de les prendre dans l'intention de les quitter & de se marier, si on devient heritier de la Maison.	28
<i>Bertini</i> , son <i>Specchio che non adula</i> , Critiqué. 383. Défendu.	384
<i>Bibliothèque des Auteurs Grecs</i> par M. Fabricius.	348
<i>Bonal</i> , Remarques sur sa Theologie Morale.	200

T A B L E

<i>Bretagne</i> , Histoire Ecclesiastique de la Grande Bretagne. 69. Etat present de ce Royaume.	480
<i>Brusquerie</i> mal justifiée.	270
<i>Burgundus</i> (Nic.) Nouv. Edition de son Histoire de Flandres. 358. Caractere de cet Historien.	360
<i>Burlesque</i> , Traité du style Burlesque du Poëte Vavasseur.	390

C.

C AÏN, s'il a desespéré d'obtenir le pardon de ses pechez.	280
<i>Calendrier</i> Runique. 21. Explication des Signes du Zodiaque.	<i>ibid.</i>
<i>Calmet</i> (le P.) son Commentaire sur la Genese, critiqué.	225
<i>Cantarides</i> , leur vertu.	408
<i>Cas</i> de Conscience, leurs resolutions.	264
<i>Casaubon</i> (H.) ses Dissertations contre Baronius critiquées.	493
<i>Chagrins</i> , il faut se mettre au dessus des petits chagrins.	272.
<i>Charles-quin</i> , Empereur, quelques traits de sa vie 103. Il aimoit les Sciences. <i>ibid.</i> Comparé à Charlemagne. 104. Motifs de sa retraite. <i>ibid.</i> Son Portrait & son caractere.	105
<i>Charles I.</i> Roi d'Angleterre, Histoire de la guerre qu'il eut avec son Parlement. 432	
Artifices dont ses ennemis se servoient pour	pour

DES MATIERES.

pour le rendre odieux. 433. Sa Harangue à ses Troupes. 440. Ses bons & mauvais succès.	441
<i>Chauvin</i> , Jugement sur son Dictionnaire Philosophique.	443
<i>Chishull</i> , son Livre contre M. Dodwell.	36
<i>Choux</i> , Secrets pour les faire pommer promptement.	259
<i>Chymie</i> , Traité des Vertus & des Usages des Remedes Chymiques.	498
<i>Cimetieres</i> de Rome, remarques sur ce sujet.	313. 330
<i>Citoyens</i> , Traité du Droit des Citoyens.	476
<i>Claire Marie de la Passion</i> , Carmelite, sa Vie.	27
<i>Clark</i> , son Livre contre Mr. Dodwell sur la mortalité de l'Ame.	35
<i>Clement</i> Alexandrin, explication d'un Passage de cet Auteur.	38
<i>Clerc</i> (Jean le) son Traité sur le choix qu'on doit faire d'un Parti parmi tous ceux qui partagent les Chrétiens. 221. Refutation de quelques passages de sa Version du N. T. par Mr. Mesnard.	422
<i>Cobra di Capelo</i> , Serpent, Observations sur les pierres qui se tirent, à ce qu'on dit de ce Serpent.	377
<i>Colonne</i> (Anne) Duchesse de Palestrine, fondatrice du Monastere de Regina Coeli.	
<i>Tom. XLVI.</i>	A 2

T A B L E

<i>Comitoli</i> (le P.) quelques Particularitez de sa Vie & ses Ouvrages.	265
<i>Communion</i> , Défauts de la plupart des Livres de préparation à la Communion. 98. Scrupules mal fondez sur l'usage de ce Sacrement, source de corruption. 99.	
<i>Confesseurs</i> qui font faire des vœux en leur faveur.	204
<i>Contrition</i> , Dissertations sur la Contrition & l'Attrition.	24
<i>Cornelle</i> (Thomas) Jugement sur son Dictionnaire des Arts & des Sciences.	444
<i>Corruption</i> , sources de la Corruption parmi les Chrétiens.	69
<i>Coutures</i> (le Baron des) sa Traduction de Lucrece.	436
<i>Coward</i> , sa Refutation du Systême de M. Dodwel sur la Mortalité de l'Ame.	36
<i>Crainte servile</i> , si elle suffit dans la Penitence.	244
<i>Cyniques</i> , Remarques sur la Secte des Philolophes Cyniques.	354

D.

D ANGEAU (le Marquis de) ce que dit l'Abbé de Vallemont de son Journal.	263
<i>Demonomanies</i> , Observations sur ce sujet.	295
<i>Diabte</i> , Jugement de deux Medecins touchant	cha

DES MATIERES.

- chant une Veuve soupçonnée d'avoir
couché avec le Diable. 303
- Diarium Italicum*, Critique de cet Ouvra-
ge. 312. Sa Défense. 320
- Dictionnaire* universel des Arts & des Scien-
ces en Anglois. 442. En quoi different
de tous ceux qui ont paru jusques ici.
443
- Dieu*, voye pour connoître sa grandeur.
309
- Dinarque*, Orateur, Abregé de sa Vie. 354
- Dodwel*, ses Idées sur l'Episcopat. 33. Sur
l'immortalité de l'Ame. *ibid.* Ses Ad-
versaires & leurs Ouvrages. 35. Sa Dé-
fense. 37
- Douai*, Institution de l'Academie de cette
Ville. 362
- Droit*. Nouveau Droit de l'Empire sous
Ferdinand & Leopold. 246

E.

- E**DIFICE. Description de tous les Ma-
teriaux qui entrent dans un Edifice.
488
- Empedocles*, Ouvrage en vers sur la Sphere
qui lui est attribué. 353
- Epigramme*, Traité de l'Epigramme du P.
Vavasseur. 396
- Espagne*, si l'Histoire des deux Conquêt
de ce Royaume par les Maures, est
Roman.

T A B L E

Etudes, regles qu'on doit se prescrire dans
ses Etudes. 413

F.

F ERDINAND, Frere de Charles- quint, Abregé de sa Vie.	107
<i>Fiefs</i> , leur origine. 54. Ce que c'est que Fiefs oblats.	56
<i>Flaminica</i> , si c'est un titre d'office.	315 322
<i>Flandres</i> , Histoire de Flandres par Burgun- dus.	358
<i>Fleurs</i> , Secrets pour leur donner de nou- velles couleurs.	261
<i>Fraizes</i> , Secret pour en avoir plutôt que de coûtume.	259
<i>Fruits</i> , ce qu'il faut observer pour les ren- dre délicieux. 260. Pour leur donner telle figure qu'on voudra. <i>ibid.</i> Pour les rendre purgatifs. . .	<i>ibid.</i>

G.

G ODEAU (Ant.) Evêque de Vence, A- bregé de sa Vie, ses Ouvrages.	7
<i>Goltchalck</i> (Anne Helene) Histoire de sa Maladie, ses convulsions, ses visions & sa délivrance.	296
<i>Gonorrhées</i> , remarques sur cette maladie.	408
<i>Goths</i> , Dissertation sur la Sagesse des an- ciens	ciens

DES MATIERES.

- ciens Goths. 12. Culte qu'ils ont rendu à la Divinité. 13. Leur Politique. Leurs anciens Monumens pour conserver la Memoire des grandes actions. Leurs Auteurs & leur Calendrier.
- Gouvernement*, effet naturel du Gouvernement légitime. 288. But qu'il doit avoir.
- Grabe* (Jean Ernest) son Edition de la Bible des LXX. 505. Pourquoi il préfere MS. Alexandrin à celui du Vatican. Critiqué.
- Granvelle* (Ant. Perrenot, Cardinal de) abrégé de sa Vie.
- Grotius* (Hug.) Nouvelle Edition de son Traité de la Religion Chrétienne, par les soins de M. le Clerc.
- Gude*, Vie de cette Sainte.

H.

- H**ERBERT, Vie de ce Saint.
- Hermès Trismegiste*, sa Table d'émeraldine de
- Hexaples* d'Origene, leur arrangement.
- Histoire*, Abregé d'Histoire universelle XVII. siècle. 251. Histoire des Guerres civiles d'Angleterre sous Charles I.
- Historiens*, erreurs où ils tombent faute de voir eu connoissance des Actes publics. 184. Noms des plus anciens Historiens Grecs.

T A B L E

<i>Homere</i> , le plus ancien Ecrivain Grec.	350
<i>Homme</i> , de quoi il est composé selon M. Dodwel. 33. Comment il aqiert l'immortalité.	<i>ibid.</i>
<i>Huet</i> , Evêque d'Avranches, sa Demonstration Evangelique défendue contre M. Toland.	110
<i>Hyssope</i> , ce que c'est dans Philon.	461

J.

J ESUITES, leur éloge par l'Abbé du Jarry.	64.
<i>Jesus-Christ</i> , Histoires fabuleuses des Mahometans sur son sujet.	357
<i>Jeux</i> , Analyse sur ceux de Hazard.	162
<i>Journalistes</i> attaquez par M. Vockerod.	198
<i>Jusquiamme</i> , étranges effets de cette Plante.	298
<i>Justice</i> , Dissertation sur la Justice Typique.	280

I.

I DOLES, s'il est permis d'en vendre.	206
<i>Imagination</i> , forces de l'Imagination.	299.
<i>Immortalité</i> , comment l'Homme aqiert l'Immortalité, selon M. Dodwel. 32. Preuves de l'Immortalité de l'Ame tirées du V. Testament. 119. De l'Evangile.	135
<i>Inquisition</i> . origine de ce Tribunal en Espagne.	

DES MATIERES.

pagne. 364. Son établissement malheureusement tenté dans les Païs-Bas.	365
<i>Inscriptions</i> anciennes qui sont dans le Nord.	18
<i>Interprete</i> , qualitez d'un bon Interprete de l'Ecriture.	281
<i>Isaïe</i> , explication de ses Propheties.	76
L.	
L ANGUE Françoise, en quel état elle étoit au treizième siecle.	188
<i>Langue</i> Latine, Recueil d'Observations sur cette Langue.	195
<i>Lansquenets</i> , quel est l'avantage de celui qui a la main au Jeu de Cartes ainsi nommé.	165
<i>Lapsanum</i> , ce que c'est.	463
<i>Launois</i> Calviniste, quelques particularitez de sa Vie.	360
<i>Lister</i> (Martin) son sentiment sur les causes de la Verole.	400
<i>Livres</i> , le grand nombre qu'il y en a sur la Morale est pernicieux. 5. Jugement de M. Ostervald sur les Livres de préparation à la S. Cene. 98. S'il est permis de vendre des Livres impudiques.	206
<i>Loi</i> , ce que c'est, & la principale condition des bonnes Loix.	289
<i>Lucius</i> , Roi en Angleterre, son Histoire.	73
<i>Lucrece</i> , Liste des principales Editions.	

T A B L E

ce Poëte. 465. Et des Traductions Françoises 467. Remarques sur le temps de la Naissance de Lucrece.	468
<i>Luther</i> , ses plaintes sur ce qu'on lui attri- buoit des sentimens qu'il n'avoit pas	51
<i>Lyre</i> (Nicolas de) s'il a professé la Religion Judaïque,	281
<i>Lysér</i> (Polycarpe) son Commentaire sur les petits Prophetes, sa Vie & ses Ouvra- ges.	214

M.

M ALADIES. Traité des Maladies Vene- riennes des deux sexes.	398
<i>Manuscrit</i> Alexandrin de la Version des LXX. pourquoi ainsi appellé. 509. Des- cription de ce Manuscrit. 510. Remar- ques sur ce sujet. 515. Si ce MS. doit être préféré à celui du Vatican. 516. & <i>suiv.</i>	516.
<i>Marcel</i> de de Side, son Poëme sur les Pois- sons.	352
<i>Marforio</i> , origine de ce nom.	318
<i>Marquerite</i> de Parme, Gouvernante des Pais-Bas, particularitez de sa Vie.	363
<i>Mariage</i> , remarques sur ce sujet.	474
<i>Maris</i> credules, reflexion sur leur sujet.	271
<i>Matthieu Paris</i> , fautes de cet Historien.	183.
	187.
	188.

DES MATIERES.

- Medecins*, conduite qu'on tient à leur égard dans l'Amerique Septentrionale. 159
- Melons*, en quel tems on a commencé à les cultiver. 256. Secrets concernant les Melons. 257
- Mercur*, remarques sur le bon & mauvais usage que l'on peut faire de ce Mineral, pour la guerison des Maladies Veneriennes. 406
- Metaux*, Auteurs qui prétendent avoir vû la projection & la transmutation des Metaux. 501
- Mezeray* repris. 184
- Milnes*, son Livre contre M. Dodwel. 37
- Montausier* (le Duc de) sa générosité envers les gens de merite. 63
- Montfaucon* (le P. Bernard de) son *Diarium Italicum* critiqué. 312. Défendu. 320
- Montfort* (Pierre de) sa Lettre touchant une incurfion des Gallois. 188
- Morale Chrétienne* par M. Godeau. 1. Inconveniens du grand nombre de Livres de Morale. 5. Reflexions sur les fausses idées de la Morale de Jesus-Christ. 93. Maximes outrées sur la Morale. 95. Leurs pernicieux effets. 97. Traité de Morale en Latin. 248
- Moyse*, & les Juifs défendus contre les attaques de M. Toland. 110

T A B L E

N.

- N**ATALI (J. B.) Critique de son Ouvrage, intitulé *Il Martello del Muratore.* 489
- Niphus* (Augustin) sa Réponse à Charles-quin sur le choix des Ministres. 103

O.

- O**BÉISSANCE passive, Disputes sur ce sujet en Angleterre. 388
- Oeil*, Observations sur les ulcères de l'Oeil. 541
- Onraet* (le P.) Histoire de son Hemorragie extraordinaire & de sa Guérison miraculeuse. 415
- Ordres*, Traité des dispositions qu'on doit apporter aux Ordres sacrez. 276
- Osée*, Commentaire du P. Vavasseur sur ce Prophete. 398.

P

- P**AККЕ (Christoph.) ses Ouvrages Chymiques. 498
- Pagano Pietra Santa*, remarques sur son Epitaphe. 315 324
- Palmkiold* (Eric) sa vie, 209
- Paolo* (Fra) sa Lettre à Casaubon sur sa Critique de Baronius. 492
- Pag-

DES MATIERES.

<i>Passions</i> , différentes selon les âges.	270
<i>Pathologie</i> Demoniaque.	295
<i>Pearson</i> , sa Préface sur l'excellence de la Version des Septante & sur l'utilité qu'on en peut tirer.	506
<i>Pentateuque</i> , si Moïse en est l'Auteur.	226
<i>Peste</i> , Secret pour en préserver les che- vaux.	303
<i>Petits-Maitres</i> , leur Amour.	270
<i>Pharaon</i> , Problème sur le Jeu de Cartes ainsi nommé.	164
<i>Philon</i> , Juif, son caractère. 451. Traduc- tion Françoisse de son Traité de la vie contemplative.	<i>Ibid.</i>
1. <i>Pierre III.</i> 22. expliqué.	39
<i>Plaisans</i> insipides.	272
<i>Plantes</i> , Poème sur la vertu des Plantes consacrées aux Dieux.	355
<i>Poisons</i> , leur explication mechanique.	367
<i>Politique</i> , tirée de l'Ecriture sainte.	282
<i>Prédicateurs</i> , Avis aux Prédicateurs.	411
<i>Problèmes</i> curieux.	169
<i>Prophete & Prophetiser</i> , différentes signifi- cations de ces mots.	78
<i>Publius</i> de Syrie, diverses Editions de ces Sentences. 449. Ce qu'il y a de particu- lier dans la N. Edition.	<i>Ibid.</i>

Q.

QUENSTED (Jean André) sa Morale des
Pasteurs. 409. ses autres Ouvrages. 410.

T A B L E

Quid pro quo, expression noble selon M. Vockerodt. 199

R.

R ABBINS, s'ils meritent d'être mépriséz.	230
<i>Raillerie</i> , reflexion sur ce sujet.	271
<i>Rat de bois</i> de l'Amerique, remarques sur ce petit Animal.	160
<i>Reflexions</i> sur divers sujets de Morale.	268
<i>Religion</i> , fondemens de la veritable Religion.	80
<i>Retraite</i> , Necessité & excellence de la Retraite pour les Ordinaires.	277
<i>Royaumé</i> , ses avantages sur les autres Formes de Gouvernement. 291. Caracteres de l'Autorité Royale.	Ibid.

S.

S ABINE, vieille Sorciere, force de son imagination.	299
<i>Sacremens</i> , Recueil contenant le Dogme & la Pratique de tous les Sacremens.	470
<i>Sanminiato</i> , Actes du Synode de Sanminiato.	305
<i>Sçavant</i> , caractere d'un veritable Sçavant.	272
<i>Schorius</i> (Ant.) ses Observations sur la Langue Latine.	198
	Scor-

DES MATIERES.

<i>Scorpions</i> , remarques sur leur venin.	382
<i>Seneque</i> , Pensées choisies de cet Auteur.	448
<i>Septante</i> , Edition de la version de la Bible des Septante faite sur le MS. Alexandrin.	
505. Utilité de cette version pour l'intelligence de l'Hebreu. 506. Critique de l'Edition sur le MS. Alexandrin.	515
<i>Sermens</i> , s'il faut y penser pour les rendre criminels.	205
<i>Sermons</i> de l'Abbé du Jarry. 60. de M. Butini. 273. de M. Saurin.	308
<i>Serpent</i> à sonnettes, remarques sur ce reptile. 161. Reflexions sur les Serpens en général.	369
<i>Simon</i> (Richard) critiqué.	516
<i>Skaldes</i> , anciens Poètes Septentrionaux, à quoy se reduisoit leur Poësie. 19. Exemple de leur versification.	20
<i>Société</i> , origine de la Société Humaine.	287
<i>Sælle</i> , Isle, sa description.	209
<i>Stryk</i> , Notes sur son Livre du Droit féodal.	54
<i>Suedois</i> , Enigmes des anciens Suedois. 16. Leur Idolatrie. 47. Comment ils devinrent Chrétiens.	49

T.

T ESTAMENT, Histoire Chronologique du N. Testament. 234	Ordre Chronologique des Livres du N. T. 356
--	---

T A B L E

<i>Theodore</i> , Archevêque de Cantorbery, remarques touchant ce Prelat.	75
<i>Theologie</i> , Dissertations sur la Théologie Hermeneutique. 279. Abregé de Theologie.	486
<i>Therapeute</i> , ce que c'est. 454. si ceux dont parle Philon étoient Chrétiens.	455
<i>Thor</i> , figure du Dieu Thor.	14
<i>Toile</i> incombustible, remarques sur ce sujet.	319
<i>Toland</i> critiqué.	108
<i>Traitez</i> , Dissertation sur la forme des Traitez d'Alliance &c. 113. Extrait du Traité de Paix entre les Rois de France & d'Angleterre fait en 1259.	190
<i>Treize</i> , Problèmes sur les hazards du Jeu de Cartes ainsi nommé.	166

V.

V A C C A (Flaminio) ses Memoires.	331
<i>Vaniere</i> (le P.) Plan de son <i>Dictionarium Poëticum</i> .	391
<i>Vastovius</i> , Nouvelle Edition de ses Vies des Saints Suedois.	47
<i>Vavasseur</i> (le P.) Recueil de toutes ses Oeuvres. 393. son Caractere.	394
<i>Vegetation</i> , Nouv. Edition des Curiositez de la Nature & de l'Art sur la Vegetation.	253
<i>Verole</i> , son origine. 400. Refutation du sentiment de quelques Medecins touchant	la

DES MATIERES.

la propagation de cette Maladie.	401.
signes de la Verole.	402.
Remedes contre ce mal.	403.
<i>Vertu</i> , fausses idées qu'on s'en forme.	94
<i>Vinaigre très-aigre</i> , usage de ce Remede chymique.	500
<i>Vipere</i> , recherches sur la nature & les qualitez du venin de la Vipere.	370.
Remedes contre ce venin.	377.
Usage que l'on peut faire de la Vipere dans la Medecine.	379.
Pourquoi le venin a été donné à cet Insecte.	380
<i>Vockerod</i> (Godefroi) ses plaintes contre les Journalistes.	198

U.

U L CERES, Observations sur les Ulceres de l'œil.	541
<i>Urnes</i> , leur difference.	314. 323

W.

W ILKINS (Jean) Evêque de Chester, ses Oeuvres Mathematiques.	24.
ses autres Ouvrages.	27

Z.

Z AMOLXIS, Legislateur des Peuples Septentrionaux, ses Dogmes.	15
---	----

Fin de la Table des Matières.





